



Berne, le 5 avril 2017

« Marché laitier. Perspectives »

Rapport du Conseil fédéral
en réponse au postulat 15.3380 du 14 avril 2015
de la Commission de l'économie et des
redevances du Conseil national (CER-N)

Table des matières

CONDENSÉ.....	6
1 INTRODUCTION	11
1.1 STRUCTURE ET CONTENU DU RAPPORT	12
2 ANALYSE DE LA SITUATION : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET CONCLUSIONS.....	14
2.1 MARCHÉ LAITIER MONDIAL.....	14
2.1.1 Évolution mondiale de l'offre.....	14
2.1.2 Évolution mondiale de la demande	14
2.1.3 Évolution mondiale des prix : volatilité croissante.....	15
2.1.4 Complément d'informations : dépendance du prix du lait suisse du contexte de l'UE	16
2.1.5 Encadré : pas de réglementation des quantités	18
2.1.6 Défi que représente le taux de change entre le franc suisse et l'euro	19
2.1.7 Premières répercussions de la suppression du système des quotas laitiers dans l'UE.....	20
2.1.8 Perspectives : remontée des prix à moyen et long terme en cas de forte volatilité.....	20
2.2 ÉVOLUTION SUR LE PLAN INTERNATIONAL (OMC, TPP ; PTCl, CETA)	22
2.3 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIÉTAL, CLIMATIQUE, TECHNOLOGIQUE	23
2.3.1 Évolution démographique et économique en Suisse et dans le monde.....	23
2.3.2 Tendances en matière de consommation, durabilité, origine et prix des produits	24
2.3.3 Climat et ressources naturelles.....	27
2.3.4 Progrès technique.....	27
2.4 CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE	29
2.4.1 Aperçu de l'évolution de la politique agricole et des instruments dans le marché laitier suisse ...	29
2.4.2 Soutien interne.....	29
2.4.3 Contrats d'achat de lait et mesures d'entraide	30
2.4.4 Promotion des ventes et de l'exportation.....	31
2.4.5 Protection douanière	32
2.4.6 Contributions à l'exportation pour les produits agricoles / « °Loi chocolatière° ».....	33
2.4.7 Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages.....	33
2.4.8 Mesures d'améliorations structurelles	34
2.4.9 Autres paiements directs	34
2.4.10 Bilan : le rôle de l'État.....	35
2.4.11 Instruments de soutien du secteur laitier dans l'UE	37
2.4.12 Instruments de soutien du secteur laitier dans certains pays et régions de l'UE.....	38
2.5 ÉVOLUTION DU MARCHÉ LAITIER SUISSE	40
2.5.1 Développement structurel de l'économie laitière suisse	40
2.5.2 Évolution de l'offre, de la demande et des prix sur le marché laitier suisse	41
2.5.3 Commerce extérieur de la Suisse en lait et en produits laitiers	44
2.5.4 Segmentation du marché suisse du lait	50
2.5.5 Évolution et différenciation du prix du lait suisse	53
2.5.6 Situation économique de la production de lait en Suisse	54
2.6 MISE EN PARALLÈLE DES OPPORTUNITÉS ET DES RISQUES, DES FAIBLESSES ET DES ATOUTS	59
2.7 CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE	62
3 FACTEURS DE RÉUSSITE ET PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE LAITIÈRE SUISSE PRÉSENTÉS SOUS FORME DE THÈSES	66
4 PISTES DE RÉFLEXION : VISION ET AXES D'ACTION POUR LA SUISSE, PAYS LAITIER	69
4.1 VISION POUR LA SUISSE, PAYS PRODUCTEUR DE LAIT	69

4.2	AXES D'ACTION POUR L'ÉCONOMIE LAITIÈRE SUISSE	70
4.2.1	<i>Différenciation : créer de la valeur ajoutée grâce à un positionnement unique</i>	70
4.2.2	<i>Effizienz des coûts socialement acceptable</i>	71
4.2.3	<i>Réseau international et accès au marché</i>	72
4.3	AXES D'ACTION CONCERNANT LE RÔLE DE L'ÉTAT	72
5	CHAMPS THÉMATIQUES RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DU LAIT	74
5.1	POSITIONS CONCERNANT LES CHAMPS THÉMATIQUES ÉCONOMIQUES.....	74
5.2	POSITIONS CONCERNANT LES CHAMPS THÉMATIQUES ÉCOLOGIQUES	74
5.3	POSITIONS CONCERNANT LES CHAMPS THÉMATIQUES SOCIAUX	74
5.4	ÉVALUATION ET COMMUNICATION DES OPTIMISATIONS EN TERMES DE DURABILITÉ	74
	ANNEXE	76
A1	ANALYSE DU MARCHÉ MONDIAL DU LAIT	76
A1.1	ÉVOLUTION MONDIALE DE L'OFFRE.....	76
A1.2	ÉVOLUTION MONDIALE DE LA DEMANDE.....	77
A1.3	ÉVOLUTION INTERNATIONALE DES PRIX	78
A1.3.1	<i>Dépendance du prix suisse du lait par rapport à l'UE</i>	79
A1.3.3	<i>Effets des taux de change</i>	83
A2	DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX	86
A2.1	OMC.....	86
A2.2	ACCORD DE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE	86
A2.3	PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT TTIP	86
A2.4	ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL	87
A3	DÉVELOPPEMENT DU CONTEXTE	88
A3.1	DÉMOGRAPHIE ET MIGRATION	88
A3.2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX NIVEAUX MONDIAL ET NATIONAL.....	88
A3.3	TENDANCES DE LA CONSOMMATION	89
A3.3.1	<i>Durabilité et Bio</i>	90
A3.3.2	<i>Provenance : Suisse, produits régionaux et locaux</i>	91
A3.3.3	<i>Des produits sains et naturels</i>	91
A3.3.4	<i>Course aux prix bas et tourisme d'achat</i>	92
A3.4	CLIMAT ET RESSOURCES	94
A3.5	DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.....	95
A4	CONDITIONS-CADRES POLITIQUES	97
A4.1	ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET INSTRUMENTS SUR LE MARCHÉ CH DU LAIT	97
A4.1.1	<i>Soutien interne</i>	97
A4.1.2	<i>Gestion des quantités</i>	99
A4.1.3	<i>Contrats d'achat de lait</i>	99
A4.1.4	<i>Mesures d'entraide</i>	100
A4.1.5	<i>Promotion des ventes et des exportations</i>	100
A4.1.6	<i>Protection douanière</i>	102
A4.1.7	<i>Contributions à l'exportation de produits agricoles / loi chocolatière</i>	102
A4.1.8	<i>Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages</i>	104
A4.1.9	<i>Mesures d'amélioration structurelle</i>	105
A4.1.10	<i>Autres paiements directs</i>	105
A4.2	AIDES FINANCIÈRES DE L'UE ET DE CERTAINS PAYS OU RÉGIONS DE L'UE AU SECTEUR LAITIER.....	106
A4.2.1	<i>Aides financières de l'UE</i>	106

A4.2.2	Aides au secteur laitier dans certains pays membres de l'UE et dans certaines régions	108
A5	ÉVOLUTION DU SECTEUR LAITIER EN SUISSE	112
A5.1	STRUCTURE DE LA PRODUCTION SUISSE DE LAIT	112
A5.1.1	Évolution de la productivité et de l'intensité	113
A5.1.2	Géopotential de l'herbage suisse pour l'alimentation du bétail	115
A5.2	ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	115
A5.2.1	Développement de l'offre dans certains segments de production du lait	116
A5.3	ÉVOLUTION DE LA DEMANDE	117
A5.4	ÉVOLUTION DU PRIX SUISSE DU LAIT	119
A5.4.1	Écarts de prix croissants : exploitation du potentiel de différenciation	120
A5.5	SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE EN SUISSE	122
A5.5.1	Prestation brute	122
A5.5.2	Coûts réels	125
A5.5.3	Complément d'information : Comparaison des coûts de production laitière en CH et en Bavière, Autriche et Norvège	129
A5.5.4	Rendement	132
A6	RÉPONSE À LA QUESTION N° 2 DU POSTULAT « CER-N (15.3380) »	135
	BIBLIOGRAPHIE	138

Liste des graphiques

Figure 1.1	Analyse du contexte et du marché du lait	12
Figure 2.1	Évolution du prix du lait dans le monde entre 2004 et 2016 (en CHF par 100 kg)	15
Figure 2.2	Évolution du prix du lait suisse sans soutien étatique (en CHF par 100 kg)	17
Figure 2.3	Pronostic concernant l'évolution mondiale du prix du lait en USD par tonne	21
Figure 2.4	Évolution démographique de la population résidant en Suisse entre 1990 et 2045	23
Figure 2.5	Chiffre d'affaires du bio et consommation par individu en 2015, en euros	25
Figure 2.6	Évolution de la politique agricole relative au marché laitier suisse	29
Figure 2.7	Évolution des quantités de lait commercialisées entre 2004 et 2015 en tonnes	42
Figure 2.8	Consommation de produits laitiers en chiffres absolus par habitant en kg	43
Figure 2.9	Bilan de la quantité du commerce extérieur en produits laitiers entre 2007 et 2015	45
Figure 2.10	Bilan du commerce extérieur des fromages entre 2000 et 2015	46
Figure 2.11	Prix à l'importation et à l'exportation de fromage entre 2000 et 2015	48
Figure 2.12	Exportations de fromage et aides à l'exportation dans l'UE 15 et le reste du monde	49
Figure 2.13	Répartition relative des quantités de lait dans les différents segments	52
Figure 2.14	Différenciation : divers prix du lait en Suisse	53

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Suppléments, aides dans le pays et à l'exportation pour les produits laitiers	30
Tableau 2.2	Fonds de la Confédération octroyés au secteur laitier pour la promotion des ventes	32
Tableau 2.3	Contributions à l'exportation selon la « loi chocolatière » 2005 – 2015 (en mio CHF)	33
Tableau 2.4	Contributions pour améliorations structurelles, 2005 – 2015 en millions de francs	34

<i>Tableau 2.5 : Autres paiements directs et contributions de 2005 à 2015 en millions de francs</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 2.6 : Total du soutien au marché laitier entre 2000 et 2015.....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 2.7 : Total des paiements directs destinés au marché laitier entre 2000 et 2015</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 2.8 : Total soutien du marché et paiements directs octroyés au marché laitier 2000 – 2015.</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 2.9 : Évolution de la quantité de lait de différents segments entre 2004 et 2015 en tonnes ..</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 2.10 : Évolution de la valeur du commerce extérieur en lait et en produits laitiers.....</i>	<i>44</i>
Tableau 2.11 : Bilan du commerce extérieur de fromage en quantité entre 2000 et 2015.....	47
<i>Tableau 2.12 : Segmentation du lait : principes et utilisation du lait</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 2.13 : Prix indicatif, prix annuel et différence entre prix indicatif et prix annuel</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 2.14 : Évolution des paiements directs, prestations brutes, coûts réels et revenu</i>	<i>57</i>
<i>Tableau 2.15 : Des opportunités et des risques.....</i>	<i>59</i>

Condensé

Le Conseil fédéral a été chargé de présenter un rapport intitulé « Marché laitier. Perspectives » en réponse au postulat 15.3380, déposé par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N). Le présent document a pour principal objectif de déterminer les facteurs de réussite et les perspectives possibles de la filière laitière du point de vue du Conseil fédéral, en s'appuyant sur une vaste analyse du contexte, des conditions de politique agricole et du marché laitier suisse. Les perspectives et les facteurs clés de la réussite de la filière du lait sont exposés sous forme de thèses. Il a ainsi été possible de formuler les priorités envisageables pour ce secteur ainsi qu'une vision de son avenir en Suisse. La vision proposée dans le présent rapport s'articule autour de trois axes : 1) différenciation : créer de la valeur ajoutée grâce à un positionnement unique, 2) efficience des coûts socialement acceptable, 3) réseau international et accès au marché. Il y a lieu d'exploiter au mieux les potentialités de la numérisation. Le présent rapport aborde dans la dernière partie, en se fondant sur les trois aspects de la durabilité, des thèmes importants où, selon le Conseil fédéral, les acteurs de la filière devraient se mettre d'accord sur des positions de principe.

Le Conseil fédéral entend, par le présent rapport, jeter les bases d'une réflexion stratégique dont se serviront les acteurs du secteur laitier pour élaborer une stratégie sectorielle commune. Le rapport s'adresse donc surtout aux différents acteurs de la chaîne de création de valeur de la filière. Le rôle de l'État consistera essentiellement, à cet égard, à instaurer un cadre adéquat, dans la droite ligne de l'évolution de la politique agricole. Il n'est pas prévu de renforcer les mesures et les instruments publics, puisque les pistes de réflexion formulées et les priorités qui en découlent mettent l'accent sur la responsabilisation de la filière laitière. Cette approche n'aura donc pas de répercussions sur le budget fédéral tant en termes de finances que de personnel. Les principaux résultats des multiples analyses sont exposés ci-après.

Le prix du lait suisse

Des études ont démontré que le prix moyen du lait suisse était fortement déterminé par l'évolution des prix de l'UE. Les mouvements des prix de l'UE de ces trois derniers mois ont eu un effet notable sur l'évolution actuelle du prix du lait suisse, qui est également soumis à l'influence d'autres facteurs exogènes, tels que le rapport de change entre le franc suisse et l'euro et des mesures politiques européennes (suppression du régime des quotas laitiers dans l'UE). Compte tenu de l'augmentation prévisible des fluctuations de prix dans le monde, il faut s'attendre à ce que la volatilité du prix du lait suisse s'accroisse. Une difficulté à laquelle les acteurs de la filière laitière devront faire face par une gestion des risques entrepreneuriale.

Il ressort d'un examen plus poussé de l'évolution des prix sur le marché laitier suisse que, depuis 2009, la matière première qu'est le lait est beaucoup mieux différenciée et qu'elle est positionnée en conséquence sur le marché, comme l'illustrent notamment les prix du lait bio, du lait de fromagerie artisanale ou de celui utilisé pour la fabrication du Gruyère, qui sont constamment supérieurs aux 70 francs par 100 kilo depuis 2012. Ce phénomène est dû à la différenciation de ces produits sur le marché, qui génère une haute valeur ajoutée. Cette nette différenciation des prix est le résultat d'une écoute systématique des besoins des consommateurs et des signaux émis par le marché. Par ailleurs, le bio a le vent en poupe. À cela s'ajoute la nette progression de la demande en ce qui concerne les spécialités fromagères (régionales) de ces dernières années. La régionalité, le bio et la durabilité sont des marchés en croissance à l'échelle planétaire. En ce qui concerne la demande, la consommation de lait en Suisse est essentiellement soutenue par une consommation de fromage par habitant en hausse. Quant aux autres produits laitiers, on observe une stagnation, voire un recul de la consommation par habitant.

Le prix à la production est tributaire, d'une part, de la différenciation du lait produit et, d'autre part, de l'utilisation transparente de cette denrée tout au long de la chaîne de valeur ajoutée. L'augmentation du niveau de différenciation se traduit par une progression de la part des transformateurs et du commerce dans le prix final. La part du prix à la production dans le prix à la consommation découle de la transparence de la valeur ajoutée du produit. L'agriculteur peut mieux négocier s'il sait ce que le

transformateur fera de son lait et à quel prix le produit fini sera vendu (comme dans les laiteries artisanales).

Consommation de lait

La consommation de lait, en équivalent en lait entier (ELE), s'élève en moyenne à 250 kg ELE par habitant et par an, en Suisse, depuis 2010. La demande de lait est, pour l'essentiel, soutenue par la hausse de la consommation de fromage par habitant. Toutes les autres catégories de produits, à l'exception des boissons lactées aromatisées, ont accusé un recul des ventes. Cette baisse touche en particulier la demande de lait de consommation depuis des années. Une tendance qui ne semble pas près de s'infléchir, bien que les producteurs et la Confédération encouragent la vente de lait et de produits laitiers (sauf le fromage) dans le pays à hauteur de quelque 20 millions de francs. C'est ainsi qu'environ 200 millions de francs ont été investis au total ces dix dernières années dans la promotion des ventes de produits laitiers, un marché très protégé de la concurrence étrangère. Même si l'impact promotionnel du marketing de base est difficile à estimer, il n'en faut pas moins examiner d'un œil critique les messages et les supports de communication utilisés actuellement.

Le commerce du fromage avec l'UE

Le fromage est le principal produit laitier exporté. Sur la valeur moyenne des exportations de quelque 690 millions de francs, le fromage (surtout à pâte dure et mi-dure) a représenté, entre 2007 et 2015, environ 600 millions (87 %). L'évolution des exportations de ce produit pendant cette même période montre que l'augmentation nette des exportations d'environ 8000 tonnes provient presque exclusivement de l'Allemagne (+ 15 400 t), des États-Unis (+ 2450 t), de la Russie (+ 1100 t) et des Pays-Bas (+ 770 t). En ce qui concerne les fromages suisses, la demande a stagné ou nettement régressé dans les autres pays ou régions du monde, en particulier en Italie (- 6200 t), en Autriche (- 1100 t), en France (-1000 t), en Belgique (- 470 t) et en Asie (- 350 t ou - 20 %).

En 2015, les exportations ont affiché, par rapport à 2007, une baisse de 10 330 tonnes pour l'Emmental, de 230 tonnes pour le Sbrinz et de 3200 tonnes pour le fromage fondu (au total - 13 760 t). Les volumes d'exportation de ces sortes de fromages ont déjà nettement diminué dès 2000 à la suite de la suppression régulière des aides à l'exportation de fromage (fin 2004 dans l'UE, fin 2008 dans d'autres pays), dont l'Emmental et le Sbrinz avaient largement profité (baisse de 16 600 t pour l'Emmental, qui est passé de plus de 29 000 t en 2000 à 12 600 t en 2015). La suppression des aides à l'exportation et l'ajustement de l'offre à la demande effective ont joué à cet égard un rôle décisif dans l'évolution des volumes d'exportation de ces fromages.

Les volumes exportés de fromages frais (+ 8110 t), de fromages à pâte mi-dure (+ 8740 t) et de fromage à pâte dure, sans l'Emmental, (+ 6400 t) ont connu une nette augmentation en 2015 par rapport à 2007 à la faveur de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange conclu avec l'UE le 1^{er} juillet 2007. Ceci a permis de compenser la diminution de plus de 10 000 tonnes des exportations d'Emmental, de Sbrinz et de fromages fondus. La baisse dans le monde de la demande d'Emmental pousse également les entrepreneurs à innover davantage aussi bien au plan des produits que de la commercialisation (p. ex. « Switzerland », « Swiss »), ce qui s'est traduit par une diversité croissante des fromages exportés, en particulier dans les catégories des fromages à pâte mi-dure et à pâte dure. Ce phénomène a aussi nettement favorisé la diversification de l'offre en Suisse (initiatives régionales, fromages de montagne ou d'alpage, etc.).

Il est également indéniable que les fromages suisses ont perdu du terrain et des parts de marché face aux importations. Il s'agit là d'un phénomène normal dans un contexte de libéralisation, compte tenu de la part élevée (env. 90 %) des fromages suisses sur le marché intérieur avant son ouverture à la concurrence de l'UE. Les prix à l'importation montrent que ce sont surtout les fromages meilleurs marché qui sont importés en Suisse. Le prix à l'importation a baissé entre 2007 et 2015, passant de 9.13 à 6.24 francs par kilo, une diminution de 31 % que le cours plus faible de l'euro n'explique qu'en partie. Le prix à l'exportation a, quant à lui, connu une baisse nettement plus faible (de 10.10 à 8.92 fr. / kg ; - 11,7 %). L'écart entre le prix à l'exportation et le prix à l'importation s'est donc creusé, passant de 1 à environ 2,7 francs par kilo de fromage. Il en ressort que, si la Suisse exporte plus de fromages à forte valeur ajoutée, elle importe davantage de fromages bon marché de l'UE. Mis à part la perte de

parts de marché sur le marché intérieur, la libéralisation du commerce de fromage avec l'UE peut être considérée comme positive.

Coûts

Les changements structurels de ces dernières années ont favorisé l'apparition d'exploitations laitières un peu plus grandes et spécialisées, en particulier dans les régions de plaine. Les coûts par unité de gros bétail (UGB) ou par kilo de lait sont restés stables ou n'ont diminué que de façon minime dans les entreprises conventionnelles produisant du lait commercialisé en plaine, alors que la prestation brute par UGB ou par kilo de lait a nettement régressé en raison de la baisse du prix du lait. En se spécialisant davantage, ces exploitations ont vu les frais liés aux bâtiments et aux aliments pour animaux sensiblement augmenter au cours des douze dernières années. En revanche, les exploitations bio ont su réduire leurs coûts par UGB ou par kilo de lait grâce à leurs faibles apports d'intrants et obtenir un prix nettement plus élevé pour leur lait grâce à la caractéristique distinctive qu'est le « bio ». Le niveau de rentabilité et la situation économique des exploitations laitières bio ont connu une évolution globalement très satisfaisante. Une stratégie mûrement réfléchie et adaptée à l'exploitation ainsi qu'une gestion entrepreneuriale des coûts et des risques seront des éléments clés de l'avenir de la filière laitière tout au long de la chaîne de création de valeur. La gestion des coûts représente une tâche importante qui doit être assurée en permanence et intégrée dans tous les processus de décision de l'exploitation. C'est ainsi qu'il sera possible de contrecarrer le niveau des coûts plus élevé en Suisse qu'à l'étranger.

Il ressort d'un examen plus poussé de la structure des coûts que les frais peuvent plus que doubler entre des exploitations laitières du même type. Les écarts les plus importants entre les exploitations, c'est-à-dire les principaux potentiels de réduction des frais, concernent les machines, les locaux et les coûts directs (p. ex. aliments pour animaux).

Conditions de politique agricole

Le changement progressif, amorcé par la politique agricole de 2002, a entraîné une nette libéralisation du marché du lait suisse. Dans l'ensemble, la Confédération a réduit de plus en plus son soutien du marché depuis la PA 2002. L'examen de tous les instruments de marché (suppléments, contributions à l'exportation conformément à la loi « chocolatière », promotion des ventes) montre que les fonds publics affectés au marché du lait sont passés de 750 à 400 millions de francs, soit une diminution de quelque 350 millions. Les aides étatiques par kilo de lait, qui étaient supérieures à 23 centimes, ont ainsi diminué de moitié pour atteindre 11.50 centimes, alors que les volumes de lait commercialisé sont passés de 3,2 à 3,5 tonnes pendant la période considérée. Le prix du lait sans soutien étatique oscille entre 50 et 59 centimes par kilo (à l'exception de 2008). Le retrait continu de l'État du marché et la réduction des fonds publics dévolus au soutien du marché ont été en partie compensés par des paiements directs généraux ou écologiques. C'est ainsi que la contribution à la surface par hectare a, sur la base du total des paiements directs et des améliorations structurelles, augmenté, en passant de 1980 à 2860 francs en 2015.

La politique pratiquée sur le marché du lait a évolué de telle sorte que le secteur laitier a dû assumer, dans une mesure accrue, la responsabilité du fonctionnement du marché au cours de ces dernières années, et que la tâche de l'État consiste de plus en plus à établir un cadre et à rémunérer les prestations souhaitées par la société à l'aide de paiements directs. Cette tendance est largement due aux engagements internationaux de la Suisse au sein de l'OMC et de l'UE, ce qui n'empêche pas la Confédération de continuer à jouer un rôle très actif dans différents domaines en recourant à divers instruments.

Les mesures d'entraide de l'interprofession du lait (IP Lait) ont dans une certaine mesure contribué à stabiliser le marché du lait. Les dispositions du contrat-type de l'IP Lait, qui s'appliquent également aux non-membres jusqu'au 31 décembre 2017 en vertu de l'art. 9 Agr, obligent les acheteurs et les vendeurs de lait cru à tous les stades du commerce du lait à conclure des contrats d'achat de lait. Dans ces contrats, les volumes de lait doivent être répartis dans les segments A, B et C en fonction de leur utilisation. Les négociants et les transformateurs de lait doivent communiquer chaque mois à la fiduciaire TSM Sàrl les quantités qu'ils ont acquises et vendues par segment. À la fin de l'année civile, l'IP Lait vérifie que les volumes de lait achetés dans les segments B et C correspondent à ceux qui ont été

écoulés dans les mêmes segments, soit les produits laitiers fabriqués et exportés. Les parts de lait destinées aux segments A, B et C et les prix pratiqués par segment doivent en outre figurer sur les décomptes de paie du lait.

En vertu de l'art. 37 LAgr, le Conseil fédéral peut, sous certaines conditions, déclarer le contrat-type d'une interprofession temporairement de force obligatoire générale à tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru. Le 13 décembre 2016, l'IP Lait a présenté au Conseil fédéral une demande de déclaration de force obligatoire générale pour le contrat-type qu'elle a modifié au 1^{er} janvier 2017.

Pour l'instant, les producteurs de lait suisses (PSL) peuvent également prélever les montants affectés à la promotion des ventes de produits laitiers et de fromages auprès des non-membres jusqu'au 31 décembre 2017 grâce à l'extension de la mesure d'entraide décidée par le Conseil fédéral en vertu de l'art. 9 LAgr. Cette mesure donne la possibilité à la PSL ou à la Swiss Cheese Marketing (SCM) de demander à la Confédération d'autres fonds d'un montant équivalent pour la promotion des ventes.

Les produits dits de la « ligne blanche », notamment, bénéficient encore d'une protection douanière relativement élevée, tandis que le marché du fromage, appelé « ligne jaune », est entièrement ouvert à la concurrence de l'UE depuis juillet 2007. La Confédération verse des suppléments pour le lait transformé en fromage et des suppléments de non-ensilage d'un montant annuel de quelque 300 millions de francs, qui bénéficient exclusivement à la ligne jaune. La réallocation prévue des contributions à l'exportation au titre de la loi « chocolatière » à des paiements conformes à l'OMC destinés aux agriculteurs à partir de 2019 permettra de franchir un nouveau cap, qui obligera le secteur à assumer une plus grande responsabilité par rapport au marché. En résumé, le marché laitier se présente aujourd'hui comme un marché en partie libéralisé, doté d'instruments de soutien différenciés, tandis que la ligne blanche bénéficie d'une protection douanière et de subventions à l'exportation (conformément à la loi « chocolatière ») et la ligne jaune de suppléments pour le lait transformé en fromage.

Valeurs ajoutées du secteur laitier suisse

La filière laitière suisse possède quelques bons arguments de vente (arguments clés) qui lui permettent de se démarquer de la concurrence étrangère :

- exploitations familiales traditionnelles ;
- numéro un mondial en matière de bien-être des animaux ;
- mise au pâturage des vaches (taux de participation de 80 % au programme SRPA) ;
- alimentation à base d'herbages pour les animaux : recours aux aliments concentrés plus faible qu'à l'étranger ;
- production de fromage majoritairement artisanale (lait cru) ;
- excellente réputation de qualité de la Suisse.

L'objectif consiste, à l'avenir, à mieux tirer parti de ces valeurs ajoutées lors de la commercialisation des produits, mais aussi dans la communication du secteur du lait et de la filière du fromage, en Suisse et à l'étranger. Or, le secteur du lait a besoin, à cet effet, d'une vision commune et d'une stratégie claire.

Tant en Suisse que sur les divers marchés d'exportation, il faut cibler les groupes de consommateurs qui accordent de l'importance aux produits présentant une valeur ajoutée spécifique, telle que la qualité, la durabilité (y c. le bien-être des animaux) ou leur origine et qui consentent à payer plus pour profiter de ces avantages. La différenciation deviendra donc dans le futur un élément clé de la réussite de l'économie laitière suisse, qui sera par contre moins compétitive au plan des prix.

Quelques pays et régions, comme l'Autriche, l'Irlande ou la Bavière, s'efforcent de suivre une voie commune aux différents acteurs du secteur laitier. La coopération et les valeurs partagées sont à cet égard décisives pour le positionnement de tout le secteur. En Autriche et en Irlande, l'État joue un rôle modérateur dans ce processus, dont il soutient financièrement une partie. C'est l'Irlande qui a mis au point, avec le secteur agroalimentaire et le secteur des boissons, un autre modèle très intéressant. « Origin Green » est un programme de développement durable qui a été lancé par une association agroalimentaire en collaboration avec le gouvernement et le secteur privé. Il permet à la filière laitière irlandaise de se démarquer à l'échelle mondiale par un positionnement conforme aux principes du

développement durable, dans le but de créer une valeur ajoutée plus importante sur les marchés d'exportation, en particulier en Chine, et à caractère durable pour les acteurs irlandais (économiques, sociales et écologiques) ainsi que pour la société dans son ensemble. En lançant le programme « Origin Green », l'Irlande a fait figure de précurseur sur la scène internationale.

Facteurs de réussite, perspectives et priorités

Les perspectives et les facteurs clés de la réussite de la filière laitière suisse sont exposés sous forme de thèses, qui reposent sur une vaste analyse du marché laitier. Ces thèses correspondent à la vision d'un état futur et d'un objectif, sans être exhaustives. Elles montrent les grandes lignes du développement d'une stratégie pour cette filière. C'est sur la base de ces facteurs qu'a vu le jour une vision de la production laitière suisse. Cette vision s'articule autour de trois axes, qui sont présentés ci-après.

1) Différenciation – créer une valeur ajoutée par un positionnement unique

Les produits laitiers suisses séduisent par les valeurs ajoutées qu'ils génèrent aux plans de la qualité, du bien-être des animaux et de la faible utilisation des ressources. Ces valeurs se distinguent nettement de celles de la concurrence étrangère et peuvent donc être employées comme caractéristique de différenciation ou argument clé crédibles pour se positionner par rapport aux clients. Qui plus est, les produits laitiers suisses offrent des avantages supplémentaires sous la forme de prestations agricoles et culturelles (biodiversité ou artisanat traditionnel, etc.).

2) Rentabilité socialement responsable

Les produits laitiers suisses présentent un rapport qualité-prix attrayant. Les coûts peuvent être maintenus à un faible niveau grâce à des structures efficaces. Or, la réalisation de cet objectif suppose un recours à une technologie adaptée aux conditions locales, des exploitations de dimensions adéquates, une gestion des coûts entrepreneuriale ainsi qu'une collaboration plus étroite entre les producteurs de lait ou tout au long de la chaîne de création de valeur.

3) Mise en réseau à l'échelle internationale et accès au marché

La filière laitière suisse est reliée aux marchés internationaux dans le contexte agricole général. Elle exploite les possibilités d'exportation offertes par l'accès au marché et privilégie, par rapport à la concurrence en Suisse, la liberté de choix des consommateurs tout en contribuant dans une large mesure à la sécurité de l'approvisionnement de la population suisse.

Le rôle de l'État sur le marché laitier consiste essentiellement à définir et à instaurer un cadre adéquat dans le but d'atteindre efficacement les objectifs visés tout en garantissant aux acteurs une marge de manœuvre entrepreneuriale aussi grande que possible. Dans un même temps, il faut renforcer l'économie laitière suisse en encourageant la recherche, la formation et la vulgarisation tout en favorisant les innovations. Les possibilités qu'offre la numérisation sont déterminantes à cet égard. Il n'est pas prévu de renforcer les mesures et les instruments publics, puisque la vision de l'avenir de ce secteur, qui amorce une réflexion, et les priorités qui en découlent mettent l'accent sur la responsabilité de la filière laitière. Cette approche n'aura donc pas de répercussions sur le budget fédéral tant en termes de finances que de personnel.

La coopération est capitale tout au long de la chaîne de création de valeur de la filière. C'est pourquoi ce rapport aborde dans la dernière partie, en se fondant sur les trois aspects de la durabilité, des thèmes importants où, selon le Conseil fédéral, les acteurs de la filière devraient se mettre d'accord sur des positions de principe.

1 Introduction

Le postulat « Marché laitier. Perspectives » (15.3380) de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a été déposé le 14 avril 2015. Le Conseil fédéral a proposé de l'accepter. Le postulat a été transmis au Conseil fédéral par le Parlement à l'automne 2015. Ce texte demande au Conseil fédéral de présenter un rapport sur la situation et les enjeux du marché du lait suisse pour dégager les perspectives du secteur laitier.

Texte du postulat CER-N (15.3380) : « Marché laitier. Perspectives »

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport faisant état de la situation sur le marché laitier suisse et des défis auxquels ce dernier est confronté. Le rapport doit notamment :

1. présenter la situation et les perspectives de l'économie laitière suisse, en particulier en comparant le revenu du travail avec celui d'autres branches de production des filières agricole et alimentaire ;
2. évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des instruments de stabilisation du marché que la branche a instaurés et que le Conseil fédéral a déclarés de force obligatoire ;
3. évaluer les éventuelles conséquences, sur le marché du lait suisse, de l'abandon des quotas au sein de l'UE, notamment en ce qui concerne le niveau et la volatilité du prix du lait ;
4. évaluer, dans le contexte du franc fort, les différentes étapes d'ouverture du marché franchies ces dernières années dans le domaine du lait, en comparant le marché laitier avec d'autres branches de production des filières agricole et alimentaire, et présenter les changements qui sont intervenus dans les conditions du marché depuis l'ouverture de celui-ci ;
5. présenter et quantifier les conséquences, sur les producteurs et les entreprises de transformation, des mesures financières prises par la Confédération concernant le marché laitier, notamment la loi « chocolatière » ;
6. examiner une autre possibilité de règlement des contributions à l'exportation, sur le modèle de la « loi chocolatière », qui permettrait de faire en sorte que les contributions parviennent intégralement aux agriculteurs et soient calculées indépendamment des marges et des prix des entreprises de transformation ;
7. évaluer le potentiel maximal de réduction des coûts au niveau de la production laitière et indiquer les mesures à prendre pour atteindre cet objectif ;
8. examiner les mesures qui pourraient faire baisser les coûts de la production laitière, la valeur élevée des terrains et les frais d'investissement, qui sont très élevés en comparaison européenne ;
9. exposer les stratégies que des pays ou des régions comparables à la Suisse au sein de l'Union européenne appliquent afin d'encourager la production et la création de valeur ajoutée ; devront notamment être pris en considération l'Autriche, la Bavière, le Land de Bade-Wurtemberg et la Lombardie) ;
10. exposer les répercussions qu'aurait une réorientation des paiements directs en vue d'encourager une production favorisant une alimentation adaptée aux bovins, basée sur les herbages et visant à garantir une bonne santé et une durée de vie plus longue de ces derniers ;
11. présenter différentes options d'ouverture du marché laitier, par exemple une ouverture échelonnée sur huit à douze ans, une union douanière, l'ouverture de lignes supplémentaires, etc. ;
12. présenter concrètement le gain de prospérité mentionné dans le rapport « Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers » du 14 mai 2014, et spécialement les modifications touchant les consommateurs.

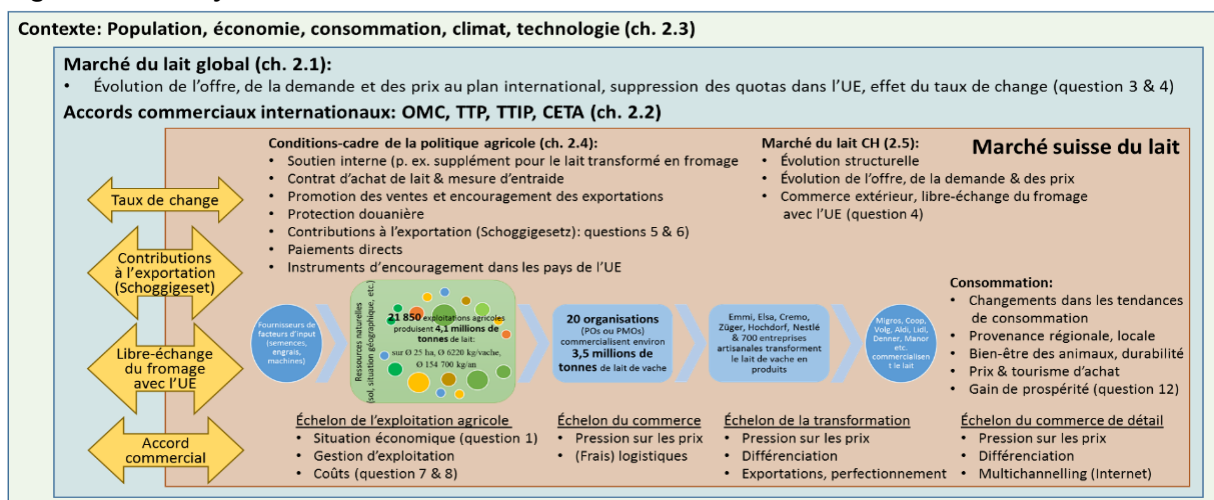
Le postulat aborde des aspects et des niveaux très divers du marché laitier. Les questions 3 et 9 relèvent par exemple du contexte international, tandis que les questions 7 et 8 réclament une réponse concrète au sujet des économies susceptibles d'être réalisées au plan des exploitations agricoles ainsi qu'une comparaison avec les pays voisins. Les questions 5 et 6 portent, quant à elles, sur un instrument très concret pour l'aide à l'exportation de l'État, à savoir les contributions à l'exportation prévues par la loi

« chocolatière ». Ces contributions permettent de fournir, à des conditions plus avantageuses, des matières premières agricoles suisses, essentiellement le lait et les céréales panifiables, à l'industrie agroalimentaire à vocation exportatrice. Le Conseil fédéral a inscrit ces questions dans un cadre plus vaste en raison de leur hétérogénéité. L'essentiel du rapport porte sur les perspectives susceptibles, selon le Conseil fédéral, de s'offrir au secteur du lait, sur la base d'une analyse du contexte, du cadre politique et du marché du lait suisse. Les questions soulevées par le postulat font office de lignes directrices, même s'il apparaît déjà ici que la question 11 sera traitée et commentée, non pas dans le présent rapport, mais dans le cadre de la vision globale. Par ailleurs, la réponse à la question n°12 du postulat figure en annexe (chap. A6).

1.1 Structure et contenu du rapport

Le présent rapport explore les perspectives du secteur laitier, qui dépendent considérablement des différents scénarios possibles pour l'avenir. Or, pour pouvoir imaginer la situation de demain, il faut connaître celle d'aujourd'hui. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de déduire les perspectives envisageables. La situation actuelle est marquée par l'évolution des marchés dans le monde et en Suisse ainsi que par des conditions de politique agricole changeantes. Le ch. 2 ci-après présente les principaux résultats d'analyses concernant le marché du lait suisse. Le ch. 2.1 expose les tendances du marché laitier mondial et ses répercussions sur celui de la Suisse. Les principaux accords commerciaux internationaux sont passés en revue au ch. 2.2. Le ch. 2.3 contient les conclusions de l'analyse contextuelle des conditions générales socio-démographiques, économiques et climatiques ayant une incidence sur le marché du lait suisse. Le ch. 2.4 étudie, quant à lui, les tendances et les instruments des politiques agricoles et leurs effets sur le marché du lait suisse. Il montre également des instruments de soutien du marché du lait de certains pays de l'UE. Le ch. 2.5 passe au crible les structures et l'évolution de l'offre, de la demande et des prix sur le marché du lait. Il met également en lumière, outre le commerce extérieur, la situation économique des exploitations laitières. Le ch. 2.7 présente les considérations finales et une synthèse des opportunités et des risques ainsi que des atouts et des points faibles que l'analyse a mis en lumière. La figure 1.1 ci-après permet de visualiser les principaux résultats des analyses de la situation et donne une représentation simplifiée de la répartition des questions du postulat en fonction des différents aspects du marché laitier.

Figure 1.1 : Analyse du contexte et du marché du lait



Source : document interne

Les facteurs clés et les perspectives que l'analyse de la situation a permis de dégager sont exposés sous forme de thèses au chapitre 3. Ces thèses correspondent à une représentation de l'avenir, à un objectif, sans prétendre être exhaustives. L'objectif visé consiste à définir les grandes lignes du développement d'une stratégie du secteur laitier. La vision et les priorités d'action pour la filière laitière exposées au chapitre 4 formulent des pistes de réflexion ou les grandes lignes d'une vision de la production laitière suisse. Le rôle futur de l'État dans ce secteur est abordé par la même occasion. Le

« Marché laitier. Perspectives »

chapitre 5 aborde ensuite des thèmes touchant au développement de la filière laitière. Ces thèmes s'articulent autour des trois aspects de la durabilité.

2 Analyse de la situation : principaux résultats et conclusions

2.1 Marché laitier mondial

2.1.1 Évolution mondiale de l'offre

- L'observation du marché mondial révèle que la production laitière a connu une augmentation de 15,5 %, soit une croissance annuelle de 1,2 % entre 2007 et 2015 (USDA 2016). Ce type de production a progressé pendant la même période dans presque tous les pays grands producteurs de lait (Inde : + 49 % ; Nouvelle-Zélande : + 39 % ; Brésil : + 29 % ; USA : + 12 % ; UE : + 11,7 %). Elle a par contre baissé de 7,5 % en Russie et en Ukraine.
- La hausse du prix du lait entre 2013 et 2014 et la suppression des quotas de lait dans l'UE, fin mars 2015, ont entraîné une expansion de la production laitière. Ainsi l'UE a-t-elle vu sa production passer de 140 à plus de 148 millions de tonnes entre 2014 et 2015, ce qui correspond à une augmentation de 5,7 %. La production laitière a connu une nette progression en particulier en Irlande (18,5 %), aux Pays-Bas (11,9 %), en Allemagne (3,7 %) et au Royaume-Uni (2,9 %).
- L'accroissement des volumes observé à l'échelle internationale depuis 2007 s'explique par une augmentation de plus de 10 % des effectifs de vaches dans le monde (de 125 à 138 millions), mais aussi par un accroissement du rendement laitier par vache et par année (UE et Suisse : de 5450 à 6380 kg / vache ; USA : de 9160 à 10 150 kg / vache).
- L'UE, qui produit quelque 160 millions de tonnes de lait, détient une part de marché de l'ordre de 20 %, devenant ainsi le leader mondial de la production laitière. Les sept principaux pays producteurs de lait (l'UE étant comptée comme un pays) sont responsables de près des deux tiers de la production mondiale.
- Certains pays, comme l'Inde ou la Chine, recèlent un fort potentiel de production. Ces pays pourraient nettement accroître leur production laitière sans augmenter les effectifs d'animaux en procédant à des modifications dans l'alimentation, l'élevage, la technique de production et la gestion des troupeaux, ce qui pourrait relever le taux d'autosuffisance de ces pays et réduire le besoin d'importation.
- Dans leur publication « Perspectives agricoles 2016-2025 », la FAO et l'OCDE tablent sur une augmentation de près de 177 millions de tonnes de la production laitière mondiale d'ici à 2025 par rapport à la période comprise entre 2013 et 2015, notamment en Inde, dans l'UE, aux États-Unis, en Chine, au Pakistan et au Brésil. D'après les prévisions, l'Inde devrait ravir le titre de numéro un mondial à l'UE d'ici à 2025. En Chine et en Inde, la production laitière cherche en premier lieu à satisfaire les besoins du marché intérieur. La Commission européenne prévoit une croissance moyenne de 1,8 % par an des volumes de lait produits dans le monde entre 2016 et 2026.

2.1.2 Évolution mondiale de la demande

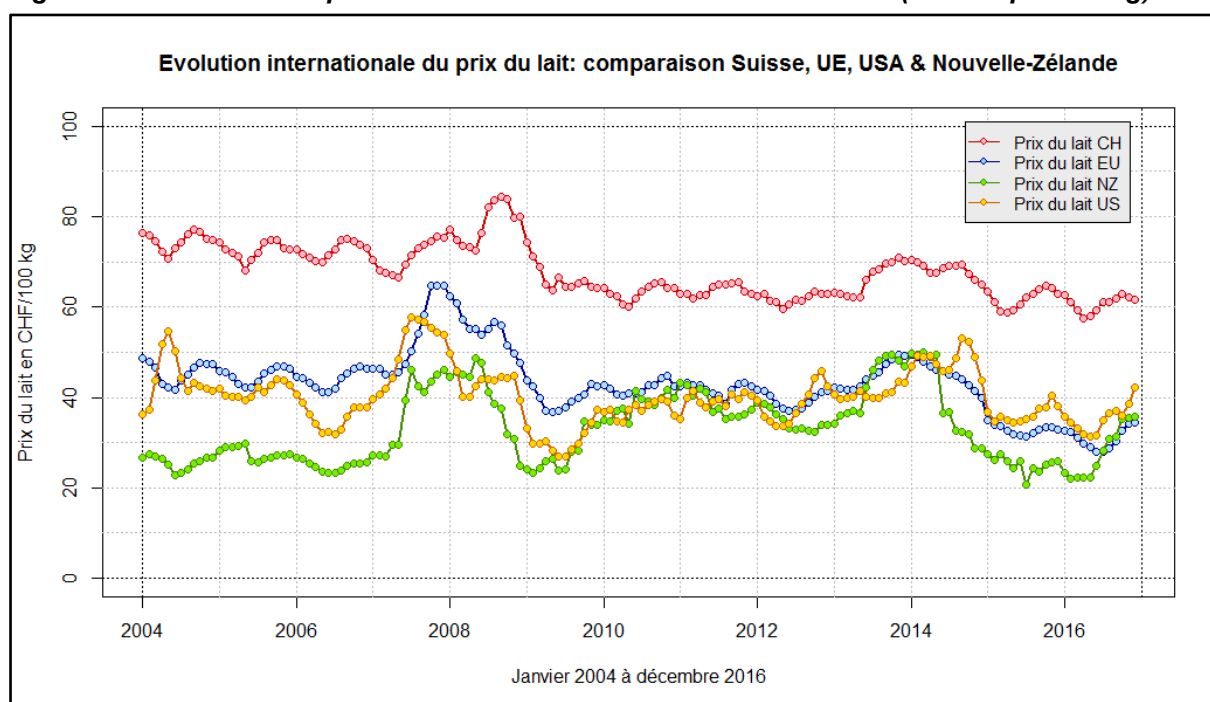
- La demande a évolué différemment dans le monde pour les produits laitiers. Plus de la moitié (52 %) du lait produit sur la planète est consommé sous forme de produits à base de lait frais.
- Dans les pays en développement, la consommation de lait par habitant a fortement augmenté entre 2006 et 2015 dans tous les groupes de produits (produits à base de lait frais, beurre, fromage, lait écrémé en poudre, lait entier en poudre), en particulier le lait écrémé en poudre (+ 4,8 %). La consommation par habitant a stagné ou reculé dans les pays développés, sauf en ce qui concerne le fromage (+ 0,7 %) et le lait écrémé en poudre (+ 3,3 %).
- Les prévisions misent sur une croissance constante de la consommation de produits laitiers par habitant dans les pays en développement au cours de la prochaine décennie, entre 0,8 % pour le fromage et 1,7 % pour les produits à base de lait frais, chaque année (FAO et OECD 2016). Cette progression de la consommation dans ces pays s'appuie sur la croissance économique attendue et sur la mondialisation des habitudes alimentaires, plus axées sur les produits animaux. Une forte croissance est attendue en particulier sur différents marchés de l'Asie et du Moyen-Orient (Arabie saoudite, Égypte, Iran, Indonésie).
- Les prévisions annoncent, pour les dix prochaines années, une croissance plus faible de la consommation par habitant dans les pays développés, entre 0,5 % pour les produits à base de lait

frais et de 1,1 % pour le lait écrémé en poudre. Le fromage est le seul produit dont la consommation par habitant devrait être plus importante dans les pays développés que dans les pays en développement.

2.1.3 Évolution mondiale des prix : volatilité croissante

- Les prix à la production mondiaux du lait ont commencé à subir de fortes fluctuations en 2007. Des pics historiques ont été enregistrés pendant les périodes 2007/2008 et 2013/2014. À l'inverse, les prix du lait internationaux ont été très bas en 2009 et à partir de 2015 (UE, Nouvelle-Zélande, USA). D'une manière générale, le prix du lait en monnaie locale tend depuis 2004 à être à peu près stable dans le monde, ce qui ne l'a pas empêché d'être nettement plus volatil à certaines périodes au plan international depuis 2006.

Figure 2.1 : Évolution du prix du lait dans le monde entre 2004 et 2016 (en CHF par 100 kg)



Source : document interne sur la base des données de l'Observation du marché de l'OFAG

- Les prix mondiaux ont clairement augmenté en 2013 et en 2014 à la suite de la hausse de la demande de produits laitiers, notamment en Chine, aux États-Unis et en Inde. Des prix record ont été enregistrés tant aux États-Unis qu'en Nouvelle-Zélande (> 50 CHF/100 kg) entre 2013 et 2014. Le niveau élevé des prix ont incité presque tous les pays grands producteurs à produire plus de lait. Par ailleurs, la suppression du régime européen des quotas au 1^{er} avril 2015 a provoqué une nette hausse de la production au sein de l'UE, de l'ordre de 5,7 %, entre 2014 et fin 2015.
- Depuis 2015, le prix du lait connaît une baisse à l'échelle planétaire. Divers facteurs expliquent ce phénomène : l'augmentation mondiale de l'offre de lait consécutive à la hausse des prix en 2013 et 2014, l'accroissement des volumes dans l'UE à la suite de l'abolition du régime des quotas laitiers qui a résulté des sanctions (la Russie a importé dans le passé quelque 1,5 million de tonnes de lait sous forme de beurre et de fromage provenant de l'UE) ainsi qu'une plus faible demande de produits laitiers de la part de la Chine et du Brésil. Ces divers facteurs ont entraîné une baisse des prix en 2015 et 2016. C'est ainsi que, par exemple, le prix du lait de l'UE a chuté entre avril 2009 et juin 2016, passant de 41.01 à 27.85 CHF par 100 kilos, soit une diminution de 13.15 CHF (- 32 %). La tendance étant de nouveau à la hausse depuis l'été 2016, le prix du lait est légèrement remonté entretemps

- Les prix du lait sont remontés à l'échelle mondiale grâce à la diminution des livraisons de lait à l'été 2016, ce qui est lié à des effets saisonniers, mais aussi à une baisse structurelle des volumes, en particulier en Océanie et dans l'UE.

2.1.4 Complément d'informations : dépendance du prix du lait suisse du contexte de l'UE

L'UE est le principal partenaire de la Suisse pour les produits laitiers. Raison pour laquelle le prix du lait européen revêt un intérêt particulier pour la Suisse. L'évolution mensuelle des prix du lait de janvier 2004 à septembre 2016 révèle un fort parallélisme entre le prix suisse et le prix de l'UE (cf. figures 2.1 et 2.2). La question se pose donc de savoir dans quelle mesure il existe une corrélation entre l'évolution du prix du lait suisse et celle du prix européen, et, si c'est le cas, sous quelle forme se présente cette corrélation. Les études de ce type sont rangées dans la catégorie des analyses de transmission des prix. Ces analyses examinent les liens entre les évolutions de prix des différents marchés (transmission horizontale des prix) ou cherchent à savoir à quels stades de la chaîne de création de valeur ils se créent (transmission verticale des prix). Dans le cas qui nous occupe, l'analyse porte sur les effets d'une variation de prix observée sur le marché laitier de l'UE sur le marché suisse et vice versa. Il s'agit en fin de compte de savoir si le prix du lait suisse est déterminé par le prix européen, et si c'est le cas, jusqu'à quel point, ou si les deux prix sont cointégrés ensemble ou si le prix de l'UE suit même l'évolution de celui de la Suisse.

Pour évaluer les liens ou les interdépendances entre les deux variables de prix, il est également intéressant de voir si les deux variables sont influencées par d'autres facteurs. C'est pourquoi l'examen porte sur d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la formation des prix, comme le libre-échange du fromage avec l'UE, le rapport de change entre le franc suisse et l'euro, l'abolition du contingentement laitier en Suisse ou la suppression du régime des quotas laitiers de l'UE, le soutien étatique du prix du lait ou les stocks de lait en poudre et de beurre en Suisse.

L'évolution des prix dans l'UE et en Suisse, ainsi que le soutien étatique des prix du lait¹, sont d'abord décrits ci-après :

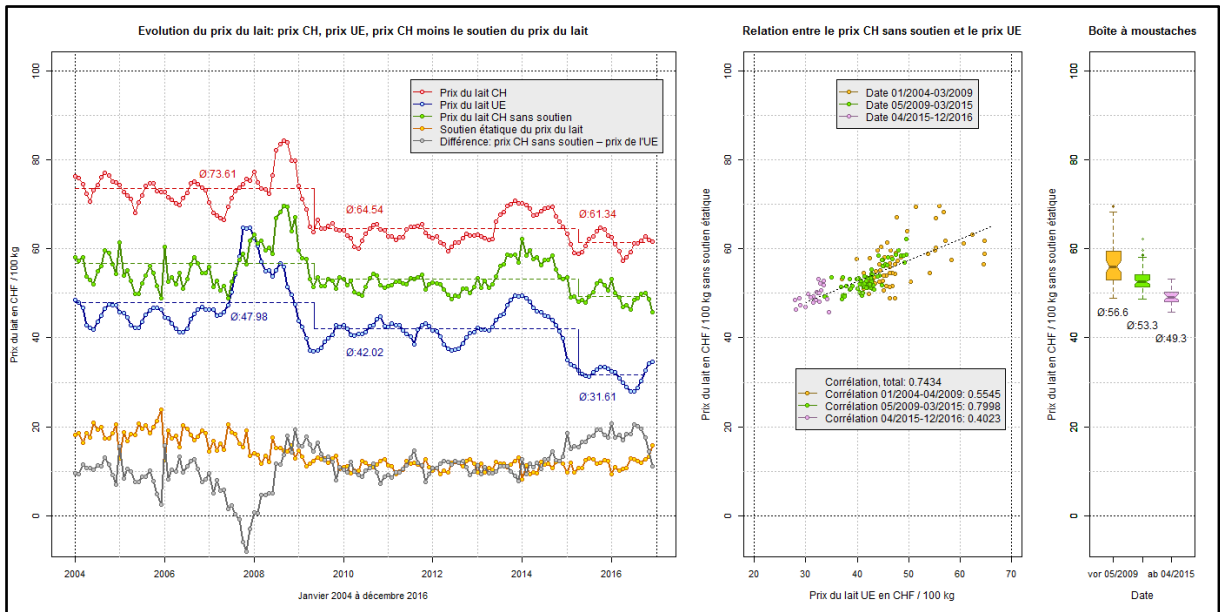
- Diverses périodes, qui jouent le rôle de variables de facteurs binaires, ont été mises en évidence avec des couleurs. La première variable binaire représente la période antérieure ou ultérieure à mai 2009. Cette date correspond à la suppression définitive du contingentement laitier en Suisse. La deuxième variable binaire représente la période antérieure et ultérieure à avril 2015. Cette date correspond à la suppression du système des quotas laitiers dans l'UE. Il en a résulté trois périodes, à savoir une première période avant mai 2009 (points jaunes et boîte jaune à moustaches), une deuxième comprise entre mai 2009 et avril 2015 (points verts et boîte verte à moustaches) et une troisième qui commence en avril 2015 (points violets et boîte violette à moustaches du graphique 2.2). Il faut indiquer que la base de données pour la période à partir d'avril 2015 est petite.
- Le prix de l'UE est passé de 47.98 francs par quintal en moyenne à 41.85 CHF par quintal (- 6.13 CHF/100 kg) de mai 2009 à avril 2015 pour finalement atteindre en moyenne 31.6 francs par quintal à partir d'avril 2015 (- 10.25 CHF/100 kg) (cf. figure 2.2.).
- Le prix suisse du lait était jusqu'en mai 2009 de 73.61 francs par quintal en moyenne. De mai 2009 à avril 2015, ce prix s'est établi à 64.54 francs par quintal, soit une diminution de 9.07 francs.
- Le prix suisse du lait s'est élevé en moyenne à 61.34 francs par quintal entre avril 2015 et décembre 2016.
- Cette différence d'à peine 30 francs en moyenne pour 100 kilos par rapport au prix de l'UE depuis avril 2015 est la plus importante depuis début 2004 pendant la période de référence. L'écart moyen entre avec le prix européen était jusqu'en mai 2009 de 25 francs par quintal, contre 22.70 francs entre-temps.
- Le soutien étatique du prix du lait s'est élevé pendant la période sous revue en moyenne à 13.71 francs par quintal. Mais ce soutien varie toutefois en fonction de la période. Il a en effet atteint

¹ Le soutien étatique des prix du lait comprend, outre tous les suppléments et aides, les contributions à l'exportation visées dans la « loi chocolatière » et les fonds fédéraux destinés à la promotion des ventes des produits laitiers et du fromage (cf. ch. 2.4.10 « Conclusion : rôle de l'État »). La somme de ces versements étatiques est divisée par la quantité de lait mise sur le marché en une année, ce qui permet de calcul un soutien étatique du prix du lait par kilo de lait.

en moyenne 16.97 francs par quintal jusqu'en avril 2009, pour ensuite baisser entre mai 2009 et mars 2015 et se monter en moyenne à 11.28 francs par quintal (- 5.59 CHF/100 kg). Depuis avril 2015, le soutien étatique du prix du lait est en moyenne de 11.98 francs par quintal (cf. ligne jaune dans la figure 2.2, à gauche)

- Après déduction du soutien étatique, le prix du lait suisse s'est élevé en moyenne à 56.63 francs par quintal jusqu'au mois d'avril 2009 ; de mai 2009 à avril 2015, à 53.26 francs, soit 3.37 francs de moins. D'avril 2015 à décembre 2016, le prix du lait suisse sans soutien étatique a atteint 49.36 francs par quintal, ce qui correspond à une nouvelle baisse de 3.9 francs par rapport à la période précédente (cf. ligne verte de la figure 2.2). Les boîtes à moustaches de la figure 2.2 montrent d'importantes différences entre les valeurs moyennes (résultat confirmé par le test t).

Figure 2.2 : Évolution du prix du lait suisse sans soutien étatique (en CHF par 100 kg)



Source : document interne sur la base des données de l'Observation du marché de l'OFAG

Les effets de la transmission des prix du lait européens et suisses pourraient être importants pour le prix du lait, tout comme l'influence d'autres variables exogènes (changement des conditions générales (politiques)). Il est prévu d'analyser les résultats des études relatives aux séries de prix suisses et européens dans un système unique en fonction du temps, puisqu'il n'est pas possible *a priori* de déterminer un lien de cause à effet dans un tel système. C'est pourquoi les séries temporelles disponibles du prix du lait sont liées entre elles pour l'analyse des données, sans spécification de variables dépendante ou indépendante parmi les deux prix. En outre, il faut s'attendre à ce que les prix du lait s'influencent eux-mêmes (autocorrélation) et mutuellement au fil du temps. En d'autres termes, les prix du lait ont un effet de feed-back sur eux-mêmes et entre eux. Pour tenir compte de ces aspects, les prix du lait sont étudiés à l'aide d'une analyse dynamique, à laquelle se prête l'estimation de vecteurs autorégressifs. Dans le cadre de ce système, chaque variable explique toutes les autres variables du système via ses observations retardées et les observations retardées de toutes les autres variables du système (Hendry & Juselius, 2001)².

Conclusions de l'étude empirique et interprétation

- Le modèle fait apparaître une interdépendance étroite entre le prix suisse du lait (en francs suisses) et le prix européen (en euros). Dans le passé, en effet, les variations du prix européen ont exercé un effet très significatif sur celles du prix suisse, si l'on se rapporte chaque fois aux données des trois

² La structure, la détermination et l'analyse exactes des modèles de calcul empiriques seront publiées au cours des prochains mois dans le cadre d'une publication scientifique.

derniers mois. On observe aussi que le prix suisse est déterminé par le niveau des prix atteint le mois précédent. Le rapport entre prix européen et prix suisse est positif ; autrement dit, les variations sont de même sens, c'est-à-dire qu'une augmentation en Europe se traduit par une augmentation en Suisse, mais ces variations sont décalées.

- Les variations du prix européen sont déterminées uniquement par le prix européen des trois mois précédents ; le prix suisse n'a aucune incidence sur le prix européen.
- Parmi les différentes variables exogènes considérées, la politique européenne (en particulier la suppression des quotas de production) est un facteur binaire qui exerce un effet significatif tant sur le prix suisse que sur le prix européen. Il faut indiquer que cet effet base sur des bases de données petites.
- À cela s'ajoute l'effet du change, significatif, entre l'euro et le franc suisse : l'appréciation de l'euro est favorable à l'évolution du prix du lait en Suisse.
- De plus, le prix en Suisse bénéficie des politiques de soutien au marché.
- Les variables concernant respectivement la libéralisation des échanges de fromages, la suppression du contingentement laitier et les stocks n'ont pas, dans le modèle considéré, d'influence notable sur le prix suisse du lait.
- Il ressort d'une étude empirique sur les effets d'un choc sur des marchés du lait qu'un événement brutal affectant le prix européen du lait a des conséquences immédiates et durables, aussi bien sur le prix européen que sur le prix suisse, tandis qu'un événement similaire en Suisse n'a qu'un effet temporaire sur le prix suisse, et aucun sur le prix européen.

Le modèle révèle que le prix suisse du lait dépend beaucoup de facteurs extérieurs tels que le prix du lait en Europe, le taux de change entre l'euro et le franc suisse, et la politique agricole européenne, et en particulier l'abandon des quotas de production, et que les variations du prix suisse du lait suivent nettement celles du prix européen, avec un certain retard. Il faut même voir, essentiellement, dans l'évolution du prix suisse le reflet des variations des prix européens des trois mois précédents. Ce constat était prévisible, car conforme à la réalité de la Suisse, qui est celle d'un petit pays preneur de prix. L'Union européenne, en revanche, est le premier producteur de lait du monde et détermine largement l'évolution des prix dans le monde entier. Ce qui est un peu surprenant, c'est de voir à quel point l'évolution des prix en Suisse est à l'image de celle des prix en Europe, un phénomène inattendu pour les produits de la « ligne blanche », couverts par une protection douanière. Les variables représentant le soutien étatique au marché du lait (part du soutien étatique dans le prix suisse du lait) montre aussi le rapport significatif qui existe entre les aides étatique et le prix suisse du lait. Soulignons à cet égard que les différentes mesures prises pour soutenir les prix (supplément pour le lait transformé en fromage, supplément pour lait de vaches dont le fourrage est produit sans recours à l'ensilage, contributions à l'exportation dans le cadre de la loi « chocolatière ») tirent les prix suisses vers le haut.

L'étude de la résilience du système montre que le prix suisse du lait peut subir longtemps le contrecoup de chocs extérieurs. Il s'agit dorénavant d'atténuer les effets de cette vulnérabilité et d'améliorer la résilience du secteur du lait en prenant, sur le plan de l'économie d'entreprise, des précautions pour se prémunir contre les risques.

Les variables « suppression du contingentement laitier suisse », « libre-échange de fromage », et « gestion des stocks » n'ont pas d'impact sur l'évolution des prix suisses. Ce constat est plausible étant donné que ces deux mesures politiques interviennent pendant la phase où les prix du lait internationaux sont très élevés ou très faibles ce qui pourrait entraîner un chevauchement des effets.

2.1.5 Encadré : pas de réglementation des quantités

La situation difficile qui a prévalu sur le marché suisse en 2015 et en 2016, marquée par des prix historiquement bas notamment dans le secteur du lait de centrale, a suscité le débat sur la réglementation des quantités. Selon l'analyse de la transmission des prix du lait entre l'UE et la Suisse présentée ci-dessus, il apparaît clairement que le prix suisse du lait s'adapte dans une large mesure à l'évolution des prix européens, mais avec un décalage dans le temps. Par conséquent, la situation des prix et du marché suisse n'est pas déterminée par les quantités de lait indigène, mais plutôt par

la situation des marchés internationaux qui influe sur le niveau des prix suisses. Le rapport de cause à effet voulant qu'une réduction des quantités dans le pays mène automatiquement à une hausse du prix du lait en Suisse ne se vérifie pas. En tant qu'exportatrice nette de produits laitiers (taux d'autoapprovisionnement entre 105 et 110 %), la Suisse est intégrée au marché laitier européen et mondial malgré la protection des frontières pour ce qui concerne la ligne blanche. Étant donné la très grande taille du marché européen, une réduction de lait des segments B et C n'a pas d'effet immédiat sur la rentabilité du secteur laitier. Il est peu probable qu'une réduction des quantités (à court terme) entraîne une hausse des prix. Outre les effets de transmission des prix induits par l'évolution des prix dans l'UE, c'est essentiellement la vente de la quantité de lait produite en Suisse qui déterminera si le prix du lait baisse ou non. Si on parvenait à mieux commercialiser la quantité de lait suisse de segment A tout en générant une forte création de valeur, il serait possible de produire une plus grande quantité sans recul des prix, si bien que la rentabilité de la branche augmenterait. Les chiffres du marché du lait bio illustrent cela parfaitement. En effet, malgré une offre de lait bio en expansion, le prix du bio a eu tendance à augmenter ces dernières années, ce qui est lié à une demande excédentaire à l'origine. En revanche, aux yeux d'un producteur de lait, une réduction des quantités peut se justifier du point de vue de la gestion d'entreprise. En réduisant la quantité, on réduit aussi l'investissement et les revenus. Une telle réduction de quantité peut être judicieuse pour une exploitation dont les charges (à court terme : coûts variables) baissent davantage que les recettes. Ce cas de figure se présente si l'exploitation a produit dans une situation sous-optimale au plan économique. Les nouvelles exigences de IP Lait obligent à indiquer les prix avant la livraison. En outre, la production de lait de segment C est volontaire. Ces aspects permettent aux producteurs de décider eux-mêmes de ce qui est rentable pour eux en termes de gestion d'entreprise.

Étant donné que les fluctuations de prix jouent un rôle pour l'entreprise d'un producteur de lait et qu'à l'avenir, il faudra compter sur une volatilité des prix croissante aussi en Suisse, les informations du marché gagnent en importance. La transparence et la disponibilité de l'information sont à la base du fonctionnement des marchés. La Confédération crée les conditions adéquates au moyen du nouveau contrat-type et de l'observation en continu du marché.

2.1.6 Défi que représente le taux de change entre le franc suisse et l'euro

- Certaines évolutions au sein de l'UE (crise financière et crise de la dette, etc.) ont entraîné ces dernières années une nette appréciation du franc suisse (CHF) par rapport à l'euro. Le franc suisse s'est rapidement apprécié d'environ 15 % vis-à-vis de l'euro à la suite de l'abolition du taux plancher entre l'euro et le franc suisse décidée le 15 janvier 2015 par la Banque nationale suisse.³ Entre 2008 et septembre 2016, le taux de change de l'euro est passé de 1.65 à 1.09 franc par euro. Cette baisse a impliqué pour l'économie suisse une augmentation du prix des marchandises exportées dans l'UE de quelque 0.55 franc par euro, alors que les importations en provenance de l'UE étaient devenues nettement plus avantageuses. Cette situation représente dans l'ensemble un désavantage concurrentiel pour la Suisse et les secteurs suisses à vocation exportatrice.
- Le niveau faible du rapport de change entre le franc suisse et l'euro a rendu, ces dernières années, les pays voisins nettement meilleur marché pour les consommateurs vivant en Suisse. L'abolition du taux plancher entre l'euro et le franc suisse en janvier 2015 a entraîné une nouvelle augmentation significative des achats à l'étranger de la population suisse par rapport à l'année précédente. La valeur des achats des Suisses à l'étranger en 2015 a dû atteindre approximativement 11 milliards de francs.

Le faible niveau du rapport de change entre le franc suisse et l'euro a eu pour la filière laitière diverses répercussions.

- L'analyse de régression a révélé une corrélation nettement négative entre un cours bas de l'euro et le prix du lait suisse.

³ Cf. communiqué de presse de la BNS : http://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20150115/source/pre_20150115.fr.pdf

- Les importations de produits laitiers provenant de l'UE deviennent meilleur marché, ce qui incite à importer davantage. Ce phénomène est particulièrement important pour les groupes de produits bénéficiant d'une faible protection douanière (fromage, etc.). L'augmentation des volumes d'importation (à des conditions intéressantes) accroît le risque de pertes de parts de marché et de pression à la baisse sur les prix des produits laitiers suisses (fromage, etc.) dans le commerce (de détail), ce qui accentuerait dans l'ensemble la pression exercée sur les produits à la production du lait. La balance des importations étaye les faits exposés ici. Les volumes importés en équivalent en lait entier (ELE) ont progressé en 2015 de 6 700 tonnes par rapport à 2014.
- Les exportations de la Suisse vers l'UE de produits laitiers (notamment de fromage) et de produits transformés qui contiennent du lait deviennent plus chères. L'accentuation de la différence de prix par rapport au fromage européen risque de faire perdre des parts de marché au fromage suisse dans l'UE. Le handicap lié au prix des matières premières est plus important pour les exportations de produits transformés. Un constat que confirment les chiffres relatifs aux exportations de 2015. Les volumes exportés en équivalents en lait entier ont diminué de 20 000 tonnes en 2015 par rapport à 2014.
- Dans un avenir proche, le rapport de change entre le franc suisse et l'euro changera peu. Les conséquences peu claires du Brexit sont notamment une source d'incertitude sur les marchés financiers.

2.1.7 Premières répercussions de la suppression du système des quotas laitiers dans l'UE

- Le régime des quotas laitiers de l'UE a été supprimé fin mars 2015 après 31 ans.
- Dans l'UE, la production de lait a augmenté en 2014, une année avant la suppression des quotas, passant de 140,1 à 146,5 millions de tonnes, ce qui constitue l'un des taux de croissance les plus élevés en une année dans l'UE, tant en chiffres absolus (+ 6,4 millions de tonnes), qu'en chiffres relatifs (+ 4,6 %). En 2015, la production a encore progressé de 1,6 million de tonnes. En 2014 et en 2015, la production laitière a été augmentée dans l'UE en tout de 8 millions de tonnes (+ 5,7 %).
- Ce net accroissement des volumes dans l'UE, allié à une demande mondiale de lait et de produits laitiers qui augmente moins sensiblement, a engendré une forte pression à la baisse sur les prix. Le prix du lait européen a baissé de 10.73 francs par quintal entre avril 2015 et septembre 2016 par rapport à la période comprise entre avril 2009 et mars 2015, passant en moyenne de 41.85 à 31.12 francs, ce qui correspond à un recul de 25,6 %. Un accroissement des volumes de 1 % a ainsi fait baisser les prix d'un facteur de 4,5.
- La suppression du régime des quotas laitiers de l'UE a provoqué une baisse significative des prix en Suisse, étant donné que le prix du lait suisse, comme l'indique le modèle d'analyse de régression, est largement déterminé par le prix européen. Le prix du lait moyen a baissé de 3.2 francs par quintal, passant ainsi de 64.5 à 61.2 francs (- 5,1 %), entre avril 2015 et septembre 2016 par rapport à la période allant de mai 2009 à avril 2015.

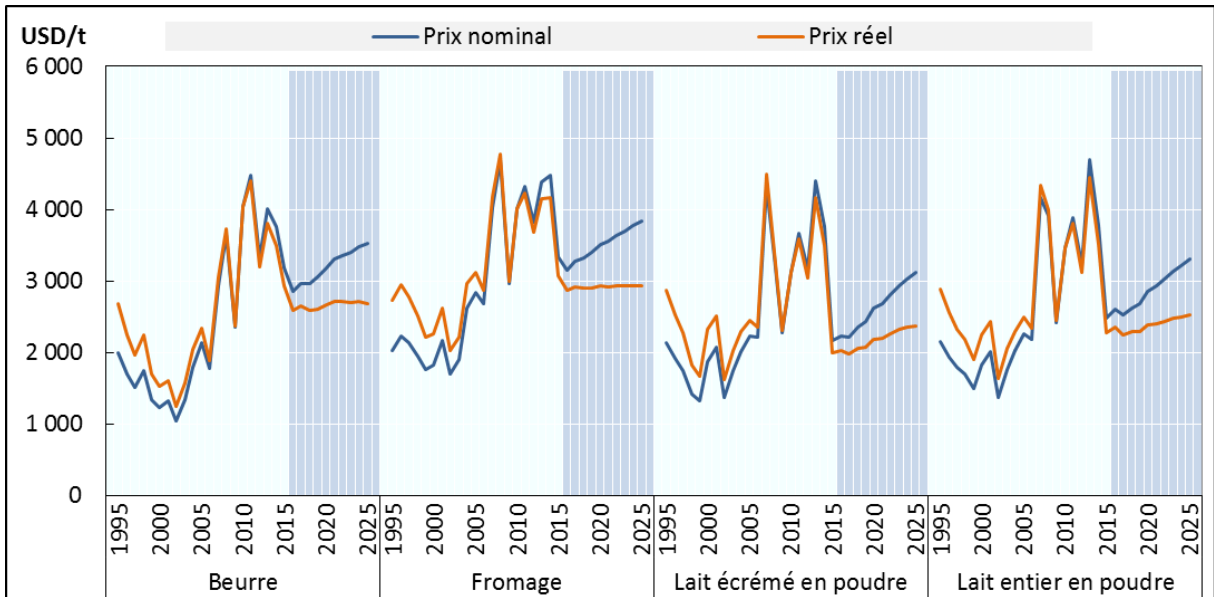
2.1.8 Perspectives : remontée des prix à moyen et long terme en cas de forte volatilité

- À la fin de l'été et en automne 2016, les prix du lait ont nettement remonté dans le monde sous l'effet de facteurs saisonniers ainsi que d'une diminution structurelle des volumes. Dans le même temps, la demande progresse à l'échelle internationale, notamment en Chine. Ces phénomènes permettent d'espérer pour 2017 une remontée durable des prix, qui pourrait aboutir à un pic cyclique.
- Les experts du marché de la Commission européenne tablent à moyen terme sur un prix à la production de 34 à 38 francs par quintal, ce qui se traduirait par un prix du lait suisse compris entre 53 et 59 francs par quintal, avec une différence moyenne entre les prix suisse et européen de quelque 23 francs par quintal depuis 2004.
- On s'attend à un redressement du marché après 2020 grâce à une augmentation de la consommation mondiale de lait et de produits laitiers par habitant, en particulier dans les pays en développement et les pays émergents (+ 0,8 à + 1,7 %). Dans l'ensemble, la Commission européenne prévoit d'ici à 2016, en valeur nominale, une hausse moyenne du prix du lait de l'ordre de 2,7 % par an.

« Marché laitier. Perspectives »

- La FAO et l'OCDE s'attendent également à une évolution des prix similaire dans les quatre principaux groupes de produits. Ils escomptent d'une manière générale une nette hausse des prix en valeur nominale d'environ 2,4 % par an pour le beurre, 2,2 % pour le fromage, 3,8 % pour le lait écrémé en poudre et 2,7 % pour le lait entier en poudre. Toutefois, ces prévisions sont pleines d'incertitudes.
- Même si les perspectives commerciales actuelles sont favorables dans l'ensemble, la FAO et l'OCDE pensent qu'il faut s'attendre à des fluctuations de prix fréquentes et fortes sur les marchés laitiers internationaux, ce qui aura aussi des répercussions sur celui de la Suisse. Il faudra faire face à cette situation par des mesures de gestion adéquates (garantie des prix, etc.) et en tenir compte dans la gestion des risques d'entreprise.

Figure 2.3 : Pronostic concernant l'évolution mondiale du prix du lait en USD par tonne



Source : FAO / OECD 2016

2.2 Évolution sur le plan international (OMC, TPP ; PTCI, CETA)

- À l'issue de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu en décembre 2015 à Nairobi, une décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation a été prise, qui vise entre autres à interdire définitivement les subventions à l'exportation. Un délai de transition de cinq a été ménagé dans l'abolition des subventions à l'exportation des produits agricoles transformés. Par conséquent, les contributions à l'exportation, prévues par la loi dite chocolatière, accordées au lait et aux céréales constituant les ingrédients de produits agricoles transformés doivent être abandonnées d'ici à la fin de l'année 2020.
- Au cours de la Conférence ministérielle de Nairobi, les États membres de l'OMC ont réaffirmé leur volonté de poursuivre les négociations sur les éléments restants du cycle de Doha, y compris sur les points fondamentaux que sont, dans le domaine des produits agricoles, l'accès aux marchés, le soutien à la production intérieure et les subventions à l'exportation. Au fil des discussions, il est apparu qu'une large coalition de membres de l'OMC considérait l'abolition du soutien à la production intérieure comme prioritaire dans la suite des négociations. Ce choix touche de près la filière suisse du lait, étant donné que les subventions à la production laitière, tenues pour un facteur de distorsion de concurrence (les mesures de la catégorie orange, appelée *amber box*⁴), sont, mesurées à la valeur de la production, particulièrement élevées en Suisse par rapport aux autres pays, et que cette filière est tournée vers l'exportation.
- Une douzaine de pays riverains du Pacifique (l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, le Viet Nam et les États-Unis), qui représentent environ 40 % de la puissance économique du monde, ont passé en octobre 2015 et signé en février 2016 l'Accord de partenariat transpacifique (ou TPP). La conclusion de cet accord, si elle a lieu, devrait faciliter pour les partenaires un accès mutuel à leurs marchés respectifs, par la levée des barrières douanières, la réduction des droits de douane ou par l'application de tarifs préférentiels à des contingents d'importation, et cela concerne aussi les produits agricoles. Cependant, l'avenir du TPP est maintenant incertain, du fait du retrait des États-Unis.
- Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis aurait eu pour but de libéraliser les échanges de produits agricoles et de lever les obstacles non tarifaires au commerce. L'issue des négociations est cependant très incertaine, étant donné les orientations données par l'actuel président des États-Unis et les élections qui auront lieu prochainement en France et en Allemagne. Dans tous les cas, le changement de gouvernement aux États-Unis signifie la rupture des négociations. Dans le cas où celles-ci se poursuivraient et aboutiraient à la conclusion d'un traité, l'économie suisse pourrait en être défavorisée, vu que l'Union européenne et les États-Unis sont les deux principaux partenaires économiques de la Suisse.
- En août 2014, l'Union européenne et le Canada ont conduit à leur terme les négociations sur l'Accord économique et commercial global (AECG) et signé le 30 octobre 2016 ce traité par lequel ils ont convenu de libéraliser dans une large mesure l'accès des produits agricoles à leurs marchés respectifs. C'est ainsi que le Canada et l'UE se sont mutuellement accordé la suppression des droits sur plus de 90 % des lignes tarifaires, tandis que les autres produits, qui sont sensibles, sont soit l'objet d'un régime spécial de libéralisation partielle (par exemple des quotas dans les produits laitiers), soit exclus de la libéralisation. L'accord prévoit une nouveauté particulièrement intéressante pour l'UE, à savoir un accès au marché canadien du fromage sous la forme d'un contingent d'importation de 16 000 tonnes. Celui-ci n'est pas sans incidence sur la Suisse, puisque d'une part les exportations suisses de fromage devront affronter une concurrence accrue, d'autre part que l'extension du contingent européen prévue par l'AECG a été prélevée sur le contingent des pays hors UE (dont la Suisse).
- La libéralisation (tarifaire et non tarifaire) des échanges internationaux se poursuit, moins sous l'égide de l'OMC que de façon bilatérale ou multilatérale (p. ex. l'AECG). La Suisse aussi vise la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (par exemple entre l'AELE et le MERCOSUR).

⁴ La catégorie orange (*amber-box*) regroupe les subventions qui provoquent nettement des distorsions de concurrence (par exemple le soutien aux prix du marché) et qui doivent donc être réduites.

2.3 Contexte démographique, économique, sociétal, climatique, technologique

2.3.1 Évolution démographique et économique en Suisse et dans le monde

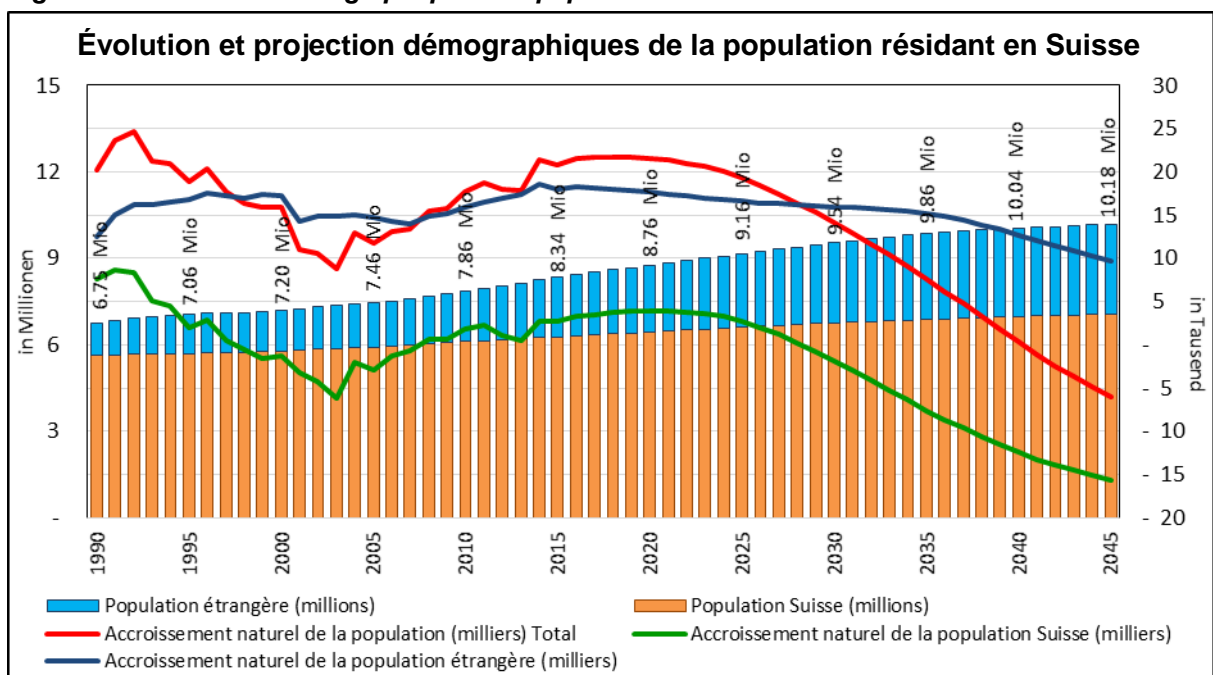
Une population mondiale croissante et disposant d'un plus grand pouvoir d'achat

- Il faut s'attendre à ce que la Terre compte 8 milliards d'êtres humains d'ici à 2020 et 9,6 milliards d'ici à 2050. Cette croissance tient surtout à une démographie très dynamique dans les pays en voie de développement et les pays en développement, les pays développés présentant des taux de croissance très faibles.
- Les pays en développement et les pays émergents connaissent en outre une croissance économique de 4 à 5 % par an, mais aussi une augmentation du revenu qui y renforce le pouvoir d'achat. Et l'amélioration de la situation économique des ménages entraîne dans ces pays un accroissement de la demande de denrées d'origine animale telles que la viande et les produits laitiers. Ces pays en plein essor offrent des débouchés aux produits laitiers suisses, qui sont de haute qualité, et le développement économique qu'ils connaissent y accroît le nombre de clients potentiels.
- Dans les pays développés, parmi lesquels la Suisse, la croissance économique devrait se situer entre 1 et 2 % ces prochaines années. Les ménages suisses ne consacrent que 7 à 8 % de leurs dépenses à l'alimentation (Office fédéral de la statistique 2014). La situation économique est telle que ces ménages changent peu d'habitudes de consommation dans ce domaine, à part les phénomènes de cannibalisme entre produits que l'on observe dans ce segment, où l'on voit par exemple un produit bon marché l'emporter sur un produit de haute qualité, ou inversement.

Une population suisse croissante, vieillissante et marquée par l'immigration

- Il ressort des projections réalisées par l'Office fédéral de la statistique que la population de la Suisse passera de 8,34 millions d'habitants (en 2015) à 8,76 millions d'ici à 2020, soit une augmentation de 420 000 personnes (+5 %). Les prévisions font état d'une population de 9,16 millions d'habitants à l'horizon 2025. La croissance démographique de la Suisse est marquée par l'immigration et par la forte natalité de la population étrangère vivant en Suisse (Office fédéral de la statistique, 2015a).

Figure 2.4 : Évolution démographique de la population résidant en Suisse entre 1990 et 2045



Source : Office fédéral de la statistique, 2015

- La proportion des résidents étrangers s'élèvera pour passer de 25 % (aujourd'hui) à 26,5 % à l'horizon 2020 (de 2,07 à 2,32 millions). De même, la proportion des moins de 30 ans issus de l'immigration augmente (Office fédéral de la statistique, 2015b).
- Il est d'une importance cruciale de connaître précisément les attentes, les préférences et les habitudes de consommation des couches les plus jeunes d'une population marquée par l'immigration en ce qui concerne les produits laitiers suisses pour satisfaire ces consommateurs et adapter en conséquence le message publicitaire, afin que, en fin de compte, les produits laitiers suisses gardent des débouchés sur le marché intérieur. Pour cela il est nécessaire d'élargir l'expérience à base des analyses scientifiques⁵.
- À part l'immigration, le vieillissement de la population aura aussi des effets sur la consommation des produits laitiers. Le nombre des personnes de plus de 65 ans augmentera pour représenter près de 20 % de la population d'ici à 2020, si bien que la Suisse est confrontée au vieillissement de sa population. Le succès des produits laitiers à l'avenir dépendra aussi, dans une large mesure, de la capacité de la filière de répondre aux attentes d'une population vieillissante.

2.3.2 Tendances en matière de consommation, durabilité, origine et prix des produits

- Le développement économique que connaît la Suisse et le pouvoir d'achat généralement fort dont y jouit le consommateur déterminent d'une façon significative les habitudes de consommation et leur évolution.
- L'alimentation, la production des denrées alimentaires et la façon dont celles-ci sont préparées revêtent une grande importance dans la société actuelle et même une dimension émotionnelle. Ces questions occupent une large place dans les médias, et ne restent pas sans écho dans une population de plus en plus citadine, portée à la nostalgie et à la recherche de sens, mais qui se fait une image quelque peu idéalisée de la production agricole. Quoi qu'il en soit, cette population projette dans sa propre alimentation ses aspirations à une vie porteuse de sens ; c'est pourquoi la production et la consommation de produits frais suscitent des émotions particulières dans la société.
- D'autant plus diverses sont les tendances qui agitent actuellement la consommation de denrées alimentaires. On peut néanmoins identifier quelques grandes évolutions qui sont apparues il y a un certain temps au sein de la population résidant en Suisse et resteront marquantes à l'avenir.

Développement durable, production biologique, bien-être des animaux

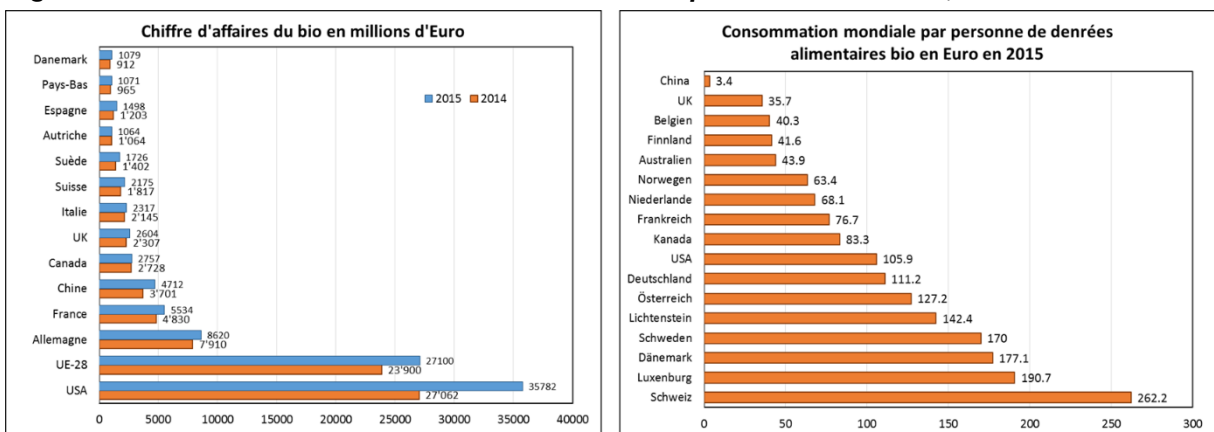
- Le respect des principes du développement durable est une notion à laquelle la population est attachée et le restera. D'après une étude réalisée par l'institut Mach Consumer, 80 % de la population suisse tient à ces principes, sous une forme ou une autre (principes éthiques, production écologique, commerce équitable, utilisation d'énergies renouvelables, etc.). Près de 30 % de la population (1,9 million de personnes) accordent une très grande valeur à ces principes dans leurs choix de consommation. Par ailleurs, les consommateurs à qui ces principes tiennent à cœur ont nettement moins tendance que les autres à pratiquer le tourisme d'achat.
- La hausse régulière du chiffre d'affaires enregistrée par le commerce de détail dans ce domaine témoigne de l'importance croissante de la consommation durable pour le consommateur. En 2015, le chiffre d'affaires cumulé de Migros et de Coop dans ce secteur totalisait 5,1 milliards de francs, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2011 (en moyenne +8,1 % par an). Les produits écologiques chez Migros et Coop représentent 12,5 % de leur gamme de produits. Par conséquent, il existe encore une grande marge de progression dans le segment des produits écologiques pour atteindre le potentiel de 30 % du marché indiqué dans les conclusions de l'étude susmentionnée.
- La société Organic Monitor, spécialiste des études de marché, chiffrait le marché mondial des produits bio à environ 75 milliards d'euros en 2015, en progression de 20 % par rapport à 2014.

⁵ Il ressort de différentes études qu'en Suisse, les immigrés attachent beaucoup moins d'importance à l'origine suisse des denrées alimentaires que les Suisses de souche (Producteurs Suisses de Lait, 2016 ; Bolliger, 2012). Il ressort également d'une enquête menée dans le sud de l'Allemagne en vue d'expliquer les rapports entre l'alimentation et l'immigration que les modes de consommation des denrées alimentaires dépendent étroitement de l'origine du consommateur (Klamt, 2004). Par contre, il n'existe aucune étude mettant en lumière de façon détaillée les modes de consommation et d'alimentation des immigrés en Suisse.

Organic Monitor s'attend à ce qu'en 2017, la croissance de ce marché reste dynamique dans le monde entier.

- Les États-Unis offrent aux produits bio leur plus vaste marché (35,9 milliards d'euros) ; ils sont suivis de l'Allemagne (8,7 milliards d'euros), de la France (5,5 milliards d'euros) et de la Chine (4,7 milliards d'euros [+ 96 %]). En 2015 aussi, quelques grands marchés ont affiché une croissance à deux chiffres (FiBL, 2017).
- En Suisse, la part de marché des produits biologiques a progressé au cours des dix dernières années pour atteindre finalement 7,7 % de celui de toutes les denrées alimentaires. Le chiffre d'affaires du bio se montait en 2015 à 2,323 milliards de francs, une valeur record.
- Considérés séparément par catégorie des produits, la part de marché du bio représente environ 10 % des produits frais, 9,4 % des produits laitiers fromage inclus (11,8 % sans le fromage, en progression de 5,2 %). En chiffres absolus, le chiffre d'affaires réalisé dans les produits laitiers, fromage inclus, se monte à 300 millions de francs (Bio Suisse, 2016).
- La Suisse dépense pour les produits biologiques 280 francs suisses par habitant, une valeur inégalée dans le monde.
- Nous tablons sur une nouvelle augmentation du chiffre d'affaires du bio en Suisse l'année prochaine, suivant une tendance observée dans plusieurs pays d'Europe, dont l'Allemagne et les pays scandinaves, mais aussi aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Chine.
- Le bien-être des animaux est l'un des principaux critères d'achat des produits d'origine suisse. La Suisse est d'ailleurs l'un des trois pays où cette question figure au premier rang des préoccupations. À l'avenir, le bien-être des animaux y restera l'un des premiers critères qui comptent aux yeux du consommateur. Les thèmes tels que la santé des animaux, le choix de races adaptées à leur milieu, le recours aux antibiotiques dans la production animale, l'origine et la diminution des aliments concentrés destinés au bétail de boucherie et aux vaches laitières (entre autres le soja produit au prix d'un déboisement considérable dans la forêt équatoriale), mais aussi l'élevage sur pâturage et les sorties en plein air joueront à l'avenir un rôle important.

Figure 2.5 : Chiffre d'affaires du bio et consommation par individu en 2015, en euros



Source : FiBL 2017

Préférence pour les denrées de production suisse, régionale ou locale

- Il ressort de différentes études qu'en Suisse, 40 à 45 % des consommateurs sont prêts à dépenser plus pour des produits suisses ou régionaux. L'origine suisse revêt une grande valeur (surtout en ce qui concerne les œufs, les fruits, les légumes, la viande et les produits laitiers) pour des raisons de fraîcheur, de bien-être des animaux, d'économie en fait de transports, et d'attachement du pays à son agriculture. Il faut cependant faire observer que plus le produit est transformé, moins cette valeur est perceptible.
- En 2015, Migros et Coop ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 1,25 milliard de francs en commercialisant des produits portant un label régional (Terra Suisse, AdR, Miini Region, Pro

« Marché laitier. Perspectives »

Montagna, Schweizer Pärke, etc.), soit 20 % de plus qu'en 2011 (cf. les rapports sur la durabilité de Migros et Coop 2016).

- En Suisse, les produits clairement associés à une origine régionale ou locale (y compris les produits de montagne, les produits d'alpage et les produits AOP) pourraient représenter un chiffre d'affaires de 1,6 à 1,8 milliard de francs, un potentiel qui ne semble pas encore épuisé.

Des produits sains et naturels

- Se nourrir de denrées alimentaires saines est une préoccupation de plus en plus sérieuse. Les produits répondant à des besoins particuliers se multiplient, comme ceux qui conviennent aux consommateurs souffrant d'une intolérance au gluten ou au lactose. La clientèle exprime aussi d'autres attentes, par exemple, celle de trouver des produits contenant aussi peu que possible d'additifs ou d'arômes artificiels.
- La recherche d'une nourriture saine et naturelle est également à l'origine de l'intérêt croissant du consommateur pour une alimentation issue uniquement de la production végétale : les produits végétariens et les produits conformes à l'alimentation des véganes ont le vent en poupe. Le mouvement végane, en particulier, est devenu un véritable style de vie ces deux dernières années (par exemple Karma ou assortiment végane chez Coop).
- Ces dernières années, on a observé en particulier l'apparition de substituts des produits laitiers (lait, yaourt, crème), fabriqués à partir de légumineuses (soja), de céréales (riz, avoine, quinoa), d'amandes ou de noix de coco. Non seulement ces succédanés végétaux contiennent beaucoup moins de calories que le lait entier (pour 100 ml, le lait entier contient 67 kcal, les boissons au soja (drink soja) 43 kcal et les boissons au lait de coco (drink coco) 20 kcal), mais encore leur bilan écologique est bien meilleur que celui des denrées issues de la production animale.
- Pour la filière suisse du lait, la recherche actuelle d'une alimentation saine et naturelle comporte à la fois une opportunité et un risque. D'une part, le lait suisse est positionné comme un produit sain depuis une vingtaine d'années (le lait suisse est sain, bon pour les os, un message qui cible particulièrement les familles, soucieuses de la santé des enfants et des adolescents). Les vertus du lait sont aujourd'hui remises en question par une partie des consommateurs. D'autre part, le mouvement actuel en faveur d'une alimentation saine est aussi l'occasion de proposer des produits innovants. Dans les laitages, par exemple, la tendance est aux produits particulièrement riches en protéines, recherchés par des consommateurs soucieux de leur forme.
- Sur le plan du développement durable également, certains consommateurs reprochent aux produits laitiers de présenter, comme tous les produits d'origine animale, un bilan écologique moins favorable que la production végétale.

Course aux prix bas et tourisme d'achat

La forte appréciation du franc suisse depuis 2008 a multiplié les achats faits délibérément par les Suisses dans les pays voisins.

- Après la stagnation qui a marqué la période de 2012 à 2014, l'abandon du taux de conversion plancher entre l'euro et le franc suisse a provoqué une explosion du tourisme d'achat. D'après une estimation basée sur le produit de la TVA appliquée aux marchandises importées par les particuliers qui rentrent en Suisse après un voyage, le montant des achats faits par les Suisses dans les magasins à l'étranger a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente. À la frontière avec l'Allemagne, la valeur des titres justificatifs de l'exportation délivrés par la douane allemande a augmenté de 13 % en 2015 (Crédit Suisse 2015).
- Dans l'ensemble, les achats réalisés à l'étranger par les Suisses (sur place ou en ligne) avoisineraient 11 milliards de francs en 2015, ce qui représente environ un dixième du chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce suisse de détail. L'Université de St-Gall chiffre les dépenses des Suisses à l'étranger, dans le secteur des denrées alimentaires et des articles de nécessité courante, à 3,9 milliards de francs.
- Les denrées alimentaires achetées à l'étranger et introduites en Suisse représentent une dépense de 1,7 milliard de francs, dont 300 millions de francs pour les produits laitiers, un chiffre qui correspond à 13 % de la valeur des laitages produits en Suisse (2,3 milliards de francs).

- Le développement du tourisme d'achat n'est que l'un des phénomènes qui témoignent du caractère décisif de la modicité des prix ; le développement continu du réseau de distribution des discounters Aldi et Lidl prouve que, pour un nombre croissant de consommateurs en Suisse, cet élément est le premier critère de jugement dans l'achat.

2.3.3 Climat et ressources naturelles

- On suppose que le réchauffement climatique aura dans l'ensemble des effets favorables à l'agriculture suisse, pour autant qu'il n'excède pas 2 à 3 degrés Celsius d'ici à 2050 (OcCC / ProClim 2007) : l'augmentation des températures entraînera une prolongation des périodes végétatives. De plus, le potentiel agricole des régions préalpines et des montagnes augmentera (Fuhrer et Calanca, 2012). L'allongement des périodes végétatives aura pour effet d'améliorer le rendement des prairies et des pâturages, de même que le potentiel de rendement de beaucoup de plantes cultivées, pourvu que ni l'eau ni les substances nutritives ne manquent. La production animale profitera aussi de cette hausse des rendements.
- Par contre, les ressources en eau diminueront pendant l'été, les mauvaises herbes proliféreront ainsi que les insectes nuisibles, et il faut s'attendre à une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes. À cet égard, l'augmentation des périodes de chaleur et de sécheresse rendra l'irrigation plus nécessaire dans de nombreux endroits (OcCC / ProClim, 2007). Par surcroît, les fortes précipitations seront plus fréquentes, ce qui aggravera l'érosion des sols. Enfin, le risque de pénurie des récoltes due aux intempéries s'élèvera.
- En Suisse, la production de lait profitera globalement de l'évolution du climat, du fait de l'augmentation du rendement des plantes fourragères. Cependant, la chaleur est par ailleurs un facteur de stress pour les vaches laitières, ce qui pourrait avoir des conséquences sur l'estivage des troupeaux.
- On assiste déjà, depuis ces dernières années, à une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Les exploitations agricoles doivent trouver des solutions pour s'adapter à cette donnée nouvelle. À l'avenir, la gestion des risques dans l'agriculture passera par la diversification de la production, l'extension des couvertures d'assurance et une gestion appropriée des ressources en eau.

2.3.4 Progrès technique

La production laitière évolue aussi en suivant les progrès de la technique.

- Les nouvelles méthodes d'élevage, telles que la sélection génétique, permettent d'améliorer le cheptel plus rapidement, mais l'élevage conçu comme une course au rendement, par exemple dans la productivité des vaches laitières, se heurte de plus en plus à des limites éthiques. Pourtant, il est possible de pratiquer un élevage visant d'autres objectifs, comme l'amélioration de la santé de l'animal ou la réduction des émissions de méthane.
- L'affouragement se perfectionne sans cesse et permet de mieux exploiter le potentiel productif de l'animal en fonction de ses caractéristiques génétiques. Il faut relever que les fourrages sont de plus en plus l'objet d'un commerce international, ce qui rend plus difficile la traçabilité du produit (par exemple en ce qui concerne les fourrages sans OGN).
- Les moyens techniques employés dans la traite et à l'étable s'automatisent de plus en plus. Signalons notamment que l'usage de robots de traite se généralise. Dans certaines régions, la taille des troupeaux (actuellement une soixantaine de têtes) est déterminée par la capacité de ces robots, ce qui a des conséquences sur la structure des exploitations.
- Les systèmes informatisés intégrés (gestion de grands volumes de données, intégration à la chaîne de création de valeur) sont utilisés afin de contrôler, d'évaluer et de planifier la production laitière, mais aussi pour suivre les animaux et gérer les troupeaux.

La numérisation et le progrès technologique que connaît l'agriculture recèlent de grandes opportunités pour les producteurs de lait, qu'il s'agisse de gérer l'exploitation, de ménager les ressources et de réduire l'impact sur le climat, ou encore d'améliorer l'élevage et le bien-être des animaux. À l'origine de ces progrès foudroyants figurent les technologies intelligentes appliquées aux robots, aux capteurs, aux

« Marché laitier. Perspectives »

systèmes de géolocalisation par satellites, ces équipements étant combinés à des logiciels d'application modernes et présents dans des téléphones mobiles ou des tablettes.

2.4 Cadre de la politique agricole

2.4.1 Aperçu de l'évolution de la politique agricole et des instruments dans le marché laitier suisse

L'organisation du marché laitier a été considérablement modifiée par les réformes agricoles de 2002, 2007 et 2011. Le marché fromager avec l'UE a été entièrement libéralisé le 1^{er} juillet 2007. À l'exception des suppléments pour le lait transformé en fromage et pour le lait produit sans ensilage, il n'y a plus d'aides dans le pays ou à l'exportation pour les produits laitiers depuis le 1^{er} janvier 2009. En outre, le contingentement du lait par l'État a été supprimé le 1^{er} mai 2009. Le présent chapitre décrit l'organisation actuelle du marché laitier dans les grandes lignes.

Figure 2.6 : Évolution de la politique agricole relative au marché laitier suisse

Soutien interne	Ancienne organisation du marché laitier avec garanties des prix, des quantités et de l'écoulement	Aides dans le pays (beurre, lait écrémé, poudre de lait)		Suppression des aides dans le pays
		Supplément versé pour le lait transformé en fromage: 12 ct./kg (à partir de 2000: 20 ct./kg)	Réduction du supplément à 15 ct./kg → Compensation sous forme de paiements directs	
		Supplément de non-ensilage (4 ct./kg)	Réduction du supplément à 3 ct./kg	
Gestion des quantités	Contingentement laitier individuel avec lien explicite à la surface	Contingentement laitier individuel: Achat / location des contingents possible	Sortie anticipée du contingentement laitier	Suppression du contingentement laitier Plus de prescriptions étatiques en matière de quantités Contrat obligatoire (jusqu'au 31.12.2013) et soutien des mesures de l'IP Lait
Protection douanière dans le cadre du commerce avec l'UE	Mise en place du cycle d'Uruguay de l'OMC Tarification et introduction de contingents tarifaires (droits de douane élevés pour le lait, la poudre de lait, le beurre; contingents tarifaires élevés pour les produits laitiers)			
		Mise en oeuvre par étapes du libre-échange du fromage avec l'UE; contingent à droit zéro [2000 t] pour l'exportation de crème & de yogourt dans l'UE	Libre-échange total du fromage avec l'UE	
		Franchise douanière pour les exportations dans l'UE dans le cadre du Protocole no 2 (p. ex. boissons lactées, chocolat, biscuits)		
Éléments non tarifaires dans le cadre du commerce avec l'UE		Accord vétérinaire CH-UE → Reconnaissance mutuelle de la législation sur les épizooties et l'hygiène des denrées alimentaires → Importation facilitée du lait & des produits laitiers dans/depuis l'UE		Suppression des contrôles à la frontière relatifs à la législation vétérinaire → Suppression des obstacles non tarifaires au commerce (exception dans le domaine non harmonisé)
Subventions à l'exportation	Mise en place du cycle d'Uruguay de l'OMC Aides à l'exportation de fromage, de poudre de lait, de yogourt et de crème; Loi sur les produits transformés (Schoggigesetz)			Suppression des subventions à l'exportation pour la plupart des catégories de produit (exception: Schoggigesetz jusqu'en 2020)
<p>Avant 1999 1999 2002 2006 2007 2009</p>				

Source : OFAG

2.4.2 Soutien interne

L'Accord sur l'agriculture du GATT et de l'OMC (Cycle d'Uruguay) de 1994 est à l'origine de l'adaptation de l'organisation du marché. Cet accord exigeait de la Suisse une diminution de 36 % des subventions à l'exportation et de 21 % des quantités d'exportation subventionnées dans le secteur laitier.

- C'est pour cette raison que le supplément pour le lait transformé en fromage a été introduit en 1999. Son but est d'abaisser le prix de la matière première lait utilisée pour la production de fromage, de

manière à permettre aux transformateurs de fabriquer du fromage à des prix concurrentiels et de garder un volume d'exportation stable. Depuis 2007, année de la libéralisation du marché du fromage avec l'UE, le supplément se monte à 15 ct. par kg de lait.

- Le supplément pour le lait produit sans ensilage et transformé en sortes spécifiques de fromage, qui était déjà appliqué dans l'ancienne organisation du marché laitier, a été repris tel quel en 1999. Il se monte aujourd'hui à 3 ct. par kg.
- Dans le cadre de la politique agricole 2011, il a été décidé de transformer toutes les aides dans le secteur laitier (aides dans le pays et à l'exportation pour le fromage et autres produits laitiers [poudre de lait, crème et produits laitiers frais]), à l'exception du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage, en paiements directs en faveur des producteurs de lait.
- Les aides à l'exportation pour les produits laitiers de base ont été progressivement abandonnées jusqu'à leur suppression totale le 1^{er} janvier 2009. Les aides à l'exportation ont passé d'environ 185 à 44 millions de francs, recul dû à l'accord de libre-échange du fromage avec l'UE. Les deux partenaires se sont engagés à renoncer entièrement aux contributions à l'exportation pour le fromage à partir de 2005.
- En raison de la libéralisation totale du marché du fromage avec l'UE à partir de 2007, le supplément pour le lait transformé en fromage a été reconduit.
- Dans la période entre 2000 et 2009, le soutien de l'État au marché des produits laitiers a subi une réduction en passant de plus de 700 à environ 300 millions de francs. Depuis 2009, seuls des suppléments pour le lait transformé en fromage et pour l'affouragement sans ensilage sont octroyés ; ils se montent à environ 300 millions de francs.

Le tableau 2.1 offre un aperçu de l'évolution des suppléments et des aides dans le pays et à l'exportation relatives au secteur laitier entre 2000 et 2015.

Tableau 2.1 : Suppléments, aides dans le pays et à l'exportation pour les produits laitiers

Mesure	2000	2001	2002 ¹	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Supplément versé pour le lait transformé en fromage	280.1	331.8	318.6	306.3	290.4	287.3	297.0	255.1	260.9	247.8	256.3	259.5	265.3	266.4	261.8	260.5
Supplément de non-ensilage	50.7	48.7	44.8	43.0	41.4	43.1	44.6	34.5	34.1	31.9	32.7	32.5	32.7	32.4	31.2	32.5
TOTAL des suppléments (mio. CHF)	330.8	380.6	363.5	349.3	331.8	330.4	341.6	289.5	295.0	279.6	289.0	292.0	298.0	298.8	293.0	293.0
Aides pour le beurre accordées dans le pays	108.5	104.3	92.9	93.1	71.7	61.6	24.9	28.9	20.5	9.5						
Aides pour la poudre de lait accordées dans le pays	57.8	59.1	59.2	46.5	49.3	40.1	39.0	30.1	22.9	1.7						
Aides pour le fromage accordées dans le pays	27.1	10.8	1.4													
TOTAL des aides dans le pays (mio. CHF)	193.4	174.1	153.6	139.7	121.0	101.7	63.9	59.0	43.4	11.2						
Aides à l'exportation pour le fromage	159.6	94.8	45.3	29.1	18.2	10.7	10.7	5.9	5.3	2.2						
Aides à l'exportation pour d'autres produits laitiers	24.9	9.9	31.4	34.8	26.2	25.6	20.9	6.9	1.3	1.0						
TOTAL des aides à l'exportation (mio. CHF)	184.5	104.8	76.6	63.9	44.4	36.3	31.7	12.9	6.6	3.2						
Administration du soutien du marché (mio. CHF)	7.5	6.7	7.0	7.1	6.4	5.9	5.6	4.6	4.7	4.2	2.9	3.3	3.5	2.6	2.5	2.9
Aides pour le beurre accordées dans le pays (en millions de CHF)										9.0						
Aides à l'exportation pour la crème (en millions de CHF)										5.0						
Allègement des stocks de beurre (en millions de CHF)										4.5						
TOTAL des mesures d'allègement (mio. CHF)										18.5						
TOTAL des suppléments & aides (mio. CHF)	716.2	666.1	600.6	560.0	503.5	474.2	442.7	366.0	349.7	316.7	291.9	295.3	301.5	301.3	295.5	295.9

¹ En 2002, en raison de turbulences sur le marché laitier, la Confédération a débloqué des fonds extraordinaires à hauteur de 152,9 millions de francs. Ils ne sont pas pris en compte ici.

Source : compte d'État de l'Administration fédérale des finances (AFF) & Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

2.4.3 Contrats d'achat de lait et mesures d'entraide

La suppression du contingentement laitier à fin avril 2009 a été liée à l'obligation de conclure un contrat (art. 36b de la loi fédérale sur l'agriculture [LAgr ; RS 910.1]). Cette nouveauté devait garantir une certaine sécurité aux producteurs quant aux conditions de vente de leur lait et les mettre en meilleure

posture de négociation. Dans le cadre de la politique agricole pour les années 2014–2017 (PA 2014-2017), le Parlement a décidé de remplacer ce contrat obligatoire de durée limitée par le nouvel article 37 LAgr, impliquant davantage de codécision de la branche. En vertu de l'art. 37 LAgr, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, l'élaboration d'un contrat-type pour l'achat et la vente de lait cru incombe aux interprofessions du secteur laitier. La Confédération impose un cadre, en exigeant une durée minimale d'une année pour le contrat et la prolongation de contrat ainsi que l'inclusion de dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement. En vertu de l'al. 3, le Conseil fédéral peut, à la demande d'une interprofession, déclarer un contrat-type de force obligatoire générale. À ce jour, le Conseil fédéral n'a jamais fait usage de cette possibilité.

Sur demande de l'IP Lait et en vertu de l'art. 9 LAgr⁶, le Conseil fédéral a appliqué l'extension aux non membres. Le 11 décembre 2015, le Conseil fédéral a, pour la dernière fois, déclaré des éléments du contrat-type de l'IP Lait de force obligatoire aussi pour les non membres en ce qui concerne l'achat de lait et le règlement sur la segmentation du marché laitier pour une durée de deux ans (du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017). L'obligation de conclure un contrat pour les non membres est valable pour toutes les étapes du commerce de lait cru. En outre, les contrats sous forme écrite et la segmentation de la quantité de lait achetée en segments A, B et C ont été déclarés de force obligatoire. La mise en œuvre de cette mesure d'entraide pour les non membres incombe à l'IP Lait. Parallèlement, sur demande, le Conseil fédéral a aussi déclaré de force obligatoire pour les non membres les mesures d'entraide des Producteurs suisses de lait (PSL). Les non-membres doivent donc également payer des contributions pour la promotion des ventes des produits laitiers (fonds de marketing – PSL) ainsi que pour la promotion des ventes de fromage (Switzerland Cheese Marketing (SCM)).

En vertu de l'art. 37 LAgr, le Conseil fédéral peut, à certaines conditions, déclarer le contrat-type d'une interprofession du secteur laitier comme étant de force obligatoire générale, pour une durée limitée, pour tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru.

Lors de leur assemblée extraordinaire du 16 novembre 2016, les délégués de l'IP Lait ont décidé d'introduire des prescriptions complémentaires pour le marché laitier. À partir du 1^{er} janvier 2017, une disposition valable pour tous les membres de l'IP Lait stipule que les producteurs et les commerçants de lait doivent toujours être informés par leur acheteur de lait des conditions auxquelles ils peuvent vendre leur lait pour chaque segment séparément au cours du mois suivant. C'est pourquoi les acheteurs de lait ont jusqu'au vingtième jour du mois pour communiquer au vendeur les conditions de quantité et de prix pour le mois suivant. Ce principe est valable pour les achats tant du premier que du deuxième échelon. Cette nouvelle prescription doit permettre de renforcer la position du vendeur de lait. À l'avenir, il s'appuie sur une base décisionnelle contraignante pour l'orienter dans la gestion à court terme de sa production ou son commerce de lait. La règle selon laquelle la vente de lait du segment C doit être volontaire est toujours valable. Par ces mesures, IP Lait entend améliorer la sécurité et la transparence sur le marché laitier suisse tout en continuant à renforcer la segmentation. L'IP Lait a demandé au Conseil fédéral de déclarer de force obligatoire le règlement sur le contrat-type adapté, en vertu de l'art. 37 LAgr, ainsi que les nouvelles prescriptions sur le négoce de lait.

2.4.4 Promotion des ventes et de l'exportation

Afin que l'agriculture puisse réaliser une création de valeur aussi élevée que possible par la vente de ses produits, la Confédération soutient les démarches de marketing des différentes filières agricoles par des aides financières dans le cadre de la promotion des ventes. Conformément à l'art. 12, LAgr, la promotion des ventes de la Confédération a pour but de soutenir à titre subsidiaire des activités marketing collectives visant à promouvoir la vente de produits agricoles suisses. Des aides financières sont octroyées pour des mesures de communication telles que la publicité de base, l'information des médias, la participation à des foires et à des manifestations, les activités de promotion des ventes au point de vente ou les projets d'étude de marché. La Confédération participe aux coûts imputables à raison de 50 % au maximum.

⁶ Les dispositions pour les non membres sont contenues dans l'annexe 1, let. B, de l'ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs (OIOP ; RS 919.117).

Dans le cas de la promotion des ventes portant sur les produits laitiers et le fromage, les Producteurs suisses de lait (PSL) et Switzerland Cheese Marketing (SCM) sont soutenus à titre subsidiaire par des fonds de l'État. En 2015, PSL a reçu environ 8 millions de francs de la part de la Confédération pour des mesures de communication visant à promouvoir la consommation de lait et de produits laitiers dans le pays, tandis que SCM a reçu près de 21,4 millions de francs pour des projets portant sur la vente de fromage dans le pays et à l'étranger. Parallèlement, la Confédération soutient des initiatives d'exportation visant à prospecter de nouveaux marchés du fromage par un montant de 1,99 million de francs. Sont inclus dans ces fonds un montant d'environ 2 millions de francs pour des mesures spéciales de promotion des ventes de produits laitiers dans le cadre de la campagne « Swiss milk inside », qui a été lancée en 2015 en réaction au tourisme d'achat. Pour l'année 2015, un total de 31,39 millions de francs provenant de fonds gouvernementaux a été mis à la disposition du secteur laitier pour la promotion des ventes, ce qui correspond à environ 0.9 centime par kilogramme de lait commercialisé (pour 3,45 millions de tonnes de lait). Le secteur laitier reçoit au total plus de la moitié (plus de 52 %) de l'ensemble des fonds destinés à la promotion des ventes de l'année 2015 qui se sont montés à 61,5 millions de francs. Depuis 2005, ce sont chaque année environ 30 millions de francs qui sont octroyés au secteur laitier pour la promotion des ventes et la consommation de produits laitiers et de fromage dans le pays et à l'étranger (cf. tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Fonds de la Confédération octroyés au secteur laitier pour la promotion des ventes

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Promotion des ventes de lait (mio. CHF)		10.97	9.10	7.10	7.88	7.90	8.16	8.16	8.16	7.25	7.40	8.00
Promotion des ventes de fromage (mio. CHF)		19.34	19.29	22.29	21.00	21.00	22.82	23.98	25.00	21.00	21.00	21.40
Initiatives d'exportation pour le fromage (mio. CHF)						0.07	0.19	0.28	0.28	0.27	1.13	1.99
TOTAL de la promotion des ventes (mio. CHF)		30.30	28.39	29.39	28.88	28.97	31.18	32.42	33.44	28.52	29.53	31.39

Source : secteur Promotion de la qualité et des ventes, Office fédéral de l'agriculture (2016)

2.4.5 Protection douanière

Mis en œuvre dans les années 1990, le cycle de l'Uruguay de l'OMC a vu la suppression de la protection douanière et l'introduction de contingents tarifaires pour l'importation de produits laitiers à un taux douanier réduit. Depuis, la Suisse accorde aux membres de l'OMC des contingents tarifaires, dans le cadre desquels ils peuvent importer des produits laitiers en Suisse à faible taux douanier. À ces lignes tarifaires s'ajoutent des lignes tarifaires hors contingent, pour lesquelles il n'existe pas de restrictions d'importation en termes de quantité, mais dont les droits de douane sont en partie prohibitifs, raison pour laquelle les contingents ont un effet limitatif sur les quantités. Les droits de douane élevés permettent des prix à la production élevés et limitent la pression concurrentielle dans le pays pour les produits correspondants.

Outre la mise en œuvre du cycle de l'Uruguay, la libéralisation réciproque du commerce de fromage décrétée dans le cadre de l'Accord agricole entre la Suisse et l'UE a constitué une étape supplémentaire dans la libéralisation du marché. C'est ainsi qu'entre 2002 et 2007, les droits de douane pour le fromage ont été progressivement réduits vis-à-vis de l'UE. Les produits de transformation contenant du lait (p. ex. yogourt aux fruits, chocolat au lait, crème glacée) sont soumis aux droits d'importation prévus par la « loi chocolatière » (RS 632.111.72)⁷, qui comportent ce qu'on appelle des éléments mobiles. Ces éléments mobiles sont calculés périodiquement sur la base des recettes standards et des différences de prix.

Pour résumer, on peut dire que le marché laitier suisse se divise actuellement entre une part sans protection douanière (libre-échange du fromage entre la Suisse et l'UE) et une part avec forte protection douanière (commerce de fromage entre la Suisse et les pays tiers ; autres produits laitiers). Il existe encore une troisième part, à savoir la protection douanière pour des produits agricoles transformés contenant du lait, qui est basée sur un système de compensation des prix consistant à fixer les droits de douane sur la base des différences de prix.

⁷ Loi fédérale du 13 décembre 1974 sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés ; RS 632.111.72

2.4.6 Contributions à l'exportation pour les produits agricoles / « °Loi chocolatière° »

Suite à la décision de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en décembre 2015 à Nairobi, les subventions à l'exportation pour les produits agricoles transformés doivent être supprimées d'ici à fin 2020. Les contributions à l'exportation prévues par la « loi chocolatière » sont aussi concernées par cette interdiction. Le Conseil fédéral propose de supprimer ces subventions à l'exportation au 1^{er} janvier 2019 et d'attribuer les fonds financiers au lait non transformé en fromage, sous forme d'un supplément laitier général. Parallèlement le trafic de perfectionnement doit être simplifié grâce à la suppression de la procédure d'autorisation. Le 30 septembre 2016, le Conseil fédéral a ouvert une consultation au sujet d'un train de mesures relatif à la mise en œuvre de la décision de l'OMC. Cette consultation a duré jusqu'au 19 janvier 2017.

Les contributions à l'exportation selon la « loi chocolatière » sont versées pour certains composants lactiques et céréaliers qui sont contenus dans les produits agricoles transformés comme le chocolat, les biscuits, les pâtes, la nourriture pour bébé et les boissons lactées. Les contributions à l'exportation sont versées aux exportateurs au moment de l'exportation des produits agricoles transformés. Les montants sont calculés à partir de la quantité des produits agricoles de base donnant droit aux contributions contenue dans les produits transformés exportés et du taux de contribution pour les différentes matières premières. Le taux de contribution est le résultat des différences entre les prix suisses et les prix européens ou du marché mondial. Les contributions à l'exportation sont octroyées dans la mesure des moyens disponibles. Le tableau 2.3 présente les contributions à l'exportation disponibles et les montants réservés aux composants lactiques depuis 2005.

Tableau 2.3 : Contributions à l'exportation selon la « loi chocolatière » 2005 – 2015 (en mio CHF)

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL des contributions à l'exportation pour les produits transformés agricoles ¹ (mio CHF)		90.0	90.0	79.2	75.0	93.0	76.7	76.3	70.0	70.0	70.0	95.6
Contributions à l'exportation pour les composants de lait ¹ (mio. CHF)		70.8	72.5	62.7	54.0	82.1	58.5	62.0	52.9	58.7	58.2	79.5

¹ Selon la « loi chocolatière » (RS 632.111.72)

Source : OFAG et compte de l'Etat de l'Administration fédérale des finances (AFF)

Grandes lignes du projet pour la mise en œuvre de la décision de l'OMC

Outre l'adaptation de la loi chocolatière, le projet mis en consultation du Conseil fédéral visant à supprimer les contributions à l'exportation prévoit des mesures pour soutenir la création de valeur dans la production de denrées alimentaires et renforcer la compétitivité de l'industrie alimentaire. Dans ce but, il est prévu d'introduire dans la loi sur l'agriculture une nouvelle forme de soutien pour le lait et pour les céréales panifiables, qui soit versée directement aux producteurs agricoles. Les nouvelles mesures de soutien doivent être financées par un transfert sans incidence sur le budget de l'agriculture des moyens destinés aux contributions à l'exportation (67,9 millions de francs par an) prévus dans la planification financière.

Par ailleurs, il est indispensable de maintenir l'accès de l'industrie alimentaire exportatrice à des matières premières en quantité suffisante et à des conditions internationales concurrentielles. Une adaptation de l'ordonnance sur les douanes doit permettre de simplifier la procédure d'autorisation pour le trafic de perfectionnement actif de lait et de céréales panifiables, qui bénéficiait jusqu'ici de contributions à l'exportation. Le trafic de perfectionnement permet l'importation sans droit de douane de matières premières destinées à la fabrication de produits d'exportation. Afin de garantir une sécurité de planification aussi rapide que possible pour les acteurs concernés, les mesures doivent être mises en œuvre au 1^{er} janvier 2019.

2.4.7 Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages

Depuis 2014, la contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages permet d'encourager une production adaptée au potentiel du site de l'exploitation. L'utilisation efficace de l'herbe des prairies et des pâturages pour la production de produits nobles que sont le lait et la viande est au cœur de cette contribution. Elle est versée lorsqu'au moins 90 % de la matière sèche (MS) de la

ration annuelle de tous les animaux de rente consommant des fourrages grossiers gardés dans l'exploitation sont constitués de fourrages de base. En outre, une proportion minimale de fourrages provenant des prairies et des pâturages est prescrite : elle est de 75 % de la MS dans la région de plaine et de 85 % de la MS dans la région de montagne, peu importe que le fourrage provienne des surfaces de l'exploitation ou non. La contribution s'applique à l'ensemble de l'exploitation et se monte à 200 francs par hectare de surface herbagère. Au total, le programme a été doté d'un montant de quelque 104 millions de francs en 2014 et d'environ 108 millions de francs en 2015. Sur ces montants, environ 70 à 80 millions de francs ont été octroyés à des exploitations laitières. En 2015, la participation moyenne englobe environ 76 % de la surface herbagère et près de 64 % des exploitations (OFAG 2016). Une évaluation, actuellement en cours, du programme PVLH doit permettre d'en comprendre les répercussions et de déterminer si les objectifs pourront être atteints.

2.4.8 Mesures d'améliorations structurelles

Les mesures d'améliorations structurelles visent à améliorer les conditions de vie et la situation économique dans l'espace rural, notamment en région de montagne et dans les zones adjacentes. En outre, elles comprennent aussi des objectifs qui sont mis en œuvre dans l'intérêt général dans les domaines de l'écologie, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire. Ces mesures soutiennent l'agriculture dans le développement et le maintien de structures compétitives, sans entraîner un endettement qui ne serait pas supportable.

Tableau 2.4 : Contributions pour améliorations structurelles, 2005 – 2015 en millions de francs

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contributions pour améliorations structurelles de la Confédération (CI & contributions) pour l'économie laitière, y.c. les fromageries (en millions de CHF)		23.98	24.76	23.03	21.67	21.60	19.58	23.52	23.31	23.42	24.05	26.14
Contributions pour améliorations structurelles des cantons (CI & contributions) pour l'économie laitière, y.c. les fromageries (en millions de CHF)		23.87	24.72	22.87	21.63	21.53	19.32	23.12	23.15	23.20	23.84	25.79
Crédits d'investissement pour l'économie laitière, y.c. les fromageries (en millions de CHF)		101.25	83.10	89.17	126.16	98.94	106.81	98.18	109.57	115.51	97.49	94.51
TOTAL des améliorations structurelles pour l'économie laitière (en millions de CHF)		149.11	132.58	135.07	169.47	142.07	145.71	144.82	156.04	162.13	145.38	146.45

Source : OFAG (2016)

Dans toutes les régions, ce soutien se fait au moyen de crédits d'investissement remboursables sans intérêts, les régions de montagne et des collines bénéficiant en plus de contributions à fonds perdu. Outre l'agriculture, les petites entreprises de transformation peuvent aussi obtenir des aides à l'investissement. Le secteur laitier bénéficie d'aides à l'investissement pour des étables d'une part et pour des (petites) entreprises de transformation d'autre part (p. ex, fromageries). En 2015, les contributions cantonales et fédérales allouées se montent à environ 26 millions de francs et les crédits d'investissement à 94,5 millions de francs. Le tableau 2.4 donne un aperçu des contributions cantonales et fédérales et des crédits d'investissement octroyés à l'industrie laitière y compris les entreprises (p. ex. fromageries) depuis 2005.

2.4.9 Autres paiements directs

Les exploitations laitières continuent de bénéficier de contributions de mise à l'alpage et d'estivage. Le maintien des surfaces d'estivage est un objectif essentiel qui est soutenu par des incitations financières. Depuis 2014, les exploitations qui estivent leurs animaux reçoivent une contribution de mise à l'alpage de 370 francs par pâquier normal. Également en 2014, les contributions d'estivage qui sont octroyées aux exploitations d'estivage ont été augmentées d'environ 25 % et se situent désormais à 400 francs par pâquier normal. En 2015, la Confédération a versé environ 108 millions de francs de contributions de mise à l'alpage et 122 millions de francs de contributions d'estivage.

Les contributions au bien-être des animaux permettent de soutenir les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et les sorties régulières en plein air (SRPA). Environ

83 % des vaches laitières sont intégrées au programme SRPA et environ 45 % au programme SST. Les contributions SRPA ont d'ailleurs été légèrement augmentées en 2014. Au total, les contributions au bien-être des animaux se sont montées à environ 266 millions de francs en 2015 et ce sont surtout les exploitations laitières qui en bénéficient.

En outre, les exploitations laitières se voient octroyer divers autres paiements directs et contributions, par exemple au paysage cultivé ou à la sécurité de l'approvisionnement, ou encore des contributions écologiques. Le tableau 2.5 présente les divers paiements directs et les contributions qui ont été octroyées aux exploitations laitières entre 2005 et 2015.⁸

Tableau 2.5 : Autres paiements directs et contributions de 2005 à 2015 en millions de francs

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des paiements directs (contributions écologiques, SST/SRPA, etc.) pour les exploitations de production laitière (en millions de CHF)		1'653.0	1'327.7	1'394.5	1'313.4	1'508.2	1'514.4	1'504.6	1'473.4	1'439.8	1'436.2	1'394.3
Contributions de mise à l'alpage et d'estivage pour l'économie laitière (en millions de CHF)		32.8	35.0	36.1	35.4	33.6	40.4	40.8	40.1	40.2	58.9	60.6
TOTAL des contributions PDir (en millions de CHF)		1'685.8	1'362.7	1'430.7	1'348.8	1'541.8	1'554.8	1'545.5	1'513.5	1'479.9	1'495.2	1'454.9

Source : OFAG (2016)

2.4.10 Bilan : le rôle de l'État

La transformation progressive de la politique agricole a débouché sur une nette libéralisation du marché laitier suisse. Voici un résumé des différentes étapes :

- **Réduction de la protection douanière** convenue dans le cadre de l'Accord de l'OMC de 1994 (Cycle de l'Uruguay)
- **PA 2002** : tâche de garantie des prix et des ventes, liquidation de l'Union suisse du commerce de fromage et de Butyra, réduction du soutien au marché, libéralisation du marché du fromage (bilatérales I)
- **PA 2007** : décision d'abandonner les contingents laitiers, réduction du soutien au marché, ouverture du marché aux produits agricoles transformés (bilatérales II)
- **PA 2011** : suppression du contingentement du lait, élimination de toutes les aides à la production indigène et à l'exportation (sauf supplément de prix pour le lait transformé en fromage), introduction d'une contribution pour les vaches laitières par unité de gros bétail (UGB), reprise des négociations sur l'ALEA avec l'UE
- **PA 2014–2017** : abandon de la contribution UGB pour les vaches laitières, remaniement des paiements directs
- **D'ici à 2020** : suppression d'ici à fin 2020 des subventions à l'exportation pour les produits agricoles transformés conformément à la décision de la Conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi en décembre 2015. Les contributions à l'exportation prévues par la « loi chocolatière » doivent d'ici à 2019 être muées en paiements aux agriculteurs conformes à l'OMC selon le projet soumis à consultation du 30 septembre 2016.

D'un point de vue général, la Confédération s'est retirée de plus en plus du soutien des marchés depuis la PA 2002. Si l'on considère l'ensemble des instruments de soutien du marché (suppléments, contributions à l'exportation selon la loi chocolatière, promotion des ventes), les fonds de l'État destinés au marché laitier ont passé d'environ 750 à 400 millions de francs, soit une réduction de près de 350 millions de francs. Le soutien de l'État s'est donc réduit de moitié en passant de plus de 23 ct. à environ 11.50 ct. par kilogramme de lait, tandis que la quantité de lait commercialisé a augmenté en

⁸ En plus des paiements ci-dessus mentionnés, la Confédération peut participer, dans les limites des crédits alloués, au financement du contrôle du lait, qui relève de la responsabilité de l'organisation des transformateurs et des producteurs, conformément à l'ordonnance du 20 octobre 2010 sur le contrôle du lait (OCL, RS 916.351.0). Ces dernières années, une contribution annuelle de 4 millions de CHF a été allouée en faveur de l'organisation des transformateurs et des producteurs.

« Marché laitier. Perspectives »

passant grosso modo de 3,2 à 3,5 millions de tonnes pendant la période considérée, réduisant encore la proportion du soutien de l'État par kilogramme de lait. Le prix du lait sans soutien de l'État fluctue entre 50 et 59 ct. par kilogramme de lait (sauf en 2008). La proportion du soutien du prix du lait de l'État a passé de 30 % à 19 %, tandis que le prix du lait suisse a diminué en passant de 79.17 francs par 100 kg de lait en 2000 à 61.87 francs par 100 kg de lait.

Tableau 2.6 : Total du soutien au marché laitier entre 2000 et 2015

Mesures	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL des suppléments & aides (mio. CHF)	716.16	666.15	600.65	559.98	503.51	474.23	442.74	365.98	349.72	316.71	291.94	295.31	301.50	301.33	295.53	295.93
Contributions à l'exportation pour les composants de lait (mio. CHF)						70.82	72.48	62.69	53.95	82.09	58.53	62.01	52.90	58.67	58.16	79.47
Promotion des ventes pour le lait & le fromage (mio. CHF)	35.79	40.56	33.68	35.82	38.71	30.30	28.39	29.39	28.88	28.97	31.18	32.42	33.44	28.52	29.53	31.39
TOTAL du soutien du marché (suppléments & aides, contributions à l'exportation & promotion des ventes) (mio. CHF)	751.95	706.71	634.33	595.80	542.23	575.36	543.61	458.05	432.55	427.78	381.65	389.74	387.83	388.52	383.22	406.79
Soutien du marché par kg de lait (en ct. par kg de lait)	23.67	22.02	19.88	18.90	17.01	18.11	17.10	14.17	12.74	12.63	11.19	11.31	11.28	11.44	10.98	11.77
Prix du lait (en ct. par kg de lait)	79.17	79.96	78.44	75.54	74.63	72.41	72.49	70.90	78.29	66.60	63.14	63.65	61.79	66.30	68.23	61.87
Prix du lait sans soutien étatique (en ct. par kg de lait)	55.50	57.94	58.56	56.64	57.62	54.30	55.39	56.73	65.56	53.98	51.95	52.34	50.51	54.86	57.26	50.11
Part du soutien du marché sur le prix du lait en %	29.9%	27.5%	25.3%	25.0%	22.8%	25.0%	23.6%	20.0%	16.3%	19.0%	17.7%	17.8%	18.2%	17.3%	16.1%	19.0%

Source : OFAG 2016

Le retrait progressif du marché opéré par la Confédération qui s'accompagne de la réduction des fonds de soutien au marché octroyés par l'État a été compensé en partie par des paiements directs généraux ou écologiques. Ainsi, la contribution de surface par hectare, basée sur la somme des paiements directs et des améliorations structurelles, a passé d'environ 1980 francs à près de 2860 francs en 2015. Depuis 2006, le montant des paiements directs et des améliorations structurelles oscille entre 44 et 50 centimes par kilogramme de lait.

Tableau 2.7 : Total des paiements directs destinés au marché laitier entre 2000 et 2015

Mesures	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL des améliorations structurelles (y c. Cl) pour l'économie laitière (mio. CHF)	-	-	94.7	132.2	140.2	149.1	132.6	135.1	169.5	142.1	145.7	144.8	156.0	162.1	145.4	146.4
TOTAL des paiements directs & contributions d'estivage pour l'économie laitière (mio. CHF)	1'448.5	1'631.6	1'671.6	1'750.5	1'739.1	1'685.8	1'362.7	1'430.7	1'348.8	1'541.8	1'554.8	1'545.5	1'513.5	1'479.9	1'495.2	1'454.9
TOTAL des paiements directs & contributions & améliorations structurelles pour l'économie laitière (mio. CHF)	1'448.5	1'631.6	1'766.3	1'882.7	1'879.3	1'834.9	1'495.3	1'565.7	1'518.2	1'683.9	1'700.5	1'690.3	1'669.5	1'642.0	1'640.5	1'601.3
TOTAL des paiements directs, etc. par surface (en CHF / ha)	1'983	2'244	2'492	2'699	2'767	2'763	2'313	2'476	2'455	2'771	2'831	2'824	2'814	2'814	2'899	2'861
Prix du lait (en ct. par kg de lait)	79.17	79.96	78.44	75.54	74.63	72.41	72.49	70.90	78.29	66.60	63.14	63.65	61.79	66.30	68.23	61.87
TOTAL des PDir & et contributions par kg de lait (en ct. par kg de lait)	45.60	50.84	55.33	59.72	58.96	57.76	47.04	48.43	44.71	49.70	49.86	49.06	48.47	48.30	46.72	46.32
Part des contributions sur le prix du lait en %	57.6%	63.6%	70.5%	79.1%	79.0%	79.8%	64.9%	68.3%	57.1%	74.6%	79.0%	77.1%	78.4%	72.9%	68.5%	74.9%

Source : OFAG 2016

Au total, les fonds de l'État octroyés à l'industrie laitière (total soutien du marché et paiements directs) se montent à près de 2 milliards de francs par an depuis 2006 (cf. tableau 2.8 « Total soutien du marché et paiements directs »). Rapporté à l'hectare de surface agricole utile destinée à l'industrie laitière, le montant a passé d'environ 3000 à 3400 francs. En conséquence, les contributions de l'État que reçoit une exploitation laitière moyenne ont passé d'environ 55 000 francs en l'an 2000 à près de 87 500 francs en 2015, soit une augmentation de 60 %. La somme totale des fonds de l'État en faveur de l'industrie laitière oscille entre 58 et 79 centimes par kilogramme de lait suisse commercialisé depuis 2006 (le contribuable paie 57,3 centimes en moyenne de ces dix dernières années). Si on ajoute à cette somme le prix à la production d'un kilogramme de lait sans soutien de l'État, on obtient dès 2006 un prix théorique d'entre 135 et 108 centimes par kilogramme de lait reçu par le producteur de lait. Les calculs des différents prix du lait théoriques présentés dans le tableau 2.8 montrent que depuis l'an 2000, le prix du lait sans soutien de l'État se maintient dans une fourchette relativement étroite entre 50 et 59 ct. par kilogramme. En outre, il s'avère que les paiements de l'État par kilogramme de lait sont le plus souvent supérieurs au prix du lait sans soutien.

Tableau 2.8 : Total soutien du marché et paiements directs octroyés au marché laitier 2000 – 2015

Mesures	Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité de lait commercialisée en CH (mio. t)		3.176	3.209	3.191	3.152	3.187	3.177	3.179	3.233	3.396	3.388	3.411	3.446	3.444	3.400	3.512	3.457
Surface consacrée à la production laitière en CH (en 1000 ha)		730.4	727.1	708.5	697.5	679.1	664.2	646.5	632.2	618.3	607.6	600.7	598.5	593.2	583.5	565.8	559.7
Ø surface par exploitation (ha / exploitation)		18.3	19.1	19.6	20.1	20.5	21.0	21.4	21.7	22.1	22.4	22.7	23.3	23.8	24.2	25.0	25.6
TOTAL du soutien du marché & des paiements directs (mio. CHF)		2'208.0	2'343.5	2'305.9	2'397.1	2'329.2	2'309.0	1'955.8	1'934.6	1'824.6	2'012.7	1'975.3	1'981.8	1'948.4	1'915.6	1'928.5	1'913.6
TOTAL du soutien du marché & des paiements directs par surface (CHF par ha)		3'023	3'223	3'255	3'437	3'430	3'477	3'025	3'060	2'951	3'312	3'288	3'311	3'285	3'283	3'408	3'419
Prestations de l'Etat par exploitation moyenne en CHF		55'352	61'538	63'645	69'138	70'428	72'901	64'841	66'318	65'133	74'184	74'726	76'998	78'022	79'475	85'345	87'576
Prix du lait (en ct. par kg de lait)		79.17	79.96	78.44	75.54	74.63	72.41	72.49	70.90	78.29	66.60	63.14	63.65	61.79	66.30	68.23	61.87
Soutien du marché par kg de lait (en ct. par kg de lait)		23.91	22.18	19.88	18.90	17.01	18.11	17.10	14.17	12.74	12.63	11.19	11.31	11.28	11.44	10.98	11.77
Prix du lait sans soutien étatique (en ct. par kg de lait)		55.26	57.77	58.56	56.64	57.62	54.30	55.39	56.73	65.56	53.98	51.95	52.34	50.51	54.86	57.26	50.11
TOTAL des paiements directs par kg de lait (en ct. par kg de lait)		45.60	50.84	55.33	59.72	58.96	57.76	47.04	48.43	44.71	49.70	49.86	49.06	48.47	48.30	46.72	46.32
TOTAL du soutien du marché & des paiements directs par kg de lait (ct. par kg de lait)		69.51	73.02	75.21	78.63	75.97	75.87	64.14	62.60	57.44	62.33	61.05	60.37	59.75	59.74	57.69	58.08
Prix du lait sans soutien étatique & soutien du marché & contributions par kg de lait (en ct. par kg de lait)		124.77	130.79	133.78	135.26	133.59	130.16	119.54	119.34	123.00	116.31	113.00	112.71	110.27	114.60	114.95	108.19

Source : OFAG 2016

Le changement de cap intervenu dans la politique du marché laitier se résume ainsi : le secteur laitier a dû largement prendre la responsabilité de l'activité sur le marché au cours de ces dernières années et l'État se concentre davantage sur la mise en place des conditions cadres et l'indemnisation des prestations souhaitées par la société par le biais des paiements directs. Cette évolution est fortement influencée par les engagements internationaux de la Suisse dans le cadre de l'OMC ou de l'UE. Toutefois, la Confédération est toujours très engagée dans plusieurs domaines au moyen d'une palette d'instruments diversifiés.

Les mesures d'entraide de IP Lait ont dans une certaine mesure contribué à stabiliser le marché du lait. Les dispositions du contrat-type de l'IP Lait, qui s'appliquent également aux non-membres jusqu'au 31 décembre 2017 en vertu de l'art. 9 Agr, obligent les acheteurs et les vendeurs de lait cru à tous les stades du commerce du lait à conclure des contrats d'achat de lait. Dans ces contrats, les volumes de lait doivent être répartis dans les segments A, B et C en fonction de leur utilisation. Les négociants et les transformateurs de lait doivent communiquer chaque mois à la fiduciaire TSM Sàrl les quantités qu'ils ont acquises et vendues par segment. À la fin de l'année civile, l'IP Lait vérifie que les volumes de lait achetés dans les segments B et C correspondent à ceux qui ont été écoulés dans les mêmes segments, soit les produits laitiers fabriqués et exportés. Les parts de lait destinées aux segments A, B et C et les prix pratiqués par segment doivent en outre figurer sur les décomptes de paie du lait.

En outre, ce qu'on appelle la ligne blanche est toujours dotée d'une protection douanière relativement élevée, par opposition au secteur du fromage (correspondant à la ligne jaune). Ce dernier a été entièrement libéralisé avec l'UE en juillet 2007. En contrepartie, la Confédération accorde des suppléments pour le lait transformé en fromage et pour le non-ensilage à hauteur d'environ 300 millions de francs par an, qui bénéficient exclusivement à la ligne jaune. La prochaine étape lors de laquelle le secteur devra assumer plus de responsabilité par rapport à l'activité du marché est prévue pour 2019. Elle consistera à transformer les contributions à l'exportation selon la loi chocolatière en paiements aux agriculteurs conformes à l'OMC. En résumé, le marché laitier d'aujourd'hui est partiellement libéralisé et comprend des instruments de soutien différenciés, au sein desquels la ligne blanche bénéficie d'une protection douanière et de subventions à l'exportation (dans le cadre de la loi chocolatière) et la ligne jaune de suppléments de transformation du lait en fromage.

2.4.11 Instruments de soutien du secteur laitier dans l'UE

Instruments de soutien de l'UE

- L'UE dispose de diverses mesures pour le soutien étatique des producteurs de lait et du secteur laitier dans les situations difficiles du marché ou en survenue de crise. L'UE fixe des prix d'intervention pour le beurre et le lait maigre en poudre. Si le prix du marché chute en dessous du

prix d'intervention, on procède à des rachats publics, dans le but de limiter la dégringolade des prix. Un instrument supplémentaire de l'UE consiste à accorder des aides au stockage privé.

- Les paiements directs sont la clé de voûte de la politique des revenus de l'UE dans le domaine agricole (1^{er} pilier de la politique agricole commune). Comparé à la Suisse, ils sont nettement plus bas. Une exploitation laitière de l'UE d'une surface moyenne d'environ 83 hectares reçoit des paiements directs d'environ 26 000 francs par an. En Suisse, une exploitation de lait de commercialisation en région de plaine d'une surface de 23 hectares reçoit près de 57 000 francs par an, soit plus du double pour seulement un quart de la surface.
- Un autre instrument important de l'UE est l'octroi de fonds d'investissement du Fonds européen agricole pour le développement rural dans le but de soutenir et de promouvoir l'espace rural (2^e pilier de la politique agricole commune), notamment pour des projets de modernisation d'exploitations agricoles ou d'autres types d'investissements. Dans la période allant de 2014 à 2020, l'UE prévoit un montant de 100 milliards d'euros pour le développement de l'espace rural. Chaque pays de l'UE reçoit une allocation de fonds pour cette période de sept ans. Ces fonds déclenchent des investissements publics supplémentaires de 61 milliards d'euros dans les États membres.
- Tout comme la Suisse, l'UE a également la possibilité de soutenir les ventes de produits agricoles sur le marché intérieur et dans les États tiers. Les mesures d'information et de promotion des ventes ont pour but d'augmenter la compétitivité du secteur agricole de l'Union et de sensibiliser le consommateur aux qualités des produits agricoles et des méthodes de production de l'Union.
- Dans le domaine du lait et des produits laitiers, l'UE a aussi un programme appelé « Lait scolaire » (LASCO), qui promeut une alimentation saine pour les enfants et les jeunes. Avec 4,67 centimes, l'UE soutient 0,25 litre de lait par jour d'école et par enfant. Ce programme doit permettre d'initier les enfants et les jeunes à la consommation de lait et de produits laitiers dès leur plus jeune âge.

2.4.12 Instruments de soutien du secteur laitier dans certains pays et régions de l'UE

Autriche

- L'industrie laitière autrichienne réalise la moitié de ses recettes à l'exportation. L'Autriche importe par ailleurs 30 % des produits laitiers distribués sur son marché. L'industrie laitière autrichienne est donc exposée à une à une pression concurrentielle internationale importante. Elle n'hésite pas à miser sur une stratégie de qualité, ce qui lui permet de payer des prix à la production élevés en comparaison des autres pays de l'Union européenne.
- Suite à l'abandon du système de quotas de l'UE à la fin du mois de mars 2015, le *Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft (BMLFUW)*, la *Landwirtschaftskammer Österreich (LKÖ)* et la *Vereinigung Österreichischer Milchverarbeiter (VÖM)* ont lancé ensemble un **programme en six points pour une économie laitière tournée vers l'avenir**. Ce programme a pour but de rendre l'économie laitière autrichienne plus compétitive, plus professionnelle et plus résistante aux crises. Le programme comprend les objectifs suivants :
 1. Soutien actif aux régions défavorisées
 2. Investissement dans la maîtrise des enjeux d'avenir
 3. Professionnaliser la commercialisation et la transformation
 4. La qualité d'abord, le succès ensuite
 5. Aide aux jeunes entrepreneurs et aux grands transformateurs
 6. Valorisation des produits de qualité à travers le développement des exportations

Bavière

- En Bavière, on applique résolument des principes de plus-value pour la commercialisation des produits laitiers bavarois. Sur les 8,65 millions de tonnes de lait bavarois mis sur le marché en 2014, environ 1,93 million de tonnes, soit 22,3 %, l'ont été sous le label « sans OGM » (ce qui équivaut à plus de 50 % de la quantité de lait commercialisée en Suisse). En outre, les attributions montagne et alpage sont utilisées pour la commercialisation internationale de produits laitiers.
- Créé en 1969, le *Bayerische Milchförderungsfonds (MFF)* est une organisation d'entraide professionnelle bavaroise qui vise à stabiliser et à améliorer le revenu des producteurs de lait. Elle

« Marché laitier. Perspectives »

regroupe sous sa bannière le *Bayerische Bauernverband*, la *Genossenschaftsverband Bayern e.V.* et le *Verband der Bayerischen Privaten Milchwirtschaft e.V.* Sur une base volontaire, les producteurs de lait versent au fonds de promotion du lait 0.05 centime d'euro par kilogramme de lait livré. Les recettes se montent à environ 3,2 millions d'euros par an les intérêts en sus. La participation atteint presque 90 % des producteurs de lait de Bavière.

- Le fonds de promotion du lait bavarois sert actuellement à financer une campagne de commercialisation commune du secteur laitier en collaboration avec le secteur du tourisme, sous le slogan « Maîtres de la diversité ». Cette initiative est aussi soutenue par le Land de Bavière.

Bade-Wurtemberg

- Le **Förderprogramm für Agrarumwelt, Klimaschutz und Tierwohl (FAKT)** encourage une exploitation durable du paysage cultivé, la conservation des races d'animaux de rente menacées d'extinction et une détention d'animaux adaptée aux espèces. Une boîte à outils d'environ une quarantaine de mesures de promotion, combinables entre elles pour certaines, permet aux exploitants de choisir leur propre combinaison de mesures adaptée à leur situation individuelle.
- Le **Agrarinvestitionsförderungsprogramm (AFP)** met à disposition plus de 200 millions d'euros pour le développement des exploitations d'élevage dans la nouvelle période allant de 2015 à 2019, à travers le soutien de mesures de construction d'étables. Un « **petit AFP** » a également été créé, qui permet aux petites exploitations d'élevage d'accéder à un soutien de leurs investissements à des conditions facilitées.
- Le **Ausgleichszulage Landwirtschaft (AZL)** est l'outil qui permet au gouvernement du Land de soutenir, à raison de 30 millions d'euros par an, l'exploitation coûteuse de surfaces situées en moyenne montagne ou de régions où les conditions naturelles sont défavorables.
- Enfin, le **Programm Marktstrukturverbesserung** permet de soutenir des entreprises de transformation et de commercialisation dans leurs activités de mise sur le marché.

Irlande : La promesse Origin Green

Origin Green est un programme national de développement durable, élaboré et géré par Bord Bia, l'office de promotion des produits agroalimentaires irlandais. Rassemblant le gouvernement, le secteur privé et notamment les producteurs agroalimentaires, ce programme fait figure de pionnier. Sur une base volontaire, les agriculteurs et les entreprises de l'industrie alimentaire et des boissons se fixent des objectifs concrets et mesurables dans trois domaines clés : l'approvisionnement en matières premières, les procédés de fabrication et le développement durable social. Le programme a pour but de diminuer la pression sur l'environnement, d'améliorer l'approvisionnement régional en denrées alimentaires en le rendant plus durable et de protéger et ménager les riches ressources de l'Irlande. La vérification des progrès et de l'atteinte des objectifs est assurée par un organe de contrôle indépendant. La pièce maîtresse du programme est la charte Origin Green, qui sert de ligne directrice au fonctionnement du programme⁹. La promesse Origin Green est aussi particulièrement utile au secteur laitier pour positionner ses produits laitiers sur le marché mondial durable (p. ex. en Chine) ainsi que pour la communication.

⁹ Cf. <http://www.origingreen.ie/fr>

2.5 Évolution du marché laitier suisse

2.5.1 Développement structurel de l'économie laitière suisse

Exploitations laitières, vaches et surfaces en diminution, lait par surface en augmentation

- Entre 2005 et 2015, le nombre d'exploitations laitières a reculé de 3,2 % par an en s'établissant à 21 850. En 2015, elles étaient 11 580 en région de plaine (-3,7 % par an), environ 10 270 en région de montagne (-2,6 % par an).
- Entre 2005 et 2015, le nombre de vaches laitières a reculé de 0,4 % en passant à 541 300 en 2015, réparties environ entre 339 000 vaches en région de plaine (-0,5 % par an) et 202 000 vaches en région de montagne (-0,3 % par an).
- Entre 2005 et 2015, la surface agricole utile destinée à l'économie laitière a reculé de 1,4 % par an en s'établissant à 559 700 hectares. En 2015, elle était d'environ 315 000 hectares en région de plaine (-1,9 % par an) et de 244 600 hectares en région de montagne (-0,8 % par an).
- Malgré le recul du nombre d'exploitations laitières, de vaches et de la surface agricole utile destinée à l'économie laitière, la quantité de lait commercialisée chaque année depuis 2005/2006 a augmenté de 0,30 million de tonnes, soit d'un total de 8,5 %, pour s'établir à environ 3,48 millions de tonnes.
- Cette évolution est due d'une part à une performance laitière accrue (quantité de lait commercialisé) ayant passé d'une moyenne de 5420 à 6220 kg par vache (+ 14,6 %, + 1,4 % par an) et, d'autre part, au nombre accru de vaches laitières par surface. Le nombre de vaches détenues par hectare a passé de 0,87 à 0,97, ce qui correspond à une augmentation de l'intensité de près de 11 % (+ 1 % par an). Cette hausse était notable en région de plaine, où l'intensité a passé de 0.93 à 1.08 vaches par hectare (+ 16,8 %, + 1,3 % par an), tandis qu'en région de montagne, elle a passé de 0.79 à 0.83 vaches par hectare (+ 5 %, + 0,5 % par an). Cette évolution est due notamment à la spécialisation des exploitations en production laitière, phénomène qu'on a pu observer dès la phase de transition en 2006 et qui s'est encore renforcé depuis la suppression du contingentement de lait.

Exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes

Les exploitations laitières de Suisse sont en croissance ces dix dernières années. En 2015, elles se caractérisaient ainsi :

- L'exploitation laitière moyenne a commercialisé 154 700 kilogrammes de lait par an avec 24 vaches sur une surface de 25 hectares (2005/2006 : 19 vaches, 21,4 ha, 101 600 kg de lait).
- L'exploitation moyenne en région de plaine a commercialisé 197 000 kilogrammes de lait par an avec environ 29 vaches sur une surface de 27,2 hectares (2005/2006 : 21 vaches, 22,6 ha, 123 000 kg lait).
- L'exploitation moyenne en région de montagne a commercialisé 105 500 kilogrammes de lait avec environ 20 vaches sur 27,2 hectares (2005/2006 : 16 vaches, 22,6 ha, 74 500 kg lait).
- En 2015, environ 50 % de la quantité de lait commercialisé provenait de 75 % des exploitations (familiales) de petite structure (quantité de lait commercialisé < 200 000 kg). Les 5 % des exploitations les plus grandes (quantité de lait commercialisé > 400 000 kg) ont produit environ 20 % de la quantité de lait commercialisé.

Alimentation des animaux basée sur les fourrages grossiers, mécanisation croissante, part plus grande de SRPA

L'augmentation de la performance laitière est notamment due à une spécialisation croissante des exploitations, une mécanisation accrue, la modernisation des installations d'étable, des améliorations dans la gestion d'entreprise (affouragement) ainsi que des progrès dans l'élevage.

- En moyenne, la ration de fourrage des vaches laitières en Suisse est composée de 78 % de fourrages grossiers (46 % d'herbe, 22 % de foin, 11 % d'ensilage) et de 22 % de concentrés (dont 8 % de maïs fourrager) (OFS 2013). Dans d'autres pays de l'UE, la quantité de concentrés est doublée, triplée (Allemagne, Pays-Bas), voire quadruplée (Espagne).
- L'affouragement en Suisse présente de notables différences. Dans les exploitations de lait commercial, on observe une augmentation du recours aux aliments concentrés qui a passé d'environ

700 kg à 1100 kg par UGB et par an dans la période entre 2004 et 2014, alors que dans les exploitations d'agriculture biologique, le recours aux concentrés a diminué dans la même période.¹⁰

- En 2014, selon les données des paiements directs, près d'un tiers des vaches laitières étaient détenues en stabulation libre (SST) et 83 % d'entre elles avaient régulièrement accès à l'extérieur (SRPA) (cf. Rapport agricole 2016). À l'échelle européenne, environ deux tiers des vaches laitières sont détenues en stabulation libre, mais la proportion de vaches à avoir accès à l'extérieur est en revanche nettement plus faible.
- Dans les installations de traite, on observe une augmentation des robots de traites. Selon les experts de la branche, environ 500 robots de traite étaient en fonction en 2015 (2 % des exploitations laitières).

En raison des conditions climatiques et topographiques de la Suisse, environ 1 million d'hectares peuvent être utilisés exclusivement comme surface herbagère. Plus de 70 % de la surface agricole utile (sans les surfaces d'alpage) consiste donc en surfaces vertes. Elles sont composées à 82 % de prairies permanentes et de pâturages. Le reste est constitué de prairies artificielles s'inscrivant dans la rotation culturale (OFS 2013). Ces surfaces peuvent être utilisées pour l'alimentation humaine uniquement au travers de la détention d'animaux de rente.

Normes de protection des animaux élevés en Suisse :

La Suisse dispose d'une des réglementations de protection des animaux les plus strictes du monde. Les animaux de rente suisses sont généralement mieux protégés par la loi que dans l'UE par exemple. La Suisse a édicté des prescriptions concrètes et détaillées pour tous les animaux de rente, par exemple des exigences par rapport à la conception des enclos, aux possibilités d'occupation, aux contacts sociaux et au climat de l'étable. Toutefois, la législation suisse en matière de protection des animaux n'est pas garante en soi d'un standard élevé de bien-être des animaux. Cependant, le standard suisse en matière de bien-être des animaux est encouragé de manière ciblée au travers de la politique agricole de la Confédération, par exemple dans le cadre des programmes SST & SRPA. En Suisse, les exigences fixées sont d'une manière générale plus favorables qu'ailleurs au bien-être des animaux (PSA 2012). Pour sa part, l'UE se contente de fixer des normes minimales. Les législations des pays européens sont très variables en la matière. Certains pays de l'UE ont édicté des exigences sur certains aspects qui vont plus loin que les directives de l'UE. Ainsi, l'Autriche présente un niveau similaire à la Suisse.

Selon l'Indice de protection des animaux¹¹, la Suisse est dans le peloton de tête du classement mondial de la protection et du bien-être des animaux avec la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'Autriche. Le haut standard de la Suisse est basé sur une législation généralement plus stricte, mais aussi sur des programmes de l'État comme le SST ou le SRPA ou sur des initiatives privées qui prescrivent des directives plus strictes en matière de bien-être des animaux (p. ex. Bio Suisse, IP Suisse).

Dans sa dernière publication, la Protection suisse des animaux pointe le doigt sur diverses défaillances de protection des animaux dans la détention de vaches laitières en Suisse (PSA 2016). Elle critique particulièrement la forte proportion d'exploitations avec détention entravée (60 %, contre seulement 30 % en Allemagne, l'élevage sur pâture pas assez fréquent, le trop grand recours aux antibiotiques (notamment pour le tarissement et l'engraissement de veaux) ainsi que le recours croissant aux aliments concentrés¹².

2.5.2 Évolution de l'offre, de la demande et des prix sur le marché laitier suisse

La quantité annuelle de lait commercialisé a augmenté entre 2004 et 2015 en passant de 3,21 à 3,49 millions de tonnes (y compris le Liechtenstein et la zone franche de Genève), ce qui correspond à

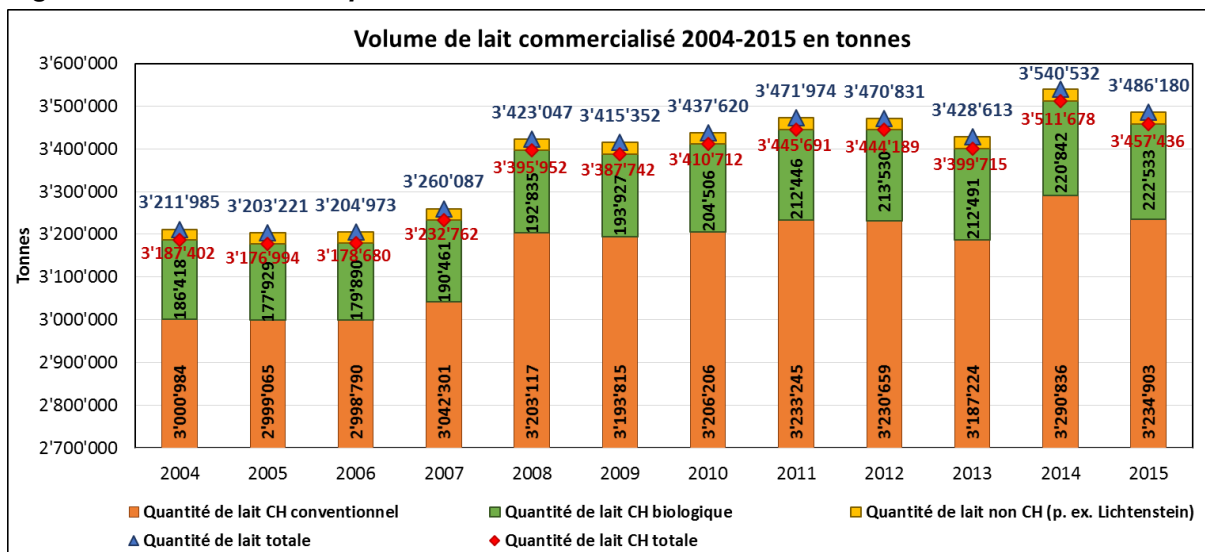
¹⁰ Ces chiffres se fondent sur les indications des rapports de base du Dépouillement centralisé 2004 à 2014 du type d'exploitation Lait commercialisé plaine et Bio (www.grundlagenbericht.ch).

¹¹ <http://api.worldanimalprotection.org/>

¹² Pour informations détaillées, cf. la brochure *Production laitière et protection des animaux*, Protection suisse des animaux PSA 2016

une croissance absolue de 280 000 tonnes, soit une hausse relative de 8,5 % (+ 0,85 % par an). L'année record 2014 a vu la commercialisation de 3,54 millions de tonnes de lait.

Figure 2.7 : Évolution des quantités de lait commercialisées entre 2004 et 2015 en tonnes



Source : Statistique du lait Suisse, www.milchstatistik

La quantité totale de lait commercialisé, représentant environ 3,5 millions de tonnes, part dans deux canaux différents : l'industrie et les fromageries. En général, c'est l'affouragement des vaches (avec ou sans ensilage) qui détermine le canal de destination du lait. Mis à part l'affouragement, le système de production (p. ex. bio) exerce aussi une influence déterminante sur la création de valeur de la matière première lait. Le tableau 2.9 présente l'évolution des quantités des différents segments entre 2004 et 2015.

Tableau 2.9 : Évolution de la quantité de lait de différents segments entre 2004 et 2015 en tonnes

	2004 (millions de t)	Part 2004	2015 (millions de t)	Part 2015	Indice 2015 / 2004
Total Lait CH	3.187	100 %	3.457	100.0 %	+ 8.5 %
Lait de centrale	2.031	63.7 %	2.339	67.7 %	+ 15.2 %
Lait sans ensilage	1.156	36.2 %	1.118	32.3 %	- 3.3 %
Lait conventionnel	3.001	94.2 %	3.234	93.5 %	+ 7.8 %
Lait biologique	0.186	5.8 %	0.223	6.5 %	+ 19.4 %
Lait Emmentaler	0.412	12.9 %	0.229	6.6 %	- 44.5 %
Lait Gruyère	0.295	9.3 %	0.322	9.3 %	+ 5.7 %
Lait Appenzeller	0.089	2.8 %	0.090	2.6 %	+ 0.8 %

Source : TSM 2016

Évolution de la demande

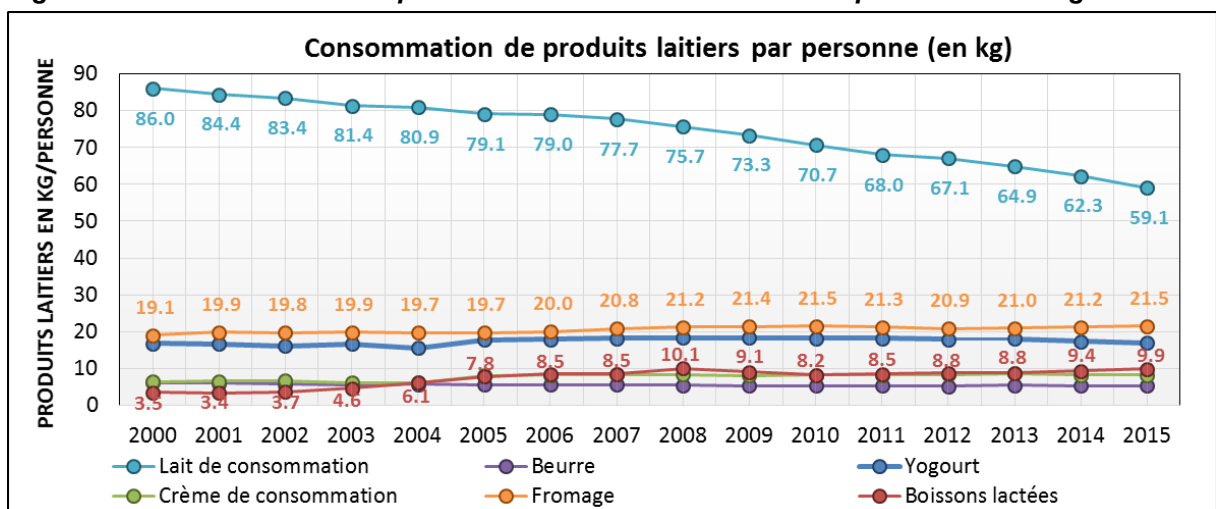
La consommation suisse de lait, exprimée en équivalent lait entier (ELE) par habitant, a baissé de 4,3 kg ELE entre 2007 et 2015, passant ainsi de 255,7 à 251,5 kg ELE, soit un recul de 1,7 %. Depuis 2010, la consommation de lait est à peu près constante en Suisse en se situant autour d'une moyenne de 250 kg ELE par habitant.

L'analyse de la consommation par habitant des différents segments de produits laitiers entre 2000 et 2015 donne les résultats suivants, exprimés en kilogrammes de quantités effectivement consommées :¹³

- La demande par habitant de lait de consommation enregistre un recul d'environ 27 kilogrammes ces quinze dernières années (- 31,3 %), ce qui correspond à une baisse annuelle de 1,8 kilogramme (- 2,3 % par an).
- La consommation par habitant de fromage a passé de 19,1 à 21,5 kilogrammes, soit une hausse absolue de 2,4 kilogrammes, ce qui représente une croissance de 12,6 % ou de 0,16 kilogramme par an (+ 0,74 % par an).
- L'augmentation de la demande est notable pour le fromage frais (+ 22,5 %), le fromage à pâte mi-dure (+ 16,4 %) et le fromage à pâte molle (5,3 %). En revanche, la consommation de fromage à pâte dure et extra-dure a peu évolué (+ 2,4 %). La consommation par habitant de fromage fondu et de fondue prête à l'emploi marque un recul (- 18,8 %).
- La consommation par habitant de beurre a passé de 6,1 à 5,3 kilo par an, soit un recul de 13 %.
- La consommation par habitant de yogourt reste pratiquement constante depuis l'an 2000 en se situant à 17 kilogrammes par an.
- La demande par habitant de crème de consommation a passé de 6,5 à 8,2 kilogrammes par an (+ 26 %). Cette croissance doit cependant être considérée avec précaution, car elle est induite par une nouvelle méthode de calcul appliquée depuis 2005.
- La consommation par habitant de boissons lactées (p. ex. café latte) a marqué une nette hausse depuis l'an 2000 en passant de 3,5 à 9,9 kilogrammes (+ 183 %), soit une croissance de 0,43 kilogramme par an (+ 6,7 % par an). La demande par habitant s'est stabilisée à environ 10 kilogrammes par an depuis l'année record 2008.

Il convient de relever ici que les ventes de lait et de produits laitiers (sans le fromage) dans le pays sont soutenues par les producteurs et la Confédération à hauteur d'environ 20 millions de francs. Cela ne suffit toutefois pas à mettre un terme à la tendance au recul constatée depuis de nombreuses années de la consommation de produits laitiers (excepté les boissons lactées). Ces dix dernières années, les producteurs et la Confédération ont investi un total d'environ 200 millions de francs dans la promotion des ventes de produits laitiers, un marché protégé de la concurrence étrangère par une forte protection douanière. On ne constate pas d'incidence durable sur l'attitude des consommateurs. S'il est difficile de chiffrer l'impact du marketing de base sur les ventes, cela n'empêche pas pour autant de porter un regard critique sur les messages et les moyens de communication choisis.

Figure 2.8 : Consommation de produits laitiers en chiffres absolus par habitant en kg



Source : TSM 2016

¹³ En kilogramme par habitant. Population moyenne présente en Suisse = population résidente moyenne et touristes et solde des séjours de courte durée (dont les requérants d'asile), en 2015 : 8 410 000 personnes (Source TSM, 2016)

2.5.3 Commerce extérieur de la Suisse en lait et en produits laitiers

L'évolution du commerce extérieur dont il est question ici prend en compte exclusivement le lait et les produits laitiers au sens strict (chapitre 04 du tarif des douanes). N'en fait pas partie le lait contenu dans les denrées alimentaires transformées comme le chocolat, la fondue prête à l'emploi ou les biscuits. Le commerce extérieur est présenté sous ses deux aspects : l'évolution de la valeur et l'évolution de la quantité. En outre, le commerce extérieur du fromage, qui est le produit d'exportation principal du secteur laitier suisse, est considéré à part.

Tendance légèrement positive du bilan du commerce extérieur depuis 2008

L'évolution de la valeur du commerce extérieur du lait et des produits laitiers est considérée sur deux périodes distinctes : entre 2000 et 2006 et entre 2007 et 2015. Cette séparation en deux périodes s'explique par l'entrée en vigueur complète, le 1^{er} juillet 2007, de l'accord de libre-échange sur le fromage entre la Suisse et l'UE. Les chiffres sont basés sur le taux de change actuel et ne sont donc pas ajustés des effets de change.

- En valeur absolue, les exportations ont augmenté légèrement plus que les importations depuis 2007. La valeur d'importation se situe autour de 450 millions de francs depuis 2007, la valeur d'exportation autour de 690 millions de francs. En valeur relative en revanche, les importations (+ 39 %) ont augmenté plus que les exportations (+ 23 %).
- La valeur d'exportation annuelle moyenne se monte à environ 690 millions de francs entre 2007 et 2015. Sur cette somme, les fromages représentent environ 600 millions de francs (87 %), dont essentiellement les fromages à pâte mi-dure et dure. L'exportation de conserves de lait (lait en poudre) génère 50 millions de francs, tandis que les 40 millions de francs restants se répartissent en parts égales entre le beurre et la crème d'une part et les produits laitiers frais d'autre part.

Tableau 2.10 : Évolution de la valeur du commerce extérieur en lait et en produits laitiers

Lait & produits laitiers	Valeur moyenne 2000-2007 (en millions de CHF)	Valeur moyenne 2008-2015 (en millions de CHF)	Différence de la valeur moyenne (en millions de CHF)	Indice 2007/2015 vs. 2000/2007
Importation par an	325.4	451.2	125.9	138.7 %
Exportation par an	558.3	686.9	128.5	123.0 %
Bilan export-import par an	233.0	235.6	2.7	101.1 %
Rapport export-import-	1.72	1.52	-0.2	88.6 %

Source : TSM 2016

- Le bilan du commerce extérieur entre 2007 et 2015 était en moyenne supérieur de 2,7 millions de francs par an à celui de la période entre 1999 et 2007, ce qui équivaut à une légère hausse de + 1,1 %.
- Le rapport export-import en valeur a chuté de 1,77 à 1,44 entre 2000 et 2006, mais il est remonté à 1,58 entre 2007 et 2015 (Ø 2008-2015 ; 1.52). Par conséquent, en valeur, l'exportation a été supérieure à l'importation entre 2007 et 2015.

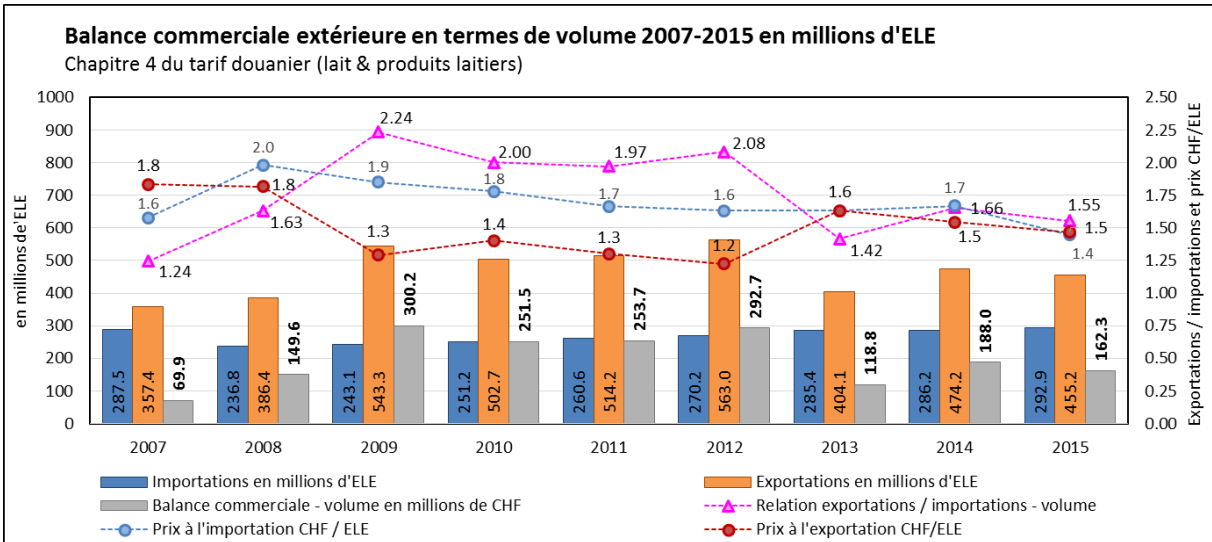
L'évolution de la valeur du bilan commercial a connu une tendance au recul entre 2000 et 2006, à laquelle il a été possible de mettre un terme dès 2006 et qui depuis, a pu être transformée en tendance légèrement positive.

Commerce extérieur : évolution de la quantité en millions de kilos d'équivalents lait entier (ELE)

Depuis 2015, les quantités d'importation et d'exportation sont exprimées en millions de kilos d'équivalents lait entier (ELE), tout comme le bilan commercial de la quantité (TSM 2016). Ce n'est que depuis 2007 qu'on procède au traitement de l'évolution des quantités en ELE.

- Entre 2008 et 2015, les quantités d'importation se sont montées à environ 266 millions de kilos ELE par an en moyenne. Les quantités d'importation n'ont cessé d'augmenter depuis 2008, d'un total de 24 %.
- Les quantités d'exportation annuelles se sont montées en moyenne à 480 millions de kilos ELE entre 2008 et 2015. On constate toutefois de fortes fluctuations dans les quantités d'exportation. Entre 2009 et 2012, les quantités d'exportation atteignaient en moyenne 530 millions de kilos ELE par an, tandis qu'entre 2013 et 2015, elles se montaient au niveau bien inférieur de 445 millions de kilos ELE. Comparé à 2008, les exportations ont augmenté d'environ 18 % en 2015, soit nettement moins que les importations.

Figure 2.9 : Bilan de la quantité du commerce extérieur en produits laitiers entre 2007 et 2015



Source : Administration fédérale des douanes, AFD, 2016 (* valeur provisoire pour 2015)

- Le bilan du commerce extérieur s'est situé en moyenne à 214 millions de kg ELE par an entre 2008 et 2015. Toutefois, entre 2013 et 2015, il n'atteignait plus que 156 millions de kg ELE environ. Le rapport export-import a chuté de 1,8 à 1,5, ce qui signifie que les quantités d'importation ont augmenté dans des proportions nettement plus grandes que les quantités d'exportation. Cette évolution pourrait être due au fait que les prix à l'exportation sont plus élevés de 0.2 franc par kilo ELE depuis 2013 (1.3 vs 1.5 franc / kg ELE). À l'opposé, les prix à l'importation subissent une baisse constante depuis 2008 (de 2 à 1.4 francs / kg ELE).

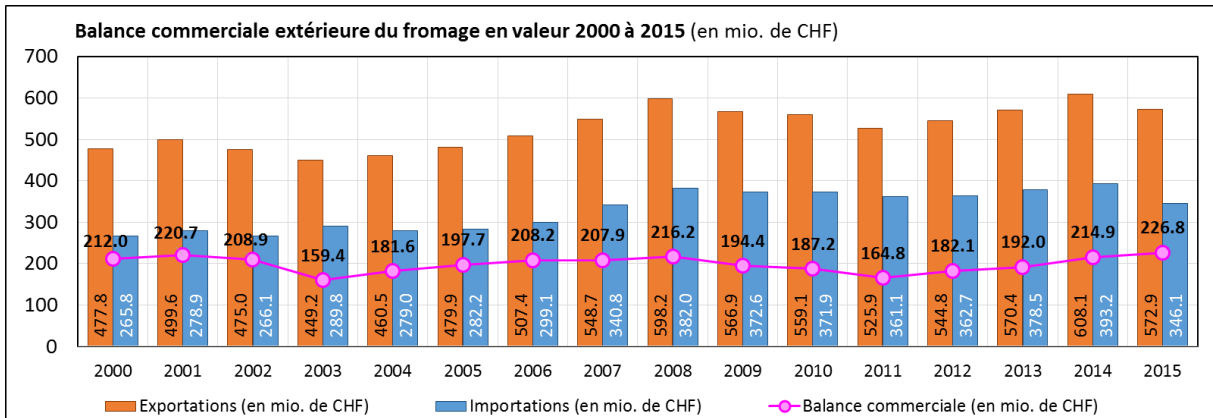
Commerce extérieur des fromages

De tous les produits laitiers, le produit d'exportation principal est le fromage. Entre 2008 et 2015, sur une valeur d'exportation moyenne de près de 690 millions de francs annuels, environ 600 millions de francs sont générés par le fromage (87 %), essentiellement par les fromages à pâte mi-dure et dure.

Bilan de la valeur :

- Entre 2000 et 2003, la valeur des exportations de fromage a reculé en passant d'environ 480 à 450 millions de francs. Puis, dans la période entre 2003 et 2008, elle a à nouveau augmenté à près de 600 millions de francs. Après les trois ans de recul qui ont suivi entre 2009 et 2011, la valeur d'exportation s'est une nouvelle fois mise à remonter dès 2012, pour atteindre un niveau record de 608 millions de francs en 2014. En raison de l'abolition du taux plancher entre le franc et l'euro et des bas prix du lait sur le marché mondial, l'année 2015 a enregistré un chiffre d'affaires à l'exportation moins important pour le fromage.

Figure 2.10 : Bilan du commerce extérieur des fromages entre 2000 et 2015



Source : Administration fédérale des douanes (AFD), 2016

- Les valeurs les plus faibles ont été affichées en 2003, autant en valeur absolue (environ 450 millions de francs) que dans la balance commerciale (exportation – importation : environ 160 millions de francs). Le solde commercial est constant depuis 2007 en se situant dans une moyenne d'environ 200 millions de francs suisses par an. Pour ce qui est de la valeur, après une tendance au recul entre 2006 et 2011, elle marque à nouveau une croissance entre 2011 et 2015 (moyenne de + 8,7 % par an).

Bilan des quantités :

- Entre 2000 et 2006, la quantité des exportations de fromage a passé de 53 750 à 50 940 tonnes par an. La moyenne annuelle de cette période se monte à environ 51 370 tonnes de fromage. Pendant la même période, les aides à l'exportation ont été réduites en passant de 174 à 10,7 millions de francs.
- Entre 2006 et 2015, les quantités des exportations de fromage ont passé de 50 940 à 64 230 tonnes par an. La moyenne annuelle de la période entre 2007 et 2015 est d'environ 59 900 tonnes de fromage, ce qui correspond à une hausse de 8530 tonnes de la quantité annuelle moyenne (+ 17 % ; Ø + 2 % par an) par rapport à la période 2000 – 2006. De toute évidence, la libéralisation complète du marché du fromage avec l'UE à partir du 1^{er} juillet 2007 a permis une croissance notable des exportations de fromage, qui s'est néanmoins ralentie depuis 2012.
- À partir de 2006, l'exportation de fromage à pâte mi-dure a pratiquement doublé et l'exportation de fromage frais a passé de 460 à 9200 tonnes. Par contre, on constate un recul d'environ 2500 tonnes (- 6 %) pour le fromage à pâte dure, qui est dû surtout à la baisse massive des exportations d'Emmentaler. Si on excepte ce dernier, les exportations de fromage à pâte dure ont augmenté d'environ 6500 tonnes depuis 2006 (+ 47 %). Environ un tiers de ces exportations supplémentaires sont générées par différents fromages à pâte dure. En 2002, au début de la phase de transition, les exportations d'« autres fromages à pâte dure » atteignaient 77 tonnes, tandis qu'en 2015, elles ont totalisé 4350 tonnes. L'Emmentaler mis à part, le Sbrinz et les fromages fondus ont également subi un fort recul des exportations (- 3100 t par an). L'Emmentaler et le Sbrinz bénéficiaient tous deux d'aides à l'exportation conséquentes jusqu'à leur suppression.
- Environ 80 % des exportations de fromage sont destinées à l'UE. Ces dernières années, l'exportation dans les pays extra-européens a augmenté légèrement plus que celle dans l'UE.
- Entre 2000 et 2006, on importait en moyenne 31 700 tonnes de fromage par an, tandis qu'entre 2007 et 2015, le chiffre passait à 48 000 tonnes par an. Depuis la libéralisation du marché du fromage avec l'UE, ce sont en moyenne 16 300 tonnes supplémentaires qui sont importées chaque année.
- En comparaison avec la période allant de 2000 à 2006, toutes les catégories de fromage enregistrent une hausse notable depuis 2007, en particulier le fromage frais et le fromage à pâte dure, dont les importations ont plus que doublé.

« Marché laitier. Perspectives »

- La balance commerciale est positive en termes de quantité, mais en net recul depuis 2006. L'excédent d'exportation s'est réduit de moitié en passant de 17 600 à 8800 tonnes par an entre 2006 et 2015.
- Les importations de fromage proviennent à près de 99 % des pays de l'UE. L'importation de fromage de pays extérieurs à l'UE est pratiquement inexistante.

Quantité des exportations de fromage par pays

- En 2015, plus de 64 000 tonnes de fromage ont été exportées, soit 10 000 tonnes de plus qu'en 2000.
- En 2015, les quatre pays d'exportation principaux (Allemagne, Italie, États-Unis, France) représentent 82 % des exportations de fromage suisse.
- Totalisant à elle seule 46 % de toutes les exportations de fromage suisse, l'Allemagne est le marché le plus important et de loin.
- Si l'on considère l'évolution entre 2007 et 2015, on constate que la hausse des exportations d'environ 8000 tonnes est due presque exclusivement à l'Allemagne (+ 15 400 t) et, dans une moindre mesure, aux États-Unis (+ 2450 t), à la Russie (+ 1100 t) et aux Pays-Bas (+ 770 t). Dans les autres pays ou régions du monde, la demande en fromage suisse a stagné, voire a marqué un net recul. La demande a notamment baissé en Italie (- 6200 t), en Autriche (- 1100 t), en France (- 1000 t), en Belgique (- 470 t) et en Asie (-350 t). Les raisons de ce recul peuvent différer d'un pays à l'autre.

Tableau 2.11 : Bilan du commerce extérieur de fromage en quantité entre 2000 et 2015

Exportation de fromage	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fromage frais	29	43	84	52	86	298	458	1'095	2'183	2'936	4'617	6'004	6'689	7'863	8'756	9'203
Fromage à pâte molle	76	116	165	182	554	619	388	408	832	1'446	1'755	1'493	1'053	974	824	623
Fromage à pâte mi-dure	6'969	7'693	7'256	7'066	7'685	8'914	9'314	10'598	12'357	13'715	13'183	16'173	17'678	16'713	17'803	19'338
Fromage à pâte dure	39'551	38'835	36'575	37'064	36'926	36'807	36'106	37'491	36'328	34'951	35'664	33'815	35'230	35'736	34'832	33'768
Emmentaler AOP	29'237	28'944	27'195	27'551	25'653	23'891	21'702	22'993	21'603	19'739	19'227	17'413	17'863	18'870	13'994	12'663
sans Emmentaler	10'314	9'891	9'380	9'513	11'273	12'916	14'404	14'497	14'725	15'212	16'437	16'402	17'366	18'866	20'838	21'106
Switzerland Swiss						1'322	1'278	2'025	1'866	1'738	1'468	1'375	1'479	3'725	4'616	4'795
Gruyère AOP	9'215	9'775	9'303	9'407	10'280	10'600	11'186	10'892	11'779	10'974	11'967	11'700	11'527	12'207	12'376	11'956
autres fromages à pâte	1'099	116	77	106	993	994	1'940	1'580	1'280	2'500	3'002	3'328	4'361	2'934	3'846	4'354
Fromage à pâte extra-dure	1'105	1'201	1'145	731	649	456	424	391	360	342	260	257	210	173	185	157
Fromage fondu	6'020	5'147	4'609	4'431	4'895	4'615	4'253	4'339	4'082	3'628	2'902	2'317	1'566	1'424	1'275	1'141
Exportations totales de fromage (t)	53'750	53'035	49'834	49'527	50'795	51'708	50'943	54'321	56'142	57'018	58'379	60'060	62'425	62'883	63'675	64'230
Exportations de fromage dans l'UE (t)	42'657	42'909	40'047	39'778	40'216	42'385	41'040	44'024	44'751	47'928	47'636	49'982	52'228	51'048	51'512	50'846
Exportations de fromage hors de l'UE (t)	11'093	10'126	9'787	9'749	10'579	9'323	9'903	10'298	11'391	9'090	10'743	10'077	10'196	11'835	12'163	13'384
Importation de fromage	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fromage frais	8'491	8'616	8'825	9'187	9'415	9'229	9'896	11'629	13'557	15'282	17'414	18'054	18'908	19'184	20'320	20'972
Fromage à pâte molle	7'899	8'134	7'952	7'952	7'788	7'824	7'783	8'947	9'796	10'429	10'308	10'982	11'256	11'256	11'225	11'691
Fromage à pâte mi-dure	4'738	4'422	4'334	4'840	5'000	4'984	5'560	6'333	7'222	7'182	7'335	8'131	8'843	8'843	8'969	9'552
Fromage à pâte dure	1'456	1'422	1'674	1'802	1'713	2'166	2'180	3'138	3'479	3'123	3'005	2'883	3'271	3'376	3'893	4'825
Fromage à pâte extra-dure	5'717	6'235	6'105	5'836	5'353	5'535	5'533	4'894	4'897	5'179	5'568	5'932	5'836	5'616	5'563	4'516
Fromage fondu	2'527	2'416	2'297	2'249	2'192	2'175	2'408	2'388	2'118	2'906	3'260	3'725	3'875	3'875	3'875	3'911
Importations totales (t)	30'828	31'245	31'187	31'867	31'461	31'912	33'360	37'329	41'069	44'101	46'890	49'709	51'989	52'149	53'845	55'466
Importations de fromage à partir de l'UE	30'703	31'134	31'059	31'797	31'410	31'437	33'202	37'170	40'460	43'861	46'800	48'749	50'529	51'922	53'530	54'854
Importations de fromage à partir de pays non UE	125	111	128	70	50	476	158	158	610	240	90	960	1'459	227	315	612
Balance commerciale (en t)	22'922	21'790	18'648	17'660	19'334	19'796	17'583	16'993	15'072	12'917	11'489	10'351	10'436	10'734	9'830	8'764
Aides à l'exportation de fromage suisse dans l'UE (en millions de CHF)	120.5	67.4	25.6	12.4	0.6											
Aides à l'exportation de fromage suisse hors de l'UE (en millions de CHF)	53.4	32.3	19.7	16.6	17.6	10.7	10.7	5.9	5.3	2.2						
Aides à l'exportation pour le fromage (en millions de CHF)	173.9	99.7	45.3	29.1	18.2	10.7	10.7	5.9	5.3	2.2						

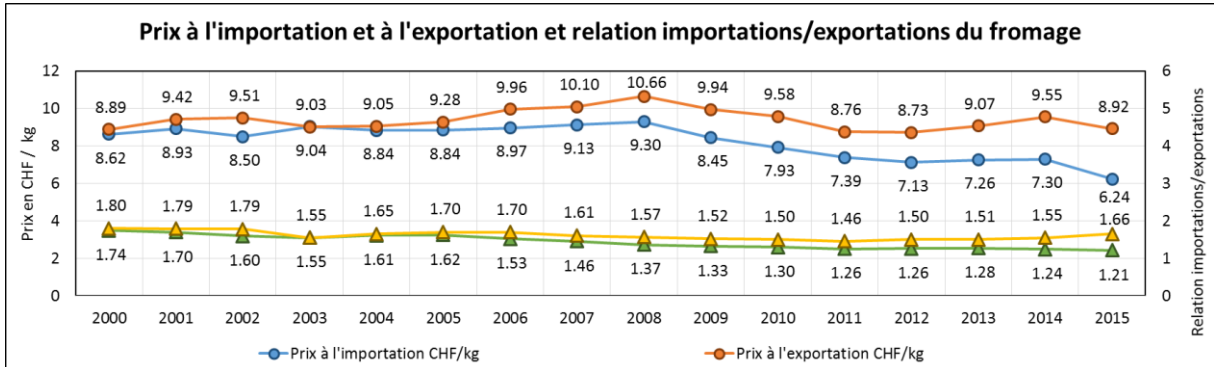
Source : Administration fédérale des douanes (AFD), 2016

Rapport entre l'exportation et l'importation de fromage

- Le rapport entre l'exportation et l'importation de fromage tourne en moyenne autour de 1.61 depuis l'an 2000, ce qui signifie que les exportations génèrent un chiffre d'affaires supérieur de 60 % à celui des importations.
- Le rapport de quantité entre l'exportation et l'importation s'est nettement réduit depuis 2000 (- 30,4 %) et se monte à 1.21 en 2015. Ainsi, en 2015, la quantité des exportations de fromage a dépassé d'environ 21 % celle des importations, alors qu'en 2006, elle la dépassait de 50 %.
- En 2003, les prix à l'importation et à l'exportation étaient similaires (environ 9 francs / kg de fromage). Depuis, le prix à l'importation a chuté à 6.24 francs par kg de fromage (- 31 %), tandis que le prix à l'exportation a pu être maintenu à près de 9 francs par kg. Cette diminution du prix à l'importation

est due au taux de change et au type de produits importés. En effet, pour ce qui est de l'importation, le prix indique qu'il s'agit avant tout de fromages à bas coût, tandis qu'à l'inverse, les exportations concernent plutôt des fromages au coût élevé.

Figure 2.11 : Prix à l'importation et à l'exportation de fromage entre 2000 et 2015



Source : Administration fédérale des douanes (AFD) 2016

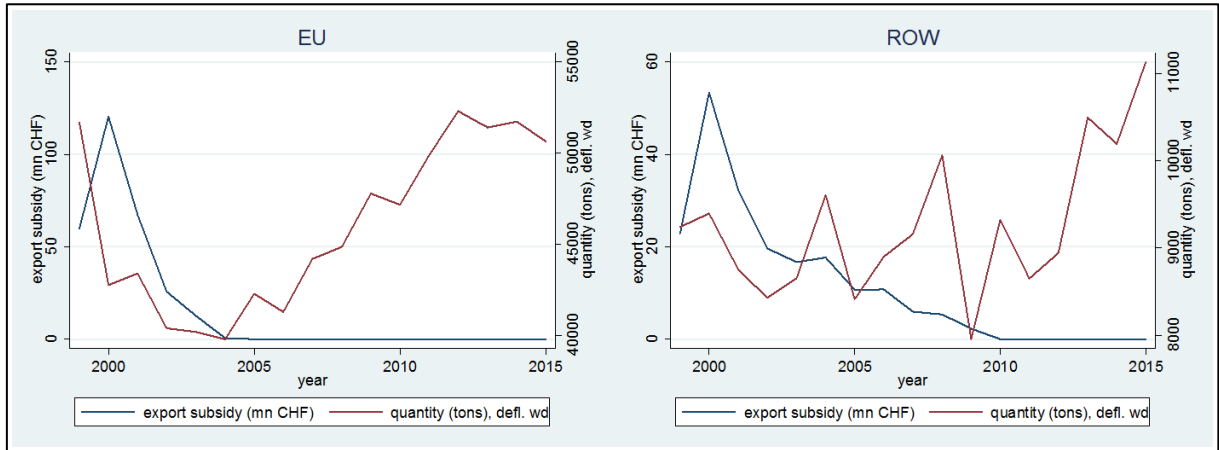
Complément d'information : évaluation du libre-échange des fromages entre la Suisse et l'UE

L'article scientifique intitulé « Les effets du libre-échange de fromage entre la Suisse et l'UE » (Kohler, 2016)¹⁴ approfondit la question des répercussions qu'a eues le libre-échange complet avec l'UE sur les exportations et les importations de la Suisse depuis le 1^{er} juin 2007. L'enquête a porté sur l'Union européenne des Quinze (UE-15). Exprimés en valeur réelle (c'est-à-dire ajustés des effets de change et de la déflation), les résultats principaux sont présentés ici, complétés par les résultats d'analyses précédentes dans ce rapport :

- Entre 1999 et 2004, les exportations de fromage dans l'UE-15 ont reculé en passant de plus de 50 000 à environ 40 000 tonnes par an. À partir de 2005 (pendant la phase de transition 2002-2007 jusqu'à la libéralisation complète du marché du fromage avec l'UE), on constate un renversement de tendance, les quantités d'exportation passant de nouveau le cap des 50 000 tonnes. Puis, dès 2013, on observe à nouveau une certaine stagnation. À titre de comparaison, les exportations ont oscillé autour de 9000 tonnes par an dans le reste du monde jusqu'en 2012, puis elles ont augmenté à plus de 11 000 tonnes par an jusqu'en 2015.
- Dans le cadre de l'accord de libre-échange du fromage entre la Suisse et l'UE, la Suisse s'était engagée à abolir toutes les aides à l'exportation de fromage dans l'UE jusqu'en 2004. Elle devait également supprimer toutes les autres aides dans le pays et à l'exportation jusqu'en 2008. Elle peut en revanche continuer à octroyer le supplément pour la transformation de lait en fromage. La réduction puis la suppression de l'aide à l'exportation de fromage dans l'UE se sont traduites en parallèle par un recul des quantités d'exportation, notamment des fromages à pâte dure (Emmentaler) et extra-dure (Sbrinz). L'abandon progressif des aides à l'exportation dans le reste du monde suit une évolution similaire, quoique moins marquée (cf. tableau 2.11 et figure 2.12).
- Les fromages frais et les fromages à pâte mi-dure ne bénéficiaient pas vraiment d'aides à l'exportation. En revanche, ces types de fromage ont grandement profité du libre-échange avec l'UE, de même que tous les fromages à pâte dure excepté l'Emmentaler.

¹⁴ Pour des informations détaillées sur les méthodes, les analyses et les résultats concernant les répercussions du libre-échange des fromages avec l'UE, se référer à l'article scientifique d'Andreas Kohler paru en octobre 2016 dans *Agroscope Science* : Kohler, Andreas (2016). « Contra Facta – Die Auswirkungen des Schweizer Käsefreihandels mit der EU (avec résumé en français : les effets du libre-échange de fromage entre la Suisse et l'UE) », *Agroscope Science* (octobre 2016)

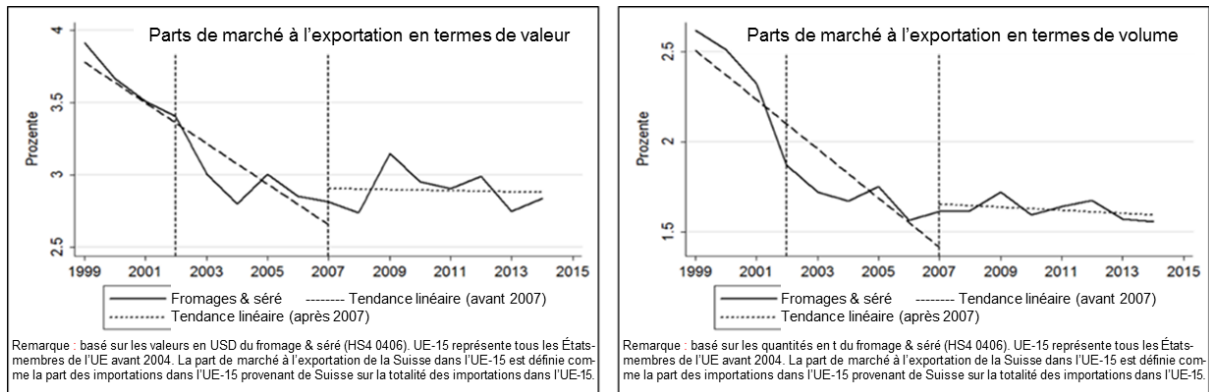
Figure 2.12 : Exportations de fromage et aides à l'exportation dans l'UE 15 et le reste du monde



Source : Kohler 2016

- Dans la période entre 1999 et 2007 (avant l'ouverture complète du marché avec l'UE), la valeur des exportations a reculé nettement davantage que pendant la période allant de 2007 à 2015 (en valeurs réelles, soit ajusté des effets de change et de la déflation).
- Avant le début de la libéralisation du marché du fromage, la part de marché des exportations de la Suisse dans l'UE 15 a passé de près de 4 % à environ 3 % pour ce qui est de la valeur, et d'environ 2,5 % à environ 1,5 % pour ce qui est de la quantité. Dès 2005, les parts de marché des exportations dans l'UE 15 ont pu être stabilisées, autant en termes de valeur que de quantité (cf. figure 2.13). À noter que la perte de part de marché en termes de quantité est principalement due à la chute des exportations d'Emmentaler.

Figure 2.13 : Parts de marché des exportations dans l'UE 15 en termes de valeur et de quantité



Source : Kohler 2016

Évaluation finale du libre-échange des fromages entre la Suisse et l'UE

Comparées à celles de 2007, les exportations en 2015 étaient inférieures d'environ 10 330 tonnes pour l'Emmentaler, d'environ 230 tonnes pour le Sbrinz et d'environ 3200 tonnes pour les fromages fondus (total – 13 760 tonnes). Pour tous ces fromages, le recul avait déjà commencé en 2000. La suppression progressive des aides à l'exportation de fromage (à fin 2004 dans l'UE, à fin 2008 dans d'autres pays), dont l'Emmentaler et le Sbrinz profitaient tout particulièrement, a entraîné un recul des quantités d'exportation de ces fromages dès l'an 2000 (l'Emmentaler a reculé de 16 580 tonnes en passant de plus de 29 240 tonnes en 2000 à 12 660 tonnes en 2015). La suppression des aides à l'exportation s'est donc révélée décisive pour l'évolution de l'exportation de ces fromages, au même titre que l'absence de positionnement dans les débouchés européens.

L'analyse a montré que l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec l'UE le 1^{er} juillet 2007 a permis d'augmenter considérablement les volumes d'exportation : + 8110 t pour le fromage frais, + 8740 t pour le fromage à pâte mi-dure et + 6400 t pour le fromage à pâte dure sans l'Emmentaler

(total + 23 250 t). Cette hausse a aussi permis de compenser largement la perte de quantité des exportations d'Emmentaler, de Sbrinz et de fromage fondu, totalisant environ 10 000 tonnes. En outre, la baisse de la demande mondiale d'Emmentaler a suscité la diversification croissante des fromages exportés, notamment dans le domaine des fromages à pâte mi-dure et dure. De même, cette situation incite à donner plus de place à l'innovation, aussi bien à l'échelle du produit qu'à celui de la commercialisation (p. ex. Switzerland Swiss). Dans le pays, cela s'est également traduit par une plus grande diversité de l'offre (initiatives régionales, fromages de montagne et d'alpage).

Parallèlement, il faut admettre que les fromages suisses ont été supplantés par les importations dans le pays, si bien qu'ils ont perdu des parts de marché. La part de marché des fromages suisses dans le marché intérieur atteignait un taux très élevé de 90 % avant l'ouverture du marché à l'UE. Par conséquent, la perte de parts de marché suite à l'ouverture est à considérer comme un processus normal (part de marché des fromages suisses : 70 à 75 %). Les importations de fromages en Suisse devenaient soudain plus importantes, si bien que l'excédent d'exportation s'est réduit entre 2006 et 2015 en passant de 17 600 à 8800 tonnes par an, soit une diminution de 50 %. Les prix d'importation obtenus montrent toutefois que ce sont surtout des fromages bon marché qui sont importés en Suisse. En effet, le prix d'importation a chuté entre 2007 et 2015 en passant de 9.13 à 6.24 francs par kilogramme (- 31 %), ce qui s'explique aussi en partie par le bas cours de l'euro.

Si le prix d'exportation a aussi baissé entre 2007 et 2015, il a pour sa part pu être maintenu à un niveau nettement plus élevé (de 10.10 à 8.92 CHF / kg (- 11,7 %)). L'écart s'est donc creusé entre le prix à l'exportation et le prix à l'importation en passant d'environ 1 franc /kg à 2.7 francs / kg. Cela signifie que la Suisse exporte surtout des fromages à coût élevé et que dans l'autre sens, elle a tendance à importer des fromages à bas coût de l'UE. C'est pour cette raison que le bilan du commerce extérieur en valeur, situé à plus de 200 millions de francs, reste constant depuis de nombreuses années.

L'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange en juillet 2007 a en outre permis de mettre un terme au recul des parts de marché d'exportation en valeur et en quantité qui avait commencé en 2000. Depuis 2007, les deux parts de marché suivent une évolution constante en se situant respectivement à 3 % (part de marché en valeur) et à 1,6 % (part de marché en quantité).

Sur la base de l'analyse, on peut estimer que sans accord de libre-échange, la Suisse n'aurait pas pu exporter autant de fromage et que le prix du lait dans le pays aurait été mis sous forte pression par suite d'une demande trop faible (en raison du manque de possibilités d'exportation). Un autre avantage de l'accord de libre-échange avec l'UE est qu'il n'empêche pas le secteur laitier suisse de continuer à profiter des suppléments pour le lait transformé en fromage. Le secteur laitier de l'UE ne dispose pas d'instrument ayant un effet de soutien de prix.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'accord de libre-échange a conduit à la suppression des aides à l'exportation dans le secteur fromager. Par rapport à la situation de l'an 2000, cette évolution a permis d'économiser près de 300 millions de francs depuis 2007 dans le soutien au marché. L'accord de libre-échange a produits plusieurs effets : une baisse considérable des coûts pour la société (suppression des aides à l'exportation de fromage depuis fin 2008, prix à la consommation plus bas), un renforcement de l'innovation, une grande diversification de l'offre de fromages tant à l'exportation qu'à l'importation et, enfin, une plus grande liberté de choix pour le consommateur. La balance commerciale en valeur est constante à plus de 200 millions de francs. Sans l'Emmentaler, le Sbrinz et le fromage fondu, la balance commerciale du libre-échange est aussi positive en termes de quantité. La perte de parts de marché sur le marché intérieur constitue un élément négatif.

2.5.4 Segmentation du marché suisse du lait

Depuis la suppression du contingentement laitier étatique, le 1^{er} mai 2009, l'économie laitière suisse assume elle-même la responsabilité de la gestion de la quantité de lait produite. C'est à cette fin qu'a été créée le 26 juin 2009 l'IP Lait, en application de l'art. 8 de la loi sur l'agriculture L'Ag. L'IP Lait est la plateforme commune de l'économie laitière suisse. Les organisations membres de l'IP Lait (organisations nationales et régionales de producteurs et de transformateurs de lait, ainsi que des entreprises à raison individuelle de l'industrie et du commerce de détail) réunissent plus de 95 % de la quantité de lait suisse.

D'après le mandat fixé dans ses statuts, l'IP Lait a pour objectif d'améliorer la rentabilité de ses membres issus de l'économie laitière suisse par la sauvegarde et la promotion de la valeur ajoutée et des parts de marché en Suisse et à l'étranger. La segmentation du marché du lait suisse constitue le principal instrument permettant à l'IP Lait d'atteindre le but qu'elle s'est fixé. Le système actuel de la segmentation du marché du lait a été introduit en 2011. Conformément aux dispositions du contrat-type d'IP Lait, les acheteurs et les vendeurs de lait cru de tous les échelons du marché laitier sont tenus de conclure des contrats pour l'achat de lait. De plus, les volumes de lait achetés doivent être mentionnés dans le contrat et répartis entre les segments A, B et C en fonction de leur utilisation. Les commerçants et les transformateurs doivent annoncer chaque mois à TSM Fiduciaire Sàrl les quantités de lait achetées et vendues dans chaque segment. Au terme de chaque année civile, l'IP Lait contrôle si les volumes achetés dans les segments B et C correspondent bien à ceux vendus dans ces mêmes segments, en se référant pour ce faire aux quantités de produits laitiers fabriqués et exportés. Les parts de lait destinées aux segments A, B et C ainsi que les prix pratiqués par segment doivent être indiqués sur les décomptes de paie du lait. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, les acheteurs de lait sont tenus de communiquer, avant le 20 du mois en cours, les quantités et les prix valables par segment, le mois suivant. Ce principe vaut pour l'achat de lait aux premier et deuxième échelons. Comme c'était le cas jusqu'ici, la livraison de lait C reste facultative (cf. précision de l'IP Lait du 26.11.2015, au sujet du caractère facultatif de la livraison de lait C.¹⁵

La segmentation vise notamment à atteindre les objectifs suivants : ¹⁶

- paiement du lait selon les conditions prévalant dans les différents segments du marché ;
- transformation et commercialisation coordonnées du lait suisse, notamment du lait excédentaire
- réduction de la pression sur les prix dans les segments du marché à forte valeur ajoutée
- report transparent de l'évolution du marché et encouragement d'un comportement axé sur le marché de la part de tous les acteurs de la filière jusqu'à l'échelon du producteur

Le tableau 2.12 ci-après donne un aperçu des principaux principes prévalant en matière de répartition du lait dans les trois segments mise en œuvre selon l'utilisation du lait.

Tableau 2.12 : Segmentation du lait : principes et utilisation du lait

	Utilisation du lait		
Segments	Principe / Explications	Marché intérieur CH	Marchés d'exportation
Segment A	Produits laitiers à haute valeur ajoutée (marché protégé ou soutenu) protégé = protection à la frontière = marché intérieur Soutenu = compensation du prix de la matière première (loi chocolatière pour l'exportation ou supplément pour le lait transformé en fromage)	<ul style="list-style-type: none"> • Beurre (commerce de détail ou industrie alimentaire) • Poudre et concentrés, industrie alimentaire • Lait de non-ensilage transformé en fromage • Lait industriel transformé en fromage • Beurre et la crème de consommation • Yogourt 	<ul style="list-style-type: none"> • Beurre, industrie alimentaire t • Poudre et concentrés, industrie alimentaire • Lait de non-ensilage transformé en fromage
Segment B	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à une pression concurrentielle plus élevée (marché sans protection = sans protection à la frontière ou sans soutien = pas de compensation du prix de la matière première, pas de supplément pour le lait transformé)	<ul style="list-style-type: none"> • Séré • Boissons lactées • Protéines lactiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Yogourt • Poudre de lait écrémé • Lait industriel transformé en fromage

¹⁵ Des indications plus détaillées relatives aux contrats-type cf. ch. 2.4.3 « Contrats d'achat de lait et mesure d'entraide » et le « Règlement sur le contrat-type à partir du 1^{er} janvier 2017 » de l'IP Lait figurent sous le lien suivant : <http://ip-lait.ch/reglemente-der-bo-milch.html>

¹⁶ Les statuts de l'IP lait ainsi que le Règlement « Segmentation du marché du lait » peuvent être consultés sous : <http://ip-lait.ch/reglemente-der-bo-milch.html>

	en fromage, prix des protéines sur le marché mondial)		
Segment C	Produits ne bénéficiant d'aucun soutien servant à réguler ou à désengorger le marché (prix du marché mondial pour la matière grasse et les protéines)		<ul style="list-style-type: none"> • Beurre et poudre de lait maigre • Crème (y compris la crème C pour les exportations de beurre)

Source : IP Lait, Annexe 2 du Règlement « Segmentation du marché du lait »

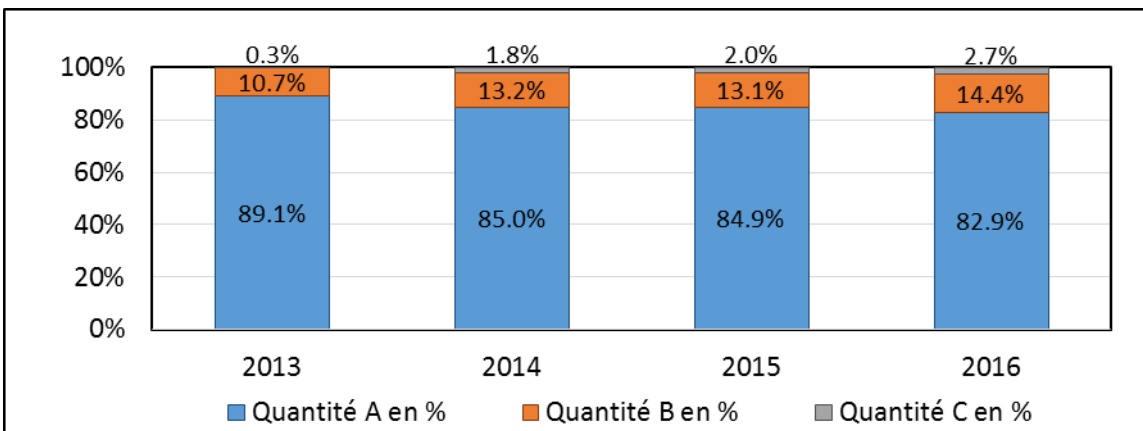
Conformément à l'art. 8a, l'IP Lait fixe des prix indicatifs pour les trois segments. Les prix indicatifs n'ont comme leur nom l'indique qu'une valeur indicative étant donné qu'ils ne peuvent être imposés aux entreprises (cf. art. 8a, al. 3, L'Agr). L'établissement des prix indicatifs par segment obéit à un mécanisme qui lui est propre :

- Concernant le prix indicatif du lait A, c'est le comité qui définit la base servant à déterminer le prix. Le prix indicatif du lait A est fixé trimestriellement.
- Le prix indicatif du lait B est basé sur la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation et en beurre pour le marché indigène.
- Le prix indicatif du lait C est basé sur la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé et en beurre pour l'exportation.

Les prix indicatifs des laits B et C sont calculés et publiés mensuellement par la gérance de l'IP Lait.

L'analyse de l'évolution de la quantité de lait de différents segments entre 2013 et 2016 montre que la part de lait C est passée de 0,3 à 2,7 % et celle du lait B, de 10,7 % à 14,4 %. Par contre, celle du lait A a diminué, pour passer d'environ 89 % à 82,9 %.

Figure 2.13 : Répartition relative des quantités de lait dans les différents segments



Source : IP Lait 2017

Dans l'ensemble, les prix au producteur par segment suivent l'évolution du prix du lait. Il est intéressant de relever la différence entre le prix indicatif et le prix annuel moyen réalisé. Dans les années 2015 et 2016, la différence concernant le lait A, de plus de 7 centimes par kilogramme, était nettement supérieure que dans les années 2013 et 2014. C'est dans le cas du lait B que le prix indicatif et le prix effectif concordent le mieux. Concernant le lait A et le lait B, les prix indicatifs étaient supérieurs aux prix effectifs. Concernant le prix du lait C, la situation dans les années 2014 à 2016 était exactement inverse. Le prix indicatif était quelquefois nettement inférieur au prix effectif.

Tableau 2.13 : Prix indicatif, prix annuel et différence entre prix indicatif et prix annuel

Moyenne des prix indicatifs, des prix annuels et de la différence entre les prix indicatifs et les prix annuels par segment pour les années 2013 bis 2016												
	2013			2014			2015			2016		
	Prix indicatif	Prix annuel	Différence (I-A)	Prix indicatif	Prix annuel	Différence (I-A)	Prix indicatif	Prix annuel	Différence (I-A)	Prix indicatif	Prix annuel	Différence (I-A)
Ségment A	68.33	64.92	3.41	71.00	67.04	3.96	68.00	60.33	7.67	65.75	58.42	7.33
Ségment B	61.27	57.91	3.36	58.89	58.13	0.76	48.12	45.43	2.69	46.95	43.92	3.03
Ségment C	39.73	31.49	8.24	35.51	54.36	-18.85	20.68	33.83	-13.15	20.36	28.15	-7.79

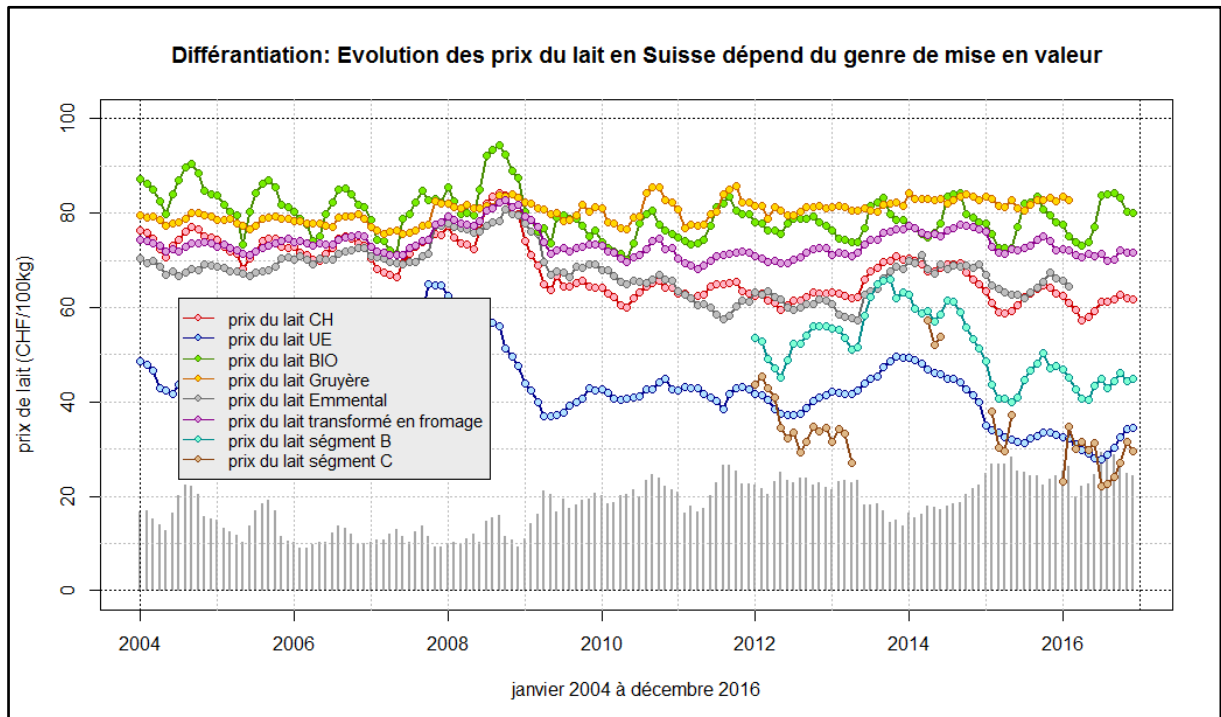
Source : Office fédéral de l'agriculture, secteur Analyses du marché 2016

2.5.5 Évolution et différenciation du prix du lait suisse

Le prix à la production du lait suisse marque une tendance générale au recul entre 2004 et 2006. Il est en outre soumis à de fortes fluctuations, parallèles à celles qui agitent les marchés internationaux, quelquefois avec des décalages dans le temps. Les hausses de prix notées en 2008 et en 2013 ont été suivies par des phases de creux historiques en 2012 et en 2015, cette dernière baisse s'étirant jusqu'à l'été 2016. Le prix du lait suisse (ligne rouge) présente des parallèles notables avec le prix du lait dans l'UE (ligne bleue). La différence de prix entre le lait suisse et le lait de l'UE atteint entre 20 à 30 francs / 100 kg de lait. On se référera au ch. 2.1.4 pour ce qui concerne l'évolution du prix du lait suisse et le parallélisme avec le prix du lait de l'UE. Ces treize dernières années, la tendance est à une plus forte volatilité du prix du lait suisse, qui s'est particulièrement renforcée entre 2007 et 2016 (cf. secteur Analyses du marché, bulletin du marché du lait, août 2015). Si l'on considère l'évolution des prix sur le marché laitier suisse plus en détail, on constate qu'il n'existe pas vraiment de prix unitaire. Depuis 2009, il est devenu possible de différencier le lait et de le positionner sur le marché en conséquence.

- Les prix du Gruyère, du lait bio ou du lait de fromagerie artisanale sont constants depuis 2012 en se situant à plus de 70 francs / 100 kg, ce qui est dû à l'effet de forte plus-value généré par la différenciation sur le marché (cf. Figure 2.13).
- Cette différenciation de prix significative est possible grâce à une orientation axée avant tout sur les besoins des consommateurs et par conséquent, sur les signaux du marché. Le bio est actuellement à la mode. En outre, la demande en spécialités fromagères (régionales) a considérablement augmenté ces dernières années (cf. Figure 2.13).
- Par contre, les prix de l'Emmentaler et du lait de laiterie subissent une pression. Les ventes d'Emmentaler sont en baisse depuis plusieurs années, ce qui se traduit par une surproduction chronique. En outre, aucune restructuration n'a encore eu lieu. Dans le secteur du lait de laiterie, la différenciation est beaucoup plus difficile à pratiquer. Les innovations de produit se font presque exclusivement à l'échelon des transformateurs de lait (p. ex. café latte ; boissons protéinées). Les entreprises de transformation parviennent ainsi à générer de la création de valeur et à perfectionner le lait de laiterie avec des bénéfices à la clé (cf. Figure 2.13).

Figure 2.14 : Différenciation : divers prix du lait en Suisse



Source : représentation propre sur la base des données de TSM et de l'observation du marché de l'OFAG, 2016

- Si l'on ne tient pas compte du prix du lait B et C, l'écart entre le prix minimal et le prix maximal du lait s'est creusé depuis 2009 pour atteindre une moyenne de 25.30 francs par 100 kg depuis le début de l'année 2015. Si l'on y intègre le prix du lait B, la différence se monte en moyenne à 36.9 francs par 100 kg depuis début de l'année 2015 (cf. Différence de prix à la figure 2.13).
- Lorsqu'il y a du lait C, il apparaît que le prix du lait C est égal, voire inférieur au niveau de prix de l'UE. Pendant l'année 2016, une partie du lait a dû être commercialisée chaque mois dans le segment C. En moyenne, le prix payé pour le lait C se monte à 27.7 francs par 100 kg (prix de l'UE : 30 francs / 100 kg).

Pour l'heure, la différenciation de lait de laiterie à l'échelon de la production agricole ne fonctionne que de manière limitée si l'on excepte le bio. En combinaison avec l'attribut « région », il est possible de générer une création de valeur supplémentaire pour le lait de prairie, dont les agriculteurs profitent aussi dans une certaine mesure. Les marques de différenciation « montagne » et « alpage » sont commercialisées avec succès, surtout pour le fromage, et génèrent une création de valeur supplémentaire pour tous les acteurs. En revanche, les produits de lait de laiterie dotés des mêmes attributs ne permettent guère à l'agriculteur de générer un prix du lait plus élevé, même si ces produits sont vendus au consommateur à des prix nettement plus élevés.

Le prix à la production est tributaire à la fois de la différenciation du lait produit et de la transparence à propos de la manière dont ce lait est ensuite valorisé dans la chaîne de création de valeur. La part de la transformation et du commerce dans le prix final augmente proportionnellement au degré de différenciation. La part que représente le prix à la production dans le prix à la consommation dépend fortement de la transparence à propos de la création de valeur du produit. Si l'agriculteur sait ce que le transformateur va faire avec son lait et à quel prix le produit final sera vendu (comme pour les laiteries artisanales), il peut s'appuyer sur une meilleure base de négociation. Par contre, s'il ne sait pas ce que l'acheteur fera avec la matière première lait, la constitution du prix manquera de transparence (pour le producteur).

En conséquence, l'IP Lait a adapté son règlement sur le contrat-type dans le but de viser une meilleure transparence dans le commerce du lait. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'acheteur est tenu d'indiquer au fournisseur de lait, avant le 20 du mois, les conditions auxquelles il achètera son lait au cours du mois suivant pour chaque segment séparément.

2.5.6 Situation économique de la production de lait en Suisse

Les chapitres suivants examinent la situation économique du secteur laitier suisse à la lumière de la prestation brute, des coûts réels et du revenu à l'échelon de l'exploitation. Pour ce faire, on aura recours aux données du dépouillement centralisé d'Agroscope des années 2004 à 2014 relatives aux exploitations de plaine, de montagne et d'agriculture biologique de montagne (bio de montagne) de type lait commercial. Il est volontairement fait abstraction du calcul et de la comparaison des taux de rémunération de l'heure. Afin de mieux étayer nos commentaires sur le développement économique, nous procéderons à la comparaison des valeurs moyennes de deux périodes distinctes : celle allant de 2004 à 2008 et celle allant de 2009 à 2014. La période 2004–2008 inclut les observations faites avant la suppression du contingentement du lait, tandis que la période 2009–2014 est celle qui a suivi la suppression. Le tableau 2.12 présente un aperçu de l'évolution des paiements directs, de la prestation brute, des coûts réels et du revenu entre 2004 et 2014 pour diverses exploitations de lait commercial.

Prestation brute

En comparaison des deux périodes, la prestation brute absolue a augmenté de 35 000 francs (+ 14,2 %) pour les exploitations de lait commercial de plaine, de 18 500 francs (+ 10,2 %) pour les exploitations de lait commercial de montagne et de 18 200 francs (+ 9,8 %) pour les exploitations de lait commercial bio de montagne. Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

- **PLAINE** : 16 000 francs de paiements directs en plus (+ 40 % en comparaison des deux périodes), 16 500 francs de prestations brutes supplémentaires de la production de lait (+ 15 %)
- **MONTAGNE** : 14 500 francs de paiements directs en plus (+ 24 %), 4600 francs de prestations brutes supplémentaires de la production de lait (+ 8 %)

- **BIO MONTAGNE** : 13 800 francs de paiements directs en plus (+ 21 %), 6700 francs de prestations brutes supplémentaires de la production de lait (+ 12 %)

Pour une meilleure comparaison des exploitations, considérons à présent l'évolution par UGB :

- **PLAINE** : dans la période entre 2009 et 2014, la prestation brute par UGB a baissé de 424 francs par UGB par rapport à la période 2004–2008 pour atteindre 7652 francs par UGB (- 5,2 %). Ce recul est essentiellement dû au fait que la prestation brute issue de la production agricole a subi une baisse de près de 10 %. La prestation brute de la production de lait a baissé de 161 francs par UGB (- 4,5 %) pour les exploitations de plaine.
- **MONTAGNE** : La prestation brute par UGB marque une légère augmentation en passant de 8032 à 8097 francs. La prestation brute de la production de lait a baissé de 25 francs par UGB pour les exploitations de montagne.
- **BIO MONTAGNE** : La prestation brute par UGB a augmenté en passant de 8454 à 8812 francs (4,2 %). La prestation brute de la production de lait a augmenté de 164 francs par UGB, soit de 6,6 %. Lorsqu'on considère la prestation brute par UGB, les exploitations bio de montagne réalisent la meilleure performance avec une moyenne de 8812 francs pendant la période 2009–2014.

Entre les exploitations de lait commercial bio de montagne et celles de plaine, la différence se monte à 1160 francs par UGB, tandis qu'entre les exploitations bio de montagne et celles de montagne, la différence est d'environ 700 francs par UGB. Si l'on compare les des deux périodes considérées, la part des paiements directs dans les prestations brutes a augmenté pour tous les trois types d'exploitation. La croissance proportionnelle des paiements directs a été la plus faible pour les exploitations bio de montagne, tandis qu'en valeur absolue, les paiements directs par UGB ont augmenté de 443 francs pour les exploitations bio de montagne, soit considérablement plus que pour les exploitations de plaines où l'augmentation est de 208 francs par UGB ou pour les exploitations de montagne où elle est de 367 francs par UGB.

Il s'avère que, grâce à la marque de différenciation bio, les exploitations bio de montagne obtiennent un prix plus élevé sur le marché que les exploitations PER, raison pour laquelle la prestation brute a cru de 164 francs par UGB. À l'inverse, les prix du lait de laiterie normal ont chuté. Malgré une performance laitière plus élevée par UGB, cela a entraîné un recul de la prestation brute par UGB.

Coûts réels

Les coûts de production du lait suisse sont composés pour environ un tiers de coûts directs, dont les coûts d'affouragement et notamment des aliments concentrés représentent la part la plus importante. Les deux autres tiers des coûts réels sont causés par des coûts structurels. Le salaire du chef d'exploitation et les intérêts du capital propre ne sont pas pris en compte dans les coûts réels.

- **Total des coûts réels structurels** : au total, les coûts réels des exploitations de plaine ont augmenté en passant de 160 000 à 241 000 francs (+ 81 000 francs), ce qui correspond à une augmentation de 51 %, soit de 3,5 % par an. L'augmentation est de 31 000 francs pour les exploitations de montagne PER et de 6000 francs pour les exploitations bio de montagne pendant la même période, ce qui correspond à un changement relatif respectif de 25,2 % (+ 2,2 % par an) et de 4,4 %. Dans les exploitations de plaine et de montagne PER, cette augmentation est due pour l'essentiel aux postes « coûts matériels détention d'animaux » et « coûts structurels 1 ».
- **Coûts matériels détention d'animaux** : entre 2003 et 2014, ces coûts ont augmenté d'environ 31 000 francs, soit de 67,2 % ou 4,4 % par an dans les exploitations de plaine et d'environ 12 000 francs, soit de 39,2 % ou 2,8 % par an dans les exploitations de montagne PER. Cette augmentation est causée essentiellement par les coûts des aliments pour animaux, qui ont augmenté de 22 000 francs en région de plaine et de 8000 francs en région de montagne. Le recul des coûts matériels dans les exploitations bio de montagne est due au fait que les coûts du fourrage ont été abaissés de 6600 francs (- 70 %).
- **Coûts structurels 1** : ces coûts regroupent les coûts des machines, des bâtiments et les coûts d'exploitation généraux (y compris les amortissements). Entre 2003 et 2014, ces coûts ont augmenté d'environ 43 000 francs (+ 57 %) pour les exploitations de plaine, d'environ 20 000 francs (+ 28 %) pour les exploitations de montagne PER et de 7600 francs (+ 10,2 %) pour les exploitations bio de

montagne. Les coûts des machines ont cru de 18 000 francs pour les exploitations de plaine, de 9000 francs pour les exploitations de montagne conventionnelles et de 7000 francs pour les exploitations bio de montagne. Quant aux coûts des bâtiments, ils ont augmenté de 19 000 francs pour les exploitations de plaine, de 6000 francs pour les exploitations de montagne et de seulement 1000 francs pour les exploitations bio de montagne.

De façon analogue aux données sur les prestations brutes, procédons à présent à une comparaison des trois types d'exploitation par UGB. Les coûts réels totaux s'élèvent pour tous les trois types à environ 5900 francs par UGB. Les exploitations de plaine et les exploitations bio de montagne ont pu légèrement abaisser leurs coûts réels par UGB (- 0.8 %).

- **BIO-MONTAGNE** : 5891 francs par UGB (- 47 francs par UGB = - 0.8 % par rapport à 2004–2008)
- **PLAINE** : 5833 francs par UGB (- 46 francs par UGB = - 0.8 %)
- **MONTAGNE** : 5928 francs par UGB (+ 142 francs par UGB = + 1.2 %)

Les coûts matériels animaux ont nettement diminué pour les exploitations bio de montagne mais augmenté pour les exploitations de plaine et de montagne conventionnelles.

- **BIO-MONTAGNE** : 1286 francs par UGB (- 137 francs par UGB = - 9.4 %)
- **PLAINE** : 1792 francs par UGB (+ 55 francs par UGB = + 3.2 %)
- **MONTAGNE** : 1595 francs par UGB (+ 59 francs par UGB = + 3.9 %)

Si l'on considérait uniquement les trois dernières années, la différence entre les exploitations conventionnelles et les exploitations bio serait encore beaucoup plus marquée. Les exploitations bio sont parvenues à abaisser fortement les coûts depuis 2012. Cela est essentiellement dû au fait que les coûts matériels animaux ont été nettement réduits depuis 2004 (- 73,3 %), tout comme les coûts de la santé qui ont pu être réduits de 18,7 %. L'augmentation d'environ 100 francs par UGB des coûts matériels végétaux permet de conclure que les exploitations bio préfèrent produire leur fourrage elles-mêmes plutôt que d'en acheter. En moyenne des trois dernières années, les exploitations bio de montagne présentent les coûts par UGB les plus bas (plaine : 5818 francs / UGB ; montagne : 6147 francs / UGB ; bio montagne : 5709 francs / UGB).

Il est intéressant de constater que malgré une hausse de l'effectif d'animaux de 28 à près de 40 UGB, les exploitations de plaine ne sont pas parvenues à abaisser les coûts par UGB.

Revenu

Malgré le considérable agrandissement des exploitations de lait commercial depuis 2004, la situation du revenu (prestation brute moins coût réels) n'a guère changé dans les exploitations de plaine et les exploitations de montagne. Les exploitations de plaine présentent un revenu absolu d'environ 67 000 francs, tandis que les exploitations de montagne ont un revenu d'environ 52 000 francs. C'est uniquement pour les exploitations de lait commercial bio de montagne que la situation du revenu s'est améliorée, en passant de 55 300 francs à 67 700 francs, soit une augmentation de 12 500 francs ou de 22,5 %. En valeur absolue, les exploitations bio de montagne ont obtenu le même revenu avec 24 UGB que les exploitations de plaine avec près de 40 UGB. Les paiements directs ont augmenté pour tous les types d'exploitation (+ 16 000 francs plaine, + 15 000 francs montagne, + 14 000 francs bio-montagne).

Procédons une nouvelle fois à la comparaison des trois types d'exploitation par UGB :

- **PLAINE** : 1819 francs par UGB (- 377 francs par UGB = - 17.2 % par rapport à 2004–2008)
- **MONTAGNE** : 2169 francs par UGB (- 77 francs par UGB = - 3.4 %)
- **BIO-MONTAGNE** : 2921 francs par UGB (+ 405 francs par UGB = + 16.1 %)

Les exploitations bio de montagne présentent un revenu supérieur de 1100 francs par UGB à celui des exploitations de plaine et supérieur de 750 francs par UGB à celui des exploitations de montagne PER. L'évolution du revenu par kilogramme de lait est particulièrement intéressante. Le revenu par kilogramme de lait a chuté de 20 % en passant de 33 à 26 centimes dans les exploitations de plaine et il a reculé de 7 %, soit de 3 centimes, dans les exploitations de montagne. Seules les exploitations bio

de montagne sont parvenues à élever le revenu par kilogramme de lait au cours de la période 2009-2014, par une augmentation de 5 ct ou 12 %.

Tableau 2.14 : Évolution des paiements directs, prestations brutes, coûts réels et revenu

en CHF	Valeur moyenne 2004-2008			Valeur moyenne 2009-2014			valeur moyenne 09/14 div. par la valeur moyenne 04/08			Différence entre la valeur moyenne 90/14 et la valeur moyenne 04/08		
	Plaine	Montagne	Montagne bio	Plaine	Montagne	Montagne bio	Plaine	Montagne	Montagne bio	Plaine	Montagne	Montagne bio
Ø paiements directs	40'349	60'479	65'813	56'178	75'178	79'546	139%	124%	121%	15'829	14'699	13'733
Ø paiements directs / hectare	2'067	2'808	3'047	2'580	3'227	3'482	125%	115%	114%	512	419	435
Ø paiements directs / UGB	1'319	2'691	2'992	1'527	3'059	3'435	116%	114%	115%	208	367	443
Ø prestation brute totale	247'065	180'566	185'930	282'115	199'012	204'116	114%	110%	110%	35'050	18'446	18'186
Ø prestation brute (par hectare)	12'659	8'381	8'615	12'940	8'544	8'936	102%	102%	104%	281	162	320
Ø prestation brute (par UGB)	8'076	8'032	8'454	7'652	8'097	8'812	95%	101%	104%	-424	65	358
Ø coûts réels totaux	179'827	130'099	130'603	214'929	145'699	136'328	120%	112%	104%	35'101	15'600	5'725
Ø coûts réels (par hectare)	9'214	6'038	6'052	9'861	6'256	5'982	107%	104%	99%	647	218	-69
Ø coûts réels (par UGB)	5'879	5'786	5'938	5'833	5'928	5'891	99%	102%	99%	-46	142	-47
Ø Rendement (prestations brutes - coûts)	67'238	50'467	55'327	67'186	53'314	67'788	100%	106%	123%	-52	2'846	12'461
Ø Rendement / hectare	3'445	2'343	2'564	3'079	2'288	2'953	89%	98%	115%	-366	-55	389
Ø Rendement / UGB	2'197	2'246	2'516	1'819	2'169	2'921	83%	97%	116%	-377	-77	405
Ø Rendement sans paiements directs	26'888	-10'012	-10'486	11'008	-21'864	-11'758	41%	218%	112%	-15'881	-11'852	-1'272
Ø Rendement sans paiements directs / hectare	1'377	-465	-483	499	-939	-529	36%	202%	109%	-878	-475	-45
Ø Rendement sans paiements directs / UGB	878	-446	-476	293	-890	-514	33%	200%	108%	-585	-444	-38
Ø Rendement par kg de lait	0.33	0.39	0.46	0.26	0.36	0.51	80%	93%	112%	-0.07	-0.03	0.05

Source : dépouillement centralisé, 2004-2014

Grande disparité des coûts au sein du même type d'exploitation (lait commercialisé / grandes cultures)

L'analyse des coûts totaux du type d'exploitation « combinaison lait commercial / grandes cultures » des années 2010 à 2012 montre une grande disparité entre les exploitations (Gazzarin et al. 2014). Le quart le moins cher présente des coûts de 5074 francs par UGB, tandis que le quart le plus cher présente des coûts de 9328 francs par UGB. La différence entre les deux est de 4254 francs par UGB, soit de 84 %. Si l'on considère uniquement les coûts réels (tous les postes sauf les terres et le travail de l'exploitant), le quart le moins cher atteint 2587 francs par UGB et le quart le plus cher 4087 francs par UGB, ce qui correspond à une différence de 1500 francs par UGB (+ 58 %). Les différences de coût sont particulièrement grandes en ce qui concerne les machines (355 francs / UGB ; 45 %), les bâtiments (449 francs / UGB ; 98 %) et les coûts directs (509 francs / UGB ; 48 %). Compte tenu d'un effectif animal moyen de 33,3 UGB par exploitation de type « combinaison lait commercial / grandes cultures » (valeur moyenne des années 2010 à 2012), les coûts en chiffres absolus du quartile « le moins cher » sont inférieurs d'environ 12 000 francs pour les machines, d'environ 15 000 francs pour les bâtiments et d'environ 17 000 francs pour les coûts directs. Par conséquent, la différence de coûts réels est d'environ 44 000 francs par exploitation et par an, ce qui correspond au potentiel d'économie moyen du quartile générant les coûts les plus élevés.

Complément d'informations : comparaison des coûts de production du lait entre la Suisse, la Bavière, l'Autriche et la Norvège

Différentes études ont été faites ces dernières années pour comparer les coûts de production du lait entre les exploitations suisses et celles situées à l'étranger. La comparaison entre la Suisse, l'Autriche, la Norvège et la Bavière porte sur des entreprises comparables par leur taille comme par leur structure, et se fonde sur les données du réseau International Farm Comparison Network (IFCN). Il ressort de cette étude que le niveau plus élevé des coûts de production en Suisse n'est pas tant dû à la taille des exploitations qu'à des particularités d'ordre économique. Le coût de la main-d'œuvre est l'une de ces grandes particularités. Dans l'agriculture suisse, ce coût est largement supérieur à ce qu'il est dans les pays considérés. Par exemple, en termes de coûts d'opportunité, la main-d'œuvre suisse revient 50 % plus cher en Suisse qu'en Autriche. De plus, le coût des facteurs de production que sont le foncier, les intrants (semences, engrais) ainsi que les machines représentent parfois un multiple de ce qu'ils sont à l'étranger. En outre, le coût des transports, celui de la logistique et celui de l'infrastructure (bâtiments) sont particulièrement significatifs et font de la Suisse, dans ce domaine aussi, un lieu de production très cher. Autre élément déterminant les coûts, la Suisse a adopté des prescriptions plus sévères (en ce qui concerne la protection des animaux, la protection des eaux, etc.) qui renchérissent la construction. Cependant, les agriculteurs suisses étant plus exigeants et prêts à payer plus cher que leurs

homologues étrangers, il en résulte que les produits et les services fournis à la production laitière coûtent plus en Suisse qu'à l'étranger (BAKBasel, 2014). Seuls le coût du capital et la taxe à la valeur ajoutée sont moins élevés en Suisse.

Possibilités de réduire les coûts dans la production laitière suisse

À l'avenir, il sera crucial pour la production laitière de maîtriser efficacement les coûts d'un bout à l'autre de la filière. Certes, il est incontestable que le coût de la vie en Suisse est globalement plus élevé qu'ailleurs, mais cette situation concerne toutes les entreprises du pays et n'est pas près de changer : le coût de la main-d'œuvre, celui des salaires, celui du foncier et celui des investissements immobiliers resteront élevés. De plus, la rareté et la cherté des terres disponibles conduisent à des conflits d'intérêts entre les diverses affectations du sol (l'exploitation agricole, la construction ou la protection de l'environnement). Dans l'agriculture, ce sont en particulier les paiements directs, qui contribuent à renchérir le foncier (cf. tableau 2.12) et à le raréfier en constituant une grosse rente foncière à l'hectare. L'un des moyens de diminuer le coût de la terre, qui est élevé, consisterait à réduire les paiements directs. Il reste à évaluer les modalités et l'ampleur de cette réduction pour atteindre le but, c'est-à-dire faire baisser le prix des terres d'une façon socialement supportable. Par contre, il est envisageable de réduire le coût des intrants (semences, engrais) et des machines en prenant les mesures suivantes :

- faire jouer la concurrence entre les fournisseurs d'équipements (machines agricoles, robots de traite, etc.) en demandant des offres à l'étranger ;
- coopérer entre agriculteurs pour se procurer en commun les biens de production tels que les engrais, les semences et les fourrages afin d'obtenir des réductions sur les achats en grandes quantités ; si nécessaire, les importer directement et en grands volumes de l'Union européenne en passant par des filières parallèles, en vue de faire jouer la concurrence.

Au niveau des exploitations, l'analyse de la structure des coûts, telle qu'elle ressort de l'étude susmentionnée, fait apparaître une grande dispersion des charges externes d'une exploitation à l'autre. Cette disparité dans des entreprises de structures similaires indique qu'il est possible de faire des économies. Les plus grands écarts, et donc le plus grand potentiel d'économies, apparaissent dans les machines, les bâtiments et les charges directes (par exemple l'achat de fourrages). À cet égard, le parc des machines revêt une importance décisive. Or, l'agriculture suisse est caractérisée par une mécanisation excessive par rapport à l'étranger. Elle pourrait alléger ses charges en optant pour un parc de machines allégé, adapté à ses besoins, acquis et employé en partenariat par plusieurs agriculteurs.

Diverses études (Durgiai, 2014, Vision Landwirtschaft 2016) montrent qu'il est possible de réduire de façon significative les coûts de production en faisant en sorte que les exploitations agricoles suivent une orientation stratégique cohérente. Le choix de cette orientation, qu'il s'agisse d'une consommation modérée d'intrants, d'une stratégie productiviste, d'une production entièrement à base d'herbages ou d'une stratégie de différenciation, dépend essentiellement des conditions dans lesquelles se trouve l'exploitation et des préférences de son responsable. L'essentiel est de suivre une stratégie claire et d'agir avec détermination pour maîtriser les coûts. Relevons tout de même qu'opter pour une stratégie reposant sur l'économie d'intrants ou sur la production de lait d'herbages, c'est alléger sensiblement les charges dans le poste des machines et dans celui des fourrages.

À l'avenir, de façon générale, le responsable de l'exploitation devra se pencher sur les charges qui grèvent son exploitation en vue de les réduire, et considérer cet effort comme prioritaire dans la gestion de son entreprise. Il pourra recevoir à cet égard de nombreux conseils (p. ex. le projet « Production laitière prospère » des PSL ou le soutien offert les services cantonaux de vulgarisation agricole ou par Agridea).¹⁷

¹⁷ Cf. Projet « Production laitière prospère » : <https://www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/services-aux-producteurs/portail-professionnel/dossiers/projet-production-laitiere-prospere/>

2.6 Mise en parallèle des opportunités et des risques, des faiblesses et des atouts

Tableau 2.15 : Des opportunités et des risques

Risques	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Le marché suisse du lait dépend beaucoup des fluctuations dans le monde (prix, offre, demande) sans pouvoir les influencer. • Le prix du lait en Suisse largement déterminé par des facteurs extérieurs tels que les prix dans l'Union européenne, les décisions politiques prises par l'UE, comme l'abandon des quotas fin mars 2015, ou par le taux de change entre le franc suisse et l'euro. • Une nouvelle appréciation du franc suisse par rapport à l'euro aggraverait encore le désavantage concurrentiel dont souffre l'économie laitière suisse, en renchérissant les produits d'exportation (par exemple le fromage), en rendant meilleur marché les produits d'importation, en rendant le tourisme d'achats plus attrayant et en creusant l'écart entre les prix en Suisse et dans l'UE. • L'augmentation de la production dans des pays comme l'Inde ou la Chine se traduit par une réduction de leurs importations, durcit la concurrence, tend la situation sur les marchés mondiaux, auquel la production suisse accède plus difficilement. • Du point de vue de l'offre, le marché européen du fromage est très dynamique, ce qui durcit la concurrence (l'EU a pu doper, beaucoup plus que la Suisse, ses exportations de fromage vers les USA). L'UE a renforcé sa position de premier exportateur de fromage dans le monde, tandis que la Suisse a perdu des parts de marché à l'exportation depuis l'an 2000. • Plus de 80 % des exportations suisses de fromage sont absorbés par quatre pays, dont la France et l'Italie, où la demande de fromage suisse accuse un net recul. • L'économie suisse, et notamment la filière du lait, souffre de désavantages concurrentiels du fait de notre non-adhésion à certains traités de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux (p. ex. le CETA). Si les négociations du PTCl étaient poursuivies et venaient à aboutir sans notre participation, le traité présenterait de nets désavantages concurrentiels pour la Suisse, étant donné que l'Union européenne et les USA sont tous les deux les principaux partenaires commerciaux de la Suisse. • Les aides publiques actuelles à la production indigène pourraient faire l'objet d'une régulation plus stricte au sein de l'OMC, ce qui pourrait remettre en question les subventions actuelles en faveur de la filière du lait. • La croissance démographique mondiale et la compétition qui en résulte pour accéder aux ressources peuvent conduire à une aggravation des conflits et à une augmentation des crises, source 	<ul style="list-style-type: none"> • La demande de produits laitiers augmente dans les pays émergents et les pays en développement, en particulier au Proche-Orient, en Asie et en Afrique du nord, du fait de l'amélioration du pouvoir d'achat, du développement économique et des habitudes de consommation, qui tendent à se ressembler partout dans le monde. La Suisse peut y trouver de nouveaux débouchés pour ses produits (le fromage et les autres produits à forte valeur ajoutée, comme le lait maternisé). • Le marché mondial du fromage se développe d'une façon dynamique, tant du point de vue de l'offre que de celui de la demande, et le potentiel de croissance par individu des pays développés est jugé supérieur à celui des pays en développement ; le fromage suisse, qui est de qualité, pourrait y trouver de nouveaux débouchés. • Il faut exploiter systématiquement les possibilités d'écouler le fromage suisse. Au lieu de procéder par pays, il faudrait se concentrer sur les grands centres urbains en Europe, aux USA et dans le reste du monde. Il serait intéressant de lancer un magasin haut de gamme dédié au fromage suisse dans une grande ville comme Londres ou Berlin, des centres où naissent les nouvelles tendances et qui se prêtent bien à une telle expérience pilote. • L'accord de libre-échange sur le fromage a permis d'accroître les exportations, tant en volume qu'en valeur, et de stopper la baisse des parts de marché dans l'espace européen. Le fromage suisse de qualité garde un potentiel significatif en Europe. Il faudrait se lancer ou renforcer notre présence sur les marchés d'exportation (Scandinavie, Bénélux) et la réduire sur les marchés risqués (Italie). • Les pays où nous exportons le mieux sont surtout l'Allemagne et les USA ; ces marchés ont affiché une nette croissance ces dernières années. • La Suisse offre une gamme de produits qui va au-delà des fromages typiques et traditionnels. Il s'agit d'exploiter mieux encore cette diversité à l'exportation, en particulier les fromages d'alpage et les fromages de montagne. En Suisse, cet effort porte déjà ses fruits grâce aux marques distributeurs et aux projets de commercialisation à l'échelle locale (par exemple <i>Natürlí</i>). • Il est possible de faciliter l'accès aux marchés en levant les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, c'est-à-dire en passant des accords de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux (p. ex. avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), la Colombie, le Pérou, etc.). • La poussée démographique dans le monde, et donc aussi en Suisse, accroît la demande de produits laitiers : rapportée à une demande

« Marché laitier. Perspectives »

<p>d'une insécurité croissante dans le monde, donc d'une plus grande volatilité des prix.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La multiplication des dommages aux récoltes et des pertes de rendement dus soit aux événements climatiques extrêmes tels que les longues sécheresses et les fortes pluies, soit aux ravageurs accroît le risque de plus amples fluctuations des prix. • Les habitudes de consommation évoluent en Suisse : le consommateur est de plus en plus sensible au prix (accroissement du tourisme d'achats et perte de parts de marchés dans le pays) ; tant les couches jeunes de la population, qui sont de plus en plus marquées par les migrations et prennent de l'importance, que les autres couches d'âge, vieillissantes, adoptent d'autres modes de consommation ; la consommation de denrées alimentaires produites en Suisse perd de sa signification et l'attitude à l'égard des produits d'origine animale devient de plus en plus critique. • Le végétalisme et le tourisme d'achats se répandent. • La qualité revendiquée par la production suisse perd de son crédit en raison de l'usage croissant des aliments concentrés, de la diminution du pâturage et du recul du bien-être des animaux. • D'autres pays ou régions aux conditions naturelles similaires (Autriche, Bavière, Irlande, Nouvelle-Zélande) appliquent une stratégie commune dans la production de lait et représentent une concurrence très rude pour une filière suisse désunie. • Les charges des entreprises sont lourdes en Suisse (foncier, salaires, infrastructures). • Le progrès technique rend la production gourmande en capital. 	<p>constante par individu, la consommation de ces produits a augmenté de 2,5 à 3 % dans notre pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les habitudes de consommation évoluent en Suisse comme dans le reste du monde ; les consommateurs se tournent de plus en plus vers des produits présentant des qualités spécifiques (issus d'une production durable, régionaux, de production artisanale, sains) ; cette évolution offre des possibilités de se différencier. • Le pouvoir d'achat est élevé en Suisse. • Les innovations techniques permettent de réduire la main-d'œuvre et facilitent la gestion de l'entreprise (par exemple dans la surveillance de la santé des animaux, ce qui contribue à réduire les dépenses dans les soins vétérinaires). • La Suisse est, par ses conditions naturelles comme sur le plan de l'image, le pays des pâturages, des montagnes, du lait et du fromage, mais aussi le château d'eau de l'Europe.
--	--

Tableau 2.16 : Des faiblesses et des atouts

Faiblesses	Atouts
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de conscience des coûts et lacunes dans la maîtrise des coûts • Grande consommation d'antibiotiques dans la production • Coopération insuffisante entre les différents acteurs d'une filière et entre filières • Caractère structurellement élevé des coûts dû à la petite taille des entreprises suisses, d'un bout à l'autre de la filière • Persistance des problèmes structurels qu'affronte l'Emmental sur le plan de la production et celui de la commercialisation • Production laitière peu à l'écoute de la clientèle • Modernisation de la communication : depuis une vingtaine d'années, la communication met en avant les vertus du lait (le lait est bon pour les os), mais cet argument est également valable dans d'autres pays ; il s'agit donc d'axer la communication sur les qualités distinctives de la filière du lait suisse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le lait, à la fois produit et matière première, qui se prête à une multitude de transformations. • Cette matière première est d'une haute qualité (et présente relativement aux autres pays de faibles quantités de micro-organismes). • Les atouts du produit : qualité, tradition, authenticité, provenance régionale, production bio, innovation, force des marques. • Il existe, d'un bout à l'autre de la filière, un grand savoir-faire technique. • La production laitière suisse se distingue par un affouragement largement basé sur les herbages, constitués en grande partie d'herbages grossiers. • Beaucoup d'exploitations font pâturer leurs vaches et pratiquent dans l'ensemble une agriculture adaptée aux conditions locales. • La Suisse se situe à la pointe du progrès dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage. • L'existence d'entreprises familiales et de fromageries artisanales permet de se positionner

« Marché laitier. Perspectives »

<ul style="list-style-type: none">• Extension de l'emploi des aliments concentrés, de plus en plus souvent importés, en contradiction avec les valeurs mises en avant dans la production de lait d'herbages ou la production adaptée aux conditions locales.• Manque de courage et de foi dans la capacité de la filière suisse du lait de s'imposer à l'international.	<p>par rapport à l'agriculture et aux fromageries industrielles.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les entreprises actives dans la fabrication artisanale de fromages (au lait cru) présentent toujours plus de capacités d'innovation, grâce à l'accord de libre-échange conclu avec l'UE dans le domaine des fromages.• Il existe une variété croissante de fromages destinés au marché indigène comme aux marchés extérieurs, en plus des sortes traditionnelles de fromages AOP.• Il existe un fort réseau international d'entreprises transformatrices du lait, dotées de grandes capacités d'innovation et tournées vers l'exportation.
--	---

2.7 Conclusions de l'analyse de la situation actuelle

Le marché laitier suisse est extrêmement complexe et défini par une multitude de facteurs exogènes ou endogènes. Il est de plus en plus influencé par l'évolution des marchés internationaux, comme le montre notamment la relation de dépendance du prix du lait suisse à l'égard du contexte européen. Le prix suisse est en effet tributaire (de 60 à 70 %) du niveau de prix de l'UE, du rapport de change entre le franc suisse et l'euro ainsi que des mesures politiques de l'UE, telles que la suppression du régime des quotas laitiers européens. La Suisse n'a pas d'influence, ou alors que dans une moindre mesure, sur le développement de ces facteurs. Notre pays, soit la filière laitière suisse, n'en a pas non plus sur l'évolution démographique et les tendances économiques en Suisse et dans le monde, sur le changement des modes de consommation et des besoins dans le pays et à l'étranger, sur les conditions météorologiques extrêmes liées au réchauffement climatique ainsi que sur les progrès technologiques. Autant de réalités auxquelles il faut faire face de manière proactive, en recourant à une gestion efficace des entreprises et des risques pour mettre à profit les possibilités offertes par le marché et pour bien se préparer aux éventuels risques.

D'une manière générale, il faudra s'attendre à l'avenir à des variations des prix cycliques plus fréquentes et plus fortes sur le marché mondial du lait, qui se répercuteront sur le marché suisse. Les divers instruments de politique agricole (mesures de soutien internes, protection douanière, paiements directs, promotion des ventes ou mesures d'entraide, etc.) permettent aujourd'hui de mieux réduire et amortir les effets de la volatilité accrue des marchés et des prix par rapport au reste du monde. Le marché et les prix sont soutenus par l'aide aux revenus que constituent les paiements directs, qui sont deux fois plus élevés que dans l'UE, mais aussi notamment par le supplément pour le lait transformé en fromage et par les aides à l'exportation prévues dans la loi « chocolatière ». Il faudra dorénavant faire face à l'intensification de la volatilité des prix par une gestion entrepreneuriale et économique accrue des risques.

Exploitation du potentiel du marché aux plans national et international

La Suisse perd des parts de marché aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, en particulier dans le secteur du fromage. Le rapport de change défavorable pour la filière laitière suisse ne suffit pas à expliquer cette détérioration de la situation. Il s'agit plutôt de savoir si ce secteur se positionne sur les bons marchés avec les bons produits, en Suisse et à l'étranger, et s'il a choisi la bonne approche pour la communication pour atteindre le consommateur final. Il est capital pour l'avenir de tenir systématiquement compte de l'évolution des besoins de la population indigène et de cibler les segments de produits haut de gamme sur les marchés étrangers. L'Irlande, l'Autriche et l'État libre de Bavière donnent des exemples réussis de stratégies orientées vers l'exportation qui privilégient la qualité ou la création de valeur dans toute la filière laitière.

- **En Suisse**, il faut s'attendre, d'ici à 2020, à une augmentation de la population consécutive à l'immigration de l'ordre de 400 000 personnes. Si la consommation par habitant reste d'environ 250 kilos d'équivalent lait (EL) par an, cette croissance démographique générera un potentiel supplémentaire de quelque 100 millions de kilos EL par an (+ 3 %). Cette augmentation de la population résidante permettra de soutenir la demande indigène en matière de produits laitiers. Par contre, le développement économique de la Suisse n'a pratiquement pas d'effet sur la demande globale en produits laitiers (en termes de volumes). Une conjoncture économique favorable peut toutefois favoriser l'apparition de produits laitiers d'une qualité supérieure, ce qui est déjà le cas aujourd'hui. La consommation par habitant de produits bios est en effet la plus élevée du monde en Suisse. En 2015, les produits laitiers bio (fromage compris) ont généré 300 millions de francs de chiffre d'affaires, le lait utilisé provenant exclusivement de Suisse (à l'exception de spécialités fromagères étrangères). Le développement durable et le bio restent un marché en pleine expansion, tant en Suisse que dans le reste du monde. Les Suisses ont notamment consommé plus de fromage au cours de ces dernières années, alors que les ventes ont accusé un recul dans toutes les autres catégories de produits, à l'exception des boissons lactées aromatisées. La demande de lait de consommation connaît en particulier une nette baisse depuis des années. Une tendance qui ne semble pas s'infléchir bien que les producteurs et la Confédération apportent une aide annuelle de

20 millions de francs pour promouvoir les ventes de lait et de produits laitiers (sauf le fromage) dans le pays. C'est ainsi que, ces dix dernières années, près de 200 millions de francs ont été investis pour stimuler la vente de produits laitiers, un marché qui bénéficie d'une forte protection douanière.

- Les prévisions misent sur une croissance démographique **dans le monde**, en particulier dans les pays en développement et dans les pays émergents. La population mondiale atteindra près de huit milliards de personnes d'ici à 2020. L'essor économique allié à une hausse des revenus et à des habitudes de consommation qui tendent à se ressembler sont autant de phénomènes qui provoqueront une hausse de la demande en produits laitiers dans le monde, en particulier dans les pays en développement et dans les pays émergents (dans une plus faible mesure dans les pays développés). Le chiffre d'affaires des produits de lait pour bébés sont en effet passés en Chine de 9,6 à 19,9 milliards de dollars entre 2010 et 2015, soit une progression annuelle de 21 % (Euromonitor 2016 ; *NZZ am Sonntag* du 13 mars 2016). La demande mondiale concernant les produits laitiers va augmenter à moyen ou long terme, ce qui se répercutera indirectement par une hausse des prix du lait à l'échelle internationale et directement par un élargissement des débouchés pour les produits laitiers suisses, ce qui offre au secteur laitier suisse des possibilités de vente et d'exportation de produits de haute qualité, fabriqués selon les principes du développement durable (fromage, mais aussi lait en poudre, en particulier pour le lait maternisé, le beurre ou les boissons lactées aromatisées) sur les marchés émergents de l'Asie, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique latine.
- **La tendance à consommer « durable et naturel »**, notamment la demande croissante dont font l'objet les produits biologiques à l'échelle planétaire, **offre** à la filière laitière suisse un potentiel **mondial** considérable pour l'exportation, qui est encore trop peu exploité. À cet égard, il s'agit d'explorer en priorité les débouchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires actuellement généré par les produits biologiques dans les principaux marchés (USA, UE-28, Canada, Chine) totalise près de 63 milliards d'euros (FiBL, 2017). En admettant que 10 % de ce montant soient générés par les produits laitiers, le chiffre d'affaires mondial provenant des produits laitiers biologiques oscille entre 5 et 7 milliards d'euros. Comme les produits biologiques sont demandés par des consommateurs soucieux de leur alimentation et dans une situation financière confortable, le prix n'est pas le premier critère d'achat, ce qui est positif pour les produits laitiers suisses généralement plus chers.
- La libéralisation du marché du fromage a permis au secteur suisse du fromage de compenser plus de 10 000 tonnes des pertes de volumes qu'ont subi les exportations d'Emmental, de Sbrinz et de fromage fondu. La baisse de la demande d'Emmental dans le monde a également poussé à innover davantage tant au plan du produit qu'à celui de la commercialisation, ce qui s'est traduit par une diversité croissante des fromages exportés, en particulier en ce qui concerne les fromages à pâte mi-dure et ceux à pâte dure. Il en a résulté un net élargissement de la gamme de produits (initiatives régionales, fromages de montagne ou d'alpage, etc.).
- Les produits innovants dédiés à un style de vie (prêt-à-consommer et santé) offrent d'autres possibilités d'acquérir en Suisse et à l'étranger une clientèle ayant un fort pouvoir d'achat.
- Pour pouvoir exploiter les potentiels de la filière laitière et pour s'imposer sur les marchés mondiaux en se spécialisant dans certains créneaux grâce à des produits haut de gamme différenciés, il faut que l'accès au marché soit aisé et avec peu d'obstacles tarifaires ou non tarifaires, comme l'ouverture du marché du fromage par rapport à l'UE l'a notamment montré.

Vision commune et positionnement de la filière laitière suisse

La filière laitière suisse dispose de quelques arguments clés qui lui permettent de se démarquer de ses concurrents internationaux :

- exploitations familiales traditionnelles ;
- numéro un dans le domaine du bien-être des animaux ;
- mise au pâturage fréquente des vaches en Suisse (80 % SRPA) ;
- alimentation basée sur les herbages : faible utilisation d'aliments concentrés par rapport à la pratique mondiale ;

- production artisanale de fromage (au lait cru) d'un niveau élevé.

Pour commercialiser les produits des filières du lait et du fromage, il faudra à l'avenir mieux faire valoir, dans le pays et à l'étranger, les arguments de vente que sont ces atouts, les conditions naturelles et l'image crédible d'une Suisse réputée pour ses pâturages, ses montagnes, son lait, son fromage et son eau.

Mais la réalisation d'un tel objectif suppose une vision commune et une stratégie claire de tous les acteurs de la filière laitière. Il sera, par contre, difficile pour la filière laitière suisse de se positionner auprès des clients pour qui le prix est un critère déterminant, étant donné que, dans le futur, la production et la transformation du lait présenteront aussi en Suisse des inconvénients par rapport à l'étranger en termes de coûts tout au long de la chaîne de création de valeur, ne serait-ce qu'à cause des petites structures ainsi que des coûts salariaux et des prix fonciers nettement plus élevés dans ces secteurs. Il s'agira de compenser ces inconvénients de manière ciblée par des modèles à valeur ajoutée tout en se positionnant à l'échelle internationale. Il faut privilégier des solutions à caractère durable visant une production laitière adaptée aux conditions locales et basée sur les herbages, recourant largement à des systèmes de stabulation libre et au pacage ainsi qu'à une génétique animale appropriée (haut rendement, robustesse, races mixtes). Il est également possible de réduire au strict minimum l'utilisation d'antibiotiques en prenant des mesures préventives.

Maîtrise et gestion des coûts

Les changements structurels de ces dernières années ont eu pour effet une spécialisation et une légère augmentation de la taille des exploitations laitières, notamment dans la région de plaine. Les coûts par unité de gros bétail (UGB) ou par kilo de lait sont restés identiques ou n'ont que très peu baissé dans les exploitations conventionnelles produisant en plaine du lait commercialisé, tandis que les prestations brutes par UGB ou par kilo de lait ont nettement régressé à cause de la chute du prix du lait. La spécialisation accrue de ce type d'exploitation a entraîné une nette hausse des coûts engendrés par les bâtiments et les aliments pour animaux au cours des douze dernières années. En revanche, les exploitations bio ont réussi à diminuer les frais par UGB ou par kilo de lait grâce à leur système à faibles intrants et à obtenir un prix nettement plus élevé pour le lait grâce au critère de différenciation qu'est le « bio ». Les rendements et la situation économique de ces exploitations ont ainsi pu évoluer très favorablement dans l'ensemble. Dorénavant, une stratégie individuelle délibérée alliée à une gestion des coûts et des risques tout au long de la chaîne de création de valeur seront les facteurs clé de la réussite de la filière laitière. Il est incontestable que la Suisse affiche un niveau de coûts général plus élevé que les autres pays. Les frais de main-d'œuvre et les coûts salariaux, les prix fonciers et les investissements dans les bâtiments seront aussi dans le futur plus élevés en Suisse qu'à l'étranger. Toutes les entreprises sont logées à la même enseigne en Suisse.

Conditions-cadre de politique agricole

Le retrait actuel de la Confédération du marché et la réduction de l'aide étatique qui s'en est suivie ont été en partie compensés par des paiements directs généraux ou écologiques. La politique du marché laitier a changé de telle sorte que la filière laitière a dû assumer dans une plus grande mesure la responsabilité du fonctionnement du marché au cours de ces dernières années et que le rôle de l'État consiste de plus en plus à fixer un cadre et à rétribuer les prestations souhaitées par la société au moyen de paiements directs. Cette évolution découle en grande partie des engagements internationaux de la Suisse dans le cadre de l'OMC ou de l'UE. Mais la Confédération n'en joue pas moins un rôle très actif sur le marché laitier dans différents domaines, grâce à divers instruments.

Les produits laitiers de ce qu'il est convenu d'appeler la « ligne blanche » bénéficient d'une protection douanière relativement élevée, tandis que le secteur du fromage (dit « ligne jaune ») est entièrement libéralisé entre la Suisse et l'UE depuis juillet 2007. Raison pour laquelle la Confédération verse chaque année des suppléments pour le lait transformé en fromage et des suppléments de non-ensilage de quelque 300 millions de francs, qui profitent exclusivement à la ligne jaune. L'étape suivante consistera à réallouer les contributions à l'exportation visées dans la loi dite « chocolatière » à des paiements conformes aux règles de l'OMC pour les agriculteurs à partir de 2019. La filière devra alors assumer

« Marché laitier. Perspectives »

une plus grande responsabilité par rapport au fonctionnement du marché. En résumé, le marché laitier est aujourd'hui partiellement libéralisé et possède des instruments de soutien différenciés, mais la ligne blanche bénéficie d'une protection douanière et de subventions à l'exportation (en vertu de la loi « chocolatière ») et la ligne jaune de suppléments pour le lait transformé en fromage.

Conclusion

Il ressort de l'analyse que la filière laitière suisse dispose en général du potentiel nécessaire pour s'imposer à l'échelle internationale. Il lui manque surtout aujourd'hui une vision commune de son avenir, que tous ses acteurs partageraient. Mais cette filière doit régler la question de la protection douanière, de son positionnement et de son orientation à l'échelle internationale, de la protection contre les risques du marché et de la gestion entrepreneuriale des coûts.

3 Facteurs de réussite et perspectives de la filière laitière suisse présentés sous forme de thèses

Les facteurs de réussite et les perspectives sont présentés ci-après sous la forme de thèses, qui s'appuient sur l'analyse réalisée jusqu'ici sur le marché laitier suisse. Ces données correspondent à une vision de la conjoncture et des enjeux de demain, sans être exhaustives.

Facteurs de réussite et perspectives sous forme de thèses		
La Suisse, pays producteur de lait	Sites, production et transformation	<ul style="list-style-type: none"> D'une manière générale, toutes les régions de Suisse se prêtent à la production de lait d'un point de vue agronomique. C'est pourquoi l'économie laitière est présente sur tout le territoire. Lorsque les produits finis se distinguent par leurs caractéristiques régionales, ils doivent être transformés dans la zone d'activité de la production laitière. Les coûts d'opportunité varient dans la production laitière selon la région et les autres possibilités. Ce type de production n'est donc pas économiquement aussi intéressant pour toutes les régions.
Exploitation agricole Producteur de lait	Systèmes de production	<ul style="list-style-type: none"> En Suisse, le lait est produit à base d'herbages et de fourrage grossier adapté aux conditions locales. Les compléments que représentent les aliments concentrés énergétiques et riches en protéines, issus de préférence de Suisse, jouent ici un rôle mineur. Cette alimentation spécifique produit une matière première naturelle et caractéristique par rapport à ce qui est produit à l'étranger. Les vaches laitières sont adaptées aux conditions locales en ce qui concerne l'aptitude à la pâture et l'alimentation. Le bien-être des animaux doit impérativement être respecté.
	Technologie, économie d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation de la production laitière et la taille des troupeaux sont des facteurs qui, s'ils sont adaptés aux conditions locales, accroissent la productivité du travail et du capital. Les exploitations sont organisées en termes d'organisation du travail de telle sorte que l'élevage du bétail laitier est attrayant. Divers modèles de gestion sont envisageables à cet égard. La gestion des coûts représente une tâche importante qui doit être assurée en permanence et intégrée dans tous les processus de décision de l'exploitation.
Filière / chaîne de création de valeur	Point de vue physique	<ul style="list-style-type: none"> La chaîne sert à créer de la valeur. Ses acteurs mettent sur le marché des produits et des services qui satisfont aux exigences de haut niveau des consommateurs finaux et qui se démarquent ainsi de la concurrence. La matière première suisse de grande qualité et différenciée est élaborée pendant sa transformation de sorte à fournir au consommateur final un produit unique et typique tout en répondant aux besoins des clients. La production artisanale de fromage, essentiellement à base de lait cru, a lieu dans les régions rurales ; la qualité de la main-d'œuvre est primordiale pour la fabrication et l'affinage du fromage. La production industrielle de fromage repose sur des PME à l'échelle internationale. Ce type de production combine les particularités de la matière première avec les caractéristiques qui sont propres à ses procédés de transformation et d'affinage. Elle valorise aussi à l'échelle mondiale les caractéristiques uniques qu'elle a ainsi obtenues.
	Point de vue économique	<ul style="list-style-type: none"> La matière première est transformée et commercialisée de manière à permettre la mise en valeur des caractéristiques d'élevage, de garde et d'alimentation du bétail laitier.

Facteurs de réussite et perspectives sous forme de thèses		
		<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de régulation des quantités et des prix conçus conformément au droit privé garantissent une formation des prix transparente ainsi qu'une rémunération intéressante des facteurs à tous les stades de la chaîne de création de valeur. Ces systèmes de régulation doivent être conçus dans le respect de la loi sur les cartels. • Les marchés laitiers de demain seront marqués par une plus grande volatilité ; pour parer à ces risques, il faut d'abord recourir à des instruments de gestion d'entreprise et d'économie de marché. • La filière laitière est innovante. Les valeurs d'usage potentielles pour les consommateurs finaux sont étudiées et utilisées sur le marché en prenant des risques calculés et en étroite collaboration avec tous les acteurs de la filière. La contribution de chaque acteur de la chaîne de création de valeur se reflète dans le produit fini. • La rentabilité de la production laitière dépend de la réussite commerciale sur les marchés des consommateurs finaux (en termes de prix et de volumes), des prix de revient ainsi que de la valeur ajoutée et de sa répartition tout au long de la chaîne. Les efforts déployés dans ces trois domaines augmentent la rentabilité de la production de lait.
Attentes sociétales		<ul style="list-style-type: none"> • Une limite de taille acceptée par la société est imposée aux exploitations laitières de la Suisse. Cette limite, qui varie selon les régions, est fixée en fonction des nuisances visuelles, olfactives et environnementales. • La régulation de la production laitière en matière d'aménagement du territoire laisse une marge de manœuvre suffisante pour que les exploitations puissent adapter leur mode de production aux exigences de l'économie d'entreprise et du marché. • L'économie laitière est porteuse de traditions propres à la culture et à l'identité suisses, contribuant ainsi à leur richesse et à leur maintien. • La société demande à la production laitière d'accorder une importance extrême au bien-être des animaux (faible utilisation d'antibiotiques, sorties en plein air des animaux, alimentation à base d'herbages ou de fourrages grossiers).
Quantités produites en Suisse	Volumes en termes de demande et d'offre	<ul style="list-style-type: none"> • La quantité de lait suisse demandée est tributaire de la valeur d'usage pour le consommateur final et des prix, qui ne cessent de varier. • La valeur d'usage et le prix sont soumis à la concurrence tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. • Les quantités offertes, dans tous les segments, devraient être déterminées en fonction des débouchés et d'estimations de prix réalistes. Les contrats-types sont à cet égard des instruments de régulation appropriés.
État : soutien direct face à la concurrence étrangère et solutions de politique agricole pour répondre aux défis que devra probablement relever la	Soutien global	<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien dont bénéficie l'agriculture est légitimé aux plans politique et sociétal par la sécurité alimentaire et la fourniture de prestations écosystémiques. La priorité sera, dans le futur, de plus en plus donnée, non plus à la protection douanière, mais au soutien des revenus. • L'agriculture en général, et par conséquent l'économie laitière, connaissent de profonds changements structurels, essentiellement dus à l'amélioration de la productivité, qui accroissent la compétitivité. Le dividende obtenu à l'issue de ce processus peut être bénéfique pour l'amélioration des revenus et la réduction des paiements destinés à développer la production.
	Protection douanière	<ul style="list-style-type: none"> • La protection douanière est un instrument de la politique agricole. Dans la filière laitière, les produits de la ligne blanche sont protégés par des droits de douane prohibitifs. En revanche, le marché de la ligne jaune a été

Facteurs de réussite et perspectives sous forme de thèses		
politique agricole en ce qui concerne l'économie laitière		<p>entièrement ouvert à la concurrence de l'UE, et le bilan est positif. Les différences des coûts structurelles, inhérentes à la Suisse (niveau des salaires, coûts d'investissement) ont été compensées par un supplément de 15 ct. par kilo de lait transformé en fromage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau élevé de la protection douanière dont bénéficie la ligne blanche est réduit en prévision des prochaines étapes de libéralisation des marchés agricoles, ce qui se traduit par une diminution de la complexité et une amélioration de toute la chaîne de création de valeur. • Si la protection douanière est réduite ou réaménagée, il faudra atténuer les effets sur l'économie laitière par des mesures d'accompagnement temporaires (comme pour la ligne jaune). L'économie laitière pourra ainsi se concentrer sur la concurrence axée sur la qualité en développant les caractéristiques uniques de ses produits. • La priorité n'est pas donnée à un remplacement de la protection douanière limité à la filière laitière, c'est-à-dire la ligne blanche. Il s'agit davantage de mettre au point une stratégie sectorielle.
Soutien complémentaire de politique agricole	Renforcement de l'orientation du marché	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont encouragés à innover par des mesures fédérales s'inspirant d'un modèle clair d'incitations et de subsidiarités (Innosuisse). La loi sur l'agriculture donne la possibilité de favoriser les processus d'innovation du secteur agroalimentaire, qui sont par ailleurs financés par des fonds de l'enveloppe financière agricole. • Une aide est accordée aux exploitations sous forme de formations et de vulgarisations pour toutes les formes de gestion d'entreprise, et renforce ainsi l'orientation marché.
	Amélioration de la productivité du capital et du travail	<ul style="list-style-type: none"> • La Confédération soutient le développement des exploitations laitières par des mesures ciblées destinées à améliorer les structures et à encourager l'élevage. La baisse des coûts qui en résulte constitue la clé de voûte de la réussite économique de la production laitière en Suisse, au même titre que l'orientation marché et l'aide étatique adaptée aux conditions locales.

4 Pistes de réflexion : vision et axes d'action pour la Suisse, pays laitier

Il s'agit ci-après de dégager de possibles axes d'action et une vision pour le pays à vocation laitière qu'est la Suisse en se fondant sur les facteurs de réussite et les perspectives décrits au chapitre 3 dans le but de fournir des pistes de réflexion. Ce faisant, les options qui, selon le Conseil fédéral, permettront à la branche laitière suisse de bénéficier d'un succès durable sur le marché sont exposées. L'importance stratégique d'un positionnement clair de tout le secteur du pays ira croissant dans l'environnement toujours plus international et interconnecté, caractérisé par une protection douanière en constante diminution, auquel le secteur doit déjà faire face aujourd'hui, mais qui aura tendance à s'accroître à l'avenir. La filière suisse de la viande ou les secteurs laitiers d'autres pays et régions, comme l'Irlande, l'Autriche et la Bavière, sont autant d'exemples du chemin à suivre pour parvenir à un tel positionnement. Il est essentiel toutefois que la filière laitière suisse trouve sa propre voie en se démarquant sciemment des autres pays et en misant prioritairement sur ses propres arguments de vente clés (USP, Unique Selling Proposition).

Il paraît fondamental que la filière laitière formule une vision commune, qui serve de référence ou indique la direction à suivre et les objectifs à atteindre. En réalité, la vision décrit les objectifs visés ou souhaités que les acteurs de l'économie laitière suisse cherchent conjointement à atteindre. La vision présentée ci-après se limite cependant à donner des pistes de réflexion, puisque c'est à la filière laitière qu'il appartient de définir une vision formulée et partagée par les divers acteurs du secteur du lait.

La vision proposée dans le présent rapport s'articule autour de trois axes : 1) différenciation : créer de la valeur ajoutée grâce à un positionnement unique, 2) efficacité des coûts socialement acceptable, 3) réseau international et accès au marché. Cette vision répond à deux mandats : le premier figure à l'article 104 sur l'agriculture de la Constitution fédérale, dont les objectifs approuvés par le peuple suisse ne sont pas remis en question par la vision. Le deuxième mandat découle des objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals)¹⁸, que l'ONU a approuvés en 2015. Tous les pays du monde doivent tendre vers la réalisation de ces objectifs et obtenir des résultats durables d'ici à 2030.

4.1 Vision pour la Suisse, pays producteur de lait

La vision du secteur laitier suisse à l'horizon 2030 pourrait être formulée ainsi :

La filière laitière suisse est axée sur les marchés et sur la création de valeur à tous les niveaux et dans toutes les régions. Elle fabrique des produits laitiers d'excellence pour la Suisse et l'étranger tout en préservant les ressources et fournit les prestations attendues par la société.

La vision doit prendre en compte différents aspects qui découlent des connaissances actuelles et qui revêtent par conséquent une certaine importance pour le Conseil fédéral, mais qui ont également été évoqués par les divers acteurs de la filière laitière lors d'échanges communs. La version abrégée de la vision comprend notamment les principaux messages suivants :

- Le secteur laitier est axé sur le marché. Il se fonde systématiquement sur les besoins et sur la demande de la clientèle en Suisse et à l'étranger. Tous les stades de la chaîne de création de valeur sont inclus de manière ciblée. La réussite commerciale de tous les acteurs du marché est garantie par une collaboration étroite, par un esprit de partenariat et par des actions concertées tout au long de la chaîne de création de valeur. L'orientation vers le marché implique également une gestion responsable des risques, tels la volatilité des prix imputable à des facteurs externes, et leur anticipation.
- Toutes les activités déployées par le secteur suisse du lait doivent avoir pour priorité la création de valeur ajoutée. La production de masse basée sur des économies d'échelle va à l'encontre des

¹⁸ <https://sustainabledevelopment.un.org>

points forts de notre pays et n'est pas compatible avec les conditions qui y prévalent. C'est pourquoi il importe d'ancrer de façon crédible et avec toute la détermination requise les plus-values qu'offre la Suisse, pays producteur de lait, de la production agricole à la commercialisation, en passant par la transformation, afin de pouvoir déjà se différencier clairement et de manière ciblée au niveau de la matière première. Il convient de communiquer ces plus-values aux consommateurs de produits laitiers en Suisse et à l'étranger de façon convaincante et crédible afin qu'ils soient disposés à les rémunérer.

- La vision reconnaît que les conditions qui prédominent dans la production laitière varient selon la région. Celles qui caractérisent le Plateau suisse sont différentes de celles des régions de pâturages, des zones des collines ou des régions de montagne. Malgré cet état de fait, toutes les régions sont tournées vers le marché et la création de valeur.
- Grâce à son leadership en matière d'innovation et de qualité et à son positionnement clair basé sur une stratégie de différenciation, le secteur parvient à écouler les produits laitiers suisses sur le marché domestique, mais aussi de plus en plus dans un contexte international très concurrentiel.
- La Suisse, pays à vocation laitière, préserve les ressources. Il est essentiel de préserver les bases de production, dans l'intérêt même de tous les acteurs du secteur laitier. L'économie des ressources est en outre un important vecteur de différenciation et contribue à la beauté des paysages suisses.
- Les attentes de la société portent sur le rendement de production, la préoccupation majeure, mais aussi sur la réduction maximale de l'empreinte écologique, la maximisation du bien-être animal, l'impact positif sur le paysage et le maintien de la biodiversité. À cela s'ajoute le fait que l'économie laitière possède une longue tradition en Suisse qui mérite d'être perpétuée et qui renforce la relation avec le consommateur.

4.2 Axes d'action pour l'économie laitière suisse

Des perspectives envisageables pour l'avenir sont exposées ci-après sous forme d'orientations stratégiques. Elles servent de pistes de réflexion à la filière, et seront prises en considération dans le développement stratégique.

4.2.1 Différenciation : créer de la valeur ajoutée grâce à un positionnement unique

Les produits laitiers suisses séduisent par leur valeur ajoutée dans les domaines de la qualité, du bien-être animal et de la faible utilisation des ressources. Ces plus-values se démarquant clairement de celles de la concurrence internationale, elles peuvent être utilisées de manière crédible en tant que facteur de différenciation ou arguments de vente dans le positionnement vis-à-vis de la clientèle. De plus, les produits laitiers suisses génèrent un avantage supplémentaire au niveau des prestations en faveur du paysage et des cultures (p. ex. biodiversité ou artisanat traditionnel). Dans la mesure du possible, ces prestations sont indemnisées par le marché. En cas de défaillance, c'est l'État qui intervient à titre subsidiaire.

Le lait est non seulement une denrée alimentaire et une matière première de qualité, mais il est aussi relié à de multiples systèmes de production aux divers stades de sa transformation. Diverses exigences, contraintes et prescriptions régissent tous ces nombreux systèmes de production laitière d'un bout à l'autre de la chaîne de création de valeur, qui peuvent être utilisés, moyennant des aménagements appropriés, comme des caractéristiques de différenciation et valorisés de manière ciblée. En Suisse et à l'étranger, l'image du troupeau de vaches paissant sur de verdoyantes prairies sur un fond pittoresque de collines ou de montagnes est étroitement associée à notre pays. L'objectif de la filière du lait et de ses acteurs doit consister à associer de manière crédible ces images qui véhiculent une valeur ajoutée, comme une production proche de la nature ou des traditions culturelles, à la fabrication et à la transformation de produits laitiers pour les mettre en valeur. Le lait suisse est fabriqué selon un mode de production durable, préservant les ressources, et dans le respect des normes de qualité les plus strictes ; il provient de vaches en bonne santé nourries essentiellement avec des aliments à base de fourrages grossiers et est transformé en produits haut de gamme selon des méthodes traditionnelles ou grâce à des innovations technologiques de pointe garantissant une saveur incomparable. Il s'agit enfin d'établir des caractéristiques distinctives et des valeurs ajoutées crédibles et faciles à comprendre

pour les consommateurs permettant aux produits laitiers suisses de se démarquer nettement de ceux de la concurrence, dans le but d'obtenir une valeur ajoutée supérieure et, par conséquent, des prix plus élevés pour tous les acteurs de la chaîne de valeur. Positionner et gérer une marque haut de gamme implique cependant une orientation claire vers les besoins et les souhaits des consommateurs. En effet, ces derniers seront disposés à payer un prix plus élevé s'ils considèrent que le produit est réellement de bonne qualité et qu'il leur offre une valeur ajoutée conforme à leurs attentes. En fin de compte, le client attend qu'un produit haut de gamme soit d'une qualité supérieure à la moyenne à maints égards.

À cet égard, tous les acteurs de la branche doivent prendre conscience de l'importance de ces divers aspects et comprendre pourquoi il est nécessaire que certaines exigences de production et de transformation aillent au-delà des exigences minimales étatiques sans qu'elles soient pour autant rémunérées par l'État. Bio Suisse, IP Suisse ou encore les interprofessions du fromage ont défini des principes de droit privé que les acteurs doivent respecter dans leurs chaînes de valeur s'ils souhaitent profiter des avantages d'une différenciation des produits et donc de la plus-value offerte par la marque en question. Les producteurs de lait, les transformateurs et les distributeurs profitent en contrepartie du prix élevé que les consommateurs sont disposés à payer pour la plus-value promise par la marque. De cette même façon, le secteur du lait devra dorénavant commercialiser ses produits en Suisse et à l'étranger en recourant à des valeurs ajoutées typiquement suisses par le biais d'un assortiment de produits diversifiés.

Pour développer et mettre en œuvre une stratégie générale de durabilité pour le lait suisse, il faut du courage et de la conviction pour s'affirmer sur les marchés indigènes et étrangers, un esprit entrepreneurial et une collaboration basée sur la confiance et le consensus. Les acteurs de la filière laitière doivent également être disposés à soumettre les expériences et le savoir acquis à un examen critique et faire preuve d'ouverture d'esprit pour emprunter de nouveaux chemins.

4.2.2 Efficience des coûts socialement acceptable

Les produits laitiers suisses offrent un rapport qualité-prix attrayant. Des structures efficaces et une bonne collaboration tout le long de la chaîne de valeur ajoutée permettent de maintenir les coûts à un niveau bas grâce à l'utilisation de technologies adaptées au site, dans le cadre d'exploitations dont la taille est conforme aux attentes de la société et/ou de diverses formes de collaboration entre producteurs de lait ou au sein de la chaîne de valeur. La charge de travail des producteurs de lait se situe dans un cadre socialement acceptable.

En comparaison internationale, le lait continue d'être produit et transformé en Suisse dans des structures assez petites plutôt que dans de grandes entreprises industrielles. Compte tenu des conditions géographiques locales, des dispositions légales et des exigences sociétales, une évolution vers une production laitière industrielle avec des troupeaux d'un millier de vaches n'est pas réalisable, ni souhaitée. Une stratégie de leadership en termes de coûts n'est possible ni pour la production, ni pour la transformation, ni pour le commerce puisqu'en Suisse, les coûts salariaux, les prix fonciers et le coût des consommations intermédiaires sont nettement plus élevés qu'à l'étranger, renchérissant ainsi la production à tous les stades de la chaîne de création de valeur. Il n'en demeure pas moins que la gestion des coûts doit être cohérente. Bien qu'il soit possible d'atteindre des prix supérieurs sur le marché en pratiquant une stratégie de différenciation ciblée et crédible, il est important de rester attentif au rapport qualité-prix. Ce dernier doit rester convaincant pour les consommateurs. Il appartient dès lors à tous les acteurs de la chaîne de valeur d'optimiser constamment les coûts.

L'entité la plus importante pour une production efficace du lait est l'entrepreneur lui-même. Nombre d'entre eux ont déjà démontré aujourd'hui comment produire du lait de façon rentable. Il convient de poursuivre les efforts dans ce sens puisque des potentiels d'économies demeurent considérables, comme le montrent les analyses correspondantes. Un important effet de levier réside en outre dans la taille de l'entreprise. Les modes d'exploitation actuels autorisent dans de vastes zones des entreprises sur de plus grandes surfaces et plus performantes, sans pour autant franchir le seuil décrit ci-dessus et aller dans la direction d'une agriculture industrielle. Il faut veiller à ce que chaque exploitation laitière travaille à un niveau optimal en termes de coûts. Les coûts peuvent être réduits par des formes de

collaboration intelligente visant à accroître l'efficacité, comme la concentration des achats des consommations intermédiaires ou l'utilisation commune de machines ou des investissements dans des bâtiments ou de nouvelles technologies comme les robots de traite ou d'alimentation, bien qu'il faille soigneusement s'en assurer, au cas par cas. Le producteur de lait en tant qu'entrepreneur est habitué à une grande charge de travail. Dans la majorité des cas, baisser les coûts en accroissant cette charge ne permet pas d'atteindre le but visé. Il convient également de tenir compte dans ce contexte des différences entre les régions de plaine, les zones de collines et les régions de montagnes.

4.2.3 Réseau international et accès au marché

Dans le cadre de l'agriculture prise dans son ensemble, la Suisse, pays laitier, est connectée aux marchés internationaux, créant ainsi un potentiel d'exportation, une concurrence intérieure et une liberté de choix pour les consommateurs. Ce faisant, elle garantit l'approvisionnement de sa population.

La protection douanière, de type tarifaire et non-tarifaire, doit être considérée comme l'un des instruments de la politique agricole, à l'instar des paiements directs ou du supplément pour le lait transformé en fromage. L'instrument de la protection douanière comporte de (trop) nombreux désavantages dans un monde de plus en plus interconnecté, offrant une liberté de choix aux consommateurs (tourisme d'achat et marché du fromage libéralisé) et avec une industrie de transformation tournée vers les marchés internationaux. Si la filière laitière souhaite s'ouvrir des perspectives, elle doit montrer d'une part qu'elle est prête à renoncer partiellement à cet instrument et compenser cette perte en assumant les responsabilités en renforçant sa compétitivité et en se démarquant de la concurrence sur les marchés. Il faudrait d'autre part que les mesures d'accompagnement temporaires de l'État atténuent les effets d'une suppression de cet instrument.

Les facteurs de pression externes, tels les accords de libre-échange (mise à jour avec le Mexique, Canada, le cas échéant, de nouveaux accords Mercosur, etc.) devraient être considérés comme l'opportunité d'accéder à de nouveaux marchés dans une position de force et d'autodétermination. En tant qu'entrepreneurs proactifs, les acteurs du secteur laitier suisse devraient se préparer dès aujourd'hui à des marchés plus ouverts et développer des stratégies ad hoc, bien que le degré effectif de réduction de la protection douanière demeure incertain. L'objectif doit être de s'ouvrir à la concurrence, d'exploiter le potentiel supplémentaire de ventes et de réduction des coûts et de réunir les meilleures conditions pour affronter une nouvelle situation de concurrence en Suisse et à l'étranger. Plus la concurrence sera rude, plus il sera nécessaire de renforcer le positionnement et la compétitivité en rapport avec les forces de l'économie laitière suisses. On parle de consolidation de l'économie laitière lorsque les divers acteurs de la chaîne de valeur ajoutée, de la production laitière aux industries de transformation en passant par le commerce de lait et les fromageries artisanales, sont en mesure de faire face à la globalisation croissante et aux progrès techniques, mais aussi de travailler de façon rentable dans ces conditions de marché, caractérisées par le faible niveau, voire même l'absence d'obstacles au commerce, qui ont une fonction de protection.

4.3 Axes d'action concernant le rôle de l'État

Sur le marché du lait, le rôle de l'État devrait se limiter à la définition et à la défense des conditions cadres. Cette intervention devrait se faire dans le but de réaliser efficacement les objectifs tout en accordant la plus grande liberté d'action possible aux acteurs de la filière. Dans l'idéal, le plan de mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés doit être concerté avec eux. Il importe de poursuivre de façon cohérente la voie adoptée et décrite au ch. 2.4, qui consiste à donner, sans renoncer à l'accompagnement de l'État, de plus grandes responsabilités à la filière. A priori, le rôle de l'État peut se concentrer sur les aspects suivants :

- Exigences contraignantes à observer en matière de production de biens agricoles conformément aux lois (protection des animaux, protection des eaux, protection de l'air, etc.) mais aussi conditions pour l'octroi des paiements directs (respect des prescriptions PER, etc.)
- Fourniture d'instruments facultatifs pour la désignation et la différenciation de valeurs ajoutées sur le marché, ce qui comprend les conditions cadres pour l'utilisation de certaines désignations comme

« Marché laitier. Perspectives »

« alpage » et « montagne » et notamment la protection de celles-ci pour ne pas tromper le consommateur. Cela inclut également la définition de règles concernant certains modes de production comme l'agriculture biologique ou les indications de provenance géographique.

- Compensation des acteurs par le biais de paiements directs ou de contributions liées aux produits (p. ex. supplément laitier général par analogie au supplément versé pour le lait transformé en fromage) en cohérence avec les conventions internationales. Ceci pour contrebalancer les conditions topographiques de production du lait plus difficiles qu'à l'étranger ou la cherté générale qui prévaut en Suisse.
- Réduction du montant affecté à l'instrument de la protection douanière pour le lait et les produits laitiers de la ligne blanche, ainsi que les conditions d'importation non tarifaires. Ceci en harmonie avec l'objectif à moyen terme d'une compétitivité de la filière laitière suisse, croissante dans le contexte international. La marge de manœuvre de la Suisse en matière de politique extérieure doit être augmentée et, partant, garantir des conditions d'accès aussi favorables que possible aux marchés d'exportation attrayants pour les produits laitiers suisses.
- Renforcement de l'économie laitière suisse par le biais de la recherche, la formation et la vulgarisation. En font partie les investissements en faveur de l'élevage d'animaux pratiqué par des acteurs privés suisses avec le soutien de l'État.
- Soutien des efforts d'innovation de tout type. Il faut soutenir les innovations sur les plans économique, écologique mais aussi social et opérationnel. Les possibilités du numérique jouent un rôle important à cet égard.
- Mesures ciblées et holistiques, dans le domaine de l'optimisation des structures.
- Soutien, à titre subsidiaire, des acteurs dans la promotion des ventes dans le but de communiquer les valeurs ajoutées offertes par les denrées alimentaires de provenance suisse.
- Garantie d'une concurrence aussi libre et transparente que possible et mise à disposition des informations nécessaires sur le marché ou d'analyses de marché.

À l'avenir, l'État continue de jouer un rôle important sur le marché du lait, cependant sans investir de ressources financières supplémentaires. Ce rôle doit garantir aux acteurs une marge de manœuvre entrepreneuriale aussi étendue que possible. Il faut éviter que les réglementations étatiques entravent les mesures de droit privé visant à améliorer la capacité concurrentielle. Il convient également de réduire au minimum la charge administrative des acteurs, en sachant que les exigences sociétales en matière de transparence et de sécurité continueront de croître à l'avenir.

5 Champs thématiques relatifs au développement de la filière du lait

Pour la suite, la filière laitière devrait se mettre d'accord sur des positions fondamentales concernant plusieurs champs thématiques d'importance. Ces champs thématiques s'articulent autour des trois aspects de la durabilité et sont, assortis des explications découlant de l'analyse, prêts à être utilisés par les acteurs de la branche en vue d'un examen approfondi.

5.1 Positions concernant les champs thématiques économiques

- La gamme de produits de l'économie laitière suisse est-elle bien adaptée à l'évolution future de la demande ? Est-il possible de servir les marchés de croissance et quelles mesures de marketing (soutien du positionnement) sont nécessaires à cet effet et de la part de quels acteurs ?
- Optimisation de la gestion des coûts (sensibiliser davantage les producteurs de lait aux coûts, développer des stratégies pour réduire les coûts de manière ciblée tout au long de la chaîne de valeur, encourager les formes de collaboration, etc.)
- Gestion des risques économiques, notamment eu égard aux fluctuations croissantes de prix et aux problèmes de liquidité qui y sont liés (développement de stratégies quant à la gestion du « cycle du lait », élaborer des recommandations pour la vulgarisation, etc.).
- Comment la protection douanière (d'ordre tarifaire et non tarifaire) doit-elle être aménagée pour pouvoir, d'une part, garantir une situation stable et, d'autre part, rendre possible un accès le meilleur possible aux partenaires de l'accord de libre-échange ?
- Comment peut-on à long terme consolider, voire développer, le leadership de la Suisse en ce qui concerne le bien-être des animaux ? Quelles exigences minimales devraient prévaloir en ce qui concerne le bien-être des animaux et les élevages ? Devons-nous développer une banque de données commune concernant la santé des animaux dans le but de renforcer la santé des animaux et le bien-être des animaux et de pouvoir documenter les progrès accomplis et les présenter aux consommateurs ?

5.2 Positions concernant les champs thématiques écologiques

- Comment, et plus précisément à l'aide de quelles mesures, peut-on dans le contexte de la santé animale et du bien-être des animaux réduire durablement l'utilisation d'antibiotiques (notamment le tarissement) dans la production laitière – sans que cela entraîne des dommages économiques ?
- Faut-il réduire l'empreinte écologique de l'industrie laitière, tout au long de la chaîne ? Quelles stratégies permettent de générer une valeur ajoutée sur le marché par une telle approche ?
- Quelles sont les attentes en matière d'affouragement des vaches laitières ? Peut-on s'accorder sur des normes suisses et est-il possible de les mettre en valeur sur le marché (p. ex. part minimum de fourrages grossiers provenant de l'exploitation) ?

5.3 Positions concernant les champs thématiques sociaux

- Comment assurer à l'avenir le statut social des producteurs de lait au sein de la société (avancées technologiques, emplacements, etc.) ?
- Définition de l'exploitation familiale : déterminer les formes de production laitière (structures) qui se prêtent le mieux aux futurs défis.
- Formation et perfectionnement des producteurs de lait : cet aspect doit continuer à occuper une place importante. Élaboration d'offres spécifiques pour les entreprises de production de lait. Accent sur la gestion des risques.

5.4 Évaluation et communication des optimisations en termes de durabilité

- Mettre en place un système d'évaluation afin de documenter la réalisation des objectifs de durabilité

« Marché laitier. Perspectives »

- Tirer au clair le financement du système d'évaluation
- Communiquer les progrès accomplis en termes de durabilité

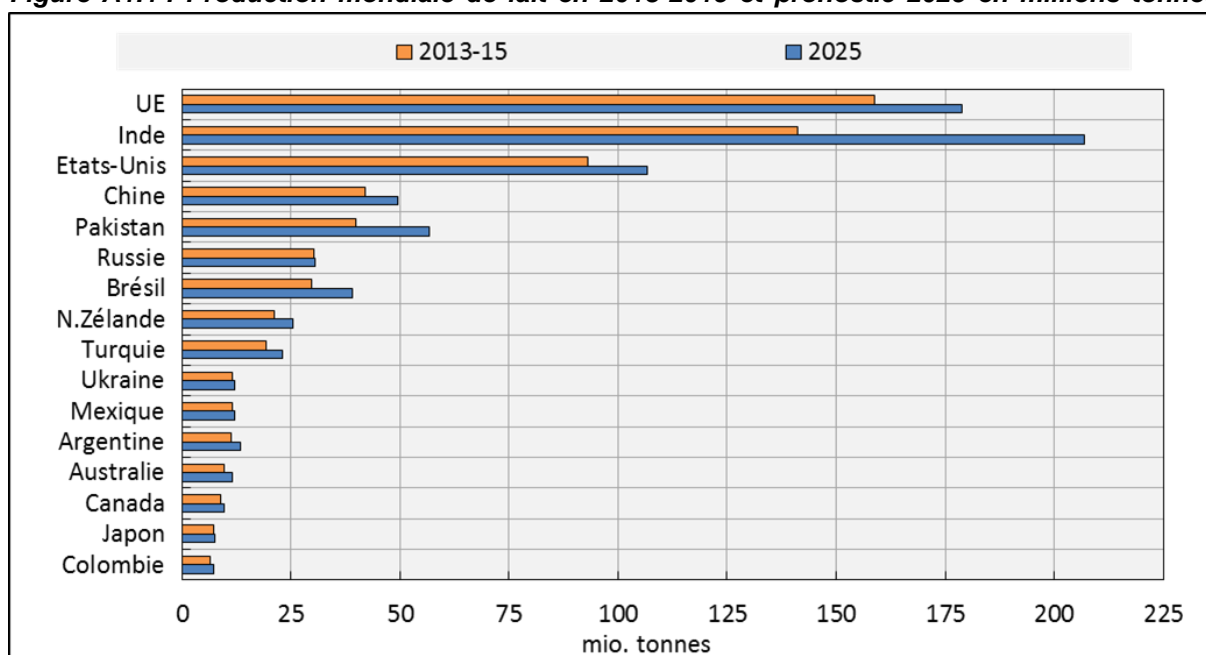
Annexe

A1 Analyse du marché mondial du lait

A1.1 Évolution mondiale de l'offre

- La production laitière est en hausse dans le monde entier. Entre 2007 et 2015¹⁹, la production de lait de vache est passée de 575 à quelque 664 millions de tonnes, ce qui équivaut à une augmentation de près de 15,5 % ou à une croissance annuelle de 1,2 % (USDA 2016).
- Pendant la même période (2007-2015), la production de lait a augmenté dans pratiquement tous les pays producteurs de lait d'une certaine importance (Inde : + 49 % ; Nouvelle-Zélande : + 39 % ; Brésil : + 29 % ; USA : + 12 % ; UE : + 11,7 %). En Russie et en Ukraine par contre, elle a reculé de 7,5 %.
- Avec une quantité de lait de 160 millions tonnes par année, l'UE détient une part de marché d'environ 20 %, ce qui en fait la première productrice de lait au niveau mondial. Les sept principaux pays producteurs de lait (l'UE comptant comme un seul pays) produisent près de deux tiers de la production de lait au niveau mondial.

Figure A1.1 : Production mondiale de lait en 2013-2015 et pronostic 2025 en millions tonnes



Source : FAO / OCDE 2016

- L'augmentation quantitative globale des dernières années s'explique d'une part par la progression des effectifs de vaches à l'échelle mondiale (de 125 millions à 138 millions d'animaux ; + 10,4 %), d'autre part par l'augmentation de la performance laitière par vache et par an. Dans l'UE, l'effectif animal a augmenté depuis 2012 de 2,1 % et là la performance laitière a pu être relevée de 5 450 à 6 380 kg (en moyenne) par vache et par année (+ 16,8 %) entre 2007 et 2016 (USDA 2015).
- Les USA ont réalisé en 2015 une performance laitière moyenne par vache et par année de plus 10 000 kg, alors qu'en Inde et au Brésil, elle n'a été que de 1 200 et 2 000 kg respectivement. En Chine et en Nouvelle-Zélande également, la performance laitière par vache et par année est comparativement plus faible, avec un plus de 4 000 kg. En Nouvelle-Zélande, elle est due au système de pâture extensive (USDA 2015).

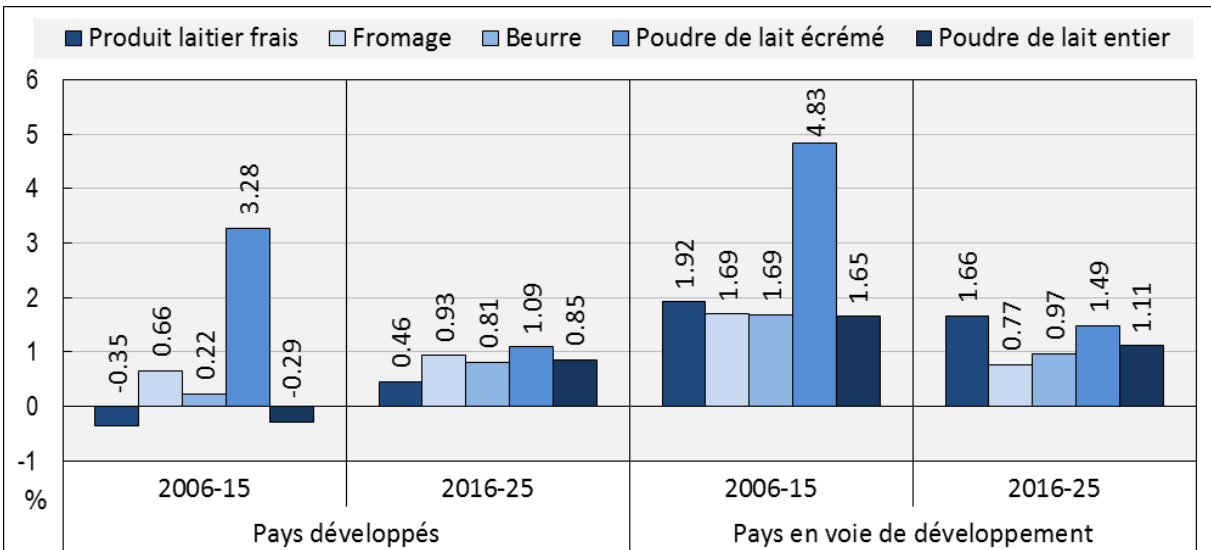
¹⁹ Les chiffres pour 2015 sont provisoires.

- Des pays comme l'Inde, la Chine ou le Brésil disposent ainsi d'un potentiel considérable de progression de leur production laitière. On peut supposer que des adaptations dans les domaines de l'élevage (génétique), de l'alimentation, des techniques de production, de la gestion des cheptels et de l'exploitation permettront à elles seules d'augmenter notablement la production de lait dans ces pays, sans augmentation des troupeaux. La Chine construit actuellement une exploitation laitière gigantesque, prévue pour 100 000 animaux (voir NZZ Folio, 7/2016, p. 34).²⁰ Une plus grande production laitière dans ces pays aura pour effet, principalement, un relèvement du taux d'auto-provisionnement et par ricochet un recul de la demande de produits laitiers importés. La forte hausse de l'offre dans ces pays aurait au final un effet de frein sur les prix au niveau mondial.
- Dans leurs Perspectives agricoles 2016, la FAO et l'OCDE tablent sur une progression de la production de lait à l'échelle mondiale de près de 177 millions tonnes jusqu'en 2025 par rapport aux années de référence 2013-2015, tout particulièrement en Inde, dans l'UE, les États-Unis, la Chine, le Pakistan et le Brésil. Selon les pronostics, l'Inde rattrapera l'UE en tant que premier producteur de lait d'ici 10 ans (2015). En Chine et en Inde, il s'agit avant tout de couvrir le marché domestique. L'UE prévoit une croissance quantitative annuelle de lait 1,8 % entre 2016 et 2026 au niveau mondial (Perspectives agricoles de l'UE de 2015).

A1.2 Évolution mondiale de la demande

Plus de la moitié (52 %) du lait produit dans le monde est consommé sous forme de produits laitiers frais. Selon les pronostics de la FAO et de l'OCDE, cette part augmentera à 54 % en raison de l'évolution de la demande, plus spécialement dans les pays en développement. Globalement, la demande de produits laitiers évolue très différemment d'un pays à un autre. La figure A1.2 montre que la consommation de lait dans les pays en développement a connu une très forte croissance entre 2006 et 2015 dans tous les groupes de produits (produits à base de lait frais, beurre, fromage, lait écrémé en poudre, lait entier en poudre), en particulier le lait écrémé en poudre (+ 4,8 %). Dans les pays développés en revanche, la consommation de lait a stagné, sauf en ce qui concerne le fromage et le lait écrémé en poudre.

Figure A1.2 : Taux de développement de la consommation de produits laitiers par habitant



Source : FAO/OCDE 2016

²⁰ Située dans le nord-est de la Chine, cette ferme-modèle géante devrait au final héberger **100 000 vaches laitières, ce qui en fera la plus grande exploitation du monde**. Les coûts du projet intitulé « Parc agricole exemplaire sino-russe » se montent à environ **137 millions d'EUR**. Le fourrage sera cultivé sur près de **100 000 hectares** en Chine et en Russie. Si ce projet devait être couronné de succès après la première phase (2015-2018), il est prévu de louer **200 000 hectares supplémentaires sur sol russe** (source : <http://www.agrarheute.com/news/mega-farm-7-groessten-agrarbetriebe-welt>).

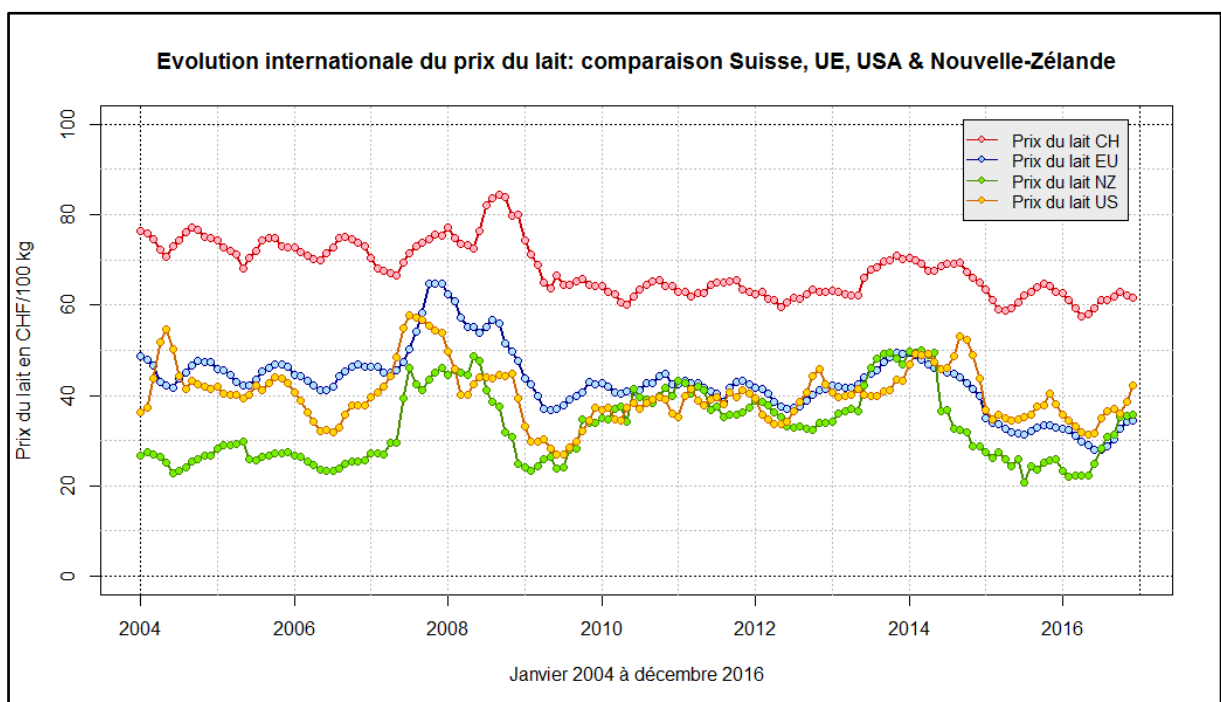
Dans leurs Perspectives agricoles 2016, la FAO et l'OECD partent d'une croissance constante de la consommation de produits laitiers par habitant dans les pays en développement de + 0,8 % par année pour le fromage et de + 1,7 % par année pour les produits laitiers frais. Par rapport à la décennie 2006-2015, les taux de croissance sont toutefois nettement plus bas. Comme par le passé, la croissance économique attendue et l'augmentation concomitante des revenus, ainsi que la mondialisation des usages alimentaires vers davantage de produits animaux sont les principaux moteurs de la progression de la consommation dans ces pays. On attend une forte croissance notamment dans différents marchés d'Asie et du Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Égypte, Iran, Indonésie).

Dans les pays développés, aujourd'hui déjà grands consommateurs de lait, on attend une croissance modérée de + 0,5 %, pour les produits laitiers frais, à + 1,1 % pour le lait écrémé en poudre dans le courant des dix prochaines années. Pour le fromage, la croissance de la consommation par habitant devrait être plus forte dans les pays développés que dans les pays en développement, alors que pour les autres catégories de produits (produits laitiers frais, beurre, lait écrémé en poudre, lait entier en poudre), ce serait l'inverse.

A1.3 Évolution internationale des prix

De janvier 2004 à mars 2016, et plus spécialement à partir de 2007, les prix mondiaux du lait ont connu de très fortes fluctuations. En 2007/2008 et 2013/2014, ils ont atteint un plafond historique, alors qu'en 2009 et à partir de 2015, ils chutaient au niveau le plus bas, notamment dans l'UE, en Nouvelle-Zélande (NZ) et aux États-Unis. Cependant, en observant l'évolution du prix du lait en devises locales (figure A1.6. sur l'évolution des prix dans quelques pays de l'UE en euros) plutôt qu'en francs suisse (figure A1.3.), on voit que les prix du lait sont demeurés plus ou moins constants depuis 2004. C'est la volatilité du prix du lait qui a fortement augmenté depuis 2006.

Figure A1.3 : Développement mondial du prix du lait 2004-2015 en CHF par 100 kg



Source : propre représentation avec les données de l'observation du marché OFAG

Le prix du lait est le plus volatil aux États-Unis, alors qu'en NZ, il a souvent été le plus bas, observé sur toute la durée de l'analyse. Jusqu'à la fin de 2010, le prix du lait UE a été constamment supérieur à celui des États-Unis ou de la NZ, mais s'est néanmoins progressivement rapproché du niveau de prix sur le marché mondial. Le prix du lait en Suisse (CH) montre un fort parallélisme avec celui de l'UE, mais avec un niveau de 20 à 30 CHF/100 kg plus élevé. En raison de la demande mondiale accrue de produits laitiers en 2013 et 2014, surtout en Chine, aux États-Unis et en Inde, les prix mondiaux ont

fortement augmenté. Aux États-Unis et en NZ, le lait a atteint des prix record en 2013/2014. Ces prix élevés ont encouragé pratiquement tous les pays grands producteurs de lait à augmenter la production. En outre, la suppression des quotas dans l'UE au 1^{er} avril 2015 a eu pour effet une augmentation de la production de 140,1 à 148,1 millions tonnes ces deux dernières années (+ 5,7 %). À l'inverse, la demande de produits laitiers a fortement reculé en 2014, notamment en Russie (- 33 %) et en Chine (- 28 %). L'augmentation quantitative dans l'UE couplée à celle de l'offre mondiale de lait, l'embargo des exportations de produits laitiers de l'UE vers la Russie en réponse aux sanctions de la Russie contre l'UE et d'autres États (la Russie a par le passé importé de l'UE près 1,5 million t de lait sous forme de beurre et de fromage) ainsi que le recul de la demande de la Chine et du Brésil en raison du ralentissement de la croissance économique ont conduit à la baisse des prix. Ainsi, entre le début de 2015 à juillet 2016, le prix du lait UE est passé de 42.15 à 31.59 CHF par 100 kg, soit une baisse de 10.56 CHF par 100 kg (- 25 %) par rapport à la période d'avril 2009 à mars 2013. Le bas prix du lait résulte donc d'une progression de l'offre due à la suppression des quotas UE et de la hausse des prix du lait en 2013/2014 d'une part, d'autre part du recul de la demande de produits laitiers au niveau mondial.

A1.3.1 Dépendance du prix suisse du lait par rapport à l'UE

L'UE est le principal partenaire de la Suisse pour les produits laitiers. Raison pour laquelle le prix du lait européen revêt un intérêt particulier pour la Suisse. L'évolution mensuelle des prix du lait de janvier 2004 à septembre 2016 révèle un fort parallélisme entre le prix suisse et le prix de l'UE (cf. figures A1.5). La question se pose donc de savoir dans quelle mesure il existe une corrélation entre l'évolution du prix du lait suisse et celle du prix européen, et, si c'est le cas, sous quelle forme se présente cette corrélation. Les études de ce type sont rangées dans la catégorie des analyses de transmission des prix. Ces analyses examinent les liens entre les évolutions de prix des différents marchés (transmission horizontale des prix) ou cherchent à savoir à quels stades de la chaîne de création de valeur ils se créent (transmission verticale des prix). Dans le cas qui nous occupe, l'analyse porte sur les effets d'une variation de prix observée sur le marché laitier de l'UE sur le marché suisse et vice versa. Il s'agit en fin de compte de savoir si le prix du lait suisse est déterminé par le prix européen, et si c'est le cas, jusqu'à quel point, ou si les deux prix sont cointégrés ensemble ou si le prix de l'UE suit même l'évolution de celui de la Suisse.

Pour évaluer les liens ou les interdépendances entre les deux variables de prix, il est également intéressant de voir si les deux variables sont influencées par d'autres facteurs. C'est pourquoi l'examen porte sur d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la formation des prix, comme le libre-échange du fromage avec l'UE, le rapport de change entre le franc suisse et l'euro, l'abolition du contingentement laitier en Suisse ou la suppression du régime des quotas laitiers de l'UE, le soutien étatique du prix du lait ou le volume des stocks de lait en poudre et de beurre en Suisse.

Nous commençons par présenter quatre diagrammes à points. Le prix CH du lait est reproduit sur l'axe y, les variables « prix UE », « TOTAL quantité de lait CH », « Taux de change CHF-EUR » et « Soutien étatique du prix du lait » sur l'axe x ²¹. Différentes périodes, surlignées en couleur, représentent des variables factorielles binaires supplémentaires. La première variable binaire représente la période avant et après mai 2009 respectivement, période charnière qui marque l'abolition définitive du contingentement laitier en Suisse. La deuxième variable binaire représente la période avant et après avril 2015 respectivement, date qui correspond à la suppression du système des quotas UE. Il en résulte au final trois périodes, à savoir avant mai 2009, de mai 2009 à avril 2015 et après avril 2015. La figure A1.4. visualise les corrélations des différentes variables avec le prix du lait en Suisse. Il manque cependant la composante « temps ». Aussi, les interdépendances mises en évidence, dans la représentation graphique, doivent être interprétées avec prudence.

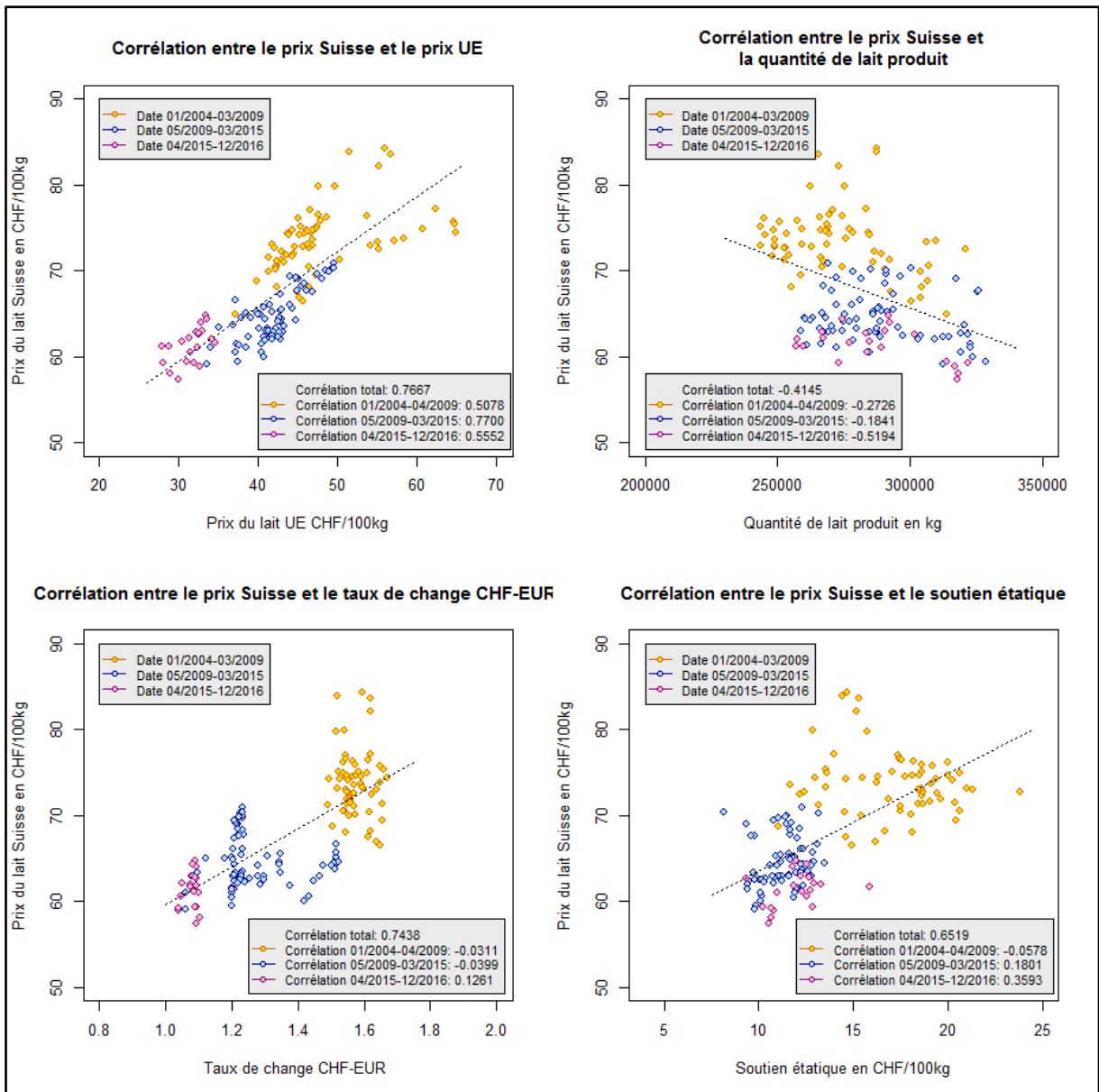
²¹ Le soutien étatique des prix du lait comprend, outre tous les suppléments et aides, les contributions à l'exportation visées dans la « loi chocolatière » et les fonds fédéraux destinés à la promotion des ventes des produits laitiers et du fromage (cf. ch. 2.4.10 « Conclusion : rôle de l'État »). Ces différents paiements ont des différents effets sur les prix et les marchés (vgl. Finger et al. 2013, Projekt Evaluation « Milchmarkt » – Ex-post Evaluation der Zulagen für verkäste Milch-Im Auftrag des Bundesamtes für Landwirtschaft). La somme de ces versements étatiques est divisée par la quantité de lait mise sur le marché en une année, ce qui permet de calcul un soutien étatique (comme estimation) du prix du lait par kilo de lait.

« Marché laitier. Perspectives »

- La mise en évidence avec des couleurs permet de reconnaître trois *clusters* assez nets. On peut en déduire que les deux variables binaires « Politique CH » (avant et après la suppression du contingentement laitier CH) et « Politique UE » (avant et après la suppression du système des quotas UE) ont une influence possible sur le prix du lait CH.
- Le prix du lait CH et le prix du lait UE montrent une forte corrélation positive. Calculé sur la base des prix mensuels depuis 2004, le coefficient de corrélation est de 0,7667 (cf. figure A1.4 [en haut, à gauche]). On est en droit d'émettre l'hypothèse qu'un prix UE en hausse entraîne également la hausse du prix CH.

La corrélation du prix du lait CH avec la quantité totale de lait produit est quant à elle négative, avec un coefficient de $-0,415$. Comparé à ce qui est le cas pour le prix UE, le rapport est toutefois nettement moins prononcé. Cela s'explique entre autres par le fait que si le marché est demandeur, la quantité de lait produit peut être nettement plus élevée sans que cette production supplémentaire ait un effet négatif sur le prix lait. Autrement dit : si l'on parvient à développer l'offre parallèlement à la demande, les quantités supplémentaires de lait n'ont pas d'impact négatif sur le prix. La situation actuelle montre toutefois que cela n'a pas été possible ces dernières années.

Figure A1.4 : Corrélations de différentes variables avec le prix CH du lait



Source : OFAG Secteur Analyse du marché

- Pour le taux de change (figure A1.4. en bas à gauche), on note une corrélation relativement élevée (coefficient de 0,7438) pour toute la période de 2004 à 2016. On peut remarquer que les coefficients de corrélation pour les trois clusters varient fortement. Jusqu'en avril 2009, il était proche de 0, le taux de change CHF-EUR n'ayant guère changé pendant cette période. Par la suite, l'euro perd en valeur par rapport au franc suisse jusqu'au niveau plancher de 1.2 CHF-EUR. À partir de 2015, le taux de change s'est stabilisé à un niveau de près 1.1 CHF-EUR.
- La figure A1.4 en bas à droite montre la corrélation entre le prix CH et le soutien étatique CH du prix du lait. Sur toute la période observée, le soutien du prix du lait s'élève en moyenne à 13,71 francs pour 100 kg. Toujours est-il que ce soutien élevé varie selon la période. De 16.97 francs en moyenne pour 100 kg avant avril 2009, il recule à 11.28 francs par 100 kg (- 5.59 francs pour 100 kg) entre mai 2009 et mars 2015. Depuis avril 2015, le soutien étatique du prix du lait se monte en moyenne à 11.98 francs par 100 kg.
- En observant la part du soutien étatique du prix du lait au prix du lait, on constate qu'elle est similaire sur les trois périodes. S'élevant à 23,1 % en moyenne avant avril 2009, cette part a reculé à 17,5 % de mai 2009 à mars 2015 pour remonter à 19,5 % après avril 2015. Sur toute la période observée, la part du soutien étatique du prix du lait au prix CH du lait a été de 20 % en moyenne.

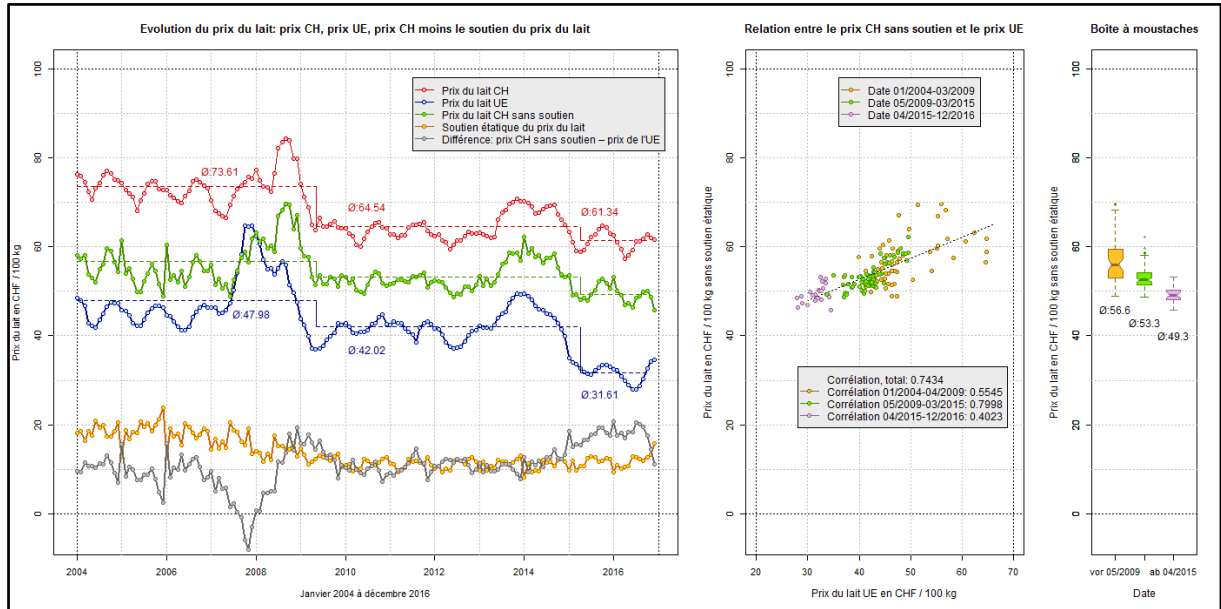
L'évolution des prix dans l'UE et en Suisse ainsi que le soutien étatique du prix du lait sont d'abord décrits ci-après :

- Diverses périodes, qui jouent le rôle de variables de facteurs binaires, ont été mises en évidence avec des couleurs. La première variable binaire représente la période antérieure ou ultérieure à mai 2009. Cette date correspond à la suppression définitive du contingentement laitier en Suisse. La deuxième variable binaire représente la période antérieure et ultérieure à avril 2015. Cette date correspond à la suppression du système des quotas laitiers dans l'UE. Il en a résulté trois périodes, à savoir une première période avant mai 2009 (points jaunes et boîte jaune à moustaches), une deuxième comprise entre mai 2009 et avril 2015 (points verts et boîte verte à moustaches) et une troisième qui commence en avril 2015 (points violets et boîte violette à moustaches du graphique 2.2). Il faut indiquer que la base de données pour la période à partir d'avril 2015 est petite.
- L'évolution des prix dans l'UE et en Suisse ainsi que le soutien étatique du prix du lait²² sont d'abord décrits ci-après : le prix de l'UE est passé de 47.98 francs par quintal en moyenne à 41.85 francs par quintal (- 6.13 CHF/100 kg) de mai 2009 à avril 2015 pour finalement atteindre en moyenne 31.6 francs par quintal à partir d'avril 2015 (- 10.25 CHF/100 kg) (cf. figure 2.2.).
- Le prix suisse du lait était jusqu'en mai 2009 de 73.61 francs par quintal en moyenne. De mai 2009 à avril 2015, ce prix s'est établi à 64.54 francs par quintal, soit une diminution de 9.07 francs.
- Le prix suisse du lait s'est élevé en moyenne à 61.34 francs par quintal entre avril 2015 et décembre 2016.
- Cette différence d'à peine 30 francs en moyenne pour 100 kilos par rapport au prix de l'UE depuis avril 2015 est la plus importante depuis début 2004 pendant la période de référence. L'écart moyen entre avec le prix européen était jusqu'en mai 2009 de 25 francs par quintal, contre 22.70 francs entre-temps.
- Le soutien étatique du prix du lait s'est élevé pendant la période sous revue en moyenne à 13.71 francs par quintal. Mais ce soutien varie toutefois en fonction de la période. Il a en effet atteint en moyenne 16.97 francs par quintal jusqu'en avril 2009, pour ensuite baisser entre mai 2009 et mars 2015 et se monter en moyenne à 11.28 francs par quintal (- 5.59 CHF/100 kg). Depuis avril 2015, le soutien étatique du prix du lait est en moyenne de 11.98 francs par quintal (cf. ligne jaune dans la figure 2.2, à gauche)

²² Le soutien étatique des prix du lait comprend, outre tous les suppléments et aides, les contributions à l'exportation visées dans la « loi chocolatière » et les fonds fédéraux destinés à la promotion des ventes des produits laitiers et du fromage (cf. ch. 2.4.10 « Conclusion : rôle de l'État »). Ces différents paiements ont des différents effets sur les prix et les marchés (vgl. Finger et al. 2013, Projekt Evaluation « Milchmarkt » – Ex-post Evaluation der Zulagen für verkäste Milch-Im Auftrag des Bundesamtes für Landwirtschaft). La somme de ces versements étatiques est divisée par la quantité de lait mise sur le marché en une année, ce qui permet de calcul un soutien étatique (comme estimation) du prix du lait par kilo de lait.

- Après déduction du soutien étatique, le prix du lait suisse s'est élevé en moyenne à 56.63 francs par quintal jusqu'au mois d'avril 2009 ; de mai 2009 à avril 2015, à 53.26 francs, soit 3.37 francs de moins. D'avril 2015 à décembre 2016, le prix du lait suisse sans soutien étatique a atteint 49.36 francs par quintal, ce qui correspond à une nouvelle baisse de 3.9 francs par rapport à la période précédente (cf. ligne verte de la figure 2.2). Les boîtes à moustaches de la figure 2.2 montrent d'importantes différences entre les valeurs moyennes (résultat confirmé par le test t).

Figure A1.5 : Évolution du prix du lait suisse sans soutien étatique



Source : document interne sur la base des données de l'Observation du marché de l'OFAG

Les effets de la transmission des prix du lait européens et suisses pourraient être importants pour le prix du lait, tout comme l'influence d'autres variables exogènes (changement des conditions générales (politiques)). Il est prévu d'analyser les résultats des études relatives aux séries de prix suisses et européens dans un système unique en fonction du temps, puisqu'il n'est pas possible *a priori* de déterminer un lien de cause à effet dans un tel système. C'est pourquoi les séries temporelles disponibles du prix du lait sont liées entre elles pour l'analyse des données, sans spécification de variables dépendante ou indépendante parmi les deux prix. En outre, il faut s'attendre à ce que les prix du lait s'influencent eux-mêmes (autocorrélation) et mutuellement au fil du temps. En d'autres termes, les prix du lait ont un effet de feed-back sur eux-mêmes et entre eux. Pour tenir compte de ces aspects, les prix du lait sont étudiés à l'aide d'une analyse dynamique, à laquelle se prête l'estimation de vecteurs autorégressifs. Dans le cadre de ce système, chaque variable explique toutes les autres variables du système via ses observations retardées et les observations retardées de toutes les autres variables du système (Hendry & Juselius, 2001)²³.

A1.3.2. Conclusions de l'étude empirique et interprétation

- Le modèle fait apparaître une interdépendance étroite entre le prix suisse du lait (en francs suisses) et le prix européen (en euros). Dans le passé, en effet, les variations du prix européen ont exercé un effet très significatif sur celles du prix suisse, si l'on se rapporte chaque fois aux données des trois derniers mois. On observe aussi que le prix suisse est déterminé par le niveau des prix atteint le mois précédent. Le rapport entre prix européen et prix suisse est positif ; autrement dit, les variations sont de même sens, c'est-à-dire qu'une augmentation en Europe se traduit par une augmentation en Suisse, mais ces variations sont décalées.

²³ La structure, la détermination et l'analyse exactes des modèles de calcul empiriques seront publiées au cours des prochains mois dans le cadre d'une publication scientifique.

« Marché laitier. Perspectives »

- Les variations du prix européen sont déterminées uniquement par le prix européen des trois mois précédents ; le prix suisse n'a aucune incidence sur le prix européen.
- Parmi les différentes variables exogènes considérées, la politique européenne (en particulier la suppression des quotas de production) est un facteur binaire qui exerce un effet significatif tant sur le prix suisse que sur le prix européen. Il faut indiquer que cet effet base sur des bases de données petites.
- À cela s'ajoute l'effet du change, significatif, entre l'euro et le franc suisse : l'appréciation de l'euro est favorable à l'évolution du prix du lait en Suisse.
- De plus, le prix en Suisse bénéficie des politiques publiques de soutien au marché.
- Les variables concernant respectivement la libéralisation des échanges de fromages, la suppression du contingentement laitier et les stocks n'ont pas, dans le modèle considéré, d'influence notable sur le prix suisse du lait.
- Il ressort d'une étude empirique sur les effets d'un choc sur des marchés du lait qu'un événement brutal affectant le prix européen du lait a des conséquences immédiates et durables, aussi bien sur le prix européen que sur le prix suisse, tandis qu'un événement similaire en Suisse n'a qu'un effet temporaire sur le prix suisse, et aucun sur le prix européen.

Le modèle révèle que le prix suisse du lait dépend beaucoup de facteurs extérieurs tels que le prix du lait en Europe, le taux de change entre l'euro et le franc suisse, et la politique agricole européenne, et en particulier l'abandon des quotas de production, et que les variations du prix suisse du lait suivent nettement celles du prix européen, avec un certain retard. Il faut même voir, essentiellement, dans l'évolution du prix suisse le reflet des variations des prix européens des trois mois précédents. Ce constat était prévisible, car conforme à la réalité de la Suisse, qui est celle d'un petit pays preneur de prix. L'Union européenne, en revanche, est le premier producteur de lait du monde et détermine largement l'évolution des prix dans le monde entier. Ce qui est un peu surprenant, c'est de voir à quel point l'évolution des prix en Suisse est à l'image de celle des prix en Europe, un phénomène inattendu pour les produits de la « ligne blanche », couverts par une protection douanière. Les variables représentant le soutien étatique au marché du lait (part du soutien étatique dans le prix suisse du lait) montre aussi le rapport significatif qui existe entre les aides étatique et le prix suisse du lait. Soulignons à cet égard que les différentes mesures prises pour soutenir les prix (supplément pour le lait transformé en fromage, supplément pour lait de vaches dont le fourrage est exempt d'ensilage, contributions à l'exportation dans le cadre de la loi « chocolatière ») tirent les prix suisses vers le haut.

L'étude de la résilience du système montre que le prix suisse du lait peut subir longtemps le contrecoup de chocs extérieurs. Il s'agit dorénavant d'atténuer les effets de cette vulnérabilité et d'améliorer la résilience du secteur du lait en prenant, sur le plan de l'économie d'entreprise, des précautions pour se prémunir contre les risques.

Les variables « suppression du contingentement laitier suisse », « libre-échange de fromage », et « gestion des stocks » n'ont pas d'impact sur l'évolution des prix suisses. Ce constat est plausible étant donné que ces deux mesures politiques interviennent pendant la phase où les prix du lait internationaux sont très élevés ou très faibles ce qui pourrait entraîner un chevauchement des effets.

A1.3.3 Effets des taux de change

La suppression du cours plancher EUR/CHF début de l'année 2015 a conduit à une appréciation temporaire d'environ 15 % du CHF par rapport à l'euro. Par la suite, le taux de change a oscillé entre 1.05 et 1.10 CHF pour 1 EUR. De début 2008 à fin 2015, le cours EUR/CHF a passé de 1.65 à 1.09 CHF pour 1 EUR. Pour l'économie suisse, cela signifie que les marchandises exportées dans l'UE ont renchéri de 0.55 CHF/EUR, soit un désavantage concurrentiel pour les branches exportatrices suisses, notamment dans le commerce extérieur.

Le bas taux de change EUR/CHF a pour effet de stimuler le tourisme d'achat dans les pays limitrophes, une tendance qui s'est encore nettement renforcée ces dernières années. Avec l'abandon du taux plancher, le 15 janvier 2015, les achats à l'étranger de la population suisse ont encore une fois nettement augmenté par rapport à 2014 après s'être stabilisés à un niveau élevé durant plusieurs

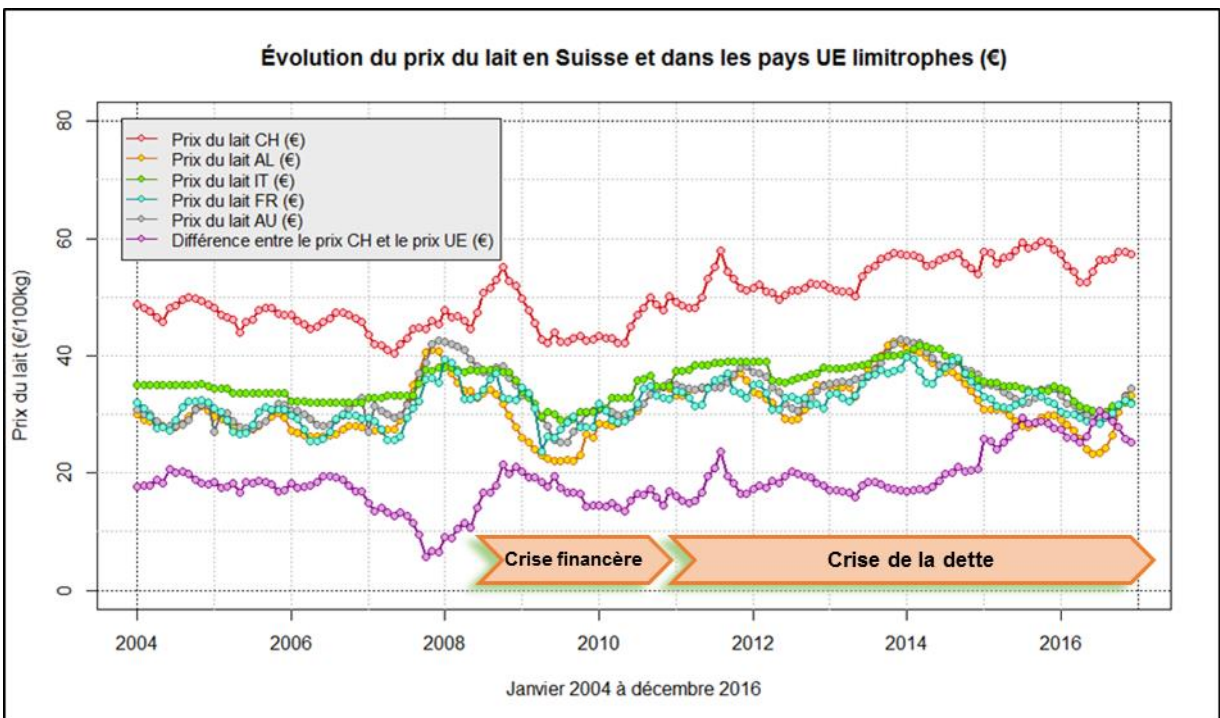
années. Au total, le tourisme d'achat (stationnaire et en ligne) s'est chiffré à quelque 11 milliards de francs en 2015 (Cödit Suisse Retail Outlook 2016).

Les fluctuations des taux de change ont un impact direct sur les dépenses de consommation des ménages suisses du fait de l'intégration internationale du commerce de détail. Partant du scénario d'une appréciation de 15 % du franc suisse par rapport à l'euro, d'une répercussion des avantages du change sur toutes les étapes de la chaîne de valeur et d'un comportement inchangé tant du côté de l'offre que de celui de la demande, Crédit Suisse table sur une diminution des dépenses des ménages. En prenant comme base de calcul les dépenses des ménages de 2011, il en résulte une économie totale d'environ 1,3 milliard de francs. Cette somme peut être dépensée pour des produits supplémentaires ou plus chers, aux loisirs, aux vacances et à autres domaines, ce qui est tout bénéfique pour de nombreuses branches (Crédit Suisse Retail Outlook 2016).

Pour la branche suisse du lait, le bas taux de change EUR/CHF a différents effets. L'analyse de régression a permis de mettre au jour une corrélation significativement négative du cours EUR/CHF sur le prix du lait CH, un cours plus faible se traduisant par une diminution du prix du lait. Il en découle des effets nets sur les exportations et importations de produits laitiers :

- Les produits laitiers de l'UE sont devenus meilleur marché ces dernières années ce qui en a stimulé l'importation. Ce développement est significatif surtout dans les catégories de produits peu protégés à la frontière (p. ex. le fromage). L'augmentation du volume des importations (à des conditions favorables) fait craindre la perte de parts de marché en Suisse et une pression accrue sur les prix du fromage suisse dans le commerce (de détail), ce qui pourrait se traduire au final par une baisse des prix des producteurs de lait. La balance des importations vient étayer ces craintes : les quantités importées en équivalents lait entier (ELE) ont augmenté de 6,7 millions de kg entre 2014 et 2015. Les quantités importées de fromage ont également davantage progressé que les quantités exportées pendant la même période. En valeur, on note un recul 25 millions de francs par rapport à 214 pour les produits laitiers, ce qui peut être expliqué par le plus faible taux de change EUR/CHF (cf. ch. 2.1.6).

Figure A1.7 : Évolution du prix du lait en Suisse et dans les pays UE limitrophes



Source : propre représentation sur la base des données de l'Observation du marché TSM & OFAG

- Les exportations de produits laitiers (à commencer par le fromage) et de produits transformés contenant du lait suisse et de l'UE renchérissent. Si l'écart de prix avec le fromage UE se creuse,

« Marché laitier. Perspectives »

le fromage suisse pourrait perdre des parts de marché dans l'UE. Le désavantage du prix des matières premières augmente dans l'exportation de produits de transformation. Ici encore, les chiffres de l'exportation de 2015 confirment cet état de fait. En 2015, les quantités exportées en équivalents lait entier ont reculé de près de 20 millions de kg par rapport à 2014. De même la valeur obtenue avec l'exportation de produits laitiers a baissé de 63,6 millions de francs pendant la même période.

La moindre compétitivité des produits laitiers suisses peut être mise en lumière en comparant le prix suisse du lait et le prix du lait dans les pays limitrophes, exprimé en euros. Contrairement au prix du lait UE, qui oscille autour de 30 EUR/100 kg, le prix du lait suisse a augmenté d'un peu plus de 40 EUR/100 kg à plus de 52 EUR/100 kg, aussi en raison du cours EUR/CHF (voir figure 2.6.). La différence entre prix du lait CH et prix du lait UE a donc augmenté de plus 30 EUR/100 kg (voir ligne violette dans la figure 2.6.). Début 2015, dû à l'abandon du taux plancher, le prix de certains produits laitiers suisses a fait un bond d'environ 5 EUR/100 kg à l'exportation dans l'UE (voir ligne violette dans la figure 2.6.). Un désavantage concurrentiel de taille pour les entreprises exportatrices du secteur laitier.

La figure A1.6 montre encore que le prix du lait UE n'est en réalité pas uniforme. Chaque pays membre a son propre prix. Pour les pays limitrophes de la Suisse que sont l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche, on note des variations de prix de plus ou moins 6 EUR/100 kg.

Dans un proche avenir, le taux de change CHF/EUR ne changera guère. Le Brexit suscite incertitude et inquiétude sur les marchés financiers. L'évolution du taux de change représente un défi, non seulement pour la branche suisse du lait, mais pour l'économie suisse toute entière. Dans le secteur laitier toutefois, le développement du prix du lait dans l'UE a une influence nettement plus grande que le développement du taux de change.

A2 Développements commerciaux internationaux

A2.1 OMC

La 10^e Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi en décembre 2015 a abouti à l'adoption d'une décision visant le renforcement de la concurrence à l'exportation. Il s'agit, concrètement, d'éliminer définitivement les subventions à l'exportation et de limiter et cadrer les autres mesures de soutien à l'exportation comme les crédits à l'exportation, les entreprises commerciales étatiques et l'aide alimentaire. Des dispositions contraignantes supplémentaires en matière de transparence ont été établies pour surveiller la mise en œuvre de cette décision.

Relevons que l'élimination des subventions à l'exportation avait déjà été retenue comme objectif lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de 2005 à Hongkong. La mesure prend effet immédiatement pour les pays développés (soit avec la décision du 19.12.2015) et à fin 2018 pour les pays en développement. S'agissant de l'élimination des subventions à l'exportation entre autres pour les produits agricoles de transformation, il est prévu un délai de transition de cinq ans pour réaliser la suppression complète de ces subventions jusqu'à fin 2020. Les subventions accordées en Suisse dans le cadre de la loi chocolatière en font également partie.

À la conférence de Nairobi, les pays membres de l'OMC ont réaffirmé leur volonté de continuer de négocier sur les thèmes restants du cycle de Doha, y inclus les trois piliers « accès aux marchés », « soutien interne » et « subventions à l'exportation » dans le domaine de l'agriculture. Ils n'ont toutefois pas réussi à se mettre d'accord sur la question de savoir si les négociations devaient être menées dans le cadre des mandats de Doha. Il est ressorti des discussions consécutives qu'une large alliance de membres OMC accorde la première priorité au démantèlement du soutien interne dans le domaine de l'agriculture pour la suite des négociations. Il est fort probable que de nouvelles thématiques dans ce domaine seront incluses dans les futurs mandats de négociations de l'OMC. Les propositions de négociation qui seront sans doute avancées devraient être importantes pour le secteur laitier suisse, d'abord parce que les subventions allouées à ce secteur, considérées comme génératrices de distorsions dans les échanges (subventions « amber box ») sont très élevées par rapport à la valeur de production en comparaison internationale, et ensuite parce que le secteur est également orienté vers les exportations. Il ne peut être exclu que des négociations futures dans le cadre de l'OMC mettent en cause les formes actuelles de soutien au secteur laitier, rendant nécessaire le recours à des instruments ayant moins d'impact sur la concurrence.

A2.2 Accord de partenariat transpacifique

En avril 2015, douze pays du Pacifique (Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam et les Etats-Unis), représentant ensemble environ 40 % du produit national brut mondial, ont conclu en octobre 2015 un accord de partenariat transpacifique (Transpacific Partnership TPP) qu'ils ont signé en février 2016. Il était prévu que les partenaires TPP améliorent leur accès mutuel au marché (par étapes ou à partir de l'entrée en vigueur), notamment pour les produits agricoles, via la suppression des droits de douane, la réduction des droits de douanes ou la création de contingents tarifaires préférentiels. L'avenir de l'accord est cependant incertain après le retrait des USA du TPP.

La Suisse a conclu des accords de libre-échange avec plusieurs pays membres du TPP (Chili, Japon, Canada, Mexique, Pérou et Singapour) et négocie actuellement avec deux autres (Malaisie et Vietnam).

A2.3 Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement TTIP

L'objectif des négociations en cours entre l'UE et les USA concernant le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (Transatlantic Trade and Investment Partnership ; TTIP) devait être entre autres la libéralisation du commerce des produits agricoles et la suppression des obstacles non tarifaires au commerce. Cependant, en raison de la nouvelle présidence américaine et des élections prévues en France et en Allemagne en 2017, l'avenir des négociations TTIP est incertain. Le changement de gouvernement aux USA signifie dans tous les cas une interruption des négociations.

L'UE et les USA sont les principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Si les deux partenaires concluaient un accord entre eux pour s'accorder réciproquement des conditions plus favorables que celles valables en Suisse, notre économie se trouvera discriminée sur ces deux marchés. Pire, les échanges entre ces deux partenaires pourraient se trouver avantagé par rapport à des tiers, ce qui veut dire, en clair, que les chaînes de distribution au sein de l'espace du libre-échange seront privilégiées. Tant que les négociations ne se poursuivent pas et que le contenu n'est pas connu, il n'est pas possible pour l'heure de faire des pronostics fondés sur les retombées d'un tel accord sur l'économie suisse et des différents secteurs. Le Conseil fédéral suit de près l'évolution des discussions entre l'UE et les États-Unis et décidera en temps voulu de la stratégie à adopter pour le maintien de la compétitivité de l'économie suisse et de l'attractivité de la place économique suisse.

A2.4 Accord économique et commercial global

L'UE et le Canada ont achevé leurs négociations sur un accord économique et commercial global (*Comprehensive Economic and Trade Agreement CETA*) en août 2014. Et l'accord a été signé le 30 octobre 2016. L'UE prévoit une application provisoire de certaines parties de l'accord CETA. L'entrée en vigueur définitive de l'accord dépendra cependant de la ratification du Parlement européen et de tous les parlements des États membres de l'UE. Les deux partenaires ont convenu d'une libéralisation pratiquement complète des échanges agricoles entre eux. Le Canada supprimera les droits de douane sur plus de 90 % des lignes tarifaires à l'égard de l'UE. Les produits sensibles restants sont soit partiellement exclus de l'accord au travers de solutions spéciales (p. ex. quotas pour les produits laitiers) soit entièrement exclus. Mentionnons plus spécialement l'accès au marché pour le fromage accordé à l'UE (contingent douanier de 16 000 tonnes). L'UE de son côté supprimera les droits de douane sur 90 % des lignes tarifaires. Pour les produits sensibles, des solutions spéciales ont également été trouvées (p. ex. pas de droit de douane dans les contingents pour viande de bœuf et de porc) et quelques rares produits, notamment la viande de poulet et de dinde, exclus de la libéralisation. L'accord CETA a des retombées pour la Suisse dans la mesure où les exportations suisses de fromage sont exposées à une concurrence accrue de l'UE. En outre, l'élargissement de la part UE dans le contingent OMC canadien, tel que convenu dans l'accord, prétérite les pays tiers, et donc la Suisse. De même, les règles d'origine pourraient désavantager les fournisseurs de produits de base destinés à être transformés dans l'espace UE puis exportés au Canada sous forme de produits finis.

A3 Développement du contexte

A3.1 Démographie et migration

La population augmente, tant au niveau mondial qu'en Suisse. D'après les estimations, la population mondiale devrait passer de 7,35 milliards actuellement (2015) à près de 8 milliards de personnes jusqu'en 2020, avec une croissance nettement plus élevée dans les pays en développement et émergents que dans les pays développés. La majeure partie de la population mondiale, soit 4,4 milliards de personnes, vit en Asie, dont la moitié en Chine et en Inde.

En Suisse, la population résidante permanente a augmenté d'environ 1,43 % par année entre 2000 et 2015. D'après les pronostics de l'Office fédéral de la statistique, elle passera de 8,34 (2015) à près de 8,76 millions (+ 420 000 personnes ; + 5 %) jusqu'en 2020 et à 9,16 millions en 2025. Cette croissance démographique est due en premier lieu à l'immigration et à la croissance naturelle plus élevée de la population étrangère, ces deux facteurs se traduisant par une nouvelle progression de la jeune population issue de l'immigration. Les étrangers représentent actuellement près d'un quart de la population résidante. Et dans le segment de population des enfants et jeunes de moins de 15 ans, la moitié déjà a un parent au moins issu de la migration. Globalement, la population est en moyenne toujours plus âgée. D'après les pronostics de l'OFRS ; la part des plus de 80 ans augmentera de 5 à 5,5 % jusqu'en 2020 et à 10,4 %, soit près du double, jusqu'en 2045. La proportion des 65-79 ans devrait elle aussi augmenter, passant de 13 % à 13,7 % et à 16,1 %. Cela veut dire que près d'un cinquième de la population résidante permanente (19,2 %) aura l'âge de la retraite en 2020, et même un quart en 2045. Cette évolution démographique sera un défi majeur pour la société suisse.

Importance pour la production laitière suisse :

- L'accroissement de la population mondiale entraîne par la force des choses une hausse de la demande de produits alimentaires et donc aussi, potentiellement, de produits laitiers. Dans les pays en développement et émergents, la demande de produits laitiers dépendra fortement de la situation économique de la population. On escompte globalement une hausse de cette demande, dû à une meilleure situation en termes de revenus et à la croissance démographique mondiale. Pour la branche suisse du lait, cette évolution ouvre de nouveaux marchés de niches, mais la demande internationale pourrait aussi, selon le développement de l'offre, se traduire par des mesures de soutien au marché et aux prix. Indirectement, la croissance démographique mondiale pourrait ainsi se répercuter positivement sur le marché laitier suisse.
- Il en est de même pour la croissance démographique en Suisse, qui a par le passé déjà stimulé la demande de produits laitiers sur le marché domestique. L'accroissement de la population de près de 420'000 personnes jusqu'en 2020 aura pour effet de soutenir la consommation de produits alimentaires suisses en général et de produits laitiers suisses en particulier.
- D'après les estimations de l'OFS, la population résidante étrangère en Suisse augmentera de 2,07 % à 2,32 % pour atteindre une part 26,5 % en 2020. Il est capital de mieux connaître les besoins et préférences des jeunes générations de consommateurs, dont un nombre grandissant est issu de la migration, pour garantir des débouchés pour le lait suisse sous la forme de produits adaptés et avec mesures de communication adaptées.
- La structure d'âge de la société a elle aussi des conséquences en termes de consommation de produits laitiers. La capacité de la branche du lait à s'adapter aux habitudes de consommation d'une population vieillissante notamment est déterminante pour assurer les ventes de produits laitiers. Dans cet ordre d'idées, il importe d'analyser de manière approfondie les modèles de consommation des différents groupes d'âge.

A3.2 Développement économique aux niveaux mondial et national

Sous l'impulsion de la croissance économique mondiale, le pouvoir d'achat augmentera aussi bien à court qu'à long terme (2010-2040) dans les pays émergents et en développement. En Asie et en Europe centrale et de l'Est tout spécialement, l'OCDE prévoit une forte croissance de 4 à 5 %. Dans les pays émergents et en développement, l'amélioration de la situation économique des ménages se traduira par un changement de comportement chez les consommateurs, notamment dans le domaine de

l'alimentaire. La hausse des revenus et la mondialisation des comportements induiront fort probablement une hausse de la demande de produits animaux comme la viande et les produits laitiers. Dans les pays en développement, et donc en Suisse aussi, on attend une croissance économique de 1 à 2 % dans le courant des prochaines années. Cette croissance ne devrait toutefois pas stimuler la consommation de produits laitiers. Dans les marchés saturés des pays en développement, on observe une cannibalisation au sein du segment des produits alimentaires.

Importance pour la production laitière suisse :

La consommation accrue de produits animaux dans les pays émergents et en développement a plusieurs effets positifs pour le secteur laitier suisse :

1. Les pays émergents et en développement présentent de réelles perspectives commerciales et de ventes pour des produits laitiers suisses de qualité supérieure. L'amélioration de la situation économique dans ces pays augmente le réservoir de clientèle potentielle.
2. Il est à prévoir que la demande mondiale de produits laitiers progresse, tant à court qu'à moyen terme. Si la demande croît plus fortement que l'offre, les prix de ces produits sur les marchés mondiaux augmenteront ce qui aura pour effet, indirectement, de soutenir le prix suisse.
3. En Suisse, le marché des produits laitiers est saturé ; 7 à 8 % seulement des dépenses des ménages suisses le sont pour des denrées alimentaires. La situation économique des ménages a peu d'impact sur le comportement de consommation en ce qui concerne les produits laitiers. On observe une cannibalisation au sein du segment, l'augmentation des ventes d'un produit se faisant au détriment d'un autre et vice-versa.

A3.3 Tendances de la consommation

L'alimentation, la production des denrées alimentaires et la façon dont celles-ci sont préparées revêtent une grande importance dans la société actuelle et même une dimension émotionnelle. Ces questions occupent une large place dans les médias. Les tendances qui agitent actuellement la consommation de denrées alimentaires sont d'autant plus diverses. On peut néanmoins identifier quelques grandes évolutions qui sont apparues il y a un certain temps au sein de la population résidant en Suisse et resteront marquantes à l'avenir. Des aspects tels que la durabilité (produits bio, bien-être animal, commerce équitable), de la provenance (nationale, régionale, locale), de l'authenticité (tradition, production artisanale) ou de la santé (allergies) revêtent une importance centrale dans la demande de produits alimentaires. Les critères prix et *convenience* jouent également un rôle dans le comportement des consommateurs. Aujourd'hui, nombre de consommateurs veulent des aliments produits localement et si possible de manière artisanale, dans le respect des directives de l'agriculture bio et du bien-être des animaux, en même temps que faciles à préparer et avantageux. L'alimentation, la production des denrées alimentaires revêtent une dimension émotionnelle pour une population de plus en plus citadine, portée à la nostalgie et à la recherche de sens, mais qui se fait une image quelque peu idéalisée de la production agricole. Quoi qu'il en soit, cette population projette dans sa propre alimentation ses aspirations à une vie porteuse de sens ; c'est pourquoi la production et la consommation de produits frais suscitent des émotions particulières dans la société. (GDI, 2015).

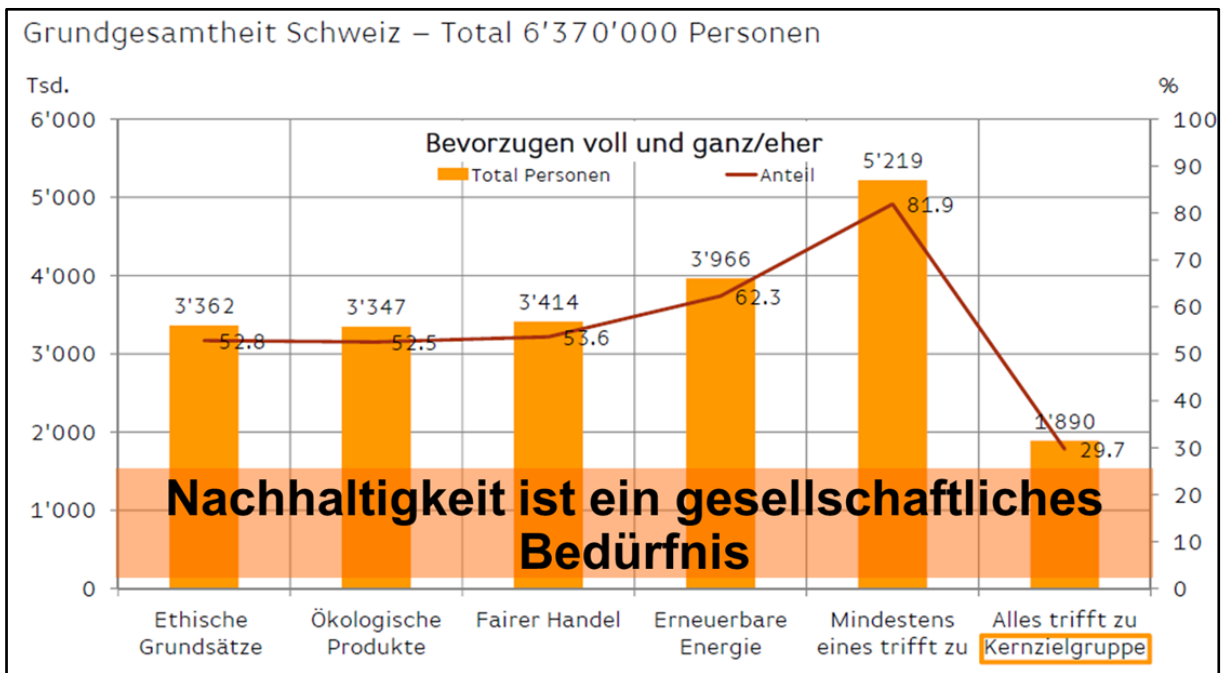
Nous avons d'autre part des consommateurs sensibles ou attentifs aux prix, qui considèrent que les produits alimentaires doivent avant tout rassasier et/ou qui doivent veiller aux prix des aliments pour des raisons financières. Le bas cours de l'euro ainsi que les prix globalement plus bas du commerce de détail dans les pays limitrophes ont concouru à une forte progression du tourisme d'achat ces dernières années. S'y ajoute le succès grandissant des achats en ligne, même si les produits alimentaires sont nettement moins souvent achetés sur la toile que les habits, le *non food* et le *near food* ou encore les appareils électriques. LeShop de Migros et Coop@home, les deux principales enseignes en ligne dans le domaine de l'alimentaire, font état de taux de croissance de 6,6 et 5,5 % respectivement, soit des taux nettement inférieurs à ceux des boutiques en ligne vendant du non alimentaire, qui ont pour certains augmenté de plus 10 % (Rapports d'activité 2015 de Coop et de Migros respectivement).

A3.3.1 Durabilité et Bio

Le thème de la durabilité a fait son entrée dans la conscience collective dans les années 1990, suite au Rapport Brundtland de l'ONU. La demande en hausse d'aliments équitables, biologiques et produits dans le respect des animaux est une expression de cet objectif de développement durable.

- Le respect des principes du développement durable est une notion à laquelle la population est attachée et le restera. D'après une étude réalisée par l'institut Mach Consumer, 80 % de la population suisse tient à ces principes, sous une forme ou une autre (principes éthiques, production écologique, commerce équitable, utilisation d'énergies renouvelables, etc.). Près de 30 % de la population (1,9 million de personnes) accordent une très grande valeur à ces principes dans leurs choix de consommation. Par ailleurs, les consommateurs à qui ces principes tiennent à cœur ont nettement moins tendance que les autres à pratiquer le tourisme d'achat.
- La hausse régulière du chiffre d'affaires enregistrée par le commerce de détail dans ce domaine témoigne de l'importance croissante de la consommation durable pour le consommateur. En 2015, le chiffre d'affaires cumulé de Migros et de Coop dans ce secteur totalisait 5,1 milliards de francs, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2011. Les produits écologiques chez Migros et Coop représentent 12,5 % de leur gamme de produits.
- À l'avenir, ce segment de consommateurs sera d'une importance centrale pour les produits agricoles suisses, à condition que l'agriculture parvienne à se positionner de manière crédible avec des plus-values durables. L'économie laitière suisse en particulier pourrait ici tirer son épingle du jeu.

Figure A3.1 : Attitude de la population par rapport au thème de la durabilité en Suisse



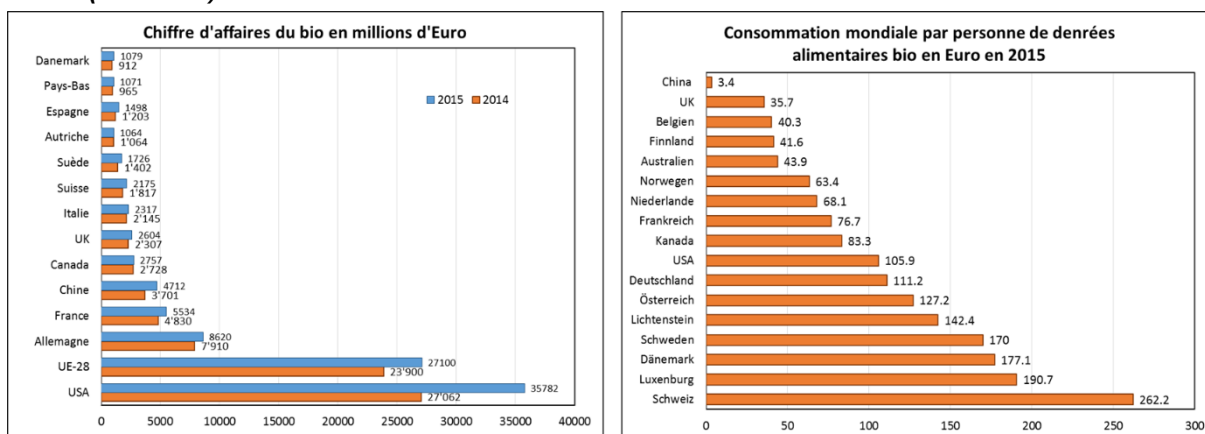
Source : Mach Consumer 2013

- La société Organic Monitor, spécialiste des études de marché, chiffrait le marché mondial des produits bio à plus de 60 milliards d'euros en 2014, en progression de 5 milliards d'euros, soit 9 %, par rapport à 2013. Les États-Unis offrent aux produits bio leur plus vaste marché (27,1 milliards d'euros) ; ils sont suivis de l'Allemagne (7,9 milliards d'euros) et de la France (4,8 milliards d'euros). La Chine, qui en 2013 a publié pour la première fois des chiffres officiels dans ce domaine, est le quatrième marché du monde en 2013 (2,4 milliards d'euros). En 2014 aussi, quelques grands marchés ont affiché une croissance à deux chiffres. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires réalisé dans les produits bio a progressé de 11,2 % et, en Suède, il a même fait un bond de 40 %, la plus forte croissance dans ce domaine.

« Marché laitier. Perspectives »

- En Suisse, la part de marché des produits biologiques a progressé au cours des dix dernières années pour atteindre finalement 7,7 % de celui de toutes les denrées alimentaires. Le chiffre d'affaires du bio se montait en 2015 à 2,323 milliards de francs, une valeur record.
- Considérés séparément par catégorie des produits, la part de marché du bio représente environ 10 % des produits frais, 9,4 % des produits laitiers fromage inclus (11,8 % sans le fromage, en progression de 5,2 %). En chiffres absolus, le chiffre d'affaires réalisé dans les produits laitiers, fromage inclus, se monte à 300 millions de francs.
- La Suisse dépense pour les produits biologiques 280 francs suisses par habitant, une valeur inégalée dans le monde.

Figure A3.2 : Chiffre d'affaires aliments bio et consommation par habitant en 2015 dans le monde entier (en euros)



Source : FiBL 2017

A3.3.2 Provenance : Suisse, produits régionaux et locaux

Outre la durabilité et le caractère bio des produits, les consommateurs attachent une importance grandissante à la provenance suisse en général, et à la production régionale ou locale d'aliments, y inclus AOP/IGP.

- Il ressort de diverses études que 40-45 % des consommateurs en Suisse sont prêts à payer davantage pour des produits suisses ou régionaux (Bolliger 2012, SMP 2016) et que pour 80 %, la régionalité est très importante, plus spécialement pour les produits frais (œufs, fruits, légumes, viande, produits laitiers). Les raisons qui expliquent ces préférences sont pour l'essentiel la fraîcheur des produits, le bien-être des animaux, les courtes distances de transport, la tradition, l'attachement au pays et le soutien de l'agriculture indigène. En revanche, la régionalité des produits perd importance à mesure que le degré de transformation augmente.
- En 2015, Migros et Coop ont réalisé ensemble un chiffre d'affaires d'environ 1,25 milliards de francs avec des produits dotés de labels régionaux (Terra Suisse, De la Région, Ma Région, Pro Montagna, les parcs suisses, etc.), ce qui équivaut à une progression de quelque 20 % par rapport à 2011.
- En Suisse, les produits clairement associés à une origine régionale ou locale (y compris les produits de montagne, les produits d'alpage et les produits AOP) pourraient représenter un chiffre d'affaires de 1,6 à 1,8 milliard de francs, un potentiel qui ne semble pas encore épuisé. Dans ce domaine, des opportunités se présentent également à l'économie laitière suisse de se différencier sur le marché avec des produits plus-values et d'assurer les ventes.

A3.3.3 Des produits sains et naturels

L'aspect « santé » des aliments revêt une importance grandissante. Les produits qui répondent à des besoins spécifiques (p. ex. intolérance au gluten ou au lactose) ont le vent en poupe. L'aspect « nature » est un autre critère de consommation. Pour de nombreux clients, les produits doivent contenir un minimum d'additifs tels qu'arômes et colorants artificiels (p. ex. yogourt Pur d'Emmi).

« Marché laitier. Perspectives »

- La recherche d'une nourriture saine et naturelle est également à l'origine de l'intérêt croissant du consommateur pour une alimentation issue uniquement de la production végétale : les produits végétariens et les produits conformes à l'alimentation des véganes ont le vent en poupe. Le mouvement végane, en particulier, est devenu un véritable style de vie. Ces dernières années, on a observé en particulier l'apparition de substituts des produits laitiers (lait, yaourt, crème), fabriqués à partir de légumineuses (soja), de céréales (riz, avoine, quinoa), d'amandes ou de noix de coco. Ces produits ne peuvent pas porter la dénomination « lait » car aux termes de la législation suisse sur les denrées alimentaires, le lait est le produit de la traite de mammifères. Non seulement ces succédanés végétaux contiennent beaucoup moins de calories que le lait entier (pour 100 ml, le lait entier contient 67 kcal, les boissons au soja (drink soja) 43 kcal et les boissons au lait de coco (drink coco) 20 kcal), mais encore leur bilan écologique est bien meilleur que celui des denrées issues de la production animale, ce qui constitue un avantage supplémentaire au regard de la durabilité.
- Pour la filière suisse du lait, la recherche actuelle d'une alimentation saine et naturelle comporte à la fois une opportunité et un risque. D'une part, le lait suisse est positionné comme un produit sain depuis une vingtaine d'années (le lait suisse est sain, bon pour les os, un message qui cible particulièrement les familles, soucieuses de la santé des enfants et des adolescents). Les vertus du lait sont aujourd'hui remises en question par une partie des consommateurs. D'autre part, le mouvement actuel en faveur d'une alimentation saine est aussi l'occasion de proposer des produits innovants. Dans les laitages, par exemple, la tendance est aux produits particulièrement riches en protéines, recherchés par des consommateurs soucieux de leur forme.

Figure A3.3 : Produits succédanés du lait à base végétale



Source : coop@home & LeShop, 2016

- Sur le plan du développement durable également, les produits laitiers sont sous pression. En outre, dans la société actuelle, une attention grandissante est accordée aux conditions de détention des animaux et à leur bien-être. Pour preuves, les débats critiques sur des thématiques comme l'utilisation d'antibiotiques, le recours accru à des aliments concentrés, les systèmes de stabulation et les sorties en plein air. À cela, on peut opposer le défrichement des forêts pluviales pour la culture de soja ou le grand besoin d'eau des plantations d'amandiers dans les régions arides.

A3.3.4 Course aux prix bas et tourisme d'achat

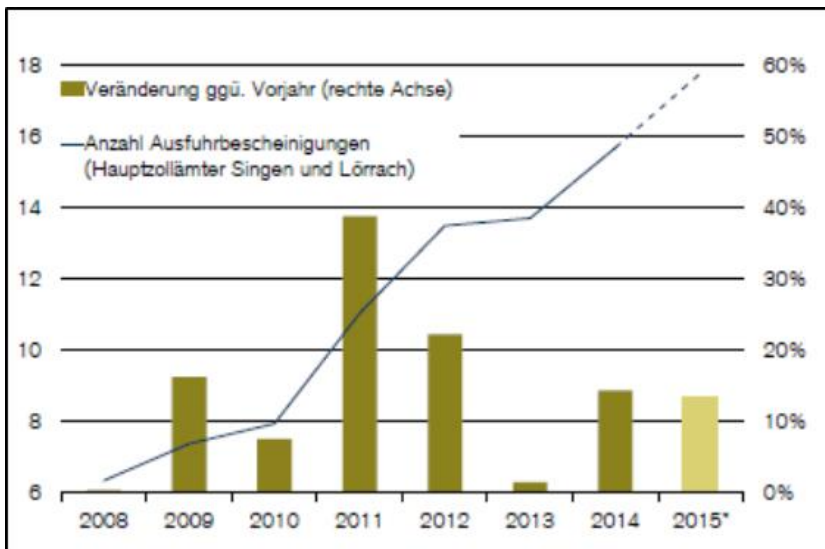
Si la durabilité, la santé et la régionalité sont des critères déterminants pour maints consommateurs, le prix en est un décisif pour de nombreux autres. Comparée aux pays voisins, la Suisse est considérée comme un îlot de cherté. L'abandon du taux plancher EUR/CHF début 2015 a eu pour effet immédiat

une appréciation de 15 % du franc suisse par rapport à l'euro, ce qui a encore augmenté l'attractivité-prix des produits des pays limitrophes. En 2008, le taux de change en était encore à 1 EUR pour 1.6 CHF.

La forte appréciation du franc suisse ces sept dernières années a multiplié les achats faits délibérément par les Suisses dans les pays voisins.

- Après la stagnation qui a marqué la période de 2012 à 2014, l'abandon du taux de conversion plancher entre l'euro et le franc suisse a provoqué une explosion du tourisme d'achat. D'après une estimation basée sur le produit de la TVA appliquée aux marchandises importées par les particuliers qui rentrent en Suisse après un voyage, le montant des achats faits par les Suisses dans les magasins à l'étranger a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente. À la frontière avec l'Allemagne, la valeur des titres justificatifs de l'exportation délivrés par la douane allemande a augmenté de 13 % en 2015 (Crédit Suisse 2015).
- Dans l'ensemble, les achats réalisés à l'étranger par les Suisses (sur place ou en ligne) avoisineraient 11 milliards de francs en 2015, ce qui représente environ un dixième du chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce suisse de détail. L'Université de St-Gall chiffre les dépenses des Suisses à l'étranger, dans le secteur des denrées alimentaires et des articles de nécessité courante, à 3,9 milliards de francs et pour les vêtements et les articles de sport, la population suisse a dépensé en 2014, quelque 2,7 milliards de francs de plus à l'étranger.

Figure A3.4 : Nombre de certificats d'exportation visés en millions CHF



Source : offices de douane Singen et Lörrach, Crédit Suisse 2015

- En 2013, 1 600 millions de francs ont été dépensés pour des aliments achetés à l'étranger, dont 270 millions de francs pour des produits laitiers. Cela équivaut à une augmentation d'environ 25 % par rapport à 2012. Les 270 millions de francs correspondent à 12 % de la valeur de production indigène des produits laitiers de quelque 2 200 millions de francs (GfK 2014).
- Le tourisme d'achat n'est pas le seul indicateur de l'importance du prix comme argument de vente. La multiplication des filiales des deux enseignes *discount* Aldi et Lidl tend à prouver que le prix est le premier critère d'achat pour un nombre croissant de consommateurs en Suisse.

Importance pour la production laitière suisse :

- La branche suisse du lait pourrait se positionner avantageusement et profiter d'intéressantes perspectives commerciales dans les marchés évoqués plus haut de la durabilité, du bio, du bien-être des animaux, de la provenance (suisse ou régionale), de la fabrication artisanale et des produits *convenience*, des marchés qui sont en pleine croissance en Suisse et dans le monde et qui recèlent encore des potentiels à exploiter.

- La branche suisse du lait doit cibler ses efforts, systématiquement, sur les consommateurs qui privilégient la provenance, la qualité et la durabilité, non seulement en Suisse, mais aussi en Europe, en Amérique ou encore en Asie. Il s'agit le plus souvent de consommateurs qui ont un pouvoir d'achat élevé et/ou qui attachent une grande importance à l'alimentation et au mode de production des aliments. Soit une clientèle prête à payer davantage pour des valeurs ajoutées.
- Les segments de consommateurs susmentionnés offrent un terrain fertile pour une stratégie de différenciation basée sur des plus-values. Une grande partie de celles-ci sont générées au niveau de la production primaire. On pourrait p. ex. envisager des concepts de production laitière axée sur un emploi minimal d'antibiotiques (seulement pour les animaux malades), sur une alimentation contenant un minimum d'aliments concentrés ou composée uniquement de fourrage produit à la ferme, sur l'élevage au pâturage, etc. Aux étapes en aval de la production primaire également, il importe de profiler des plus-values qui répondent aux préférences des clients. Nous pensons ici à des concepts de durabilité intégrés, qui visent une réduction des émissions de CO₂ et qui donnent des impulsions pour l'ensemble de la branche. Cela permettrait au secteur laitier de définir des objectifs pour l'avenir.
- La tendance actuelle à l'alimentation d'origine uniquement végétale est un danger pour le secteur laitier. Il est d'autant plus important de mettre l'accent sur les critères « régional/local » et « bien-être animal » dans la production animale.

Il sera en revanche difficile pour la branche suisse du lait de se positionner dans le segment de la clientèle orientée prix, car la production suisse de lait est désavantagée par rapport à la concurrence étrangère et le restera à l'avenir, à cause des coûts de production élevés – salaires nettement plus hauts, prix du terrain, petite taille des exploitations, etc. – à toutes les étapes de la création de valeur.

A3.4 Climat et ressources

2015 a connu un nouveau record de chaleur, avec une température globale moyenne de 0,14°C de plus par rapport à celle des années 2005, 2010 et 2014, jusqu'alors la plus chaude depuis le début de la mesure de la température (Berkley Earth ; NZZ, 19.01.2016). En Suisse, la température moyenne annuelle a augmenté d'environ 1,6°C entre le début du 21^e siècle et 2011. L'année la plus chaude jamais mesurée en Suisse a été 2015, suivie des années 2014 et 2011. En 2015, la température s'est élevée à environ 2,0°C au-dessus de la norme climatologique des années 1961 à 1990. En clair : on compte aujourd'hui nettement plus de jours avec des températures supérieures à 30°C et nettement moins de jours avec des températures inférieures à 0°C qu'avant 1990. En fonction des différents scénarios, MétéoSuisse projette une hausse de température de 0,5 à 3,6°C à l'horizon 2050, avec une hausse plus marquée dans l'espace alpin.

Un réchauffement modéré de 2 à 3°C tout au plus jusqu'en 2050 devrait avoir des effets globalement positifs pour l'agriculture suisse (OcCC/ProClim 2007), car qui dit températures plus élevées dit périodes de végétation plus longues. En outre, le potentiel de culture dans les régions préalpines et de montagne s'en trouverait augmenté (Fuhrer & Calanca 2012). La production des prairies et le rendement des récoltes de nombreuses plantes culturales seraient meilleurs, à condition que l'offre en eau et en substances nutritives soit suffisante. La production animale pourrait également en profiter (OcCC / ProClim 2007).

En revanche, l'offre en eau baisserait en été, il y aurait davantage de mauvaises herbes et d'insectes nuisibles et les dommages dus à des événements extrêmes augmenteraient. L'agriculture pourrait s'adapter à une hausse modérée de la température moyenne de 2 à 3°C jusqu'en 2050 par le choix judicieux des plantes et des procédés culturaux et par des ajustements au niveau de la conduite de l'exploitation conséquence. La multiplication des périodes de forte chaleur et de sécheresse est toutefois problématique ; elle renforcera le besoin en eau d'irrigation en maints endroits (OcCC / ProClim 2007). Par ailleurs, des précipitations plus fréquentes renforceront l'érosion du sol. Le risque de pertes de récoltes en raison d'événements météorologiques extrêmes, comme de longues périodes de sécheresse ou de fortes pluies, augmentera. Les changements climatiques n'auront pas le même effet dans toutes les régions de Suisse ni pour toutes les plantes cultivées. Des températures plus élevées

et des épisodes de sécheresse dans des régions qui, aujourd'hui déjà, tendent à manquer d'eau, auront des retombées négatives sur le potentiel de production (OFEV 2013).

Par contre, si le réchauffement climatique est supérieur à 2 à 3°C jusqu'en 2050, les effets négatifs prédomineront. Toujours est-il qu'en Suisse, la libéralisation des marchés et les adaptations de la politique agricole seront des facteurs d'influence plus importants que les changements climatiques dans cet horizon-temps (OcCC / ProClim 2007).

Importance pour la production laitière suisse

Le changement climatique devrait avoir globalement un effet positif pour la production de lait en Suisse, dû pour l'essentiel au meilleur potentiel de production dans la culture de fourrages grâce à des températures plus élevées et des périodes de végétation plus longues. Cependant, dans certaines régions, le potentiel de production pour l'économie laitière pourrait baisser en raison d'une plus grande sécheresse et/ou de la moindre disponibilité de l'eau. Pour le cheptel laitier, une hausse de la température est un facteur de stress, avec des effets possibles sur le pastoralisme pendant les mois d'été (Fuhrer & Calanca 2012).

Depuis quelques années, on note une multiplication d'événements météorologiques/climatiques extrêmes, ce qui commande de nouvelles solutions à l'échelle de l'exploitation. Des stratégies de diversification, la conclusion de nouvelles polices d'assurance ou l'extension de la couverture d'assurance plus élevée, ainsi qu'une gestion adaptée de l'eau seront à l'avenir les éléments clés de la gestion entrepreneuriale du risque.

A3.5 Développement technologique

Le développement technologique avance rapidement dans tous les domaines de l'économie. Il est difficile de prédire si et quand une branche sera confrontée aux nouvelles technologies clés. Si l'on n'attend pas aujourd'hui de changements radicaux dans le secteur laitier, des développements technologiques ciblés sont néanmoins fort probables. Par exemple :

- Dans l'élevage, des méthodes innovantes telles que la sélection génétique permettront de rapides avancées. Le ciblage sur des critères de performance uniquement, comme la performance laitière, se heurte toujours plus souvent à des frontières éthiques. L'élevage peut viser d'autres objectifs, comme l'amélioration de la santé animale ou la réduction des émissions.
- L'alimentation animale est un secteur en plein essor ; elle permet de mieux exploiter le potentiel de performance génétique des animaux. On observe une mondialisation du commerce des aliments pour animaux, ce qui rend leur traçabilité plus difficile (p. ex. aliments OGM).
- Les substances non hormonales (antimicrobiennes) et hormonales qui stimulent la performance ont également pour effet une augmentation de la production laitière et une amélioration de l'efficacité. Mais le scepticisme des consommateurs à l'égard du recours à de telles substances est très élevé. Dans l'UE comme en Suisse, leur utilisation est interdite.
- Les équipements de traite et de stabulation s'automatisent de plus en plus. Notons la percée des robots de traite. Dans certaines régions, l'effectif des vaches laitières est adapté aux unités robotiques (environ 60 vaches), ce qui influe aussi sur les structures de l'exploitation.
- Des systèmes intégrés de données (gestion de mégadonnées, intégration dans la chaîne de valeur) pour le contrôle, l'évaluation et la planification de production laitière soutiennent la garde des animaux et la gestion du troupeau. Ces technologies aident avant tout à augmenter l'efficacité et donc à réduire les coûts.

Importance pour la production laitière suisse

La numérisation et la technologisation de l'agriculture offrent des perspectives intéressantes en termes de gestion d'entreprise, d'exploitation respectueuse des ressources et du climat, ainsi que de techniques d'élevage centrées sur le bien-être animal. Les progrès fulgurants accomplis dans le domaine des technologies numériques dans l'agriculture peuvent se traduire dans l'agriculture par des robots intelligents, des systèmes de senseurs et des satellites, en combinaison avec des logiciels correspondants pour Smartphones, tablettes et Apps. Afin de tirer le meilleur profit possible du potentiel d'innovation de ces nouvelles techniques dans l'économie laitière suisse, il convient en particulier de

« Marché laitier. Perspectives »

trouver des solutions pour les thématiques suivantes, l'État jouant un rôle central dans de nombreux domaines :

- a) Internet rapide et couvrant (fibre optique, G5)
- b) Commande par satellite à un prix abordable
- c) Open Data : géodonnées publiques comme données cadastrales et topographiques, cartes géodésiques, cartes des eaux et des ourlets, cartes météo, etc. Il s'agit le plus souvent de données d'administrations. Pour pouvoir exploiter le potentiel de la numérisation dans l'agriculture, il faut trouver des moyens de rendre ces données accessibles à un prix abordable, compte tenu des impératifs de la protection des données et de la personnalité.
- d) Réglementation contraignante de l'utilisation de drones.

À l'avenir, la numérisation jouera un rôle important aussi pour la branche suisse du lait en termes d'innovation et de durabilité. L'État est dès lors appelé à fournir rapidement des bonnes solutions pour l'économie en soutenant les technologies numériques.

A4 Conditions-cadres politiques

A4.1 Évolution de la politique agricole et instruments sur le marché CH du lait

Les réformes agricoles de 2002, 2007 et 2011 ont modifié en profondeur l'organisation du marché laitier. Depuis le 1^{er} juillet 2007, le commerce du fromage entre la Suisse et l'UE est entièrement libéralisé. A l'exception du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage, les aides dans le pays et à l'exportation de produits laitiers ne sont plus versées depuis le 1^{er} janvier 2009. De plus, le contingentement laitier étatique a été aboli au 1^{er} mai 2009. Les principales étapes qui ont conduit à l'organisation actuelle du marché laitier et sa genèse sont expliquées ci-après.

Figure A4.1 : Évolution de la politique agricole en lien avec le marché suisse du lait

Soutien interne	Ancienne organisation du marché laitier avec garanties des prix, des quantités et de l'écoulement	Aides dans le pays (beurre, lait écrémé, poudre de lait)		Suppression des aides dans le pays
		Supplément versé pour le lait transformé en fromage: 12 ct./kg (à partir de 2000: 20 ct./kg)	Réduction du supplément à 15 ct./kg → Compensation sous forme de paiements directs	
		Supplément de non-ensilage (4 ct./kg)	Réduction du supplément à 3 ct./kg	
Gestion des quantités	Contingentement laitier individuel avec lien explicite à la surface	Contingentement laitier individuel: Achat / location des contingents possible	Sortie anticipée du contingentement laitier	Suppression du contingentement laitier Plus de prescriptions étatiques en matière de quantités Contrat obligatoire (jusqu'au 31.12.2013) et soutien des mesures de l'IP Lait
Protection douanière dans le cadre du commerce avec l'UE	Mise en place du cycle d'Uruguay de l'OMC Tarification et introduction de contingents tarifaires (droits de douane élevés pour le lait, la poudre de lait, le beurre; contingents tarifaires élevés pour les produits laitiers)			
		Mise en oeuvre par étapes du libre-échange du fromage avec l'UE; contingent à droit zéro [2000 t] pour l'exportation de crème & de yogourt dans l'UE	Libre-échange total du fromage avec l'UE	
		Franchise douanière pour les exportations dans l'UE dans le cadre du Protocole no 2 (p. ex. boissons lactées, chocolat, biscuits)		
Éléments non tarifaires dans le cadre du commerce avec l'UE		Accord vétérinaire CH-UE → Reconnaissance mutuelle de la législation sur les épizooties et l'hygiène des denrées alimentaires → Importation facilitée du lait & des produits laitiers dans/ depuis l'UE	Suppression des contrôles à la frontière relatifs à la législation vétérinaire → Suppression des obstacles non tarifaires au commerce (exception dans le domaine non harmonisé)	
Subventions à l'exportation	Mise en place du cycle d'Uruguay de l'OMC Aides à l'exportation de fromage, de poudre de lait, de yogourt et de crème; Loi sur les produits transformés (Schoggigesetz)			Suppression des subventions à l'exportation pour la plupart des catégories de produit (exception: Schoggigesetz jusqu'en 2020)
<p>Avant 1999 1999 2002 2006 2007 2009</p>				

Source : OFAG

A4.1.1 Soutien interne

L'accord agricole de l'OMC/du GATT signé en 1994 à l'issue du Cycle d'Uruguay a servi de point de départ à l'adaptation de l'organisation du marché. Dans le domaine du lait, celui-ci engageait la Suisse à réduire de 36 % les dépenses budgétaires correspondantes au titre des aides à l'exportation et les quantités d'exportations subventionnées de 21 %. Fin 2000, au terme d'un délai transitoire de 6 ans, la Suisse devait avoir ramené le montant des dépenses consacrées à l'aide aux exportations dans le domaine du lait à 284 millions de francs au plus. C'est pour cette raison que le supplément pour le lait transformé en fromage a été introduit en 1999. Il sert, aujourd'hui encore, à baisser le prix de la matière

première lait utilisée dans la production du fromage de sorte à permettre aux transformateurs de fabriquer du fromage à des prix concurrentiels et d'exporter les quantités actuelles. Depuis 2007, le supplément s'élève à 15 centimes par kilogramme de lait.

Parallèlement, le supplément pour le lait produit sans ensilage et destiné à la fabrication de certaines variétés de fromages a été repris de l'ancienne réglementation du marché du lait. Le 1^{er} mai 1999, il a été fixé à 4 centimes par kilogramme et se monte aujourd'hui encore à 3 centimes par kilogramme. Le Conseil fédéral est habilité à adapter le montant des deux suppléments en fonction de l'évolution des volumes. Le 1^{er} janvier 2014, la disposition sur le versement des suppléments a été adaptée. Le supplément pour le lait transformé en fromage et le supplément de non-ensilage sont versés à condition que le lait présente une teneur en matière grasse dans la matière sèche de 150 g/kg au moins.²⁴ Par conséquent, plus aucun supplément pour le lait transformé en fromage n'est versé pour la fabrication du fromage maigre.

Le tableau A2.1 ci-après offre un aperçu de l'évolution des mesures de soutien financier dans le secteur laitier.

Tableau A4.1 : Suppléments, aides à l'exportation et aides dans le pays en faveur des produits laitiers 2000 – 2015 en millions de CHF

Mesure	2000	2001	2002 ¹	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Supplément versé pour le lait transformé en fromage	280.1	331.8	318.6	306.3	290.4	287.3	297.0	255.1	260.9	247.8	256.3	259.5	265.3	266.4	261.8	260.5
Supplément de non-ensilage	50.7	48.7	44.8	43.0	41.4	43.1	44.6	34.5	34.1	31.9	32.7	32.5	32.7	32.4	31.2	32.5
TOTAL des suppléments (mio. CHF)	330.8	380.6	363.5	349.3	331.8	330.4	341.6	289.5	295.0	279.6	289.0	292.0	298.0	298.8	293.0	293.0
Aides pour le beurre accordées dans le pays	108.5	104.3	92.9	93.1	71.7	61.6	24.9	28.9	20.5	9.5						
Aides pour la poudre de lait accordées dans le pays	57.8	59.1	59.2	46.5	49.3	40.1	39.0	30.1	22.9	1.7						
Aides pour le fromage accordées dans le pays	27.1	10.8	1.4													
TOTAL des aides dans le pays (mio. CHF)	193.4	174.1	153.6	139.7	121.0	101.7	63.9	59.0	43.4	11.2						
Aides à l'exportation pour le fromage	159.6	94.8	45.3	29.1	18.2	10.7	10.7	5.9	5.3	2.2						
Aides à l'exportation pour d'autres produits laitiers	24.9	9.9	31.4	34.8	26.2	25.6	20.9	6.9	1.3	1.0						
TOTAL des aides à l'exportation (mio. CHF)	184.5	104.8	76.6	63.9	44.4	36.3	31.7	12.9	6.6	3.2						
Administration du soutien du marché (mio. CHF)	7.5	6.7	7.0	7.1	6.4	5.9	5.6	4.6	4.7	4.2	2.9	3.3	3.5	2.6	2.5	2.9
Aides pour le beurre accordées dans le pays (en millions de CHF)										9.0						
Aides à l'exportation pour la crème (en millions de CHF)										5.0						
Allègement des stocks de beurre (en millions de CHF)										4.5						
TOTAL des mesures d'allègement (mio. CHF)										18.5						
TOTAL des suppléments & aides (mio. CHF)	716.2	666.1	600.6	560.0	503.5	474.2	442.7	366.0	349.7	316.7	291.9	295.3	301.5	301.3	295.5	295.9

¹ En 2002, en raison de turbulences sur le marché laitier, la Confédération a débloqué des fonds extraordinaires à hauteur de 152,9 millions de francs. Ils ne sont pas pris en compte ici.

Source : compte d'État de l'Administration fédérale des finances (AFF) & Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Dans le cadre de la Politique agricole 2011, il a été décidé de transformer toutes les aides étatiques accordées au secteur laitier – sauf les suppléments pour le lait transformé en fromage et le supplément de non-ensilage, mais y compris les aides accordées dans le pays et à l'exportation pour le fromage et les autres produits laitiers (poudre de lait, crème et produits laitiers frais) – en paiements directs en faveur des producteurs de lait. Le supplément pour le lait transformé en fromage a été maintenu car le fromage était le seul produit pour lequel le marché avait été entièrement libéralisé vis-à-vis de l'UE dès juillet 2007. Les restitutions à l'exportation des produits laitiers de base ont été ainsi progressivement réduites avant d'être entièrement supprimées à partir du 1^{er} janvier 2009. Il ressort clairement du tableau ci-dessous que dès 2010 plus aucun montant n'a été alloué aux aides dans le pays et à l'exportation. Seuls le supplément pour le lait transformé en fromage et le supplément pour l'affouragement sans

²⁴ Cf. Ordonnance du 1^{er} janvier 2014 sur le soutien du prix du lait (OSL ; 916.350.2).

ensilage sont versés aujourd'hui. Ainsi, sur la période de 2000 à 2009, les moyens financiers en faveur des produits laitiers ont pu être progressivement ramenés de plus de 700 millions de francs à près de 300 millions de francs, ce qui correspond au montant actuel.

A4.1.2 Gestion des quantités

En adoptant la Politique agricole 2007, le Parlement a décidé en 2003 de supprimer au 1^{er} mai 2009 le contingentement laitier, qui avait été introduit le 1^{er} mai 1977. De nombreux arguments plaident en faveur de cette décision. Il s'est par exemple avéré que le commerce de contingents laitiers, qui a été possible entre les producteurs à partir de 2001 et qui était censé leur offrir la marge de manœuvre nécessaire aux adaptations structurelles, a eu des effets collatéraux. La flexibilité acquise grâce au commerce de contingents a eu pour corollaire un transfert de fonds des producteurs de lait actifs vers des bénéficiaires qui, dans certains cas, n'avaient plus d'activité agricole. Les coûts relatifs aux droits de livraison ont placé les agriculteurs devant de grands défis. La suppression des contingents laitiers devait permettre de réduire les coûts liés aux adaptations structurelles à l'échelon des exploitations agricoles et optimiser ainsi la compétitivité du secteur. Il a été également tenu compte du fait que l'UE allait aussi supprimer les contingents laitiers au cours des prochaines années. Il convenait de créer pour les producteurs suisses des conditions de production équivalentes à celles de leurs collègues européens.

Avant le démantèlement définitif du contingentement laitier le 1^{er} mai 2009, les producteurs de lait ont eu la possibilité pendant une phase transitoire de trois ans d'abandonner prématurément le contingentement laitier à condition d'être membre d'une organisation de producteurs (OP) ou d'une organisation producteurs-utilisateur (OPU). La totalité du contingent de chaque producteur de lait a été imputée à la quantité de base de l'organisation exemptée (OP ou OPU), à laquelle le producteur s'était affilié. Depuis le 1^{er} mai 2009, les producteurs de lait ayant renoncé prématurément au contingentement ne sont plus soumis à l'obligation d'appartenir à une organisation. Les producteurs et les acheteurs de lait peuvent convenir librement du volume produit.

A4.1.3 Contrats d'achat de lait

La suppression des contingentements laitiers a été accompagnée de l'obligation de conclure des contrats d'achat de lait [art. 36b de la loi sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1)] destinés à offrir aux producteurs une certaine sécurité en termes de conditions de vente de leur lait et à renforcer leur position de négociation. Le contrat devait être conclu pour une durée minimale d'un an et fixer les quantités et les prix. Dans le cadre de la Politique agricole 2014–2017 (PA 14-17), le Parlement a décidé de remplacer l'obligation contractuelle temporaire par le nouvel art. 37 LAgr prévoyant une plus forte participation de la branche.

L'article en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 stipule que l'élaboration d'un contrat-type pour l'achat et la vente de lait cru incombe aux interprofessions du secteur laitier. La Confédération définit un cadre en ce sens que le contrat doit comprendre une durée du contrat et une durée de prolongation du contrat d'au moins une année et, au moins, des dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement. D'autres éléments, comme les délais de résiliation ou la segmentation des quantités de lait, peuvent être ajoutés. En revanche, il est interdit de décider de porter atteinte de manière inconsidérée au jeu de la concurrence. En vertu de l'al. 3, le Conseil fédéral est habilité, à la demande d'une interprofession, à déclarer le contrat-type de force obligatoire générale. Jusqu'à présent, aucune interprofession n'en a fait la demande et le Conseil fédéral n'a déclaré aucun contrat-type de force obligatoire selon l'art. 37 LAgr. L'al. 6 précise en outre que le Conseil fédéral peut édicter des prescriptions provisoires concernant l'achat et la vente de lait cru lorsqu'une interprofession du secteur laitier ne parvient pas à s'accorder sur un contrat-type.

Les délégués de l'Interprofession du lait (IP Lait) ont décidé, lors de leur séance extraordinaire du 16 novembre 2016, d'introduire des dispositions supplémentaires pour le commerce du lait. A compter du 1^{er} janvier 2017, chaque producteur et commerçant de lait membre d'IP Lait doit connaître de son acheteur les conditions détaillées relatives à la vente de son lait pour chaque segment pour le mois suivant. C'est pourquoi les acheteurs sont tenus de communiquer au vendeur les quantités et les prix valables le mois suivant jusqu'au 20 du mois en cours. Ce principe s'applique pour l'achat aux premier

et deuxième échelons. Cette prescription vise à renforcer la position du vendeur de lait puisqu'il dispose ainsi d'une base décisionnelle fiable lui permettant de gérer sa production et le commerce de lait à court terme. Comme par le passé, la livraison de lait C doit demeurer facultative. Grâce à ces mesures, IP Lait vise à augmenter la sécurité, assurer une grande transparence sur le marché suisse du lait et renforcer encore la segmentation. Les délégués de l'IP Lait ont en outre décidé de fusionner le règlement sur le contrat-type et le règlement sur la segmentation, qui se recoupaient en partie, en un seul document et de demander au Conseil fédéral la force obligatoire au sens de l'art. 37 LAgr pour le nouveau règlement, nouvelles dispositions sur le marché du lait incluses.

A4.1.4 Mesures d'entraide

Le 11 décembre 2015, sur demande de l'IP Lait, le Conseil fédéral a déclaré obligatoires aussi pour les non-membres certains éléments du contrat-type d'achat de lait et du règlement relatif à la segmentation du marché du lait pendant deux 2 ans (1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017). Cette extension aux non-membres est fondée sur l'art. 9 LAgr.²⁵ L'obligation contractuelle pour les non-membres s'applique à tous les échelons du commerce de lait cru. De plus, la forme écrite des contrats et la segmentation de la quantité de lait achetée entre trois catégories A, B et C ont été déclarées contraignantes. L'application de ces mesures d'entraide aux non-membres est du ressort d'IP Lait (cf. annexe 1 let. B de l'ordonnance sur les interprofessions et les organisations des producteurs [OIOP ; RS 919.117.72]). Parallèlement, le Conseil fédéral a aussi déclaré, sur demande, les mesures d'entraide de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) obligatoires pour les non-membres. De ce fait, ces derniers doivent aussi verser des contributions pour la promotion des ventes des produits laitiers (Fonds de marketing – FPSL) et pour la promotion des ventes de fromage (Marketing générique pour le fromage suisse – SCM).

Si le Conseil fédéral devait déclarer, avant la fin 2017, le contrat-type d'IP Lait de force obligatoire au sens de l'art. 37 LAgr, les dispositions pour les non-membres de l'ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs deviendraient superflues et pourront être abrogées de façon anticipée.

A4.1.5 Promotion des ventes et des exportations

Afin que l'agriculture puisse générer la plus grande valeur ajoutée possible de la vente de ses produits, la Confédération soutient au moyen d'aides financières les efforts de marketing déployés par les diverses branches de l'agriculture dans le cadre de la promotion des ventes de produits agricoles. En outre, la Confédération octroie un soutien limité dans le temps pour les initiatives d'exportation servant à étudier le marché (p. ex. une analyse de marché) ou à conquérir de nouveaux marchés à l'étranger. Pour une initiative visant la prospection de nouveaux marchés, une aide est accordée lorsque celle-ci fait partie d'une stratégie d'exportation de la filière concernée. L'objectif est la recherche offensive de nouveaux débouchés à l'étranger. La Confédération participe à raison de 50 % au plus des coûts imputables, le solde de 50 % au moins doit être financé par les fonds propres des requérants. Les organisations des producteurs ou des branches concernées sont prises en considération comme bénéficiaires des aides. Le cofinancement de la Confédération est limité pour chaque projet à une période de cinq ans au plus.²⁶

Selon l'art. 12 LAgr, la promotion des ventes de la Confédération a pour objectif un soutien subsidiaire d'initiatives de marketing collectives visant à favoriser l'écoulement de produits agricoles suisses. Les aides financières sont versées en faveur de mesures de communication telles la publicité de base, les relations publiques, la participation à des foires et des événements ou les activités promotionnelles au point de vente et les projets de prospection de marché.

Dans le cas de la promotion des ventes du lait et des produits laitiers ainsi que du fromage, la FPSL et la SCM sont respectivement soutenues à titre subsidiaire au moyen de ressources publiques. En 2015,

²⁵ Les dispositions pour les non-membres se trouvent à l'annexe 1, let. B de l'ordonnance sur les interprofessions et des organisations de producteurs (OIOP ; RS 919.117).

²⁶ Se référer à l'ordonnance du 9 juin 2006 sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles (OPVA ; RS 916.010) pour des informations détaillées sur la promotion des ventes et des exportations : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20060453/index.html>.

la FPSL a obtenu près de 8 millions de francs de la Confédération en faveur de mesures de communication visant à promouvoir la consommation de lait et de produits laitiers au niveau national, la SCM a reçu environ 21,4 millions de francs pour des projets visant l'écoulement de fromage à l'intérieur du pays et à l'étranger. Parallèlement, la Confédération accorde une aide de 1,99 million de francs aux initiatives de promotion des exportations pour la prospection de nouveaux marchés dans le domaine du fromage. Dans ces moyens sont inclus les fonds à hauteur de 2 millions de francs environ pour les mesures spéciales en faveur de la promotion des ventes des produits laitiers dans le cadre de la campagne « Swissmilk inside », lancée pour la première fois en 2015 en réaction au tourisme d'achat. En 2015, le secteur laitier disposait au total de 31,39 millions de francs de fonds publics pour la promotion des ventes, ce qui équivaut à environ 0.9 centimes par kilogramme de lait commercialisé (pour 3,45 millions de tonnes de lait). Cette même année, le secteur laitier bénéficie ainsi, au total, de plus de la moitié (plus de 52 %) de l'ensemble des moyens alloués par la Confédération pour la promotion des ventes et des exportations de 61,5 millions de francs. Depuis 2005, le secteur du lait dispose chaque année de près de 30 millions de francs de fonds étatiques pour la promotion des ventes et de la consommation de produits laitiers et de fromage en Suisse et à l'étranger (cf. tableau A4.2).

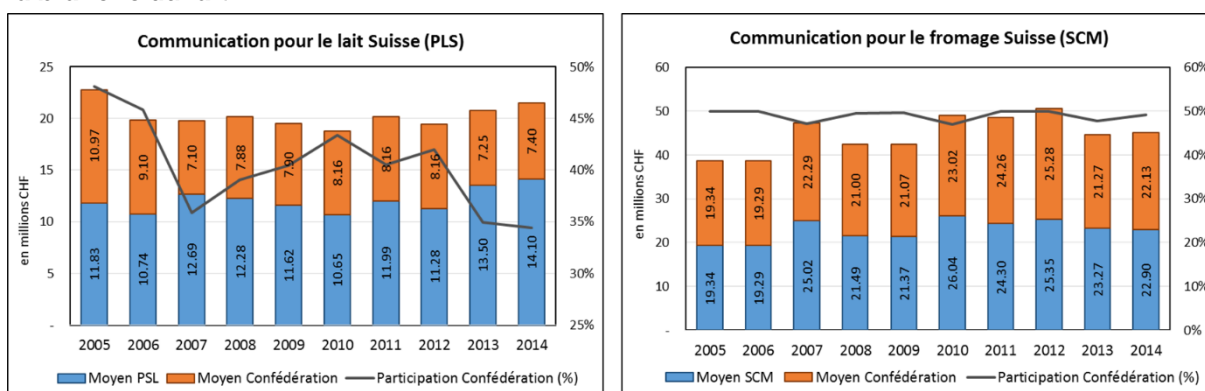
Tableau A4.2 : Moyens financiers de la Confédération pour la promotion des ventes de la branche laitière 2005 – 2015 en millions de CHF

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Promotion des ventes de lait (mio. CHF)		10.97	9.10	7.10	7.88	7.90	8.16	8.16	8.16	7.25	7.40	8.00
Promotion des ventes de fromage (mio. CHF)		19.34	19.29	22.29	21.00	21.00	22.82	23.98	25.00	21.00	21.00	21.40
Initiatives d'exportation pour le fromage (mio. CHF)						0.07	0.19	0.28	0.28	0.27	1.13	1.99
TOTAL de la promotion des ventes (mio. CHF)		30.30	28.39	29.39	28.88	28.97	31.18	32.42	33.44	28.52	29.53	31.39

Source : secteur Promotion de la qualité et des ventes, Office fédéral de l'agriculture (2016)

Il suffit de jeter un œil à l'évolution de la répartition des moyens des dernières années pour se rendre compte que la part versée par la Confédération pour promouvoir la vente de fromage a toujours avoisiné les 50 %. Pour le lait et les produits laitiers, la part assumée par la Confédération varie entre 35 et 45 % (cf. illustration A4.2). Depuis 2005, le secteur laitier contribue lui-même chaque année à la promotion des ventes à raison de 32 millions de francs par année au moins. Ces moyens sont recouverts auprès des producteurs par kilogramme de lait commercialisé (marketing en faveur du lait FPSL : 0.525 ct. / kg ; marketing en faveur du fromage SCM : 0.200 ct. / kg ; total : 0.725 ct. / kg). Comme expliqué déjà au ch. A4.1.4, le Conseil fédéral a, sur demande de la FPSL, étendu les mesures d'entraide relatives à la participation aux mesures de promotion des ventes aux non-membres. On évite ainsi que des resquilleurs profitent des mesures sans participer à leur financement.

Figure A4.2 : Répartition des moyens de l'État consacrés à la promotion des ventes en faveur de la branche du lait



Source : Secteur Promotion de la qualité et des ventes, OFAG 2016

En 2015/2016, la promotion des ventes a été évaluée sur mandat de l'OFAG. Sur la base des résultats de l'évaluation, un système orienté vers la productivité et la compétitivité sera mis en place à l'avenir pour la répartition des moyens. Il convient en outre de mieux examiner la qualité et le potentiel d'efficacité des projets de communication.

A4.1.6 Protection douanière

Pendant longtemps, le marché laitier suisse est resté complètement à l'abri de la concurrence étrangère en raison de droits de douane très élevés. Avec l'application des décisions du cycle d'Uruguay de l'OMC dans les années nonante, le niveau de protection a une première fois été abaissé par l'introduction de contingents tarifaires permettant l'importation de produits laitiers à des taux réduits. Depuis, la Suisse accorde aux membres de l'OMC un accès au marché dans le cadre de contingents tarifaires faibles. Aux lignes tarifaires au taux du contingent sont associées des lignes hors-contingent, pour lesquelles il n'y a pas de limite de volume d'importation. Les taux de ces lignes hors contingents sont en partie plus élevés que ceux des lignes au taux du contingent, c'est pourquoi les contingents ont un effet de restrictions quantitatives. Le contingent OMC comprend 57 lignes tarifaires dans le domaine du lait. Pour la majorité de ces lignes (43 en tout, p. ex. la poudre de lait), il s'agit cependant de taux uniques sans correspondants hors-contingent. Les droits de douane élevés permettent aux producteurs d'obtenir des prix supérieurs et limitent la pression de la concurrence sur le marché indigène. Tous les produits laitiers importés pendant une période de référence, y compris à travers des contingents bilatéraux, ont été répertoriés dans le contingent global au moment de sa création à la conclusion du cycle d'Uruguay.

Exemples :

- La poudre de lait maigre (ligne tarifaire 0402.1000) a un droit de douane appliqué vis-à-vis de l'UE en 2014 de 323 CHF / 100 kg brut.
- Le beurre hors contingent (ligne tarifaire 0405.1019) a un droit de douane appliqué vis-à-vis de l'UE en 2014 de 1 642 CHF / 100 kg brut.

Une deuxième étape importante a été franchie avec l'ouverture réciproque du marché du fromage décidée dans le cadre de l'accord agricole entre la Suisse et l'UE et qui a conduit en plusieurs étapes, entre 2002 et 2007, à l'élaboration des droits de douane pour cette catégorie de produits vis-à-vis de l'UE.

Les produits agricoles transformés contenant du lait (p. ex. yaourts aux fruits, chocolat au lait, crème glacée) sont frappés de droits de douane, les éléments mobiles, en vertu de la « loi chocolatière »²⁷. Le montant des éléments mobiles est recalculé périodiquement sur la base des recettes de fabrication standard et d'écart de prix. Dans les États avec lesquels la Suisse a signé un accord de libre-échange, le montant des droits de douane se limite aux éléments mobiles. A ces éléments mobiles s'ajoutent pour les importations en provenance de pays qui ne font pas partie de l'UE, des éléments fixes de protection industrielle.²⁸ Les droits de douane à l'importation visent à compenser le désavantage de coût subi par l'industrie agroalimentaire suisse lorsqu'elle utilise des matières premières indigènes. De cette façon, les produits transformés suisses contenant du lait peuvent être commercialisés de manière compétitive sur le marché intérieur face aux produits d'importation.

En résumé, on retiendra que le marché laitier suisse est actuellement scindé en deux, une partie ne bénéficiant d'aucune protection douanière (libre-échange du fromage CH-UE) et une partie protégée par des droits de douane élevés (marché du fromage CH-pays tiers ; autres produits laitiers). Une troisième partie, à savoir la protection douanière pour les produits agricoles transformés contenant du lait, se base sur un système de compensation de prix, dans le cadre duquel le montant des droits de douane est calculé sur la base des différences de prix.

A4.1.7 Contributions à l'exportation de produits agricoles / loi chocolatière

Aux termes de la décision prise en décembre 2015 lors de la conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi, les subventions à l'exportation des produits agricoles transformés devront être démantelées d'ici fin 2020. Cette interdiction touche également les contributions à l'exportation versées au titre de la « loi chocolatière » (RS 632.111.72). Le 30 septembre 2016, le Conseil fédéral a mis en consultation un train de mesures destiné à mettre en œuvre la décision de l'OMC. La procédure de consultation dure

²⁷ Loi fédérale du 13 décembre 1974 sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés ; RS 632.111.72.

²⁸ Ordonnance du 22 décembre 2004 concernant les éléments de protection industrielle et les éléments mobiles applicables à l'importation de produits agricoles transformés ; RS 632.111.722.

jusqu'au 19 janvier 2017. Les divers acteurs des secteurs laitier et céréalier ont participé activement à l'élaboration d'une solution viable et conforme au droit de l'OMC.

Régime actuel :

Les contributions à l'exportation au titre de la « loi chocolatière » sont versées pour certains produits laitiers et céréaliers de base contenus dans des produits agricoles transformés comme le chocolat, les biscuits, les pâtes de pâtisserie, les aliments pour enfants et les boissons à base de lait. Les contributions à l'exportation sont versées aux exportateurs à l'exportation de produits agricoles transformés. Leur montant se calcule sur la base de la quantité de matières premières agricoles donnant droit à la contribution contenues dans les produits transformés exportés et du montant du taux de contribution correspondant à chaque matière première. Dans la limite des fonds disponibles, le montant des contributions est calculé sur la base de la différence de prix des matières premières entre le marché suisse et le marché mondial ou, respectivement, de l'UE. Depuis 2010, le budget accordé par le Parlement ne permet plus de compenser entièrement la différence de prix. Depuis, les contributions à l'exportation sont réduites proportionnellement. La « loi chocolatière » a été édictée en 1974 pour améliorer en Suisse et à l'étranger la compétitivité de l'industrie alimentaire suisse désavantagée par des mesures de politique agricole.

Même si les contributions à l'exportation ne sont pas un instrument de la politique agricole, mais la complètent au titre de mesure d'accompagnement, elles ont un effet de soutien en faveur de l'agriculture sur les quantités écoulées et sur les prix des matières premières agricoles indigènes bénéficiant de contributions à l'exportation. Ces dernières servent à compenser (intégralement ou partiellement) le niveau élevé des prix agricoles suisses, dû à la forte pression douanière vis-à-vis de l'étranger, ou les désavantages concurrentiels qui en résultent pour l'industrie alimentaire suisse. Celle-ci se voit ainsi en mesure de fabriquer des produits d'exportation concurrentiels au niveau international et d'utiliser des matières premières suisses. Puisque le marché domestique suisse est relativement petit, les exportations permettent aux entreprises au premier et second échelons de la transformation de réaliser des économies d'échelle, ce qui constitue une condition essentielle à une production rentable et à une offre concurrentielle.

En 2013 et 2014, les ressources budgétaires approuvées par le Parlement en faveur des contributions à l'exportation s'élevaient à 70 millions de francs par an, en 2015 à 95,6 millions et, pour les années 2016 et 2017, à 94,6 millions. En 2015, 6,7 milliards de francs ont été accordés aux exportations de produits agricoles transformés ; dont 2,6 milliards de francs pour des produits bénéficiant des contributions à l'exportation. Les contributions à l'exportation versées en 2015 correspondaient à 3,7 % de la valeur d'exportation des produits correspondants. Les contributions à l'exportation sont versées pour certains produits laitiers et céréaliers de base. En 2014 et 2015, 83 % des contributions à l'exportation ont bénéficié au secteur laitier.

En 2015, près de 210 millions de kilos d'équivalents-lait ont été exportés dans le cadre de la « loi chocolatière », ce qui correspond à environ 6 % du volume de lait produit en Suisse (ELE). En 2016, les 81,6 millions de francs disponibles ont permis de rééquilibrer 60 % de la différence de prix des matières de base du lait exportées. Les besoins élevés en 2016 sont principalement dus à l'écart important pendant cette période entre les prix suisses et les prix communautaires ou du marché mondial pour les produits laitiers de base. Pour atteindre une compensation quasi totale de la différence de prix de matières premières pour l'industrie de transformation exportatrice, des réductions de prix tout au long de la chaîne de valeur, financées en grande partie par les producteurs de lait par le biais de taxes ou de rabais, ont été imposées par le biais d'accords verticaux. Le tableau A4.4 présente les contributions à l'exportation disponibles depuis 2005 de manière générale et pour des composants laitiers.

Tableau A4.3 : Contributions à l'exportation au titre de la « loi chocolatière » 2005 – 2015 en millions de CHF

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL des contributions à l'exportation pour les produits transformés agricoles ¹ (mio CHF)		90.0	90.0	79.2	75.0	93.0	76.7	76.3	70.0	70.0	70.0	95.6
Contributions à l'exportation pour les composants de lait ¹ (mio. CHF)		70.8	72.5	62.7	54.0	82.1	58.5	62.0	52.9	58.7	58.2	79.5

¹ Selon la « loi chocolatière » (RS 632.111.72)

Source : OFAG et compte d'État de l'Administration fédérale des finances (AFF)

Grandes lignes du projet de mise en œuvre de la décision de l'OMC :

Outre l'adaptation de la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (appelée « loi chocolatière ») visant à supprimer les contributions à l'exportation, le projet du Conseil fédéral prévoit des mesures favorisant la création de valeur ajoutée dans la production de produits alimentaires et la compétitivité de l'industrie alimentaire. À cette fin, il est prévu d'introduire dans la loi sur l'agriculture des nouvelles mesures de soutien pour le lait et les céréales panifiables destinées à être versées directement aux producteurs agricoles. Ces nouvelles mesures de soutien doivent être financées de manière neutre du point de vue budgétaire au moyen d'un transfert vers le budget agricole des fonds prévus pour les contributions à l'exportation dans la planification financière (67,9 millions de francs par an).

D'autre part, l'accès de l'industrie alimentaire exportatrice aux matières premières en des quantités suffisantes et dans des conditions concurrentielles sur le plan international doit être maintenu. À cette fin, le Conseil fédéral prévoit une modification de l'ordonnance sur les douanes en vue de simplifier la procédure d'autorisation pour le trafic de perfectionnement actif des matières premières laitières et céréalières bénéficiant jusqu'ici de contributions à l'exportation. Le trafic de perfectionnement permet l'importation en franchise de douane des matières de base destinées à la fabrication de produits pour l'exportation. Afin d'assurer aux acteurs concernés une sécurité de planification, ces mesures devraient être mises en œuvre au 1^{er} janvier 2019.

A4.1.8 Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages

Introduite en 2014, la contribution au système de production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) vise à encourager les agriculteurs à adapter leur production au potentiel géospécifique de leurs exploitations. Par rapport à de nombreux pays, la Suisse bénéficie d'une situation géographique très avantageuse pour la production de fourrage. La contribution en question a pour but de promouvoir l'efficacité dans l'utilisation du fourrage de pâture et de fauche pour la production de lait et de viande. Elle est payée à plusieurs conditions. La ration annuelle de fourrage grossier de tous les animaux de rente élevés dans l'exploitation doit se composer de fourrage de base à raison de 90 %, rapportés à la matière sèche. De même, la part minimale de fourrage de pâture et de fauche est prescrite, à hauteur de 75 % de la ration annuelle (85 % dans les régions de montagne). Le système est ainsi dosé en fonction des particularités géospécifiques. Que le fourrage provienne des surfaces herbagères de l'exploitation ou non n'est pas pertinent, dans la mesure où la contribution PLVH envisage l'exploitation dans sa globalité. Elle se fonde sur un bilan fourrager unique pour tous les animaux nourris au fourrage grossier. Ce bilan met en regard la production et la consommation de fourrages. La contribution PLVH est fixée à 200 francs par hectare de surface herbagère. Le programme PLVH a été alimenté à hauteur de 104 millions de francs en 2014, et de 108 millions de francs en 2015, une manne dont les exploitations laitières ont bénéficié à hauteur de 70 à 80 millions de francs.

En 2015, la participation au programme PVLH a atteint en moyenne 76 % des surfaces herbagères, respectivement 64 % des exploitations. Elle est plus élevée dans les cantons de montagne (régions herbagères) que dans les cantons de plaine. Les parts de fourrage de base et de concentrés sont les facteurs limitatifs du bilan fourrager. Les exploitations de plaine sont moins nombreuses à accéder aux contributions PVLH, et pour cause : en plaine, les exploitations laitières dont la stratégie privilégie le recours aux concentrés en proportions relativement élevées sont plus nombreuses que dans les régions de montagne. De surcroît, plus la production laitière moyenne par vache est élevée, moins le programme PVLH est accessible. Ainsi, la participation des exploitations produisant 5 000 kg de lait par

vache atteint 87 %, alors qu'elle est de 23 % pour celles qui produisent entre 9 000 et 10 000 kg de lait par vache. Elle est dans la bonne moyenne à 51 % pour les exploitations produisant entre 7 000 à 8 000 kg de lait par vache.

Il s'agit d'analyser le programme PVLH pour en déterminer les effets et pour évaluer s'il a atteint ses objectifs. Les premiers résultats sont attendus fin 2016.

A4.1.9 Mesures d'amélioration structurelle

Les aides en question visent à corriger les conditions de vie et les conditions économiques en région rurale et dans les régions périphériques. Elles offrent également un bras de levier pour la mise en œuvre d'objectifs relevant de l'intérêt public en matière d'écologie, de protection des animaux ou d'aménagement du territoire. Elles viennent soutenir l'agriculture dans le développement et le maintien de structures concurrentielles, sans que les agriculteurs doivent pour autant se surendetter. Elles sont matérialisées dans toutes les régions par des crédits d'investissement remboursables sans intérêt. Des aides à fonds perdu peuvent en outre être accordées à titre supplémentaire dans les régions de montagne et régions de collines.

Les aides à l'investissement sont accordées non seulement aux exploitations agricoles, mais aussi aux petites exploitations artisanales. Le secteur laitier profite des aides à l'investissement sur deux plans différents, d'une part à travers les aides pour la construction d'étables, d'autre part à travers les aides allouées aux petites exploitations artisanales (p. ex. fromageries). Le financement des étables se fonde sur les surfaces herbagères assurées sur le long terme, sans tenir compte des contrats de prise en charge d'engrais de ferme. Chaque projet est examiné selon une grille de critères économiques pour en estimer son potentiel à long terme. En 2015, les montants alloués ont atteint un volume de 23 millions de francs pour la Confédération, autant pour les cantons, ainsi que 81 millions de francs à titre de crédits d'investissement, ce qui a permis de construire 411 étables pour animaux nourris au fourrage grossier (vaches laitières, vaches allaitantes, animaux d'élevage, animaux d'engraissement, caprins et ovins). Les investissements dans les bâtiments d'alpage bénéficient également d'un soutien structurel. En 2015, les montants alloués ont atteint un volume de 1,3 million de francs pour la Confédération, autant pour les cantons, et environ 3 millions de francs alloués au titre de crédits d'investissement.

Tableau A4.4 : Mesures d'amélioration structurelle 2005 – 2015 (en millions de CHF)

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contributions pour améliorations structurelles de la Confédération (CI & contributions) pour l'économie laitière, y.c. les fromageries (en millions de CHF)		23.98	24.76	23.03	21.67	21.60	19.58	23.52	23.31	23.42	24.05	26.14
Contributions pour améliorations structurelles des cantons (CI & contributions) pour l'économie laitière, y.c. les fromageries (en millions de CHF)		23.87	24.72	22.87	21.63	21.53	19.32	23.12	23.15	23.20	23.84	25.79
Crédits d'investissement pour l'économie laitière, y.c. les fromageries (en millions de CHF)		101.25	83.10	89.17	126.16	98.94	106.81	98.18	109.57	115.51	97.49	94.51
TOTAL des améliorations structurelles pour l'économie laitière (en millions de CHF)		149.11	132.58	135.07	169.47	142.07	145.71	144.82	156.04	162.13	145.38	146.45

Source : OFAG (2016)

Les investissements dans les constructions et les équipements destinés à la transformation du lait sont encouragés lorsqu'ils sont opérés par des communautés de producteurs de lait ou de petites exploitations artisanales. En 2015, les montants alloués à ce titre ont atteint un volume de 4 millions de francs pour la Confédération, autant pour les cantons, et env. 14 millions de francs à titre de crédit d'investissement pour 22 projets. Le tableau A4.5 présente les contributions versées par les cantons et la Confédération ainsi que les crédits d'investissement pour le secteur laitier et le secteur de la transformation artisanale du lait (p. ex. fromageries) depuis 2005.

A4.1.10 Autres paiements directs

Les exploitations laitières reçoivent par ailleurs des contributions d'alpage et d'estivage. L'entretien des surfaces d'estivage est un objectif primordial et est encouragé par des incitations financières. Depuis

2014, les exploitations qui mettent leur cheptel en estivage reçoivent une contribution d'alpage de 370 francs par pâquier normal. Simultanément, les contributions d'estivage ont été portées à 400 francs, soit une majoration d'env. 25 %. Elles sont payées aux exploitants d'estivages. En 2015, la Confédération a versé 108 millions de francs au titre de contributions d'alpage et 122 millions de francs au titre de contributions d'estivage.

Les paiements éthologiques aident à financer les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et de sorties régulières en plein air (SRPA). Sur l'ensemble des vaches laitières, le programme SPRA e touche 83 %, et le programme SST en touche 45 %. Les paiements SPRA ont été légèrement majorés en 2014. En 2015, les paiements éthologiques ont atteint un volume de 266 millions de francs. Ils profitent avant tout aux exploitations laitières.

Les exploitations agricoles reçoivent encore d'autres paiements directs et contributions, par exemple pour le maintien du paysage, la sécurité de l'approvisionnement ou pour diverses prestations écologiques. Le tableau A4.6 récapitule les paiements directs et les contributions versées aux exploitations laitières de 2005 à 2015.

Tableau A4.5 : Autres paiements directs 2005 – 2015 (en millions de CHF)

Mesures	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des paiements directs (contributions écologiques, SST/SRPA, etc.) pour les exploitations de production laitière (en millions de CHF)		1'653.0	1'327.7	1'394.5	1'313.4	1'508.2	1'514.4	1'504.6	1'473.4	1'439.8	1'436.2	1'394.3
Contributions de mise à l'alpage et d'estivage pour l'économie laitière (en millions de CHF)		32.8	35.0	36.1	35.4	33.6	40.4	40.8	40.1	40.2	58.9	60.6
TOTAL des contributions PDir (en millions de CHF)		1'685.8	1'362.7	1'430.7	1'348.8	1'541.8	1'554.8	1'545.5	1'513.5	1'479.9	1'495.2	1'454.9

Source : OFAG (2016)

A4.2 Aides financières de l'UE et de certains pays ou régions de l'UE au secteur laitier

A4.2.1 Aides financières de l'UE

L'UE a supprimé progressivement le système des quotas laitiers, mais conserve néanmoins toute une panoplie d'instruments financiers pour aider les producteurs de lait et le secteur laitier en cas de conjoncture difficile ou de situation de crise. Ainsi, l'UE continue de fixer les prix d'intervention pour le beurre et le lait écrémé en poudre. Si le prix du marché descend en-dessous du prix d'intervention, l'UE rachète les excédents pour limiter vers le bas les fluctuations extrêmes de prix. Le niveau des prix d'intervention est toutefois nettement inférieur au prix du marché. Malgré la faiblesse du prix du beurre par exemple, le prix d'intervention est inférieur de 25 % au prix courant du beurre. L'UE recourt également au régime d'aides au stockage privé. Outre l'aide au stockage et les interventions sur le marché, la Commission européenne a encore d'autres instruments lui permettant de réagir en cas de grave crise sur le marché.

L'UE a bâti sa politique des revenus agricoles autour d'une idée pivot, à savoir le découplage des paiements directs et leur uniformisation régionale pour les terres de pâture et les terres arables – une approche comparable à celle de la Suisse (1^{er} pilier de la politique agricole commune). Ces paiements directs contribueront à l'avenir également dans une large mesure à stabiliser les revenus de l'élevage laitier dans l'UE. A la différence de la Suisse toutefois, les paiements directs sont nettement moins élevés. Ainsi, une exploitation laitière dotée d'une surface moyenne de 83 hectares reçoit en Europe des paiements directs à hauteur de 26 000 francs par an. En Suisse, un producteur de lait commercialisé doté de 23 hectares en plaine reçoit environ 57 000 francs par an, soit le double pour une surface d'un quart (Agroscope, Rapport de base 2014).

Il existe par ailleurs un instrument d'encouragement important dans l'UE, à savoir l'octroi de contributions à l'investissement provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir le développement rural (2^e pilier de la politique agricole commune), en particulier à travers les projets de modernisation des exploitations agricoles, mais aussi pour d'autres

investissements. D'après les chiffres de l'UE pour la période 2007-2013, les aides aux mesures de modernisation ont atteint un volume de 1,8 milliard d'euros, montant complété par 1,4 milliard d'euros provenant de budgets nationaux ou régionaux. À cela s'ajoutent 7,4 milliards d'euros avancés par des privés. Globalement, la modernisation du secteur laitier a absorbé pour la période 2007–2013 plus de 10,6 milliards d'euros. Pour la période 2014–2020, l'UE a prévu d'injecter quelque 100 milliards d'euros dans le développement rural. Chaque pays membre de l'UE recevra ainsi son enveloppe budgétaire pour sept ans. L'idée est de stimuler les investissements publics à hauteur de 61 milliards d'euros dans les pays membres. Il faudra attendre la fin de la période 2014-2020 pour déterminer le montant exact du soutien étatique à l'économie laitière.

Comme la Suisse, l'UE a encore d'autres cordes à son arc pour soutenir le marché des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les États tiers. Elle engage ses instruments d'information et de d'encouragement dans le but de renforcer la compétitivité du secteur agricole commun, d'aiguiser la conscience des consommateurs pour les qualités des produits agricoles et des méthodes de production dans l'Union européenne et d'augmenter le degré de notoriété et de compréhension des normes de qualité de l'UE. Ces mesures ont pour effet concomitant de dynamiser la consommation des produits agricoles de l'Union, tout en gardant les marchés des États tiers dans le viseur. L'aide financière de l'Union pour la promotion des produits dans le cadre des programmes nationaux d'encouragement sur le marché intérieur représente 70 % des dépenses éligibles. Cette proportion monte à 80 % sur les marchés tiers, et même 85 % pour les programmes de réaction aux crises. Le reste des dépenses va sans exception à la charge des organismes proposant.²⁹

L'Union européenne soutient par ailleurs un programme en faveur d'une alimentation saine pour les enfants et les jeunes, qui touche de près le secteur laitier, à savoir le programme communautaire de distribution de lait dans les écoles. L'UE finance en effet la distribution de lait dans les écoles à raison de 4.67 cents par 0,25 litre de lait par jour d'école et par enfant. Ce programme entend promouvoir à un stade précoce déjà la consommation du lait et des produits laitiers auprès des enfants et des jeunes. Parallèlement, il vise à leur inculquer les fondements d'une alimentation saine et équilibrée. Le lait ainsi subventionné peut être demandé par les crèches, les jardins d'enfants et les écoles de tous les niveaux.³⁰

Programme communautaire d'aide au marché du lait.

En 2015 et en 2016, l'UE a lancé un programme annuel d'aide aux agriculteurs en difficulté économique. En septembre 2015, une enveloppe de 500 millions d'euros a été allouée à cet effet. 420 millions d'euros ont été versés par ce biais à titre de subventions directes aux 28 États membres de l'UE. 80 % de cette somme ont été répartis sur la base de la production laitière nationale de 2014 (respectivement sur la base des quotas laitiers, entre-temps abolis). Les 20 % restants ont été alloués à titre d'aides supplémentaires aux États membres de l'UE particulièrement touchés soit par la chute des prix de la viande de porc, l'embargo russe sur les importations, la faiblesse accentuée des prix du lait ou la sécheresse estivale. Les 80 millions d'euros restants ont été affectés aux mesures de promotion des produits ou au subventionnement du stockage privé de lait en poudre et de viande de porc.

En été 2016, les ministres européens de l'agriculture et la Commission européenne ont passé des accords portant sur un deuxième programme d'aide communautaire, également doté d'une enveloppe de 500 millions d'euros. L'élément central de ce deuxième programme réside dans l'application pour la première fois, d'une clause dite « guillotine » dans la réglementation communautaire agricole réformée de 2013. Cette clause permet à la Commission de suspendre temporairement la prohibition des ententes cartellaires lorsque les marchés se trouvent en grave déséquilibre, ouvrant ainsi la voie aux

²⁹ Source d'information détaillée sur le programme communautaire de promotion des produits agricoles : <http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/>. Bases légales : règlement (UE) n° 1144/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014R1144&from=fr>

³⁰ Bases légales : Règlement (CE) n° 657/2008 de la Commission du 10 juillet 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil, en ce qui concerne l'octroi d'une aide communautaire pour la distribution de lait et de certains produits laitiers dans les écoles.

conventions des coopératives et des organismes sectoriels visant à restabiliser le secteur laitier. Cette base réglementaire a favorisé l'émergence d'accords de production et de commercialisation. Cette mesure a été soutenue par une enveloppe de 150 millions d'euros. En septembre 2016, l'UE met en vigueur un règlement sur la base duquel les producteurs de lait peuvent déposer une demande d'adhésion au programme communautaire de réduction des excédents laitiers. Les producteurs de lait reçoivent alors une compensation financière à hauteur de 14 cents par kilogramme de lait brut réduit. Ils doivent à cet effet réduire de manière probante leurs livraisons de lait pendant une période de référence donnée. Ce programme compte quatre rondes d'inscriptions.

Le programme en question comporte également d'autres volets de subventionnement et d'interventions sur le marché.³¹ De plus, le stockage privé de lait et de beurre a été prolongé jusqu'en février 2017. Les États membres de l'UE peuvent verser 70 % des paiements directs dès octobre pour assurer une trésorerie suffisante chez les agriculteurs. 350 millions d'euros provenant de ce programme d'aide ont donc été alloués aux États membres de l'UE, la Commission européenne leur assignant en contrepartie les objectifs des programmes nationaux, à savoir l'extensification de la production laitière, le regroupement des agriculteurs ou l'encouragement ciblé des petits agriculteurs. Le montant alloué a été réparti de la manière suivante : 6 millions d'euros pour l'Autriche, 58 pour l'Allemagne, et 50 pour la France. Certains de ces États membres (p. ex. l'Autriche et l'Allemagne) ont doublé la mise communautaire en puisant dans leurs propres finances.

A4.2.2 Aides au secteur laitier dans certains pays membres de l'UE et dans certaines régions

Il s'agit ici de présenter les aides au secteur laitier qui ont été instaurées par certains pays ou régions de l'Union européenne. Les entités en question sont l'Autriche, Bavière, Bade-Wurtemberg et la Lombardie. En lieu et place de la Lombardie, nous considérerons de plus près l'Irlande, qui a introduit depuis quelques années un programme de développement durable très intéressant, organisé sur une base de droit privé, prenant en compte la filière du lait avec tous ses maillons de valeur ajoutée.

Autriche

En Autriche, le secteur laitier autrichien réalise la moitié de ses chiffres d'affaires à l'exportation. L'Autriche importe par ailleurs 30 % des produits laitiers distribués sur son marché. Le secteur laitier autrichien est donc exposé à une pression concurrentielle internationale importante. Il souffre certes de désavantages structurels, mais surclasse de nombreux pays membres de l'UE par ses prix à la production.³² Le gouvernement et le secteur laitier expliquent ce succès par la mise en place d'une stratégie rigoureusement axée sur la qualité, se démarquant clairement par la qualité élevée des produits – stratégie que l'Autriche suit depuis son intégration dans le marché communautaire. Ce succès permet de supporter des coûts structurels malgré tout assez élevés.

Dans le sillage de la suppression des quotas laitiers en mars 2015, trois entités autrichiennes, le Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft (BMLFUW), la Landwirtschaftskammer Österreich (LKÖ) et la Vereinigung Österreichischer Milchverarbeiter (VÖM) ont élaboré une stratégie visant à rendre la filière du lait autrichien plus concurrentielle, plus professionnelle et plus résistante aux crises. Le renforcement du secteur laitier fait intervenir à parts égales la classe politique, les entreprises et les agriculteurs. Le programme comprend 6 points :

1) Soutien actif aux régions défavorisées

Près de 90 % des quotas laitiers autrichiens appartenaient à des exploitations implantées dans des régions défavorisées, dont 70 % en zone de montagne. Le secteur laitier joue donc un rôle majeur dans les régions défavorisées et les régions de montagne. Il fallait donc dynamiser le développement de ces régions en optimisant les aides financières à disposition. Le nouveau

³¹ Les mesures de désengorgement du marché engagées par l'UE sous forme d'interventions directes ou d'encouragement à la constitution de réserves privées ont permis jusqu'ici de soulager le marché de plus de 350'000 tonnes de lait écrémé en poudre.

³² Malgré un tassement de 6,7 % au niveau des prix, par rapport à la même période de l'exercice précédent (janvier-juillet) le prix moyen à la production a atteint 35,25 euros par 100 kg (28,64 euros par 100 kg pour le lait conventionnel). La comparaison avec l'Allemagne montre un net écart de plusieurs euros par 100 kg, ce qui représente une plus-value dépassant les 100 millions d'euros par an sur le revenu laitier des producteurs.

programme de développement rural 2014-2020 vient à point nommé pour aider le secteur laitier dans son ensemble, tout comme le régime d'aide à la surface.³³ Les Länder autrichiens peuvent, en sus des paiements compensatoires, accorder des subsides supplémentaires pour garantir le fonctionnement régional de la filière du lait. De surcroît, les Länder peuvent aussi accorder des aides financières pour compenser des coûts de transport ou de manutention très lourds.

2) Investissement dans la maîtrise des enjeux d'avenir

Le programme de développement rural a été reconduit pour la période 2014-2020 avec, à la clé, une enveloppe portée à 102 millions d'euros par an, soit une majoration de 25 %. Environ 40 % de cette manne sont versés au secteur laitier. Par conséquent, d'ici 2020, l'UE engagera globalement quelque 300 millions d'euros pour la modernisation des exploitations laitières. Une amélioration sensible a été apportée à ce régime de financement dans la mesure où le seuil des coûts éligibles a été relevé de 300 000 à 400 000 euros par exploitation et par période. Les taux de subventionnement vont jusqu'à 35 % de l'investissement nominal. Ces aides à l'investissement convergent vers un objectif pluriel — pérenniser les futurs revenus, améliorer les conditions de travail des agriculteurs et augmenter le bien-être des animaux.

3) Professionnalisation de la transformation et de la commercialisation

Le programme de développement rural alloue 84 millions d'euros au traitement, à la commercialisation et au développement des produits agricoles, dont 20 millions d'euros reviennent à la filière de transformation du lait. Les destinataires sont les exploitations rurales qui se mettent en groupe, aux petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi aux entreprises de taille plus grande dont les effectifs vont jusqu'à 750 employés, la couverture pouvant aller jusqu'à 40 % des coûts d'investissement éligibles.

4) La qualité d'abord, le succès ensuite

Le programme de développement rural consacre 19 millions d'euros par an aux initiatives de maintien et de développement de la qualité visant à augmenter la valeur ajoutée de la filière agricole. Le budget global réservé à cette fin jusqu'en 2020 se monte donc à 133 millions d'euros, ce qui a notamment permis de doubler le plafond d'aide financière par exploitation et par an. Le module de qualité « AQ Vache » est axé sur le bien-être et la santé des animaux. Les régimes de labellisation et les règles de bonnes pratiques, en particulier au niveau de l'indication de la provenance, ont fait l'objet d'une généralisation accélérée.

5) Aide aux jeunes entrepreneurs et aux grands transformateurs

Les instruments d'aide de la Banque européenne d'investissement (BEI) sont aussi accessibles aux transformateurs laitiers de taille industrielle. Grands transformateurs et secteur bancaire sont appelés ici à développer une stratégie pour l'affectation des ressources à disposition. Il s'agit par ailleurs de compléter cette stratégie avec un appui concret pour les jeunes entrepreneurs – un volet pour lequel une contribution de l'UE est également prévue.

6) Valorisation des produits de qualité à travers le développement des exportations

Le secteur laitier autrichien a su se positionner avec succès sur les marchés d'exportations grâce à ses produits de qualité. Par ailleurs, la suppression des quotas laitiers a libéré des potentiels d'exportation supplémentaires dont la valorisation nécessite le regroupement de toutes les forces en présence. C'est ici qu'intervient l'intensification de la coopération et de la coordination des activités d'exportation avec la Chambre autrichienne du commerce extérieur ainsi que les associations économiques et sectorielles, le marketing AMA et l'administration vétérinaire. Le BMLFUW joue essentiellement un rôle politique de passe-muraille vers les marchés d'exportation, coordonne et soutient les activités de marketing s'inscrivant dans le cadre de l'initiative pour la promotion des exportations.

Bavière

³³ Pour en savoir davantage sur le programme de développement rural du Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft (BMLFUW), voir sous https://www.bmlfuw.gv.at/land/laendl_entwicklung.html

Créé en 1969, le Bayerische Milchförderungsfonds (MFF) est un organisme d'entraide instauré par la filière du lait dans le but de stabiliser et d'améliorer le revenu laitier des producteurs. La gestion autonome de ce fonds lié est assurée par le Bayerische Bauernverband. Ses parrains sont le Bayerische Bauernverband, le Genossenschaftsverband Bayern e.V. et le Verband der Bayerischen Privaten Milchwirtschaft e.V. Les producteurs bavarois de lait versent au MFF sur base volontaire 0,05 cent par kilogramme de lait livré. Les recettes du fonds plus les intérêts atteignent un montant annuel d'environ 3,2 millions d'euros.³⁴ Près de 90 % des producteurs de lait bavarois ont adhéré à ce système. L'octroi des aides financières s'effectue sur décision du comité de gestion, composé de cinq représentants des producteurs de lait ainsi que quatre représentants des coopératives de transformation du lait et de quatre représentants des transformateurs privés. Les aides financières sont distribuées chaque année en tenant compte de l'efficacité maximale et la neutralité concurrentielle dans les secteurs i) stabilisation du marché du beurre, ii) promotion des exportations de produits laitiers (la Bavière étant dépendante des ventes sur le marché communautaire et sur les marchés d'exportation) iii) « mesures d'urgence ».³⁵ Le Bayerischen Milchförderungsfonds finance actuellement une campagne promotionnelle « Les pros de la diversité » réunissant l'ensemble de la filière du lait et du de la filière touristique. Cette initiative bénéficie également du soutien du Land de Bavière.³⁶

Par ailleurs, la Bavière applique de manière ciblée et cohérente des modèles de valorisation pour la commercialisation des produits laitiers bavarois. Sur les 8,65 millions de tonnes de lait produit en Bavière en 2014, 1,93 million de tonnes (22,3 %) a été commercialisé sous le label « sans OGM » (soit plus de 50 % du lait commercialisé en Suisse). En 2011, cette part a atteint 9,7 %. C'est la preuve que la qualité « sans OGM » répond à une forte demande en Allemagne.

Bade-Wurtemberg

- Le **Förderprogramm für Agrarumwelt, Klimaschutz und Tierwohl (FAKT)** est un programme d'encouragement en faveur de l'utilisation durable du paysage rural, de la conservation des races menacées d'animaux de rente et – nouvel objectif – de l'élevage éthologique, par exemple à travers le nouveau régime des primes d'estivage pour les vaches laitières et pour leur élevage. Le couplage de la promotion des herbages et de l'élevage éthologique du bétail tient compte du surcroît de travail qui en découle. Les exploitations ont à disposition comme une boîte à outils contenant 40 instruments de promotion, en partie combinables, et peuvent ainsi composer le bouquet de mesures FAKT qui convient à leur situation individuelle. Le net renforcement du soutien aux prestations écologiques facilite la conversion à l'élevage écologique du bétail laitier.
- Le **Agrarinvestitionsförderungsprogramm (AFP)** est un programme d'aide à l'investissement agricole ciblant en particulier le développement des élevages de bétail à travers le subventionnement de la construction des étables. La nouvelle période de ce programme est dotée d'une enveloppe de plus de 200 millions d'euros destinés en particulier à soutenir le financement des formes d'élevage particulièrement éthologiques. Un programme parallèle dit « **Kleine AFP** » offre des conditions allégées pour l'aide à l'investissement réservée aux élevages de petite taille. Ce programme parallèle est proposé dans le cadre de la Landschaftspflegerichtlinie (LPR).
- La **Ausgleichszulage Landwirtschaft (AZL)** est un régime de paiement compensatoire pour l'agriculture en conditions difficiles, dans les moyennes montagnes et les régions désavantagées. Doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros par an, ce programme soutient en particulier la culture d'herbages non rentables.

³⁴ En Suisse, chaque producteur de lait verse 0.725 centimes par kilogramme de lait livré au titre de la promotion des produits. De plus, il paie au 31 décembre 2016 une contribution supplémentaire de 0.350 centimes par kilogramme de lait au titre de la stabilisation du marché (Lactofama). En chiffres cumulés, le montant prélevé s'élève à 1.075 cent. / kg. La production de lait étant de l'ordre de 3 486 millions de tonnes de lait commercialisé, le montant versé par les producteurs se monte à 37,5 millions de CHF. Chaque exploitation produit en moyenne 154 tonnes de lait livré, de sorte que chaque producteur de lait verse 1 650 CHF en moyenne par année. Le versement de cette contribution n'est pas volontaire, mais bel et bien obligatoire.

³⁵ Cf. à ce sujet : <http://www.milcherzeugerverband-bayern.de/> ou <http://www.milchland-bayern.de/fakten-zahlen/bayerische-milchwirtschaft-20142015/>

³⁶ Pour tout savoir au sujet de la campagne, voir sous <http://www.meister-der-vielfalt.de/>

- Un **programme d'amélioration des structures de marché** offre aux entreprises de transformation et de commercialisation, p. ex. les laiteries, une aide à l'investissement pour améliorer les structures de commercialisation et le positionnement des produits locaux.

Irlande

Origin Green est un programme national de développement durable mis en œuvre et géré par l'association faitière de la branche alimentaire irlandaise – Bord Bia – en collaboration avec le gouvernement et le secteur privé, surtout à travers les entreprises du secteur agricole et alimentaire. Œuvre pionnière au plan mondial, ce programme propose aux agriculteurs et aux producteurs de denrées alimentaires de fixer sur une base volontaire des objectifs concrets et mesurables dans trois secteurs : production durable de matières premières, procédés de fabrication, pérennité sociale. Le volet relatif aux procédés de fabrication comprend des objectifs secondaires : énergie, émissions, déchets, eau, biodiversité, pour chacun desquels des critères concrets et mesurables peuvent être fixés. Le programme exige de fixer au moins un objectif pour chacun des deux volets production des matières premières et durabilité sociale, et deux objectifs pour le volet procédés de fabrication, chaque objectif étant assorti d'une durée de référence avec des objectifs à court, à moyen et à long terme. De surcroît, chaque entreprise doit faire état de ses résultats dans un rapport annuel. L'objectif général est de réduire l'empreinte environnementale, d'instaurer un approvisionnement régional de meilleure qualité dans une optique durable et, enfin, de protéger et de ménager les abondantes ressources de l'Irlande. Le contrôle des progrès et des résultats par rapport aux objectifs est assuré par une entreprise d'audit indépendante. Les rapports sont publics. Le programme Origin Green a une charte (Origin Green Charta) qui définit son mode de fonctionnement (voir <http://www.origingreen.ie/de>). La marque Origin Green a permis au secteur laitier irlandais de positionner durablement ses produits sur le marché mondial (p. ex. en Chine) et gérer la communication nécessaire à cet effet.

A5 Évolution du secteur laitier en Suisse

La production de lait joue un rôle cosubstantiel en Suisse, tant pour le secteur agricole et alimentaire que pour l'ensemble du pays. La production laitière suisse représente à elle seule une valeur qui se chiffre à 2,2 milliards de francs suisses pour 2015, soit un cinquième de la valeur totale de l'agriculture suisse. Cet ordre de grandeur illustre l'extrême importance de la production de lait pour l'agriculture suisse. Elle alimente par ailleurs une filière comptant plus de 800 transformateurs artisanaux, pour la plupart des entreprises de taille petite à moyenne, employant au total 8000 EPT. Outre la production et la transformation, le secteur compte de nombreux acteurs, p. ex. les organismes nationaux du négoce laitier, le commerce de gros, le commerce de détail ou les consommateurs. Il s'agit de faire le point sur l'évolution structurelle de la production de lait en Suisse, de passer en revue le marché laitier suisse, et d'analyser la situation économique des producteurs laitiers.

A5.1 Structure de la production suisse de lait

En 2015, le lait suisse représente 21 851 exploitations laitières, un cheptel de 541 300 vaches laitières pour une surface globale de 559 668 hectares, 3 365 millions de tonnes de lait commercialisé (périmètre : Suisse, sans Lichtenstein et zone franche genevoise). Par rapport à 2005/2006, ces chiffres révèlent un recul du nombre d'exploitations à hauteur de 8 285 entités (- 28 % ; - 3,2 % par an), du nombre de vaches à hauteur de 23 5949 (- 4,2 % ; -0,4 % par an) et de la surface agricole utile à hauteur de 86 844 hectares (- 13,4 % ; - 1,4 % par an). Le volume de lait commercialisé a toutefois augmenté de 0,30 million de tonnes (+ 9.8 % ; + 0,9 % par an).

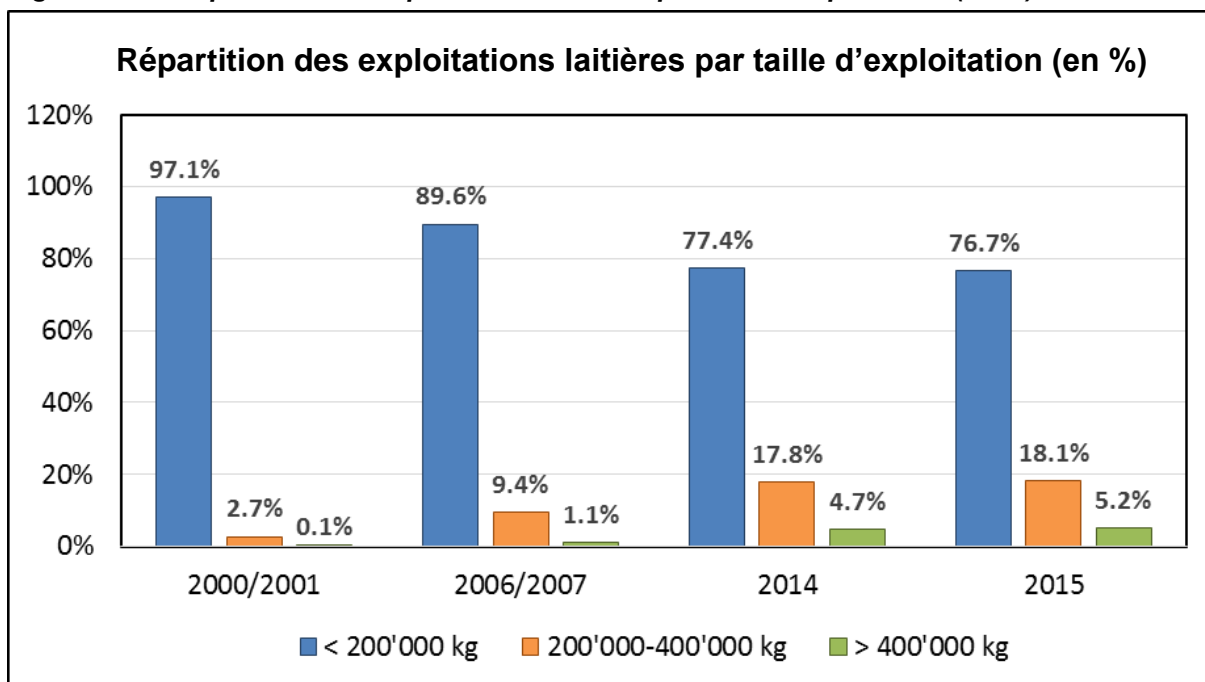
Tableau A5.1 : Évolution structurelle des exploitations laitières 2005/2006 – 2015

	Évolution structurelle des exploitations laitières 2005 - 2015	2005/06	2014	2015	2015 / 2005/2006 en %	2005/2006 - 2015 (% par ans)	2015 / 2014 en %
Total	Total nombre d'exploitations laitières	30'163	22'597	21'851	-27.6%	-3.2%	-3.3%
	Total surface agricole utile (ha)	646'512	565'811	559'668	-13.4%	-1.4%	-1.1%
	Total cheptel de vaches (UGB)	564'842	540'124	541'293	-4.2%	-0.4%	0.2%
	Total lait commercialisé (t)	3'064'215	3'415'670	3'364'882	9.8%	0.9%	-1.5%
	Total ø surface par exploitation (ha)	21.43	25.04	25.61	19.5%	1.8%	2.3%
	Total ø cheptel par exploitation	18.73	23.90	24.77	32.3%	2.8%	3.6%
	Total ø cheptel par hectare	0.87	0.95	0.97	10.7%	1.0%	1.3%
	Total ø lait commercialisé par vache (t)	5.42	6.32	6.22	14.6%	1.4%	-1.7%
	Total ø lait commercialisé par exploitation (t)	101.59	151.16	153.99	51.6%	4.2%	1.9%
	Total ø lait commercialisé par hectare (t)	4.74	6.04	6.01	26.9%	2.4%	-0.4%
Plaine	Plaine nombre d'exploitations laitières	16'854	12'066	11'581	-31.3%	-3.7%	-4.0%
	Plaine surface agricole utile (ha)	381'114	319'111	315'066	-17.3%	-1.9%	-1.3%
	Plaine cheptel de vaches (UGB)	355'806	339'394	339'060	-4.7%	-0.5%	-0.1%
	Plaine lait commercialisé (t)	2'073'393	2'321'511	2'281'365	10.0%	1.0%	-1.7%
	Plaine ø surface par exploitation (ha)	22.61	26.45	27.21	20.3%	1.9%	2.9%
	Plaine ø cheptel par exploitation	21.1	28.1	29.3	38.7%	3.3%	4.1%
	Plaine ø cheptel par hectare	0.93	1.06	1.08	15.3%	1.4%	1.2%
	Plaine ø lait commercialisé par vache (t)	5.83	6.84	6.73	15.5%	1.4%	-1.6%
	Plaine ø lait commercialisé par exploitation (t)	123.02	192.40	196.99	60.1%	4.8%	2.4%
	Plaine ø lait commercialisé par hectare (t)	5.44	7.27	7.24	33.1%	2.9%	-0.5%
Montagne	Montagne nombre d'exploitations laitières	13'309	10'531	10'270	-22.8%	-2.6%	-2.5%
	Montagne surface agricole utile (ha)	265'398	246'700	244'602	-7.8%	-0.8%	-0.9%
	Montagne cheptel de vaches (UGB)	209'036	200'730	202'233	-3.3%	-0.3%	0.7%
	Montagne lait commercialisé (t)	990'822	1'094'159	1'083'517	9.4%	0.9%	-1.0%
	Montagne ø surface par exploitation (ha)	19.94	23.43	23.82	19.4%	1.8%	1.7%
	Montagne ø cheptel par exploitation	15.71	19.06	19.69	25.4%	2.3%	3.3%
	Montagne ø cheptel par hectare	0.79	0.81	0.83	5.0%	0.5%	1.6%
	Montagne ø lait commercialisé par vache (t)	4.74	5.45	5.36	13.0%	1.2%	-1.7%
	Montagne ø lait commercialisé par exploitation (t)	74.45	103.90	105.50	41.7%	3.5%	1.5%
	Montagne ø lait commercialisé par hectare (t)	3.73	4.44	4.43	18.7%	1.7%	-0.1%

Source : Secteur Produits animaux et élevage, Office fédéral de l'agriculture (2016)

En 2015, le lait commercialisé est produit à raison de 50 % par les exploitations de petite taille, soit les trois quarts des exploitations (quantité de lait commercialisé < 200 000 kg). Un tiers du lait commercialisé est produit par les exploitations de taille moyenne, soit 20 % des exploitations (quantité de lait commercialisé de 200 000 à 400 000 kg). Un cinquième du lait commercialisé est produit par les exploitations de grande taille, soit 5 % des exploitations (quantité de lait commercialisé > 400 000 kg). En 2006/2007, la part des exploitations dont la production de lait commercialisé dépasse 200 000 kg représentait 10 % des exploitations, alors qu'en 2015, cette part est presque d'un quart (23,3 %).

Figure A5.1 : Répartition des exploitations laitières par taille d'exploitation (en %)



Source : Secteur Produits animaux et élevage, Office fédéral de l'agriculture (2016)

La diminution du nombre d'exploitations laitières se marque depuis 2005/2006 par un recul plus marqué en plaine (31,3 %) qu'en montagne (- 22,8 %). En 2015, la moitié des exploitations laitières se trouve en zone de montagne (47 %). De même, la surface agricole utile a régressé en 10 ans nettement plus en plaine (- 17,3 %) qu'en montagne (- 7,8 %). La surface par exploitation a augmenté en recharge de presque 2 % par an, aussi bien en plaine qu'en montagne depuis 2005/2006.

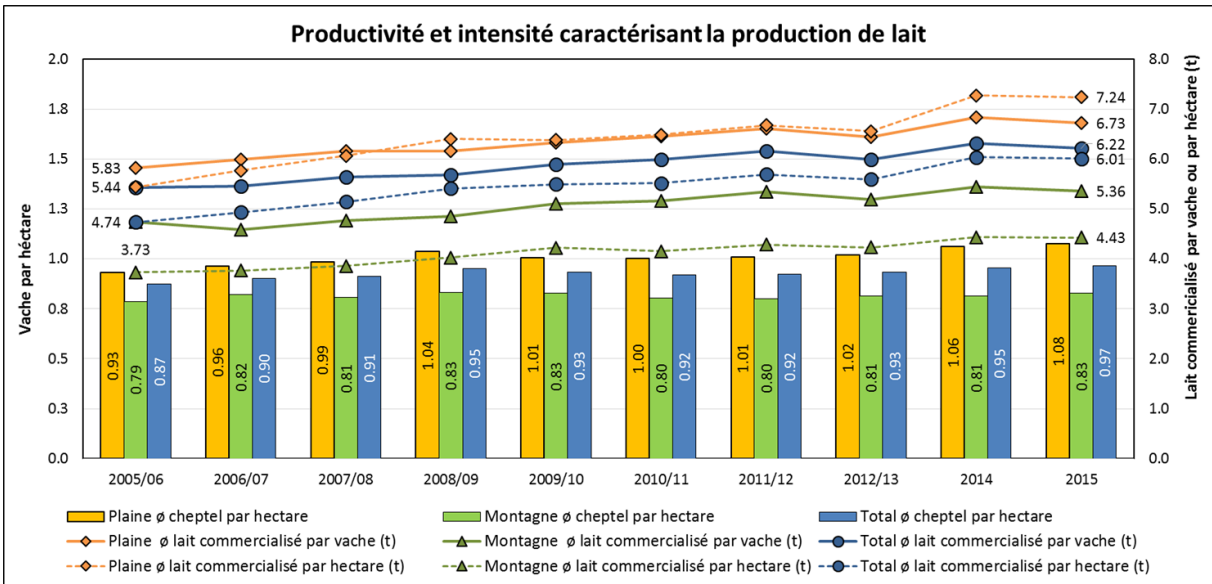
En 2015, l'exploitation laitière type a les caractéristiques suivantes : en moyenne, un cheptel de 24 vaches, une surface de 25 hectares et une production de 154 700 kg de lait (2005/2006 : 19 vaches, 21,4 ha, 101 600 kg de lait) ; en plaine, un cheptel de 29 vaches, une surface de 27,2 ha, et une production de 197 000 kg de lait (2005/2006 : 21 vaches, 22,6 ha, 123 000 kg lait) ; en montagne, un cheptel de 20 vaches, une surface de 23,8 ha et une production de 105'500 kg de lait (2005/2006 : 16 vaches ; 22,6 ha ; 74 500 kg de lait).

A5.1.1 Évolution de la productivité et de l'intensité

Malgré le recul du cheptel, la quantité de lait commercialisé a progressé de 0,30 million de tonnes depuis 2005/2006. Il faut y voir deux motifs essentiels : la croissance de la performance laitière moyenne de 5 420 à 6 220 kg par vache (+ 14,6 % ; + 1,4 % par an), et l'augmentation du nombre de vaches laitières par hectare, qui a passé de 0,87 à 0,97, ce qui correspond à une croissance d'intensité de l'ordre de 11 % (+ 1 % par an). Le rendement moyen rapporté à la surface (performance laitière en kg par hectare) a augmenté en dix ans de 4 740 à 6 010 kg de lait par hectare (+ 27 %). Le rendement laitier par hectare a donc augmenté de 2,4 % par an. En 2015, la quantité moyenne de lait commercialisé par hectare se monte à 7 240 kg en plaine, et 4 430 kg en montagne. La performance laitière des vaches a évolué de la même manière en plaine et en montagne. La quantité de lait commercialisé par vache a passé de 5 830 à 6 730 kg en plaine (+ 15,5 % ; + 1,4 % par an), et de 4 740 à 5 360 kg en montagne (+ 13 % ;

+ 1,2 % par an). Quant au facteur d'intensité (nombre de vaches par hectare), il marque une augmentation plus nette en plaine qu'en montagne (en plaine : de 0,93 à 1,08 vache par ha, + 16,8 %, + 1,3 % par an ; en montagne : de 0,79 à 0,83 vache par ha, + 5 %, + 0,5 % par an).

Figure A5.2 : Productivité et intensité caractérisant la production de lait



Source : graphique selon données du secteur Produits animaux et élevage, OFAG 2016

De 2005/2006 à 2015, la régression de la surface agricole utile (- 1,4 % par an), du nombre d'exploitations laitières (- 3,2 % par an) ainsi que du cheptel (- 0,4 % par an) est contrebalancée par une croissance marquée de la quantité de lait commercialisé, qui passe de 5 420 à 6 220 kg par vache (+ 14,6 % ; + 1,4 % par an), et de 4 420 à 6 000 kg par hectare (respectivement +36,1 % et + 2,6 % par an). En moyenne, une vache donne 2,6 kg de lait de plus par jour qu'en 2005/2006 (sur une lactation de 305 jours). Cette amélioration s'explique par une spécialisation croissante des exploitations, une mécanisation croissante de la production et la modernisation des étables, l'optimisation des processus d'exploitation (alimentation), ainsi que les progrès dans les méthodes d'élevage.

Au cours des années sous revue, on note par exemple un abandon progressif des étables à stabulation entravée au profit des étables à stabulation libre. Ces étables ont un effet positif sur la santé des animaux et sur la gestion du travail. Selon le Rapport agricole 2015, on constate qu'en 2013, 40 % des vaches sont en stabulation libre (SST) et plus de 80 % bénéficient de la stabulation libre sortie (SRPA). Plus de 70 % des exploitations ont participé au programme SRPA, tandis qu'à peine 25 % des exploitations ont adhéré au programme SST. Au niveau de la traite mécanisée, la machine à traire à pot trayeur était le type le plus répandu en 2010 (15 000 unités), suivie par le système de traite à lactoduc (12 000 unités) et les salles de traite permettant un travail plus extensif (10 000 unités). Selon les extrapolations pour 2010, 760 exploitations pratiquent toujours la traite manuelle, contre 180 robots de traite. Selon les connaisseurs de la branche, le nombre de robots de traite a grimpé autour des 500 unités en 2015. Par conséquent, environ 2 % des exploitations laitières utilisent un robot de traite. Après la traite, les robots prennent en charge de plus en plus aussi l'alimentation des vaches et l'évacuation du fumier.

En moyenne, la ration alimentaire des vaches laitières se compose en Suisse de 78 % de fourrage brut (46 % d'herbe, 22 % de foin, 11 % d'herbage ensilé) et de 22 % de concentrés (dont 8 % de maïs fourrager) (statistiques OFS 2013). Cette composition est plus ou moins constante depuis des années. En comparaison internationale, la production suisse de lait comporte une part d'herbage relativement élevée, contre une part de concentrés relativement faible (complément alimentaire produit en interne ou acheté). Dans d'autres pays membres de l'UE, on note des apports en concentrés deux ou trois fois plus élevés (Allemagne, Pays-Bas), voire quatre fois plus élevés (Espagne). Même si le recours aux concentrés est globalement constant dans le secteur laitier suisse, les importations de fourrage ont

augmenté au cours de ces dernières années. En 2015, les importations de concentrés se montent à un million de tonnes, dont environ 14 % ont servi à la production laitière. Les tourteaux de soja représentent un volume de 290 000 tonnes et sont de loin la principale source d'aliments protidiques, dont 41 % sont administrées aux bovins (essentiellement aux vaches laitières) et 59 % aux porcs et à la volaille. Au niveau de l'alimentation, on observe des différences parfois très marquées entre les différents types de production. Ainsi, les exploitations spécialisées dans le lait commercialisé ont augmenté l'apport de concentrés de 700 kg à 1 100 kg par UGB et par an entre 2004 et 2014 en zone de plaine. Durant la même période, les exploitations bioqualifiées ont réduit le recours aux concentrés.³⁷

Les facteurs évoqués ci-dessus, à savoir la mécanisation croissante, la modernisation des étables, les progrès de l'élevage et le recours accru aux concentrés, mènent à la conclusion que la production de lait suisse absorbe davantage d'investissements, ce qui a un effet boomerang sur la situation économique des exploitations laitières en Suisse.

A5.1.2 Géopotential de l'herbage suisse pour l'alimentation du bétail

La Suisse bénéficie d'une situation climatique et topographique qui fait de l'herbage la forme la plus répandue d'exploitation des terres agricoles dans notre pays. En effet, plus de 70 % de la surface agricole utile (sans alpages) sont des herbages, dont 82 % sont des prairies ou des pâturages permanents. Le reste est constitué de prairies artificielles s'inscrivant dans la rotation culturale (OFS 2013). La Suisse compte par conséquent près d'un million d'hectares en surfaces herbagères. Si ces surfaces doivent servir à l'alimentation humaine, il faut les utiliser pour la production de lait et de viande via l'élevage de ruminants. Les surfaces herbagères et la génétique animale actuellement appliquée permettent de produire selon les estimations entre 60 et 70 % des produits d'origine animale. La différence par rapport à la production effective est obtenue via l'apport d'aliments issus de la culture. Env. 40 à 50 % de ces aliments sont de production indigène, tandis que 50 à 60 % sont importés (selon les évaluations s'appuyant sur les bilans fourragers de l'USP).

A5.2 Évolution de la production laitière

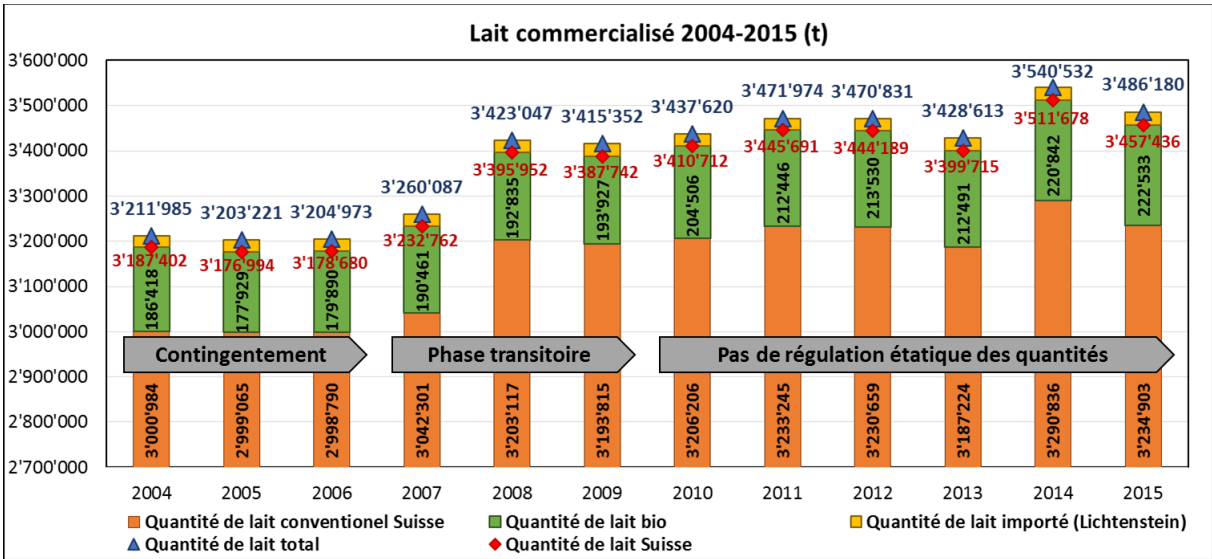
Entre 2004 et 2015, le volume de lait commercialisé annuellement est passé de 3,21 à 3,49 millions de t (y compris le Liechtenstein et les zones franches autour de Genève), ce qui correspond, en chiffres absolus, à une croissance de 280 000 t ou, en termes de valeurs, de 8,5 %, soit + 0,85 % par an. En 2014, année record, 3,54 millions de t de lait ont été commercialisés.

L'évolution de la quantité de lait commercialisé au cours de ces douze dernières années s'articule en trois phases :

- Durant la première, jusqu'en 2006, le contingentement laitier étatique fixe la quantité de lait à près de 3,2 millions de t.
- Pendant la phase de transition, entre 2007 et 2009, le système de quotas est assoupli pour permettre aux paysans et à la branche laitière de se préparer à la libéralisation du marché et donc au nouveau système. Une forte augmentation de l'offre de lait caractérise déjà cette phase.
- Le système de contingentement laitier est démantelé le 1^{er} mai 2009. Depuis sa suppression, 266 000 t de plus de lait sont produits et commercialisés par an en moyenne (Ø 2010-2015 : 3,473 millions de t de lait par an ; Ø 2004-2006 : 3,207 millions de t par an). La fin des quotas laitiers a donc permis une augmentation des quantités de lait de 266 000 t, ce qui équivaut à une hausse de 8,2 %.

³⁷ Ces chiffres se fondent sur la comptabilisation des concentrés pour le type d'exploitation 21 « exploitations spécialisées dans le lait commercialisé » en plaine, découlant de l'évaluation centrale de 2004 à 2014. Les coûts pour les concentrés sont ensuite compensés par le prix des fourrages pour bovins, ces données ayant été collectées par l'OFS dans le cadre de sa veille sur le marché. Cette extrapolation permet d'approximer sommairement les concentrés effectivement utilisés.

Figure A5.3 : Évolution de la quantité de lait commercialisé entre 2004 et 2015 en tonnes



Source : TSM, OFAG, secteur Observation du marché

A5.2.1 Développement de l'offre dans certains segments de production du lait

La production globale de près de 3,5 millions de t de lait commercialisé suit deux grands canaux : le canal industriel et la filière fromagère. Environ 1,9 % (69 000 t) du lait commercialisé est en outre vendu en vente directe et sur les alpages de fabrication. Pour l'essentiel, c'est l'alimentation des vaches (affouragement sans ensilage ou alimentation à base d'ensilage) qui détermine dans lequel des deux principaux canaux de transformation le lait est écoulé. Parallèlement, le système de production (p. ex. Bio) exerce aussi une influence déterminante sur la création de valeur générée par la matière première lait. Un examen détaillé des divers segments et de leur évolution relative pour la période 2004-2015 est présenté dans le tableau A5.2 et l'illustration XY ci-après.

Tableau A5.2 : Évolution des quantités de lait dans certains segments entre 2004 et 2015 en tonnes

	2004 en millions. t	Part 2004	2015 en millions. t	Part 2015	Indice 2015/2004
Total lait CH	3.187	100 %	3.457	100.0 %	+ 8.5 %
Lait de centrale	2 031	63.7 %	2 339	67.7 %	+ 15.2 %
Lait produit sans ensilage (y c. bio)	1 156	36.2 %	1 118	32.3 %	- 3.3 %
Lait conventionnel	3 001	94.2 %	3 234	93.5 %	+ 7.8 %
Lait biologique	186	5.8 %	223	6.5 %	+ 19.4 %
Lait Emmentaler	412	12.9 %	229	6.6 %	- 44.5 %
Lait Gruyère	295	9.3 %	322	9.3 %	+ 5.7 %
Lait Appenzeller	89	2.8 %	0.090	2.6 %	+ 0.8 %

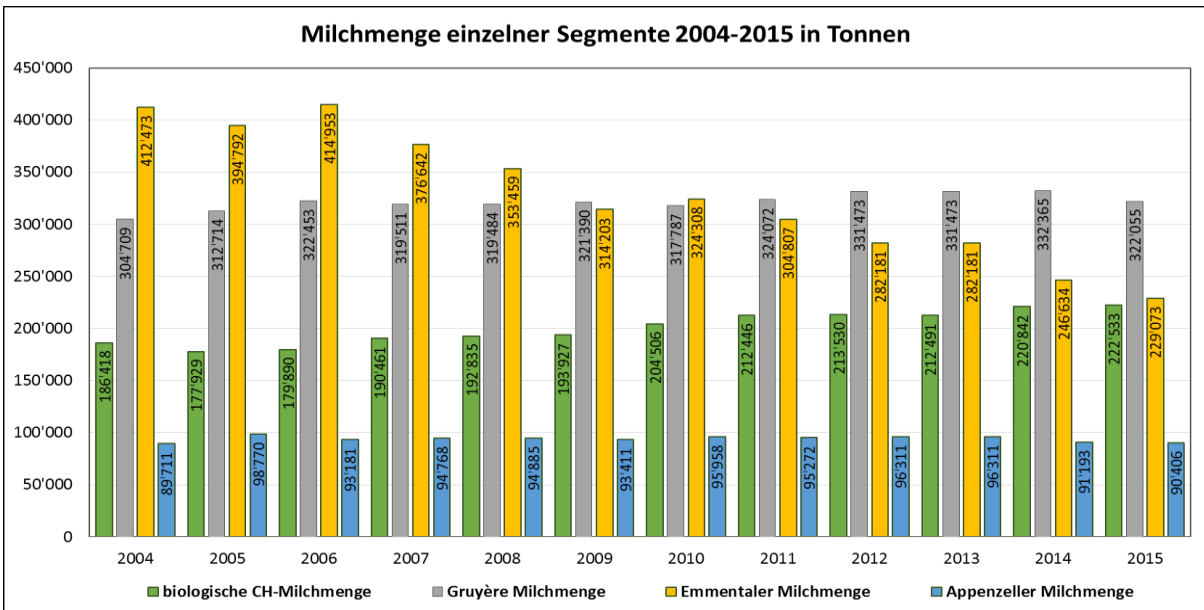
Source : TSM 2016

Examen détaillé :

- Canal industriel : lait d'ensilage utilisé pour le lait de consommation, la crème, les yaourts, le beurre, la poudre de lait et les produits fromagers qui autorisent l'ensilage (fromage frais, à pâte molle et à pâte mi-dure)
- Fromageries : lait issu de vaches nourries sans aliments ensilés presque entièrement transformé en fromage (les 12 variétés de fromage avec AOP, production de fromage dans les fromageries artisanales)

- 68 % du lait cru commercialisé (2,4 millions de t) est du lait de centrale. Comparativement à 2004, les quantités ont augmenté de près de 300 000 t (+ 15 %).
- 32 % du lait cru commercialisé (1,1 million de t) est issu d'une production sans ensilage. En 2004, la proportion était encore de 36 %. En chiffres absolus, le volume de lait issu de ce type de production a régressé de 3,3 %.
- Au total, 42 % des quantités de lait commercialisé (1,5 million de t) sont transformées en fromage. A côté des 1,1 million de t de lait de non-ensilage, 0,4 million de t de lait d'ensilage est également transformé en fromage.
- La part du lait bio s'élève à 6,5 % (223 000 t) en 2015. 86 % de ce lait est effectivement transformé en produits biologiques (sur les 14 % restants, une grande partie est commercialisée au travers des produits d'alpage, pour lesquels on ne fait souvent pas de différence entre bio et conventionnel, le reste est écoulé dans le canal conventionnel). Avec une progression avoisinant les 20 %, ce sont la production et les ventes de lait bio qui ont le plus progressé depuis 2004.
- En revanche, les besoins en lait pour la production de fromage d'Emmental ont chuté de moitié pratiquement. En 2014, 13 % de la totalité des quantités de lait commercialisé en Suisse ont encore été transformées en Emmental ; aujourd'hui, la proportion s'est réduite de moitié (6,6 %).
- Les besoins en lait pour la production de Gruyère se sont accrus de 5,7 % pour atteindre, en 2015, près de 0,322 million de t. Depuis 2011, on transforme davantage de lait en Gruyère qu'en Emmental ; le Gruyère est donc, quantitativement, la variété de fromage la plus importante de Suisse. L'objectif de l'Interprofession Gruyère AOP est d'aligner plus étroitement l'offre sur la demande afin de maintenir le niveau de prix par le biais d'un positionnement premium de la marque Gruyère AOP.
- Les besoins en lait pour la fabrication d'Appenzell sont relativement stables.

Figure A5.4 : Quantités de lait dans certains segments entre 2004 et 2015 en tonnes



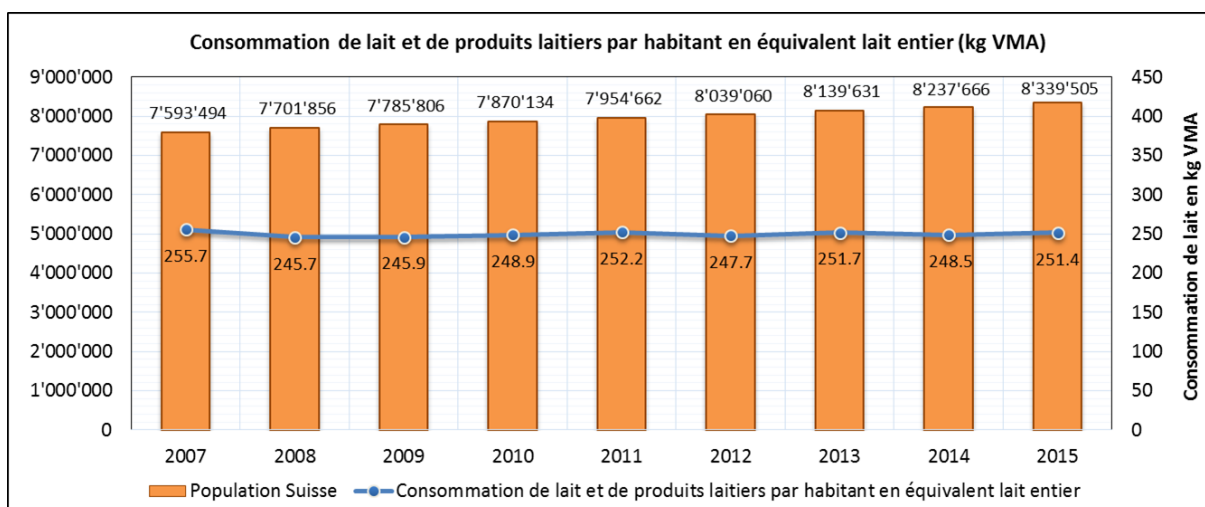
Source : TSM 2016

A5.3 Évolution de la demande

Au cours de la période entre 2004 et 2015, la population résidant en Suisse de manière permanente s'est accrue, passant de 7,415 à 8,34 millions d'habitants, ce qui équivaut à une progression de 12,5 % (soit 1,07 % par an). Durant cette même période, les quantités de lait commercialisées affichent une hausse de 8,5 %, soit 0,85 % par an (3,2 vs 3,5 millions de t). La croissance démographique est par conséquent 0,2 % supérieure environ à celle des quantités de lait commercialisées. La consommation de lait en Suisse, exprimée en équivalents lait entier (ELE) par habitant, a régressé, entre 2007 et 2015, de 255,7 à 251,5 kg ELE et par conséquent de 4,3 kg ELE par habitant, ce qui correspond à un recul

de 1,7 %. Depuis 2010, la consommation de lait en Suisse est demeurée assez stable et s'élève, en moyenne, à 250 kg ELE par habitant.

Figure A5.5 : Consommation de lait et de produits laitiers par habitant en équivalent lait entier



Source : OFAG sur la base de données de l'OFS, TSM & Agristat 2016

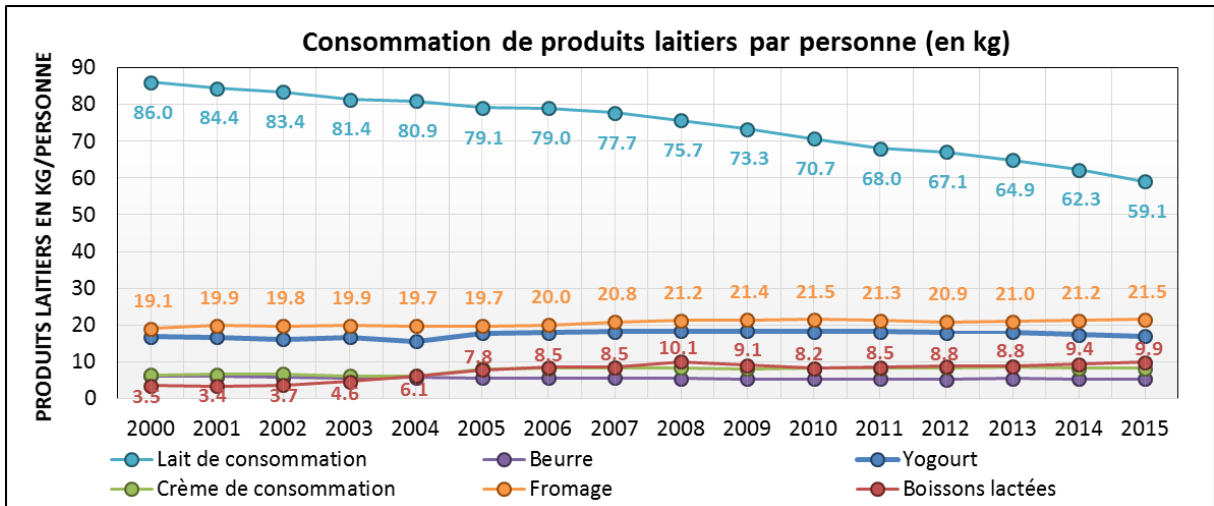
Examen détaillé de la consommation de produits laitiers par habitant

L'analyse de la consommation par habitant dans les divers segments de produits laitiers durant la période entre 2000 et 2015, exprimée en kg de quantités effectivement consommées, révèle des évolutions intéressantes :³⁸

- Au cours des 15 dernières années, la demande par habitant en lait de consommation a reculé de près de 27 kg (- 31,3 %), soit une baisse annuelle de 1,8 kg (- 2,3 % par an).
- La consommation de fromage par habitant passe de 19,1 à 21,5 kg, ce qui équivaut à une hausse absolue de 2,4 kg et par conséquent à une croissance de 12,6 % ou de 160 g par an (+ 0,74 % par an).
- La demande en fromage frais (+ 22,5 %), en fromage à pâte mi-dure (+ 16,4 %) et en fromage à pâte molle (5,3 %) a progressé. A contrario, la consommation de fromage à pâte dure et extra-dure (+ 2,4 %) est en stagnation. La consommation par habitant de fromage fondu et de fondues prêtes à l'emploi est en baisse (- 18,8 %).

Figure A5.6 : Consommation absolue de produits laitiers par habitant en kg de 2000 à 2015

³⁸ En kg par habitant. Population moyenne présente de Suisse = population moyenne résidente et surplus de touristes et de résidents de courte durée (notamment des requérants d'asile), 2015 : 8 410 000 personnes (source : TSM, 2016).



Source : TSM 2016

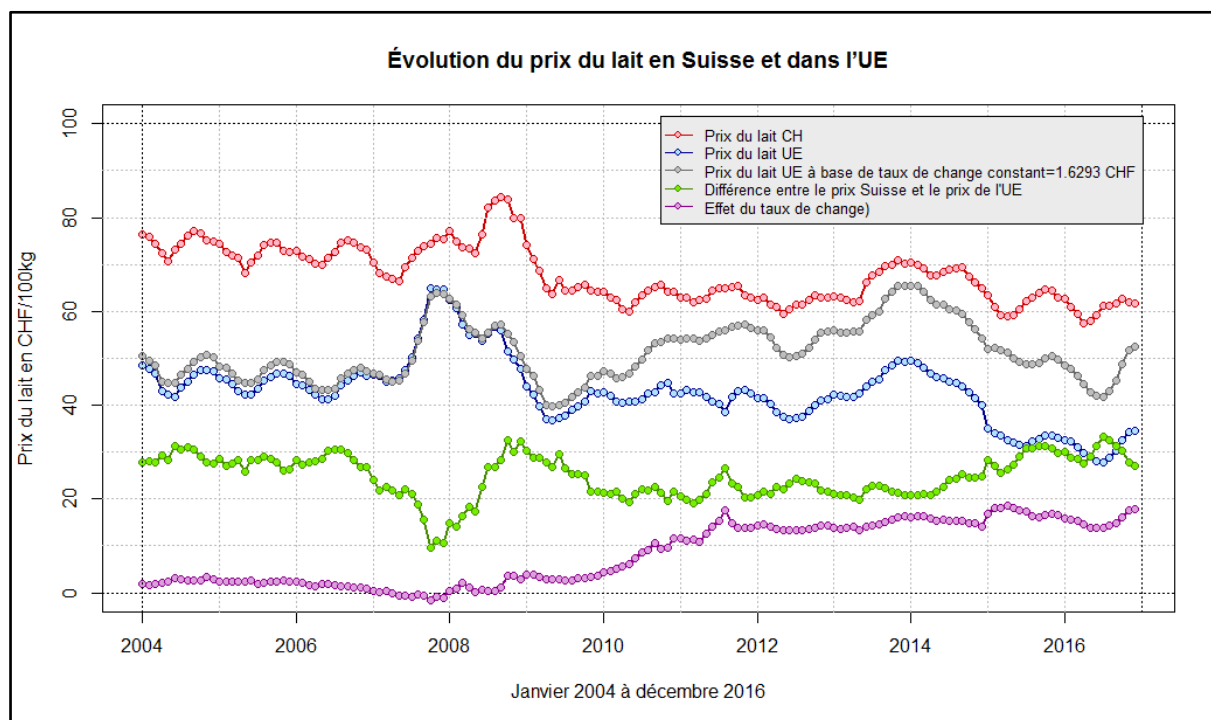
- La consommation par habitant de beurre a régressé, passant de 6,1 à 5,3 kg par an (- 13 %).
- Depuis 2000, la consommation par habitant des yaourts est demeurée pratiquement inchangée à 17 kg par an.
- La demande en crème de consommation par habitant est passée de 6,5 à 8,2 kg par an (+ 26 %). Cette croissance doit toutefois être évaluée avec prudence, car elle est imputable à une nouvelle méthode de calcul appliquée depuis 2005.
- La consommation par habitant de boissons à base de lait (p. ex. Caffé Latte) affiche, depuis 2000, une bonne croissance, passant de 3,5 à 9,9 kg (+ 183 %), qui signifie une hausse de 430 g par an (+ 6,7 % par an). Depuis 2008, année record, la demande par habitant stagne à 10 kg environ.

A5.4 Évolution du prix suisse du lait

Durant la période entre 2004 et 2016, on observe une tendance descendante du prix suisse du lait à la production. Ce dernier subit en outre des fluctuations toutes aussi fortes que les prix du lait sur les marchés internationaux. Après les hausses de prix de 2008 et 2013 ont suivi des phases de prix historiquement bas durant les années 2012 et 2015, bien que la baisse de 2015 perdure jusqu'à aujourd'hui. Les prix CH présentent un fort parallélisme avec les prix de l'UE. L'écart de prix du lait entre la CH et celui de l'UE se situe entre 20 et 30 CHF / 100 kg de lait. Les différentes phases de prix du lait depuis 2004 ressortent clairement du graphique XY ci-après :

- **2004-2006** : Le prix du lait CH s'établit à 73.3 CHF / 100 kg en moyenne. L'écart entre le prix CH et UE se monte à quelque 28.5 CHF / 100 kg.

Figure A5.7 : Évolution du prix du lait en Suisse et dans l'UE entre 2004 et 2015



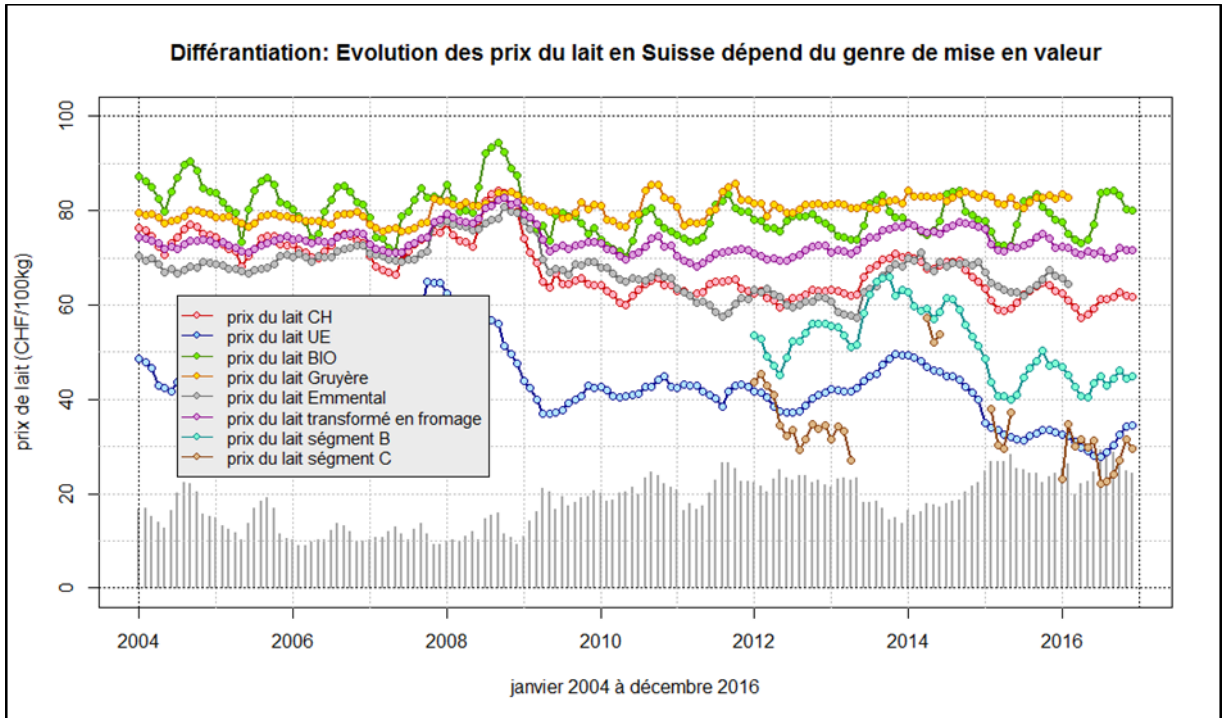
Source : OFAG, secteur Analyses du marché OFAG

- **2007-2008** : En raison de la crise alimentaire et des matières premières mondiale, le prix du lait suisse fait, avec un temps de retard par rapport au prix de l'UE, un bond atteignant un prix de plus de 84 CHF / 100 kg de lait.
- **2009-2012** : La hausse des prix entraîne une suroffre de lait, ajoutée à la crise financière mondiale et aux excédents de beurre, qui conduit à une sérieuse dépression des prix qui chutent à 63.8 CHF / 100 kg en moyenne. Cela équivaut à un recul de 9.50 CHF / 100 kg par rapport au prix moyen de 2004 – 2006 (- 13 %). La différence de prix par rapport au prix UE se monte, durant cette phase, à 23 CHF / 100 kg en moyenne. En Suisse, le contingentement laitier a été supprimé le 1^{er} mai 2009.
- **2013-2014** : En raison de la hausse mondiale de la demande, les prix du marché mondial augmentent nettement. En conséquence de quoi, le prix CH du lait s'établit aussi à près de 70 CHF / 100 kg.
- **2015 à aujourd'hui** : Tant en 2015 qu'en 2016, un niveau historiquement bas des prix est observé en Suisse durant les mois de printemps. Cette évolution s'explique par les quantités de lait considérablement accrues à l'échelon mondial. La fin du régime des quotas laitiers de l'UE qui a eu lieu fin mars 2015 a pour corollaire, déjà en 2014, des quantités supplémentaires significatives. En parallèle, la demande de la Russie (sanctions), ainsi que celle de la Chine et du Brésil (net ralentissement de la croissance économique) accusent une baisse.

A5.4.1 Écarts de prix croissants : exploitation du potentiel de différenciation

La situation actuelle dans le domaine du lait de centrale PER constitue un défi. Un examen détaillé de l'évolution des prix sur le marché suisse du lait révèle toutefois des développements aussi absolument positifs. Depuis 2009, on parvient visiblement à différencier le lait et à le positionner en conséquence sur le marché. La courbe des prix du lait pour le Gruyère, le lait bio ou le lait de fromagerie artisanale notamment s'est stabilisée depuis 2012 autour des 70 francs / 100 kg. L'écart entre le prix du lait minimum et maximum, dans le cadre duquel les prix des segments B et C n'ont pas été pris en considération, s'est creusé depuis 2009 et s'élève, depuis début 2015, à 23.73 francs / 100 kg en moyenne. En tenant compte du prix du lait B, la différence depuis 2015 est même de 37.47 francs / 100 kg en moyenne. Une orientation conséquente sur les besoins des consommateurs et donc sur les signaux du marché sont les facteurs à l'origine de cette nette différence de prix. Les produits biologiques sont à la mode. De plus, la demande en spécialités fromagères (régionales) a nettement augmenté ces dernières années.

Figure A5.8 : Différenciation : divers prix du lait en Suisse



Source : TSM 2016

Le fromage d'Emmental et le domaine du lait de centrale subissent, globalement, l'effet contraire. Il est d'une part beaucoup moins aisé de se différencier dans le domaine du lait de centrale et les innovations de produits ont presque exclusivement lieu au niveau des transformateurs (p. ex. Caffe Latte). Les entreprises de transformation parviennent, quant à elles, à générer de la valeur ajoutée et à transformer rentablement le lait de centrale.

En dehors du lait bio, le potentiel de créativité pour le lait de centrale au niveau de la production agricole demeure limité. Le lait des prés muni du sceau de la région permet de générer des valeurs ajoutées supplémentaires dont le paysan peut aussi profiter un peu. Très appréciés avant tout pour le fromage, les labels « montagne » et « alpage » créent une valeur ajoutée dont bénéficient les partenaires de tous les échelons. Les produits au lait de centrale arborant ces dénominations, quant à eux, génèrent à peine un prix plus élevé, bien que les produits puissent être vendus au consommateur à des prix nettement plus élevés.

Sans entrer dans le fond, une meilleure répartition des marges bénéficiaires le long de la chaîne de valeur jusqu'au paysan semble possible. Par ex., 1000 ml de Caffe Latte coûtent au prix final entre 7.90 et 9.70 francs. Le produit est composé à environ 95 % de lait. Si le paysan reçoit 60 à 65 centimes par kg, les transformateurs et marchands obtiennent au moins 7.25 francs pour la production, la recherche, le développement, la distribution et le marketing. La valeur ajoutée n'est pas toujours autant marquée que pour les boissons mélangées à base de lait. La part relative du producteur dans le lait de consommation, qui est vendu à 1.40 francs / l, est p. ex. nettement supérieure.

A5.5 Situation économique de la production laitière en Suisse

Pour éclairer la situation de l'économie laitière suisse, les domaines prestation brute, coûts réels, rendement et investissements au niveau de l'exploitation sont présentés ci-après de manière approfondie. Les données du dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope durant les années 2004 à 2014 pour le type d'exploitation produisant du lait commercialisé en PLAINE, MONTAGNE et BIOLOGIQUE DE MONTAGNE sont utilisées à cet effet. Il est délibérément renoncé au calcul et à la comparaison des taux de salaire à l'heure.

A5.5.1 Prestation brute

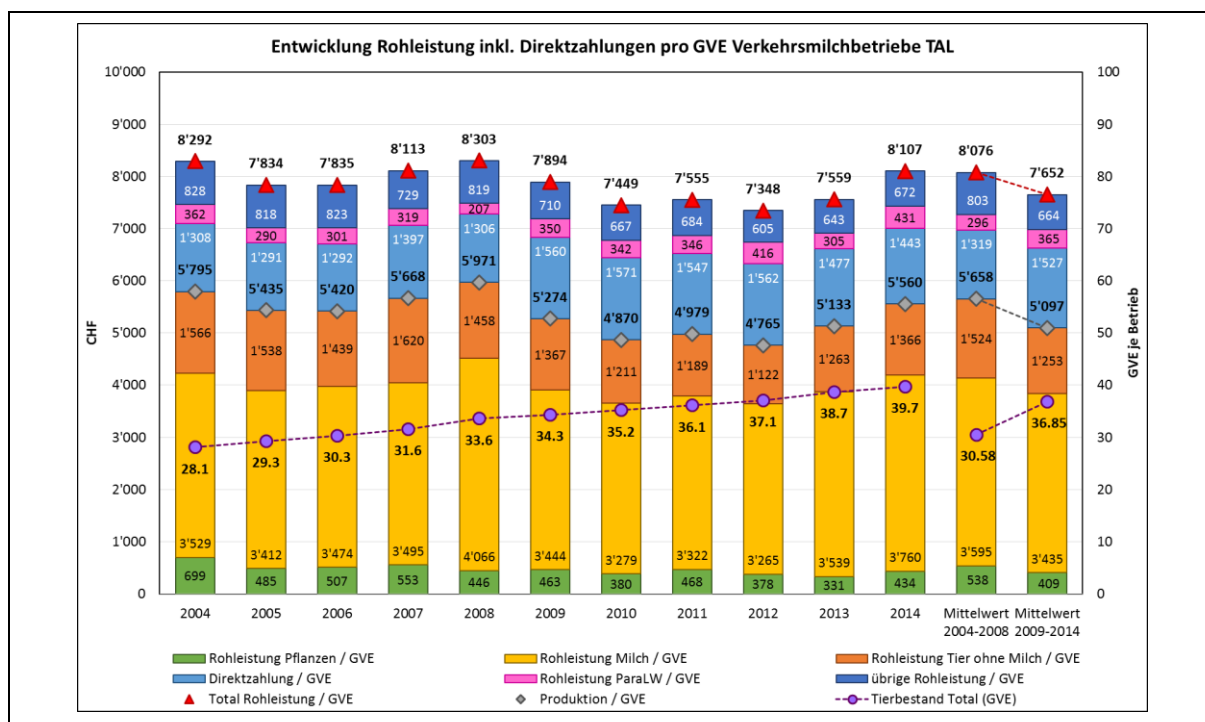
En chiffres absolus, la prestation brute moyenne par exploitation avec production de lait commercialisé dessine une courbe ascendante entre 2004 et 2014. Les exploitations dans la région de plaine ont connu un accroissement de près de 90'000 francs, les exploitations dans la région de montagne d'environ 41 500 francs et les exploitations biologiques de montagne de 44'700 francs. Afin d'évaluer l'évolution avec fiabilité, il est procédé ci-après à une comparaison entre les valeurs moyennes des deux périodes 2004-2008 et 2009-2014. La période 2004-2008 couvre des observations avant, la période 2009-2014 après la suppression du contingentement laitier. Il ressort de cette comparaison que la prestation brute absolue pour les exploitations de PLAINE produisant du lait commercialisé a augmenté de 35'000 francs (+ 14,2 %), pour les exploitations de MONTAGNE de 18'500 francs (+ 10,2 %) et pour celles BIOLOGIQUES DE MONTAGNE de 18 200 (+ 9,8 %). Comment expliquer cette croissance :

- **Exploitations commercialisant du lait PLAINE** : augmentation des paiements directs de 16'000 francs (+ 40 % si l'on compare les deux périodes d'observation) plus 16'500 francs de prestations brutes supplémentaires de la production de lait (+ 15 %)
- **Exploitations commercialisant du lait MONTAGNE** : augmentation des paiements directs de 14 500 francs (+ 24 %) plus 4'600 francs de prestations brutes supplémentaires de la production de lait (+ 8 %)
- **Exploitations commercialisant du lait BIOLOGIQUE MONTAGNE** : augmentation des paiements directs de 13 800 francs (+ 21 %) plus 6'700 francs de prestations brutes supplémentaires de la production de lait (+ 12 %)

Il est peu aisé de comparer ces chiffres entre les divers types d'exploitations car, par exemple, les exploitations produisant du lait commercialisé en PLAINE affichent une croissance nettement supérieure (surface et nombre d'UGB) par rapport aux deux autres types d'exploitation de montagne. C'est pourquoi on considère ci-après l'évolution par UGB.

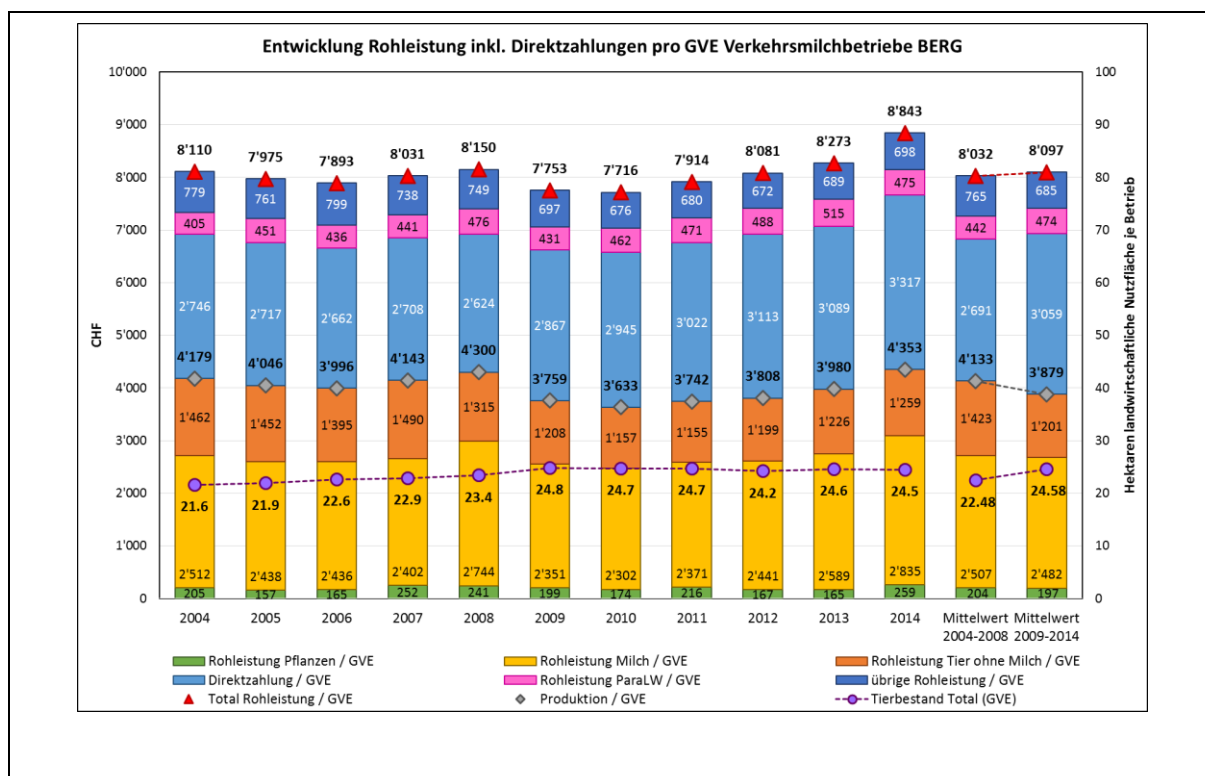
Exploitations produisant du lait commercialisé en PLAINE : évolution de la prestation brute par UGB

- Entre 2004-2014, le nombre d'UGB est passé de 28,1 à 39,7 (+ 41,3 %) dans les exploitations de plaine. Ces dernières ont généré 7 845 francs par UGB en moyenne. Entre 2004-2008 ont été réalisés 8 076 francs / UGB, et entre 2009-2014 uniquement 7 652 francs / UGB.
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que la prestation brute a baissé de 424 francs par UGB (- 5,2 %).
- Comparativement à la période 2004-2008, les paiements directs entre 2009-2014 ont augmenté de 208 francs par UGB (+ 15,8 %). La part des paiements directs aux prestations brutes a progressé de 16,3 % à 20 %. La prestation brute de la production agricole a reculé de 561 francs par UGB (- 9,9 %).
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que la prestation brute du lait a régressé de 161 francs par UGB (- 4,5 %), la prestation brute de la production animale sans le lait a reculé de 271 francs par UGB (- 17,8 %).



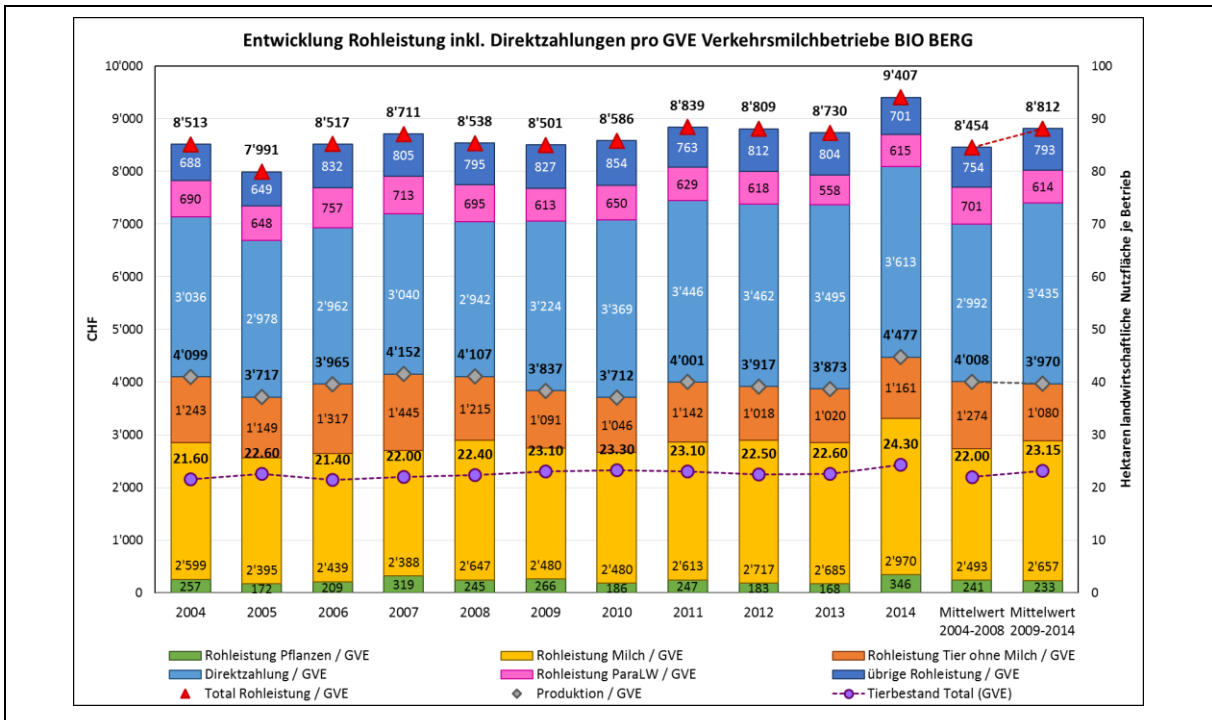
Exploitations produisant du lait commercialisé en MONTAGNE : évolution de la prestation brute par UGB

- Entre 2004-2014, le nombre d'UGB dans les exploitations de montagne est passé de 21,6 à 24,5 (+ 13,4 %). Ces dernières ont généré 8'067 francs par UGB en moyenne. Entre 2004-2008 ont été réalisés 8 032 francs / UGB, entre 2009-2014 légèrement plus avec 8 097 francs / UGB.
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que la prestation brute a légèrement augmenté de 65 francs par UGB (+ 0,8 %).
- Comparativement à la période 2004-2008, les paiements directs entre 2009-2014 ont augmenté de 367 francs par UGB (+ 13,6 %). La part des paiements directs aux prestations brutes a progressé de 33,5 à 37,8 %. La prestation brute de la production agricole a reculé de 254 francs par UGB (- 6,1 %).
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que la prestation brute du lait a baissé de 25 francs par UGB (- 1 %), la prestation brute de la production animale sans le lait a reculé de 222 francs / UGB (- 15,6 %).



Exploitations produisant du lait commercialisé BIOLOGIQUE DE MONTAGNE : évolution de la prestation brute par UGB

- Entre 2004-2014, le nombre d'UGB dans les exploitations biologiques de montagne est passé de 21,6 à 24,3 (+ 12,5 %). Ces dernières ont généré 8 650 francs par UGB en moyenne. Entre 2004-2008 ont été réalisés 8 454 francs par UGB, entre 2009-2014 nettement plus avec 8'812 francs par UGB.
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que la prestation brute a progressé de 358 francs / UGB (+ 4,2 %).
- Comparativement à la période 2004—2008, les paiements directs entre 2009—2014 ont augmenté de 443 francs par UGB (+ 14,8 %), la prestation brute de la production agricole a légèrement baissé de 38 francs par UGB (- 1 %).
- La prestation brute du lait a pu être rehaussée de 164 francs par UGB (+ 6,6 %), alors que la prestation brute de la production animale sans le lait a reculé de 194 francs par UGB (- 15,3 %).



Comparaison entre les trois types d'exploitations :

Il ressort de l'examen par UGB que la prestation brute dans les exploitations produisant du lait commercialisé biologique de montagne est passée de 8 454 à 8 812 francs / UGB, ce qui équivaut à une croissance de 4,2 %. L'évolution des exploitations produisant du lait commercialisé en PLAINE est critique, puisqu'entre 2009 et 2014, la prestation brute par UGB a regressé de 424 francs par UGB en s'établissant à 7'652 francs, soit une diminution de 5,2 % par rapport à la période 2004—2008. Cette situation est due au fait que la prestation brute de la production agricole est en baisse de presque 10 %. Le recul de la prestation brute de la production laitière était de 161 francs par UGB (- 4,5 %) pour les exploitations de plaine, de 25 francs par UGB dans les exploitations de montagne. Les exploitations produisant du lait commercialisé biologique de montagne, quant à elles, sont parvenues à augmenter la prestation brute de la production laitière de 164 francs par UGB, respectivement de 6,6 %. Durant la période 2009-2014, ce sont d'ailleurs elles qui affichent la meilleure performance avec une prestation brute de 8 812 francs / UGB en moyenne. L'écart entre les exploitations biologiques de montagne et celles de plaine est de 1 160 francs par UGB, celui entre les exploitations biologiques de montagne et celles de montagne d'environ 700 francs par UGB. La comparaison entre les deux périodes d'observation met en évidence la progression de la part des paiements directs à la prestation brute pour les trois types d'exploitation. Pour les exploitations de PLAINE, la part est passée de 16,3 à 20 %, soit + 3,7 %, pour les exploitations de MONTAGNE, de 33,5 % à 37,8 %, soit + 4,3 %, et pour les exploitations biologiques de montagne, 35,4 % à 39 %, soit + 3,6 %. La croissance proportionnelle était donc la plus faible dans les exploitations biologiques de montagne, alors qu'en chiffres absolus, les paiements directs par UGB ont augmenté de 443 francs, ce qui est nettement plus élevé que les exploitations de plaine dont la hausse correspond à 208 francs par UGB ou les exploitations de montagne à 367 francs par UGB.

Grâce à la caractéristique de différenciation « BIO », les exploitations biologiques de montagne obtiennent un prix du produit supérieur par rapport aux exploitations PER, d'où le fait que la prestation brute a augmenté de 164 francs par UGB. En revanche, les prix du lait traditionnel de centrale ont baissé. En dépit d'une forte performance laitière par UGB, cela a entraîné un recul de la prestation brute de la production laitière de 161 francs / UGB.

A5.5.2 Coûts réels

L'observation des coûts réels structurels des exploitations produisant du lait commercialisé en chiffres absolus montre que ces derniers ont nettement augmenté entre 2004 et 2014, tant dans les exploitations de plaine que dans celles de montagne. Ce n'est que dans les exploitations de lait commercialisé BIO de montagne que les coûts ont légèrement augmenté. Les coûts de production du lait suisse sont composés pour environ un tiers de coûts directs, dont les coûts d'affouragement et notamment des aliments concentrés représentent la part la plus importante. Les deux autres tiers des

coûts réels sont causés par des coûts structurels. Le salaire du chef d'exploitation et les intérêts du capital propre ne sont pas pris en compte dans les coûts réels.

- **Total des coûts réels structurels** : au total, les coûts réels des exploitations de plaine ont augmenté en passant de 160 000 à 241 000 francs (+ 81 000 francs), ce qui correspond à une augmentation de 51 %, soit de 3,5 % par an. L'augmentation est de 31 000 francs pour les exploitations de montagne PER et de 6000 francs pour les exploitations bio de montagne pendant la même période, ce qui correspond à un changement relatif respectif de 25,2 % (+ 2,2 % par an) et de 4,4 %. Dans les exploitations de plaine et de montagne PER, cette augmentation est due pour l'essentiel aux postes « coûts matériels détention d'animaux » et « coûts structurels 1 ».
- **Coûts matériels détention d'animaux** : entre 2003 et 2014, ces coûts ont augmenté d'environ 31 000 francs, soit de 67,2 % ou 4,4 % par an dans les exploitations de plaine et d'environ 12 000 francs, soit de 39,2 % ou 2,8 % par an dans les exploitations de montagne PER. Cette augmentation est causée essentiellement par les coûts des aliments pour animaux, qui ont augmenté de 22 000 francs en région de plaine et de 8000 francs en région de montagne. Le recul des coûts matériels dans les exploitations bio de montagne est due au fait que les coûts du fourrage ont été abaissés de 6600 francs (- 70 %).

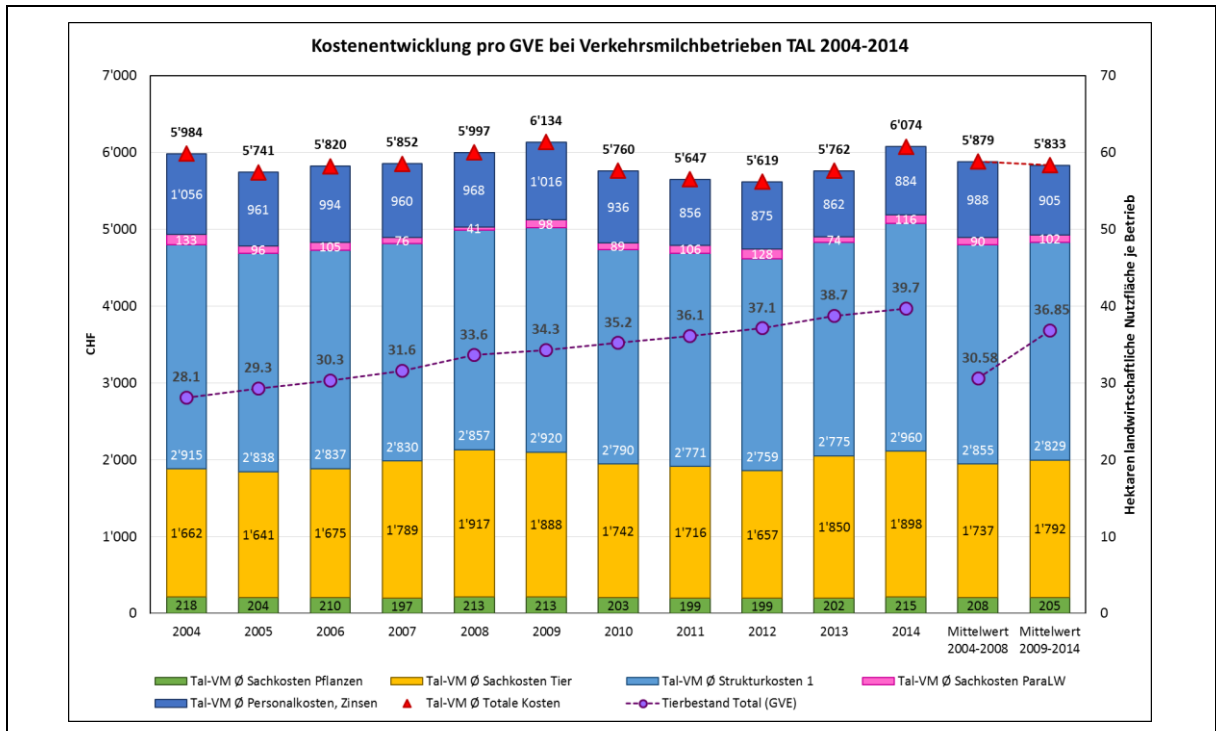
Coûts structurels 1 : ces coûts regroupent les coûts des machines, des bâtiments et les coûts d'exploitation généraux (y compris les amortissements). Entre 2003 et 2014, ces coûts ont augmenté d'environ 43 000 francs (+ 57 %) pour les exploitations de plaine, d'environ 20 000 francs (+ 28 %) pour les exploitations de montagne PER et de 7600 francs (+ 10,2 %) pour les exploitations bio de montagne. Les coûts des machines ont cru de 18 000 francs pour les exploitations de plaine, de 9000 francs pour les exploitations de montagne conventionnelles et de 7000 francs pour les exploitations bio de montagne. Quant aux coûts des bâtiments, ils ont augmenté de 19 000 francs pour les exploitations de plaine, de 6000 francs pour les exploitations de montagne et de seulement 1000 francs pour les exploitations bio de montagne.

- En 2004, les « coûts matériels production animale » additionnés aux « coûts de structure 1 » ont représenté environ 75 % des coûts réels dans les exploitations de plaine produisant du lait commercialisé. En 2014, cette part s'élevait à 80 % de la totalité des coûts réels. Pour les exploitations de montagne, biologiques de montagne incl., la part des « coûts matériels production animale » et les « coûts de structure 1 » sont restés stables, avoisinant les 83 %.

À nouveau, il est peu aisé de comparer les diverses valeurs absolues entre les divers types d'exploitation. C'est pourquoi on considère ci-après l'évolution par UGB.

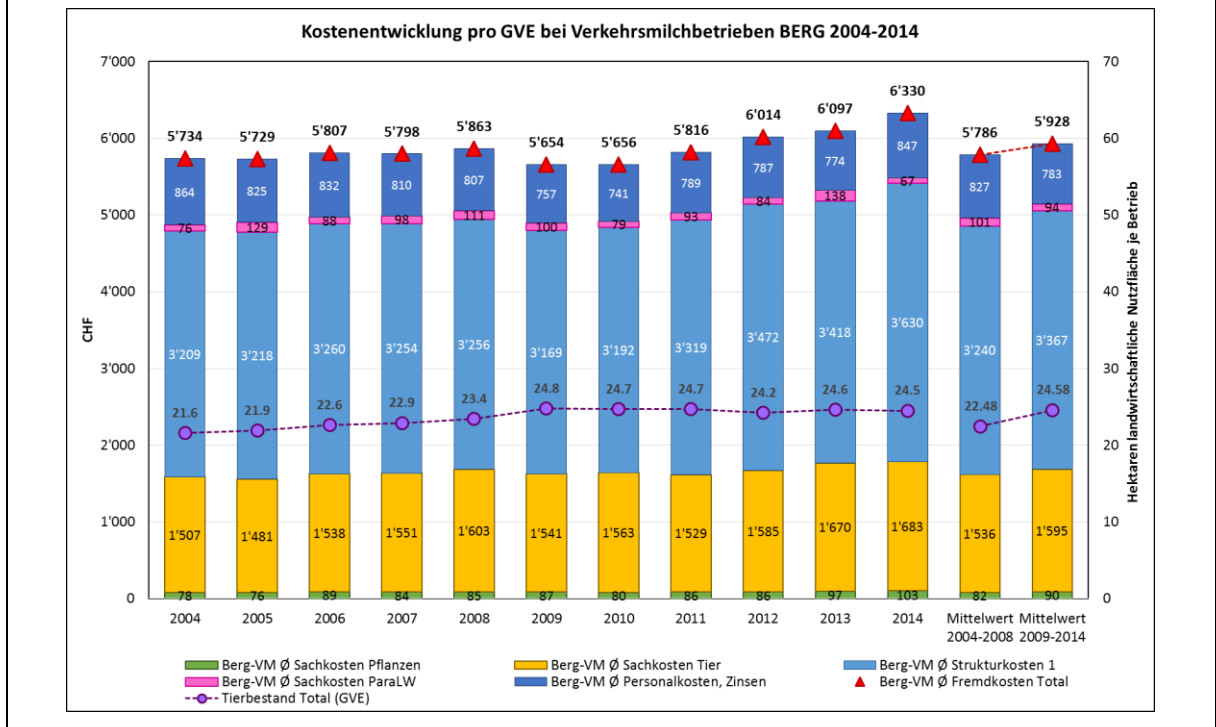
PLAINE : Evolution des coûts réels par UGB

- Entre 2004-2014, les coûts réels par UGB se montaient à 5 854 francs en moyenne. Globalement, on constate une légère tendance à la baisse.
- Par rapport à 2004-2008, les coûts réels ont régressé durant la période 2009-2014, en passant de 5 879 à 5 833 francs par UGB, ce qui correspond à une diminution de 46 francs/UGB (- 0,8 %).
- La comparaison entre les périodes 2004—2008 et 2009—2014 permet aussi d'observer :
 - Coûts matériels production animale : hausse de 55 francs/ UGB (+ 3,2 %),
 - Coûts de structure 1 : baisse de 26 francs/ UGB (- 0,9 %)
 - Coûts de la main-d'oeuvre salariée : baisse de 83 francs / UGB (- 8,4 %)



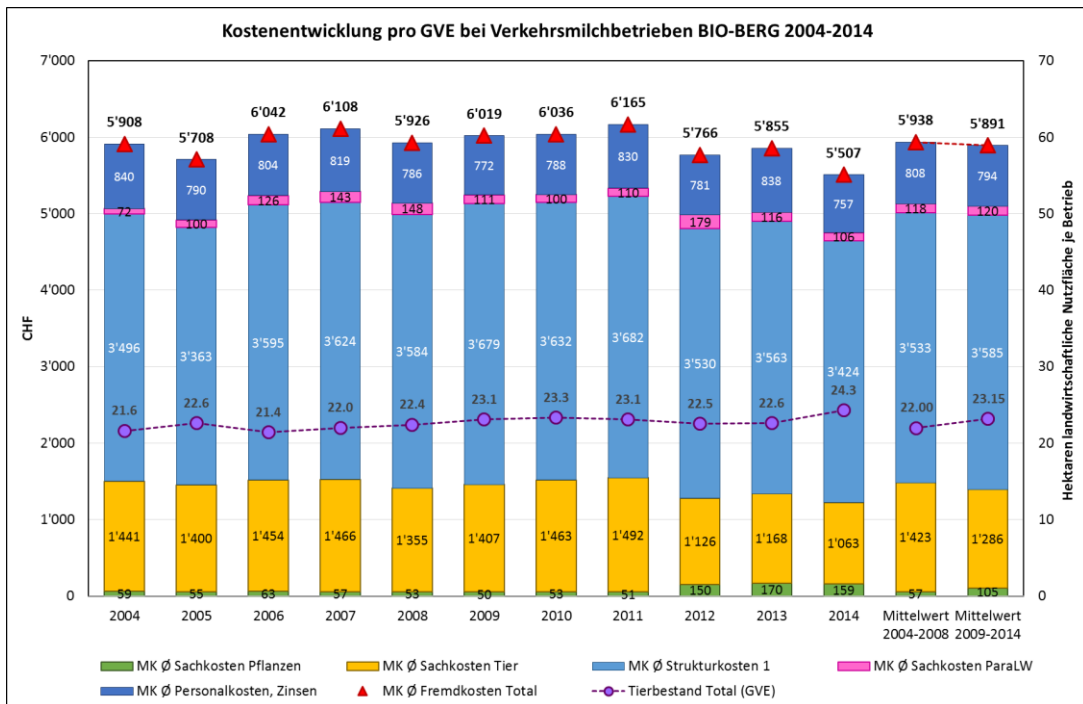
MONTAGNE : Evolution des coûts réels par UGB

- Entre 2004—2014, les coûts réels par UGB se montaient à 5 863 francs en moyenne. Globalement, on constate une légère tendance à la hausse.
- Par rapport à 2004—2008, les coûts réels ont augmenté durant la période 2009-2014, en passant de 5 786 à 5928 francs/ UGB, ce qui correspond à une progression de 142 francs/ UGB (+ 1,2 %).
- La comparaison entre les périodes 2004-2008 et 2009-2014 permet aussi d'observer :
 - Coûts matériels production animale : hausse de 59 francs/ UGB (+ 3,8 %)
 - Coûts de structure 1 : hausse de 127 francs/ UGB (+3,9 %)
 - Coûts de la main-d'oeuvre salariée : baisse de 45 francs/UGB (- 5,4 %)



BIOLOGIQUE DE MONTAGNE : Evolution des coûts réels par UGB

- Entre 2004—2014, les coûts directs par UGB se montaient à 5 913 francs en moyenne. Globalement, on constate une légère tendance à la baisse.
- Par rapport à 2004—2008, les coûts réels ont régressé durant la période 2009-2014, passant de 5'38 à 5 891 francs/UGB, ce qui correspond une diminution de 47 francs/UGB (- 0,8 %).
- La comparaison entre les périodes 2004—2008 et 2009—2014 permet aussi d'observer :
 - Coûts matériels production animale : baisse de 137 francs/UGB (- 9,4 %),
 - Coûts de structure 1 : hausse de 52 francs/UGB (+ 1,5 %)
 - Coûts de la main-d'oeuvre salariée : baisse de 14 francs/UGB (- 1,7 %)



Comparaison entre les trois types d'exploitation :

Pour les trois types d'exploitation, l'ensemble des coûts réels s'élève à plus ou moins 5 900 francs par UGB. Les exploitations de plaine et celles biologiques de montagne sont parvenues à diminuer légèrement les coûts réels par UGB de 0,8 %. Les exploitations biologiques de montagne enregistrent, notamment depuis 2012, une réduction considérable des coûts réels de structure, ce qui est notamment lié à une forte réduction des coûts des aliments pour animaux.

- Exploitations biologiques de montagne : 5'891 francs par UGB (- 47 francs par UGB = - 0,8 % par rapport à 2004-2008)
- Exploitations de plaine : 5 833 francs par UGB (- 46 francs par UGB = - 0,8 %)
- Exploitations de montagne : 5 928 francs par UGB (+ 142 francs par UGB = + 1,2 %)

Dans les exploitations biologiques de montagne, les coûts matériels production animale ont significativement baissé, notamment depuis 2012, dans les exploitations de plaine et celles traditionnelles de montagne, ces coûts suivent une évolution ascendante :

- Exploitations biologiques de montagne : 1'286 francs par UGB (- 137 francs par UGB = - 9,4 %)
- Exploitations de plaine : 1 792 francs par UGB (+ 55 francs par UGB = + 3,2 %)
- Exploitations de montagne : 1'595 francs par UGB (+ 59 francs par UGB = + 3,9 %)

Evolution des coûts de structure 1 : Les exploitations de montagne et biologiques de montagne affichent des coûts plus élevés, les exploitations biologiques de montagne en raison de coûts de machines et dans les exploitations de montagne en raison de coûts de bâtiment importants.

- Exploitations biologiques de montagne : 3 585 francs par UGB (+ 52 francs/UGB = + 1,5 % par rapport à 2004-2008)
- Exploitations de plaine : 2'829 francs par UGB (- 26 francs par UGB = - 0,9 %)
- Exploitations de montagne : 3'367 francs par UGB (+ 127 francs par UGB = + 3,9 %)

Les coûts de main-d'oeuvre salariée et les intérêts ont régressé pour les trois types d'exploitation :

- Exploitations biologiques de montagne : 794 francs par UGB (14 francs par UGB = - 1,7 %)
- Exploitations de plaine : 905 francs par UGB (- 83 francs/UGB = - 8,4 %)
- Exploitations de montagne : 783 francs par UGB (- 45 francs par UGB = - 5,4 %)

L'observation limitée aux trois dernières années indique que l'écart entre les exploitations conventionnelles et celles biologiques est encore bien plus marqué. Depuis 2012, les exploitations biologiques sont parvenues à fortement réduire leurs coûts. Cela s'explique essentiellement par le fait que les coûts matériels production animale ont considérablement baissé depuis 2004 (-73,3 %). Mais les coûts liés à la santé ont eux aussi pu être diminués (- 18,7 %). La hausse des prix pour les coûts matériels production végétale de près de 100 francs par UGB laisse supposer que les exploitations biologiques produisent davantage leurs propres aliments, au lieu de les acheter. En moyenne des trois dernières années, les exploitations biologiques atteignent les coûts les plus bas (plaine : 5 818 francs / UGB ; montagne : 6 147 francs / UGB ; biologique de montagne : 5 709 francs / UGB).

Il est en outre intéressant d'observer que les exploitations de plaine, malgré une forte croissance de 28 à presque 40 UGB, ne sont pas parvenues à réduire leurs coûts par UGB. Cela souligne que les exploitations devront considérablement améliorer leur gestion des coûts à l'avenir.

A5.5.3 Complément d'information : Comparaison des coûts de production laitière en CH et en Bavière, Autriche et Norvège

Au cours des dernières années, diverses comparaisons de coûts dans la production laitière ont été réalisées entre les exploitations suisses et étrangères, avec l'Autriche (Gazzarin et al. 2011), le Land de Bavière (Gazzarin et al. 2015) et la Norvège (Gazzarin et al. 2014). Les comparaisons des coûts entre les exploitations laitières de Suisse, Bavière, Autriche et Norvège étaient toujours fondées sur des données archétypales de chaque pays pour des exploitations de taille et présentant des conditions externes comparables. L'analyse se fonde sur les données de l'International Farm Comparison Network (IFCN). Plusieurs arguments parlent en faveur d'une comparaison de la production laitière suisse avec ces pays :

- La Bavière est une région productrice de lait de longue tradition présentant des conditions climatiques, géographiques et donc de culture fourragère comparables à celles que l'on rencontre en Suisse dans les régions de plaine et de collines.
- L'Autriche possède une longue tradition dans la production de lait. Elle dispose de structures équivalentes et présente des conditions naturelles similaires à celles de la Suisse, notamment dans la zone des collines et en région de montagne.
- La Suisse et la Norvège sont caractérisées par un niveau des prix et des salaires comparable et les deux pays ne font pas partie de l'UE.

Sur la base de groupes homogènes d'exploitations composés au maximum de 100 exploitations réelles, des types d'exploitation comparables ont été développés pour la Suisse, la Bavière et l'Autriche (cf. tableau 3.4). CH-23 est une exploitation de 27 ha de surfaces agricoles utiles (SAU) produisant du lait commercialisé en zone de collines et détenant 23 vaches, avec une étable à stabulation, donc une exploitation typique de cette région de prairies. CH-64 est, de son côté, une exploitation produisant du lait commercialisé de zone de plaine qui s'étend sur 43 ha et qui compte 64 vaches. Elle est un exemple type de ces exploitations qui se sont beaucoup agrandies ces dernières années et qui ont investi en conséquence. CH-17 est une exploitation de montagne avec une étable à stabulation et 17 ha de SAU. Les deux types d'exploitations bavaroises de 39 et 77 ha de SAU détiennent 30 et respectivement 79 vaches ; ces exploitations sont donc un peu plus grandes que les exploitations suisses avec lesquelles elles sont comparées. Tant BAY-30 que BAY-79 sont considérés en Bavière comme des modèles typiques largement répandus. Les deux types d'exploitations autrichiennes AT-22 et AT-12 regroupent respectivement 22 et 12 vaches et s'étendent sur 24 et 25 ha, et sont donc semblables à CH-23 et à CH-17, respectivement.

Comparaison des coûts et prestations

La comparaison de quelques paramètres importants concernant l'écart de coûts et prestations entre les exploitations suisses et les exploitations bavaroises ou autrichiennes révèle que les exploitations suisses sont moins onéreuses par rapport aux exploitations bavaroises uniquement au niveau des charges spécifiques de la production fourragère et des frais généraux d'exploitation. Par rapport aux exploitations autrichiennes, les exploitations suisses sont plus coûteuses dans toutes les catégories de coûts. Globalement, les coûts en Suisse sont en partie massivement supérieurs. Aussi, les charges réelles totales sont deux à quasiment trois fois plus élevées pour les exploitations suisses, les charges spécifiques générées par la production animale pesant lourd, ce qui est imputable dans une large mesure aux coûts de l'alimentation animale sensiblement plus importants.

Tableau A5.2 : Données d'exploitations IFCN (2015) Suisse, Bavière, Autriche

Indicateur	Unité	CH-17	CH-23	CH-64	BAY-30	BAY-79	AT-22	AT-12
Vaches	Nombre	17	23	64	30	79	22	12
SAU	ha	22	27	43	39	77	24	25
Quantité de lait produite	t / année	96	150	442	204	583	156	75
Performance laitière par vache	kg / vache et année	5'647	6'721	7'126	6'917	7'384	7'091	6'250
Performance laitière par hectare	t / ha	4.36	5.56	10.28	5.23	7.57	6.50	3
Charge en bétail	GVE / SFP ¹	1.1	1.3	2	1.4	1.8	1.5	0.8
Aliments concentrés	g / kg LCE ²	--	93	108	145	195	--	--
Capital investi	CHF / vache	--	12'450	11'026	6'435	7'387	--	--
Durée du travail	h / an	3'728	3'729	5'247	3'181	4'752	3'608	2'813
Productivité du travail	kg de lait / MOh	26	40	84	64	123	42	27
Tâches familiales	Part	--	78 %	55 %	95 %	83 %	--	--
Altitude	m.	980	709	550	600	500	700	900

¹ Surface fourragère principale

² Lait corrigé pour l'énergie

Les écarts de coûts sont encore plus marqués pour les charges de structures. Les coûts de bâtiments sont environ quatre fois plus élevés et les coûts de personnel six à neuf fois supérieurs à ceux des exploitations bavaroises. Les exploitations autrichiennes fonctionnant sans main-d'œuvre extérieure, aucune comparaison n'est possible. Les coûts de machines sont deux fois plus importants par rapport à ceux des exploitations autrichiennes. Cependant, si les coûts sont plus élevés, les rendements sont aussi nettement supérieurs en Suisse. Les paiements directs très élevés par rapport aux exploitations bavaroises sont frappants ; par rapport aux exploitations autrichiennes, ils représentent au moins le double. Les recettes liées au produit pour le lait ou les recettes annexes sont deux fois supérieures. Par rapport aux exploitations autrichiennes, c'est au niveau des recettes dans la production laitière que la différence est la plus faible.

Tableau A5.3 : Écarts de coûts et prestations

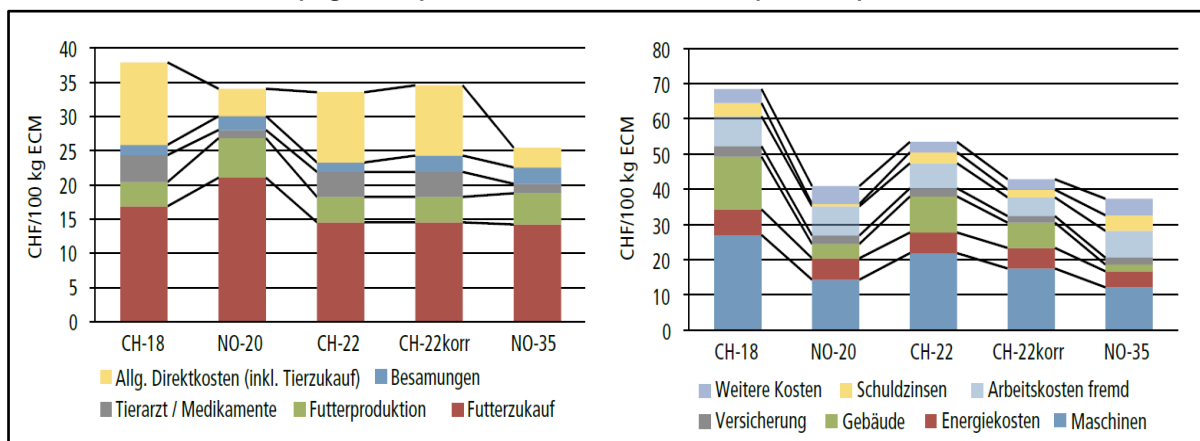
Indicateur	CH-23 comp. avec BAY-30*	CH-64 comp. avec BAY-79*	CH-23 comp. avec AUT-22**	CH-17 comp. avec AUT-12**
Revenu laitier	+46 %	+52 %	+18 %	+11 %
Revenus annexes	+101 %	+39 %	+107 %	+61 %
Paiements directs	+1557 %	+1214 %	+134 %	+103 %
Total des revenus	+116 %	+77 %	+57 %	+51 %
Coûts directs Culture fourragère	-32 %	-37 %	+750 %	+2000 %
Coûts directs Animaux	+140 %	+141 %	+119 %	+176 %
Total des coûts directs	+100 %	+103 %	+131 %	+192 %
Coûts des machines	+84 %	+39 %	+125 %	+142 %
Coûts des bâtiments	+313 %	+277 %	+66 %	+62 %
Coûts d'exploitation généraux	-10 %	-15 %	+48 %	+80 %
Frais de personnel	+844 %	+504 %	--	--
Coûts de fermage	+28 %	-5 %	+350 %	+327 %
Intérêts	+205 %	+119 %	--	--
Coûts structurels réels			+157 %	+119 %
Coûts réels totaux	+92 %	+82 %	+147	+146

Source : *Gazzarin et al. 2015 ; **Gazzarin et al. 2011

Comparaison entre la Suisse et la Norvège

La confrontation entre des exploitations norvégiennes et suisses équivalentes en termes de coûts de production nous amène à faire les mêmes observations que dans les comparaisons avec les exploitations autrichiennes et bavaroises (Gazzarin et al. 2014). Ce constat est d'autant plus intéressant que la Norvège et la Suisse présentent un niveau de prix et de salaires élevés comparable. Il ressort du graphique A5.9 que les exploitations suisses ont des frais généraux d'exploitation significativement supérieurs. Concernant l'achat d'aliment pour animaux, le type d'exploitation norvégienne NO-20 affiche les valeurs les plus hautes avec plus de 20 ct. par kg de lait. S'agissant des coûts de structure, les exploitations suisses enregistrent des coûts des machines et des bâtiments nettement plus importants.

Figure A5.9 : Coûts de production par 100 kg de lait en Suisse et en Norvège – Comparaison entre les coûts directs (à gauche) et les coûts de structure (à droite)



Source : Gazzarin et al. 2014

On constate d'importantes différences de prix pour les matériaux de construction et les concentrés. Les différences de prix ne sont toutefois pas suffisantes pour expliquer les différences de coûts, ce qui laisse supposer des causes inhérentes au système. Il faut citer les exigences plus strictes en matière de protection des animaux qui conduisent à des investissements plus lourds. Il convient aussi de signaler le prix élevé des concentrés en Suisse, qui contribuent à un système d'affouragement à base de fourrage grossier. Ce choix entraîne de son côté des coûts de structure nettement supérieurs dans le domaine des machines, de la main-d'œuvre et des bâtiments.

A5.5.4 Rendement

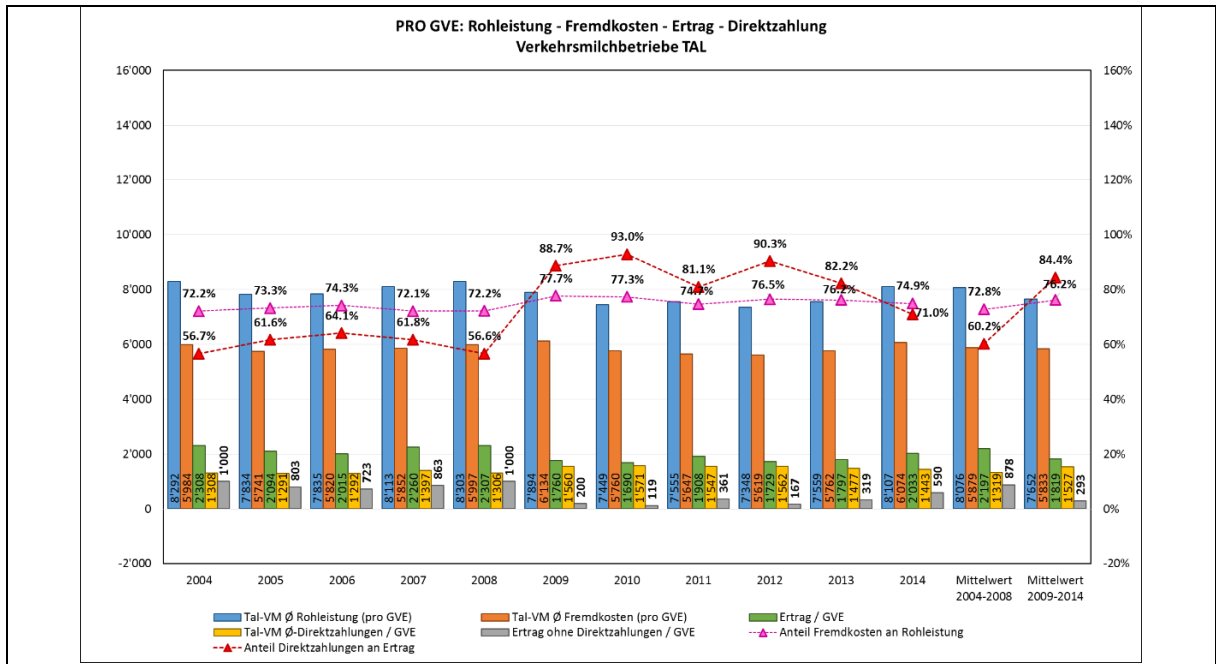
L'observation du rendement (prestation brute – coûts réels) des exploitations produisant du lait commercialisé en chiffres absolus montre que la situation n'a guère changé entre 2004 et 2014 tant dans les exploitations de plaine que dans celles de montagne et ce, malgré le développement significatif des exploitations en termes de taille. Les exploitations de plaine enregistrent, en chiffres absolus, un rendement de près de 67 000 francs, les exploitations de montagne d'environ 52 000 francs. Seules les exploitations biologiques de montagne produisant du lait commercialisé affichent des rendements à la hausse entre la période 2004-2008 et 2009-2014, qui passent de 55 300 francs à 67'700, soit une amélioration de près de 12 500 francs (+ 22,5 %). En termes absolus, les exploitations biologiques de montagne obtiennent, avec 24 UGB, un rendement équivalent à celui des exploitations de plaine qui détiennent presque 40 UGB !

Les paiements directs versés ont augmenté dans tous les types d'exploitation (16 000 plaine, 15 000 montagne, 14 000 biologiques de montagne). Le rendement, sans paiements directs, s'est péjoré tant dans les exploitations de plaine, que dans celles de montagne (PLAINE : de 26'900 francs dans la période 2004-2008 à 11'000 francs pour la période 2009-2014 (-17'000 francs = - 59 %) ; MONTAGNE : de - 10'000 francs pour la période 2004-2008 à - 22'000 francs pour 2009-2014 (- 12'000 francs = - 120 %). Dans les exploitations biologiques, le rendement, sans paiements directs, a baissé de seulement 1 300 francs (de -10 500 à -11 800). Cela tient au fait que les coûts réels ont pu être baissés et les prestations brutes augmentées, ce qui n'était pas le cas dans les exploitations de plaine et de montagne.

Comme expliqué pour les prestations brutes et les coûts réels, il est peu aisé de comparer les valeurs absolues entre les divers types d'exploitation. C'est pourquoi on revient ci-après à une considération de l'évolution par UGB.

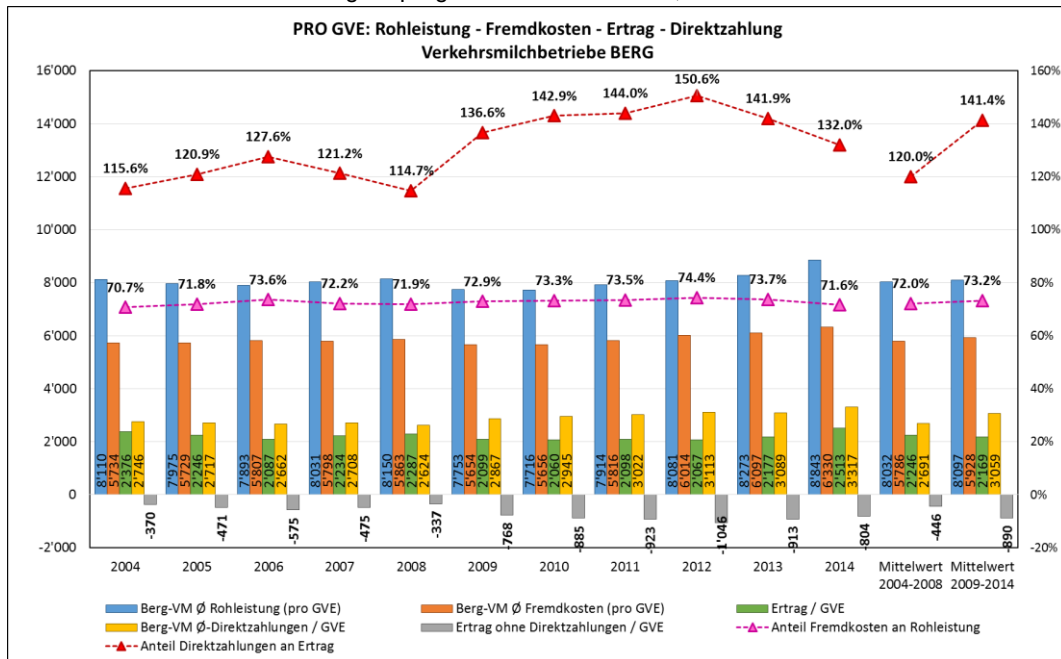
PLAINE : Evolution du rendement par UGB

- Entre 2004—2008 et 2009—2014, le rendement par UGB a reculé, passant de 2 200 à 1 800 (- 400 francs/ UGB = - 18 %).
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que les paiements directs ont augmenté, passant de 1 300 à 1 500 francs / UGB (+ 15 %).
- Le rendement, sans les paiements directs, a régressé de 880 francs à 290 francs et donc de près de 600 francs / UGB (- 67 %).
- En raison du recul de la prestation brute de 8'000 francs / UGB à 7'600 francs / UGB alors que les coûts directs stagnent à 5 850 francs/ UGB, la part des paiements directs au rendement a progressé de 60,2 % à 84,4 %.
- En raison de la prestation brute en baisse pour des coûts presque identiques, l'importance des coûts réels à la prestation brute a légèrement augmenté, passant de 72,8 % à 76,2 %.



MONTAGNE : Evolution du rendement par UGB

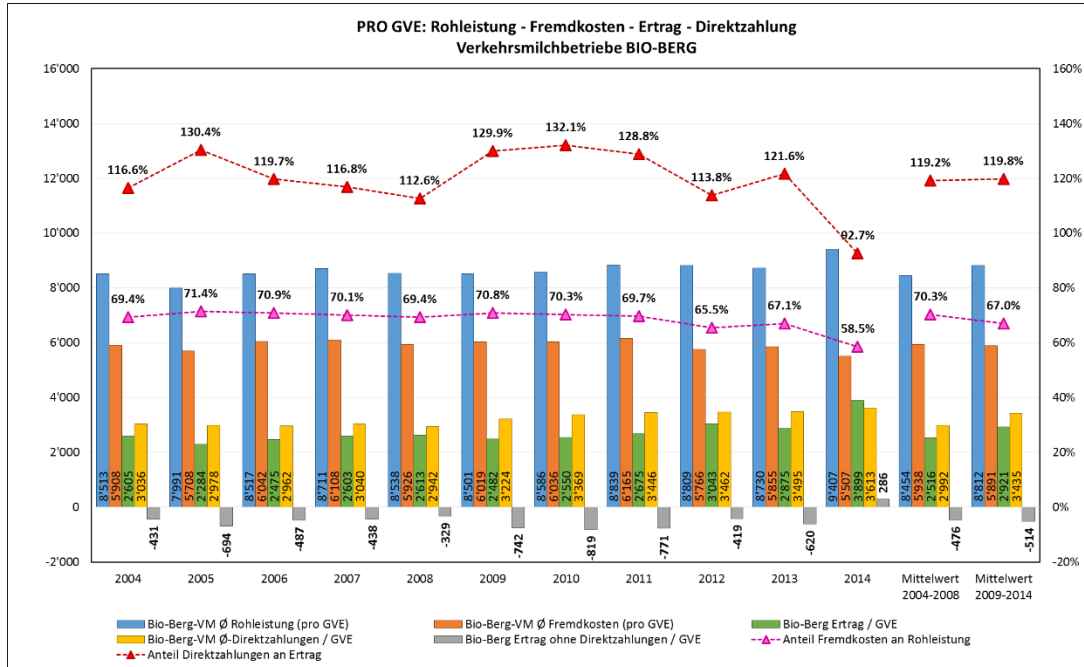
- Entre 2004-2008 et 2009-2014, le rendement par UGB accuse une légère baisse, en passant de 2 250 à 2 170 (- 80 francs/UGB = - 3,5 %).
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que les paiements directs ont augmenté, en passant de 2 700 à 3 050 francs / UGB (+ 13 %).
- Le rendement, sans paiements directs, a régressé de - 450 francs à - 890 francs et donc de 440 francs / UGB (-97 %).
- La prestation brute et les coûts réels enregistrent une hausse similaire, c'est pourquoi, en raison de la forte augmentation des paiements directs, la part des paiements directs au rendement est nettement plus importante, en passant de 120 % à 141 %.
- La prestation brute et les coûts directs ayant augmenté de manière comparable, la part des coûts réels à la prestation brute affiche une très légère progression de 72 % à 73,2 %.



EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES DE MONTAGNE : Evolution des coûts réels par UGB

- De la période de 2004-2008 à la période 2009-2014, le rendement par UGB a augmenté, en passant de 2 500 à 2 900 (+ 400 francs / UGB = + 16 %).
- De la comparaison entre les deux périodes, il ressort que les paiements directs ont augmenté, en passant de 3 000 à 3 440 francs / UGB (+ 15 %).

- Le rendement, sans paiements directs, a régressé de – 475 francs à – 515 francs et donc de tout juste 40 francs / UGB (- 8 %).
- En raison de la prestation brute en hausse de 8 450 francs / UGB à 8 810 francs / UGB et, en parallèle, d'un recul des coûts réels de près de 50 francs / UGB, la part des paiements directs au rendement est restée pratiquement constante à 120 %.
- La prestation brute affichant une hausse alors que les coûts réels ont légèrement baissé, l'importance des coûts réels à la prestation brute a diminué de 70 % à 67 %.



Comparaison entre les trois types d'exploitation :

- Evolution du rendement (prestation brute – coûts réels) : Les exploitations biologiques de montagne obtiennent un rendement supérieur de 1 100 francs / UGB par rapport aux exploitations de plaine, et de 750 francs / UGB par rapport aux exploitations de montagne. Malgré le nombre nettement plus faible d'UGB (24 vs. 40), les exploitations biologiques de montagne parviennent à générer un rendement équivalent à celui des exploitations de plaine (67 000 francs). Avec une part de 120 % au rendement, les paiements directs occupent une place nettement plus grande dans les exploitations biologiques de montagne que dans les exploitations de plaine. C'est dans les exploitations de montagne conventionnelles que les paiements directs jouent le rôle le plus important pour le rendement.
 - Exploitations biologiques de montagne : 2 921 francs/UGB (+ 405 francs/UGB = + 16,1 % par rapport à 2004-2008)
 - Exploitations de plaine : 1 819 francs/UGB (- 377 francs/UGB = – 17,2 %)
 - Exploitations de montagne : 2 169 francs/UGB (- 77 francs/UGB = – 3,4 %)
- Evolution de la part des coûts réels à la prestation brute
 - Exploitations biologiques de montagne : 67 % (- 3,3 %) ; prestation brute en hausse & coûts réels en légère baisse
 - Exploitations de plaine : 76,2 % (+ 3,4 %) ; prestation brute en baisse & coûts réels en légère baisse
 - Exploitations de montagne : 73,2 % (+ 1,2 %) ; prestation brute en légère hausse & coûts réels en hausse
- Evolution des coûts de structure 1 : Les exploitations de montagne & biologiques de montagne enregistrent des frais élevés, dans celles biologiques de montagne en raison de coûts des machines & dans celles de montagnes à cause des coûts des bâtiments importants.
 - Exploitations biologiques de montagne : 3 585 francs/UGB (+ 52 francs/UGB = + 1,5 % par rapport à 2004-2008)
 - Exploitations de plaine : 2829 francs/UGB (- 26 francs/UGB = – 0,9 %)
 - Exploitations de montagne : 3 367 francs/UGB (+ 127 francs/UGB = + 3,9 %)
- Les coûts de la main-d'oeuvre et les intérêts ont baissé dans les trois types d'exploitation
 - Exploitations biologiques de montagne : 794 francs/ UGB (14 francs/UGB = – 1,7 %)
 - Exploitations de plaine : 905 francs/ UGB (- 83 francs/UGB = – 8,4 %)
 - Exploitations de montagne : 783 francs/UGB (- 45 francs/UGB = – 5,4 %)

A6 Réponse à la question n° 2 du postulat « CER-N (15.3380) »

Le sujet numéro 12 du Postulat demande, avec référence au Rapport du Conseil fédéral du 14 mai 2014 sur l'ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers (dans le texte qui suit : « Rapport 2014 »), de décrire les changements au niveau du bien-être du consommateur.

L'**analyse du bien-être** est un élément clé pour évaluer l'impact d'un changement d'une mesure de politique sur les acteurs économiques concernés. Les éléments classiques de l'analyse du bien-être considèrent les changements au niveau du surplus du consommateur, du surplus du producteur et du surplus des contribuables. Les changements des différents surplus sont liés aux changements de l'équilibre de marché (production, consommation, commerce et prix) suite à des changements politiques.

Dans le « Rapport 2014 », l'analyse du bien-être a été simulée à l'aide du modèle de simulation CAPRI. Le bien-être total peut être décomposé dans le modèle CAPRI comme suit :

- Le **surplus du consommateur** mesure le « pouvoir d'achat » des consommateurs ;
- Le **surplus du producteur agricole** mesure la différence entre la valeur de la production agricole et le coût de certains intrants intermédiaires ;
- Le **surplus de l'industrie laitière** mesure la différence entre la valeur de la production des produits laitiers transformés et le coût du lait cru pour la transformation ;
- Les **autres effets** tiennent compte par exemple du budget de l'État, des recettes douanières et des rentes douanières et d'autres acteurs économiques (par exemple l'industrie de la transformation et l'industrie de fourrages).

En ce qui concerne le budget de l'État, le modèle permet d'analyser comment le budget d'une mesure politique est enfin alloué entre les différents acteurs économiques considérés y compris les inefficacités de marché.

Les valeurs de l'analyse de bien-être au paragraphe 3.4.3.8 du « Rapport 2014 » (voir pages 50-52 de la version française) se réfèrent à un scénario de référence et à deux scénarios politiques :

- a) Référence (R) avec la poursuite de la Politique agricole 2014-2017 sans changement de la protection douanière ;
- b) Scénario S_0 avec libre-marché laitier entre la Suisse et l'UE sans mesures de soutien spécifiques et élimination du supplément pour lait transformé en fromage ;
- c) Scénario S_1 comme S_0 mais avec l'introduction d'un soutien au prix du lait cru de 9 centimes par kilogramme de lait produit.

Pour procéder à une interprétation correcte des résultats de l'analyse, il faut tenir compte des aspects qui suivent. Le modèle CAPRI n'évalue que l'impact d'un changement politique sur le secteur agricole, en supposant que le reste de l'économie reste fixe (« modèle d'équilibre partiel »). Plus précisément CAPRI permet d'évaluer l'impact de changement de politiques agricoles (par exemple ouverture sectorielle et élimination du supplément pour le lait transformé en fromage) sur l'équilibre de marché en tenant compte des nouvelles conditions de marché (prix, production domestique, consommation humaine, consommation fourragère, commerce) ainsi que des effets croisés avec d'autres secteurs (viande, lait, etc.). Dans CAPRI, seulement les gains statiques sont explicitement considérés (« modèle comparatif statique »). Autrement dit, les ressources et la technologie restent constantes. Le modèle se base sur une réponse comportementale des différents acteurs économiques à moyen terme, typiquement en prenant un horizon temporel de dix ans où certains intrants intermédiaires restent fixes. Les variations du surplus des différents acteurs économiques dépendent aussi des hypothèses sur la formation et la transmission des prix tout au long de la chaîne alimentaire, en Suisse et à l'étranger³⁹. Pour les acteurs économiques concernés, seulement les effets globaux sur le secteur agricole sont considérés. En outre, les résultats sont présentés comme changement absolu au niveau des différents scénarios par rapport aux chiffres du scénario de référence. Les valeurs de l'analyse de bien-être dépendent de la couverture des produits agricoles considérée ainsi que des bilans de marché et du

³⁹ Le prix à la consommation dans le modèle CAPRI est égal au prix moyen des biens consommés à l'échelle nationale dans le commerce de détail. Cela inclut une marge fixe qui considère les coûts de transport, transformation et marketing.

niveau des prix représentés à l'équilibre à la fin de la période de mise en œuvre des changements politiques.

Les résultats du « Rapport 2014 » calculés par le modèle CAPRI sont repris dans le Graphique 1 et dans le Graphique 2. Dans le Graphique 2, les résultats sont exprimés par rapport au surplus du producteur agricole dans le Scénario S_0. Ce graphique permet d'évaluer quelle est la relation entre le surplus considéré (par exemple le surplus du consommateur) et le surplus du producteur agricole dans le scénario S_0. Ci-dessous les principaux résultats pour les différents acteurs économiques sont présentés et discutés.

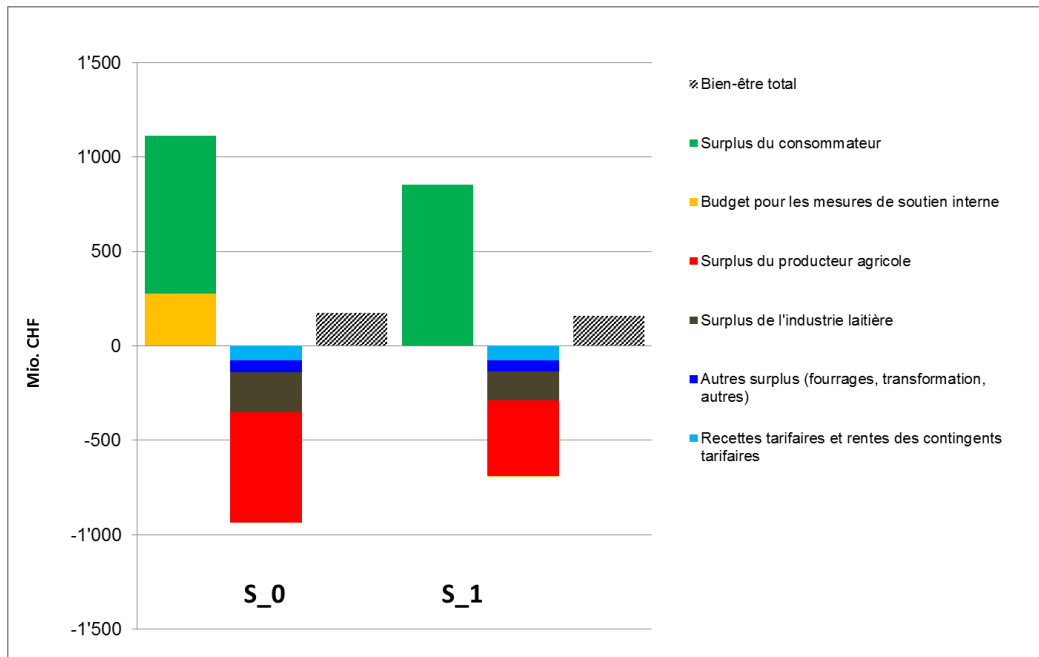
- Le « **surplus du consommateur** » dans le scénario S_0 augmente par rapport à la situation de référence grâce à une baisse des prix à la consommation pour les produits laitiers transformés (beurre, crème, fromage, lait écrémé en poudre, lait entier en poudre, caséine, petit lait, lait condensé et produits laitiers frais) ce qui engendre aussi un effet quantitatif positif sur la demande. Autrement dit, le pouvoir d'achat des consommateurs suisses, à la suite de l'ouverture du marché laitier, augmente grâce à des prix plus favorables et à une augmentation de la consommation. Le soulagement des dépenses d'achat pour les consommateurs (833 million de francs) est environ une fois et demie supérieur aux pertes en valeur absolue des producteurs agricoles (voir Graphique 2). Dans le scénario S_1, le pouvoir d'achat du consommateur s'améliore d'avantage (856 million de francs) à cause de l'introduction d'un soutien au prix du lait, ce qui permet aux consommateurs d'avoir accès à une plus large quantité de produits laitiers sur le marché domestique à des conditions de prix plus favorables.
- Le « **surplus du producteur agricole** » dans le scénario S_0 diminue par rapport à la situation de référence surtout à cause de la réduction du prix à la production du lait cru (-25 %) ce qui engendre une réduction de l'offre (-4 %). Autrement dit, les producteurs suisses de lait, à la suite de l'ouverture du marché laitier, sont soumis à une plus forte compétition de prix ce qui fait reculer en arrière l'offre domestique du lait. L'élimination du supplément pour lait transformé en fromage renforce l'effet négatif sur le surplus du producteur (-584 millions de francs au total). L'alourdissement des pertes du producteur agricole en termes de surplus reste néanmoins considérablement inférieur aux gains des consommateurs (voir Graphique 2). Le « surplus du producteur agricole » s'améliore dans le scénario S_1 (la réduction est de -398 millions de francs) grâce à l'introduction d'un soutien au prix du lait qui engendre une augmentation du prix au producteur avec un impact quantitatif positif sur l'offre.
- Le « **surplus de l'industrie laitière** » dans le scénario S_0 diminue par rapport à la situation de référence surtout à cause de la réduction du prix à la production des produits laitiers transformés en conséquence de l'augmentation des importations en provenance de l'UE. En outre, l'élimination du supplément pour lait transformé en fromage réduit le potentiel d'exportation pour le fromage ce qui contribue à expliquer la diminution de ce surplus. Le « surplus de l'industrie laitière » s'améliore légèrement dans le scénario S_1 grâce à l'introduction d'un soutien au prix du lait au producteur qui engendre des conditions plus favorables sur le prix du lait cru payé par l'industrie au producteur de lait. Les pertes de l'industrie laitière en termes de surplus (-211 millions de francs dans S_0 et -153 millions de francs dans S_1) correspondent à environ 40 % de la perte en valeur absolue des producteurs agricoles (voir graphiques ci-dessous).
- En ce qui concerne le **Budget de l'État**, dans le scénario S_0, les dépenses de l'État pour les mesures de soutien interne diminuent suite à l'élimination du supplément pour le lait transformé en fromage. Cela augmente le budget à disposition de l'État (+278 millions de francs). Dans S_1, les nouvelles dépenses pour le soutien du prix à la production du lait contrebalancent complètement les gains résultant de l'élimination du supplément pour le lait transformé en fromage.
- Les **recettes tarifaires et les rentes des contingents** diminuent du même ordre de grandeur (environ -80 millions de francs) dans les deux scénarios S_0 et S_1 avec l'abolition complète des droits de douane pour les produits laitiers en provenance de l'UE.

L'impact net de l'ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers est positif. Cet impact est obtenu grâce à l'élimination des pertes d'efficacité économique liées aux

mesures de protection douanière. Les gains des consommateurs sont supérieurs aux pertes des producteurs, de l'industrie de transformation et des recettes douanières.

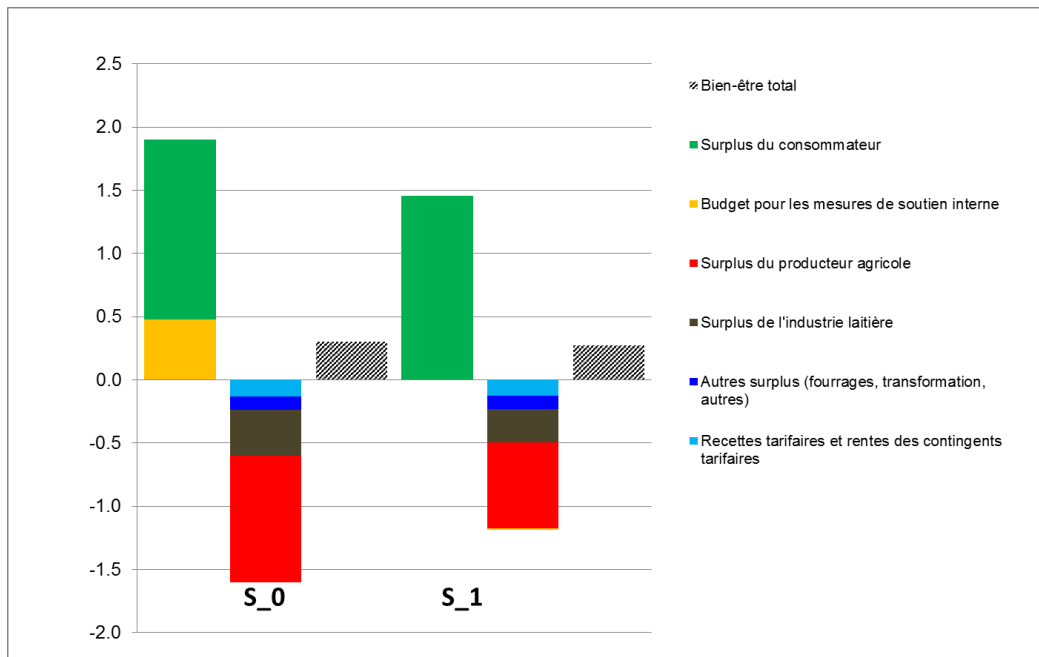
En outre, le modèle permet aussi de faire des considérations concernant l'efficacité économique d'une mesure de soutien aux prix de la production domestique. De la dépense budgétaire utilisée pour le supplément lait (Scénario S_1), seuls 65 % sont transférés aux producteurs agricoles, tandis que 20 % sont transférés aux transformateurs et 7 % aux consommateurs. Le pourcentage restant de 8 % représente une perte nette, correspondant au coût des inefficacités du marché.

Figure A6.1 : Analyse du bien-être pour la Suisse à la fin de la période de mise en œuvre (Variations par rapport au scénario de référence, R)



Source : Graphique 16, Rapport du Conseil fédéral du 14 mai 2014.

Figure 6.2 : Analyse du bien-être pour la Suisse à la fin de la période de mise en œuvre (Variations par rapport au scénario de référence, R)



Source : Simulations CAPRI. Note : valeurs normalisées par rapport au surplus du producteur agricole dans S_0.

Bibliographie

- AGRIDEA (2016) : Les caractéristiques de la filière laitière et fromagère en Suisse, Eschikon
- AGROSCOPE (différentes années) : Dépouillement centralisé des données comptables, Grappports de base 2004-2015, Reckenholz-Tänikon
- BAKBASEL (2012) : Evaluationsauftrag Milchmarkt, Evaluation und Auswirkungen des Käsefreihandels zwischen der Schweiz und EU, im Auftrag des Bundesamtes für Landwirtschaft
- BOLLIGER C (2012) : Ökonomische Analyse von Herkunftsangaben bei Agrarerzeugnissen, Diss. ETH Nr. 20415, <http://e-collection.library.ethz.ch/eserv/eth:6402/eth-6402-02.pdf>, Zürich
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE OFAG (2016) : Rapport agricole, Berne
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE OFAG (2015) : Rapport agricole, Berne
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE OFAG (2015) : Secteur Analyse du marché, Bulletin du marché Lait, Août 2015, Berne
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE OFAG (2014) : Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers, Berne. Rapport en réponse à la motion 12.3665 de la CER-N
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE OFS (2015a) : Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015-2045, Neuchâtel
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE OFS (2015) : Population issue de la migration 2015, Neuchâtel <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration.gnpdetail.2016-0649.html>
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE OFS (2014) : Revenus et dépenses des ménages 2014, Neuchâtel <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages.assetdetail.1401397.html>
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT OFEV (2016) : La Suisse est un pays d'herbages, Magazine « environnement » 3/2016 3/2016, p. 8-11
- BYSTRICKY M, ALIG M, NEMECEK T, GAILLARD G (2014) : Analyse du cycle de vie des produits agricoles suisses en comparaison avec des produits importés, Recherche agronomique suisse 6 (6) 264-265, 2015
- COOP-GRUPPE (2016) : Geschäfts- und Nachhaltigkeitsbericht 2015, Basel ; <http://www.coop.ch/pb/site/uebercoop/node/83212257/Lde/index.html>
- COOPÉRATION – LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE COOP (2015) : Alternativen zu Kuhmilch, Ohne « Muh », Coopération n° 45, Bâle
- CRÉDIT SUISSE (2016) : Wie viel Schweiz steckt im Schweizer Detailhandel, Retail Outlook 2016
- EUROPEAN COMMISSION (2016) : Short-Term Outlook for EU arable crops, dairy and meat markets in 2016 and 2017, Nr. 14 ; http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/index_en.htm
- EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY (2014) Effects of air pollution on European ecosystems, Past and future exposure of European freshwater and terrestrial habitats to acidifying and eutrophying air pollutants, 38S, doi:10.2800/18365
- FINGER R, BRINER S, PEERLINGS J (2013) : Projekt Evaluation « Milchmarkt » – Ex-post Evaluation der Zulagen für verkäste Milch, Studie im Auftrag des Bundesamtes für Landwirtschaft, ETH Zürich.
- FORSCHUNGSINSTITUT FÜR BIOLOGISCHEN LANDBAU, IFOAM (2016) : The World of Organic Agriculture, Frick, <http://www.organic-world.net/yearbook/yearbook-2017.html>

- FUHRER J, CALANCA P (2012): Klimawandel beeinflusst das Tierwohl bei Milchkühen, Agrarforschung Schweiz 3 (3), S. 132-139, Reckenholz-Tänikon
- GAZZARIN CH, BRAND R, ALBISSER G, WETTSTEIN N (2011) : Milchproduktion auf Berg- und Hügelbetrieben in der Schweiz und Österreich ; ein Kostenvergleich, ART-Bericht 749
- GAZZARIN CH, KOHLER A, FLATEN O (2014) : Exploitations laitières : pourquoi la Suisse produit-elle plus cher que la Norvège, Recherche agronomique suisse 5 (6) : 248-255
- GAZZARIN CH (2016) : Wie viel günstiger ist Milch aus Bayern ? Ein Kostenvergleich zwischen Milchproduktionsbetrieben in der Schweiz und Bayern, UFA-Revue
- GOTTLIEB DUTTWEILER INSTITUT (2015) : European Food Trends Report, GDI Studie Nr. 43
- HENDRY D.F., JUSELIUS K. (2001). Explaining Cointegration Analysis : Part II. The Energy Journal 22(1) : 75-120
- INFRAS (2013) : Stickstoff in der Land- & Ernährungswirtschaft : Stickstoffflüsse, Verluste und Reduktionspotentiale [Reutimann J, Heldstab J, Leippert F (eds)], Zürich
- IPCC (2014) : Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Edenhofer, O., R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwickel and J.C. Minx (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA
- KOHLER A. (2016) : « Contra Facta – Die Auswirkungen des Schweizer Käsefreihandels mit der EU », Agroscope Science Nr. 10
- KLAMT B (2004) : Ernährung und Migration, Ernährungs-Umschau 51, Heft 12.
- LANDWIRTSCHAFTLICHER INFORMATIONSDIENST (2016) : Schweizer Milch wird bevorzugt, LID Nr. 3286, 22. August 2016
- MACH CONSUMER (2013) : Grösste Konsum-Medien Studie der Schweiz
- MIGROS 2015 : RAPPORT ANNUEL 2015, <https://report.migros.ch/2015/fr/>
- NZZ AM SONNTAG (2016) : Schweizer Milch für Chinas Babys, erschienen am 13. März 2016
- NZZ Folio (2016) : Alles über 2812, NZZ Folio Nr. 300, 7/2016, S. 32-34
- OECD, FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (2015) : OECD-FAO Agricultural Outlook 2015, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2015-en
- OECD, FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (2016) : OECD-FAO Agricultural Outlook 2016, OECD Publishing, Paris
- SACHVERSTÄNDIGENRAT FÜR UMWELTFRAGEN (2015) Stickstoff : Lösungsstrategien für ein drängendes Umweltproblem, Sondergutachten, Erich Schmidt Verlag, Berlin, 560S
- SCHWEIZERISCHE MILCHPRODUZENTEN SMP (div. Jahrgänge) : Milchstatistik der Schweiz 2010 bis 2015
- SCHWEIZER TIERSCHUTZ (2016) : Milchproduktion und Tierschutz
- STEFFEN W, RICHARDSON K, ROCKSTRÖM J, CORNELL S E, FETZER I, BENNETT E M, BIGGS R, CARPENTER S R, DE VRIES W, DE WIT C A, FOLKE C, GERTEN D, HEINKE J, MACE G M, PERSSON L M, RAMANATHAN V, REYERS B, SÖRLIN S (2015) : Planetary boundaries : Guiding human development on a changing planet, Science 347, 1259855, doi : 10.1126/science.1259855
- VISION LANDWIRTSCHAFT (2016) : Weide- statt Hochleistungsstrategie in der Schweizer Milchproduktion ; Höhere Einkommen, weniger Futtermittelimporte und geringere Umweltbelastung, Faktenblatt Nr. 7, August 2016

« Marché laitier. Perspectives »

ZORN A, HOOP D, GAZZARIN CH, LIPS M (2015) : Produktionskosten der Betriebszweige des kombinierten Betriebstyps Verkehrsmilch/Ackerbau, Agroscope Science Nr. 25, August 2016